

Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2010



Renseignements supplémentaires :

Secrétariat de la Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9

info@cec.org - www.cec.org

Ce plan opérationnel a été approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
2. BUDGET POUR 2010	4
3. PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ.....	7
CADRE STRATÉGIQUE.....	7
4. RAPPORTS DU SECÉTARIAT.....	9
5. PROCESSUS RELATIF AUX COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION	10
6. SOUTIEN INTERNE	11
6.1 LE CONSEIL.....	11
6.2 LE COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE.....	11
7. COMMUNICATIONS.....	12
8. ADMINISTRATION ET GESTION.....	14
ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	14
ANNEXE A : DESCRIPTION DES PROJETS DE 2010.....	A – 1
ANNEXE B : DÉCLARATION DE PUEBLA ET DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE 2009	B – 1
ANNEXE C : PLAN STRATÉGIQUE DE LA CCE POUR 2005 À 2010	C – 1

1. Introduction

L'année 2010 coïncide avec la fin du Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 2005 à 2010, et cette année de transition offre ainsi la possibilité de dresser un bilan des progrès accomplis dans le cadre des travaux concertés entrepris depuis 2005, tout en permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle orientation stratégique pour ces travaux qui se déroulent sous l'égide de la CCE.

Étant donné que des projets que la CCE a mis sur pied depuis longtemps arriveront à terme, elle envisage d'importantes réalisations en 2010, dont les suivantes :

- La mise en place d'un nouveau programme de subvention pour les projets communautaires consacrés à l'environnement.
- L'établissement d'un rapport par le Secrétariat de la CCE sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord.
- La poursuite de la constitution d'une base de données nord-américaines uniformes et comparables sur les substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment grâce au premier inventaire exhaustif de ces substances au Mexique.
- Le soutien au réseau national de surveillance de la salubrité de l'environnement et de la santé humaine au Mexique en vue de produire des données scientifiques validées sur les concentrations de substances toxiques, dont les polluants visés par la Convention de Stockholm et certains métaux lourds tels que le mercure. La CCE soutient les activités de surveillance à deux emplacements alors qu'un troisième est à l'étude.
- L'établissement d'un rapport spécial sur les rejets de polluants dans les plans d'eau d'Amérique du Nord par les établissements industriels canadiens, mexicains et américains.
- L'élargissement de l'accès du public à une base de données électronique intégrée qui le renseigne sur les rejets et les transferts de polluants toxiques des établissements industriels en Amérique du Nord.
- L'achèvement d'une activité visant à faciliter l'échange de renseignements sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation de déchets dangereux en Amérique du Nord, et ce, dans le but de remplacer les documents papier tout en améliorant la qualité des données sur les exportations et les importations, en renforçant les capacités d'application des lois, en accroissant le soutien à la sécurité aux frontières et en diminuant le fardeau administratif.
- La mise à jour de renseignements essentiels sur les émissions découlant de la production d'électricité afin de faire progresser les activités relatives à la qualité de l'air, d'élaborer des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'évaluer la performance environnementale.
- L'établissement d'un rapport exhaustif sur la nature et l'ampleur des flux commerciaux de produits électroniques usagés en Amérique du Nord, et entre celle-ci et le reste du monde.
- Le soutien à l'établissement d'un réseau d'aires de conservation prioritaires dans des

régions marines compte tenu du changement accéléré des conditions environnementales dans la région s'étendant de l'Atlantique aux Caraïbes, ce qui orientera le soutien de la CCE aux activités de conservation dans de nouveaux paysages qui revêtent une importance écologique.

- L'élaboration d'approches afin d'écologiser les nouveaux immeubles et ceux qui existent déjà, notamment en étudiant la possibilité d'instaurer des normes régionales et des systèmes de cotation en matière d'efficacité énergétique.
- La constitution d'un nouveau portail sur le Web afin d'améliorer l'accès à des données environnementales cartographiées et aux mises à jour de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qui représenteront, entre autres, les forêts, les charges de substances chimiques toxiques dans les bassins hydrographiques, les changements dans l'utilisation des sols et les expéditions transfrontalières de déchets dangereux.
- L'uniformisation des données sur la qualité de l'air afin de faciliter la prise de décisions écologiques dans les trois pays.

La nouvelle orientation stratégique de la CCE pour les cinq prochaines années repose principalement sur les trois priorités qu'a fixées le Conseil de la CCE, à savoir « des collectivités et des écosystèmes en santé », « les changements climatiques — une économie à faibles émissions de carbone » et « l'écologisation de l'économie nord-américaine ». Les travaux se poursuivront en 2010 afin de préciser cette vision et d'adopter un nouveau plan stratégique pour 2010 à 2015. Le Conseil est censé guider les travaux d'un nouveau projet afin de donner suite à ces priorités stratégiques générales dans les meilleurs délais, notamment en élaborant un nouveau programme qui engagera le Canada, le Mexique et les États-Unis à soutenir des activités concertées destinées à protéger et à améliorer l'environnement nord-américain.

2. Budget pour 2010

Le budget de la CCE pour 2010 se fonde sur les contributions de 9 millions de dollars américains que lui versent les Parties à l'ANACDE. Ce montant est complété par un apport en temps et en compétences de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature de la part de ces dernières et des partenaires de la CCE.

BUDGET DE LA CCE POUR 2010

DESCRIPTION	Budget pour 2010 (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
<u>RECETTES</u>		
Contributions des Parties (9 000 000 \$US à un taux de change de 1,04 \$CAN en 2010 et en 2009.)	9 360,0	
Intérêts	50,0	
Excédent	3 125,0	
RECETTES TOTALES	12 535,0	
<u>DÉPENSES</u>		
Programme de travail concerté		
Projets	5 632,7	
Subventions à des projets communautaires	450,0	
Établissement d'un plan stratégique pour 2010 à 2015	458,0	
Bureau de liaison du Mexique	345,4	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	106,0	
Planification, surveillance, évaluation et établissement de rapports	<u>90,0</u>	
	7 082,1	56,50 %
Rapport du Secrétariat (article 13)	330,0	2,63 %
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	798,0	6,37 %
Soutien au Conseil	307,0	2,45 %
Soutien au CCPM	475,6	3,79 %
Communications	721,2	5,75 %
Administration et gestion		
Bureau du directeur exécutif	178,2	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	256,0	
Réinstallation, orientation et recrutement	150,0	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau)	1 085,0	
Salaires, administration et gestion	<u>1 001,9</u>	
	2 671,1	21,31 %
Réserve pour éventualités	150,0	1,20 %
DÉPENSES TOTALES	12 535,0	100,00 %

Projets du programme de travail concerté de la CCE pour 2010(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

Nom de projet		Budget de 2010
Information environnementale		198,0
1	Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	158,0
2	Établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement	40,0
Économie et viabilité de l'environnement		340,0
3	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	150,0
4	Soutien à l'essor du bâtiment écologique	90,0
5	Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé	100,0
Application et observation des lois		465,0
6	Le commerce et l'application des lois de l'environnement	390,0
7	Renforcement de l'application des lois sur les espèces sauvages	75,0
Polluants et santé		1 667,0
8	Gestion rationnelle des produits chimiques	553,0
9	Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	330,0
10	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	400,0
11	Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	384,0
Conservation de la biodiversité		515,0
12	Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes	205,0
13	Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	85,0
14	Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes	95,0
15	Conservation des prairies d'Amérique du Nord	125,0
Nouvelles activités stratégiques		600,0
16	Nouvelles activités stratégiques	600,0
TOTAL POUR LES PROJETS		3 785,0
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (PROGRAMME DE TRAVAIL)¹		1 847,7
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ		5 632,7

¹ Ce montant comprend les frais de gestion des programmes et du personnel de soutien, ainsi que ceux de la technologie d'information et des services de réunion.

3. Programme de travail concerté

Cadre stratégique

Le présent Plan opérationnel indique de quelle manière la CCE atteindra ses buts et objectifs dans le cadre des projets et activités qu'elle réalisera en 2010. Ce plan est mis à jour annuellement, alors que la planification des projets est pluriannuelle et cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 (voir l'annexe C). Étant donné qu'il s'agit de la dernière année de ce plan quinquennal, les travaux viseront principalement à mettre un terme aux projets entrepris depuis longtemps. Le nouveau plan stratégique pour 2010 à 2015 ainsi que les plans opérationnels annuels subséquents pourraient comprendre des travaux permanents ou nouveaux.

Le cadre stratégique des activités de projet qu'énonce le présent plan tient compte des trois priorités générales pour le programme de travail concerté de la CCE que le Conseil a prescrites dans sa Déclaration de Puebla en 2004 (voir l'annexe B), soit les suivantes :

- L'information nécessaire à la prise de décisions.
- Le renforcement des capacités.
- Les liens entre l'environnement et le commerce.

Afin d'appliquer ces priorités, le Conseil a adopté le Plan stratégique susmentionné, lequel établit des buts et objectifs quinquennaux ainsi que plusieurs activités pluriannuelles pour les atteindre.

Les buts quinquennaux qui cadrent avec ces priorités sont les suivants :

- Soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à exploiter en matière d'environnement en Amérique du Nord.
- Renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant favorables à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

Le Plan stratégique et ses activités sont mis en œuvre grâce au programme de travail annuel concerté qui est exposé dans le présent document.

Ce plan indique : « *Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.* »

En conséquence, les projets qu'énonce le présent Plan opérationnel donnent suite à une ou à plusieurs des priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla. L'adoption des projets annuels par les Parties est guidée par des critères qui servent à s'assurer que ces projets permettent d'appliquer lesdites priorités en donnant des résultats tangibles qui ont une portée nord-américaine.

Le Conseil, à titre d'organe directeur de la CCE, approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre. Quant au Secrétariat, il fournit au Conseil, ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue, le soutien technique, administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution du programme de travail concerté. Le Conseil et le Secrétariat demandent régulièrement avis au Comité consultatif public mixte (CCPM) et aux intervenants durant toute la mise en œuvre des projets.

4. Rapports du Secrétariat

Afin d'aider les trois pays signataires de l'ALÉNA à améliorer la performance environnementale du transport de marchandises en Amérique du Nord tout en contribuant à la compétitivité commerciale de cette dernière, le Secrétariat de la CCE mènera en 2010 une étude indépendante visée à l'article 13 de l'ANACDE.

Cette étude, relative au transport durable de marchandises en Amérique du Nord, dressera un tableau de l'état de ce secteur du transport et évaluera les possibilités d'améliorer sa viabilité écologique à un moment où les couloirs de transport connaissent d'importantes modifications de leurs infrastructures.

Avec l'aide d'un groupe consultatif international comprenant des représentants du secteur des transports, d'organisations non gouvernementales et d'organismes gouvernementaux, l'étude consistera à évaluer des scénarios d'amélioration de la performance environnementale du secteur de transport de marchandises d'ici 2030 et à recommander des solutions pour atteindre ces buts.

Ces recommandations favoriseront l'élaboration de politiques et d'autres mesures afin de mettre sur pied des systèmes de transport de marchandises qui s'avéreront efficaces, compétitifs et écologiques.

À l'instar des autres études que le Secrétariat de la CCE a menées en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, celle sur le transport de marchandises tiendra compte des observations des membres du public intéressés ainsi que des gouvernements des trois pays signataires de l'ALÉNA. L'achèvement de la version finale du rapport est prévu pour le milieu de 2010.

Pour de plus amples informations, prière de consulter le site Web

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1226&SiteNodeID=539&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2 />.

5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet au Secrétariat de la CCE de se pencher sur les communications de citoyens qui ont trait à l'application efficace des lois nationales de l'environnement en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce processus est en mesure de favoriser un échange de vues entre les citoyens de ces pays et leur gouvernement respectif sur ce que signifie une telle application efficace des lois, et de jouer ainsi un précieux rôle en permettant de faire progresser l'atteinte des objectifs de l'ANACDE en ce qui concerne la participation du public.

Le Secrétariat s'efforce de traiter ces communications en temps opportun tout en accordant de l'importance aux détails qu'elles contiennent et en examinant très attentivement les allégations des citoyens et les réponses des Parties à l'ANACDE. Le Secrétariat doit en outre assurer les parties prenantes du fait qu'il agit de façon neutre, équitable et transparente. Il est extrêmement important que le public et les Parties perçoivent le processus relatif aux communications comme non accusatoire et visant à faciliter un échange de vues objectif et informatif sur l'application efficace de la législation de l'environnement dans des circonstances particulières. Lorsque le Secrétariat constitue un dossier factuel, il doit se fonder sur tous les renseignements tangibles qu'il recueille à partir d'un large éventail de sources.

En 2010, le budget de ce processus visera le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la constitution et la publication éventuelles d'un dossier factuel. La CCE a établi ce budget à partir d'une projection de la charge de travail à la fin de 2009 et d'une estimation du nombre de nouvelles communications en fonction de la moyenne historique; pour chaque étape du processus, les prévisions se fondent sur les coûts moyens. Le budget est également consacré à la promotion du processus auprès des personnes et des organismes qui n'y ont pas encore eu recours, aux efforts concertés visant à ce que le processus se déroule rapidement et donne lieu à une reddition de comptes, et à la participation officielle de la CCE aux activités qui ont trait aux communications.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus relatif aux communications sur les questions d'application à l'adresse <http://www.cec.org/citizen/index.cfm?varlan=français>.

6. Soutien interne

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil et coordonne ses activités afin de donner suite à ses directives et initiatives en temps opportun. Il apporte également un soutien logistique et administratif au CCPM.

6.1 Le Conseil

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, se compose des ministres de l'Environnement (ou de hauts responsables de rang équivalent) de chacun des trois pays ou de leurs représentants suppléants. Il se réunit au moins une fois par année, lors d'une session ordinaire, pour prendre des décisions et formuler des recommandations sur des questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE, et coordonner les activités du Secrétariat de la CCE. La session ordinaire du Conseil comprend également une réunion publique au cours de laquelle les ministres peuvent échanger leur point de vue avec des citoyens nord-américains sur d'importantes questions environnementales.

Le Secrétariat est chargé de soumettre le plan opérationnel et le budget annuels de la CCE à l'approbation du Conseil, et de faire en sorte que ses directives et initiatives soient mises à exécution dans les meilleurs délais. Cette charge de travail implique des relations tout au long de l'année avec les représentants suppléants du Conseil de même que la prise de dispositions administratives et logistiques en vue de planifier la tenue des sessions ordinaires du Conseil et de ses représentants suppléants. En 2010, le Conseil tiendra sa session ordinaire annuelle au Mexique.

6.2 Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM a été créé à titre de mécanisme de coopération et ses fonctions consistent à formuler des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en ce qui a trait à la planification de ses activités. Il s'est donné pour but de promouvoir la coopération à l'échelle continentale afin de protéger les écosystèmes et de favoriser le développement économique durable, ainsi que de veiller à la transparence des activités de la CCE et à la participation active du public à ces activités.

Le CCPM est composé de cinq citoyens de chaque pays, soit quinze au total. En 2010, il tiendra trois réunions publiques, dont une première au Canada au début de l'année, une deuxième au Mexique dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil, et une troisième aux États-Unis vers la fin de l'année. Le CCPM poursuivra aussi ses efforts en vue d'assurer, avec le soutien du Secrétariat, la participation des intervenants de toute l'Amérique du Nord aux activités de la CCE.

7. Communications

La sensibilisation accrue aux questions environnementales en Amérique du Nord et à leurs liens avec le commerce et l'économie constitue un élément fondamental de la mission de la CCE. En outre, la communication efficace des résultats des activités de celle-ci fait partie intégrante de sa réussite. Plus précisément, l'aptitude de la CCE à soutenir la prise de décisions et à être considérée comme une source d'information crédible dépend, en partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité dans toute l'Amérique du Nord et lui permettent d'obtenir l'appui de ses publics cibles.

Les descriptions de projet de la CCE illustrent le fait que celle-ci a l'obligation de faire connaître le but, l'état d'avancement et les résultats des projets aux intervenants et aux participants. Mais d'une façon plus générale, elle doit aussi dresser un tableau d'ensemble de ses travaux dépeignant de quelle manière et jusqu'à quel point elle atteint ses buts et objectifs généraux.

Pour ce qui est du Secrétariat, il applique une stratégie générale de communication qui cadre avec le plan opérationnel et les priorités de la Commission. Il met régulièrement à jour un calendrier de planification des communications et révisé tous les trimestres le plan de communication de chaque secteur de programme en compagnie des gestionnaires de projet.

La CCE a recours à différents moyens pour atteindre ses buts en matière de communication, dont les suivants :

- Elle présente elle-même ses travaux et réalisations au grand public et à des publics déterminés.
- Dans la mesure du possible, elle fait part au public des réalisations qu'elle obtient, notamment ses recherches, ensembles de données, publications et autres documents d'information, par le truchement de son site Web et d'autres moyens. Elle diffuse ses publications et documents d'information au grand public nord-américain dans les trois langues officielles en tenant compte des différents contextes culturels de l'Amérique du Nord.
- Elle donne au public la possibilité d'assister à ses réunions et de participer à ses travaux et activités.
- Elle met sur pied des activités particulières afin que les intervenants puissent prendre part à l'élaboration et à l'exécution du programme de travail.
- Elle collabore avec chacune des Parties dans le cadre des activités de communication qu'elles réalisent et des systèmes connexes dont elles disposent.

La stratégie de communication de la CCE comporte les objectifs suivants :

1. Faire savoir au public, aux intervenants et aux décideurs que la CCE représente un agent de premier plan dans le cadre de la protection de l'environnement nord-américain et du soutien au développement durable.

Un certain nombre d'activités et de réalisations sont retenues pour illustrer cet objectif, et les domaines de travail doivent être importants, intéressants et innovants, ou encore particuliers. Cela permet de constituer un ensemble d'exemples équilibré en vue de montrer de quelle manière la CCE offre un avantage unique, celui de soutenir la protection de l'environnement nord-américain et d'aider les Parties à transcender leurs

frontières pour trouver des solutions concertées aux préoccupations qu'elles partagent à l'égard de l'environnement.

La diffusion des domaines de travail de la CCE vise les objectifs suivants :

- Faire connaître, de façon tangible et convaincante, les résultats obtenus et les avantages qu'ils offrent, en exposant des réalisations mesurables.
- Améliorer et renforcer l'image de marque et la réputation de la CCE.
- Regrouper les activités en fonction de critères thématiques et géographiques.

Les domaines de travail varient à mesure que les projets évoluent et qu'ils donnent des résultats, mais ceux de 2010 comprennent les suivants :

- Le transport durable de marchandises (rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE).
- Des fonds de carte thématiques et une fonction interactive de visualisation des cartes de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.
- L'échange de données et de renseignements sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, dont l'analyse des émissions provenant des centrales électriques.
- La mise à jour des données sur les polluants industriels et l'établissement d'un rapport spécial sur les rejets dans les plans d'eau aux fins du rapport *À l'heure des comptes* et de la base de données interactive du site Web *À l'heure des comptes en ligne*.
- Le suivi des expéditions de déchets électroniques et dangereux.
- Des travaux sur la conservation du milieu marin, notamment de nouvelles aires de conservation prioritaires dans la région s'étendant de l'Atlantique aux Caraïbes.
- La gestion des substances chimiques et la collecte de données de surveillance, y compris celles recueillies dans le cadre d'un nouvel inventaire de ces substances au Mexique.

2. Optimiser le degré de réussite du programme grâce à des communications efficaces avec les publics cibles.

La CCE établit au besoin un plan de communication succinct pour chaque projet en fonction du Plan opérationnel, et ce plan oriente les résultats de chaque projet selon les publics qu'il vise et peut comprendre les moyens tactiques suivants :

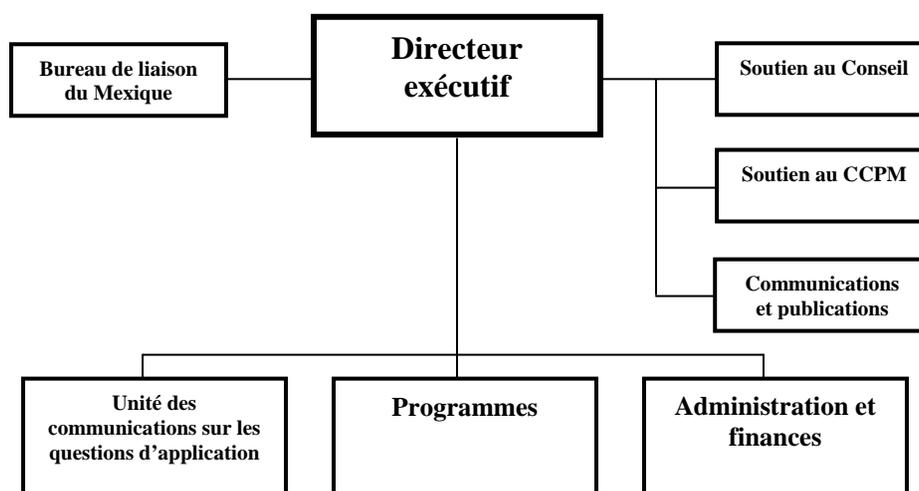
- L'élaboration et la diffusion de publications et de sommaires.
- La diffusion de renseignements sur les réunions, dont les ordres du jour, des exposés et des discours.
- Les relations avec les médias, dont des communiqués et des séances d'information.
- Des articles spécialisés et des annonces dans des revues et des sites Web pertinents.
- Des bulletins électroniques.
- Des feuillets informatifs et publicitaires.
- La contribution à des réseaux de médias sociaux.

8. Administration et gestion

Le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue. Sous la conduite d'un directeur exécutif, le Secrétariat dispose d'un personnel spécialisé et hautement motivé qui compte 55 personnes provenant des trois pays nord-américains. Le personnel de l'administration, des communications et des services généraux soutient intégralement la mise en œuvre du programme de travail concerté et contribue à l'atteinte des objectifs de la CCE.

Le Secrétariat de la CCE a son siège à Montréal et compte un bureau régional à Mexico. Ce bureau de liaison au Mexique s'emploie à promouvoir les travaux de la CCE et à faciliter les relations de celle-ci avec les intervenants mexicains dans le domaine de l'environnement.

Organigramme du Secrétariat de la CCE



Assurance de la qualité

La CCE a élaboré une politique et des procédures d'assurance de la qualité qui instaurent des principes et des mécanismes visant à garantir l'objectivité, l'utilité, la justesse et l'intégrité des documents et services d'information qu'elle offre, notamment à la suite de recherches. L'établissement du présent Plan opérationnel s'est d'ailleurs déroulé conformément à cette politique. En fonction de celle-ci, la CCE dresse des plans d'assurance de la qualité afin de fixer les étapes que devront franchir tous les documents et services d'information, y compris, le cas échéant, tout examen qu'ils doivent subir de la part d'une Partie ou de spécialistes.

Annexe A : Description des projets de 2010

Projet 1 : Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 158 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de coordination de l'Atlas de l'Amérique du Nord (GCAAN)

Objectifs du projet

Ce projet a pour but d'offrir une représentation visuelle de l'information environnementale sur l'Amérique du Nord et, en 2010, il consistera à terminer les activités cartographiques de 2009 et à mettre à jour le document numérique que représente l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

La CCE n'élaborera aucune nouvelle couche cartographique en 2010; elle n'ajoutera aux pages Web de l'Atlas et à la fonction de visualisation que celles choisies en 2009 qui sont en cours d'élaboration. Il sera possible de télécharger ces couches et les données qui y sont associées. (Un retard dans la dotation en personnel au Secrétariat de la CCE en 2009 aux fins de ces travaux ainsi que certains délais dans la collecte de données ont contribué à freiner l'achèvement de certaines activités planifiées l'an passé.)

Le projet permettra également de mieux connaître les questions environnementales à l'échelle nord-américaine, sera très utile à d'autres projets de la CCE, offrira un cadre de données environnementales géoréférencées, et suscitera la formation de réseaux entre les services de cartographie associés au projet grâce à leur collaboration à l'établissement de couches cartographiques harmonisées auxquelles ils portent le même intérêt.

Contexte

Historique et fondements du projet

En premier lieu, des représentants de la CCE, de l'Atlas du Canada, de l'*Instituto Nacional de Estadística y Geografía* (Inegi, Institut national de

statistiques et de géographie) du Mexique et du *United States Geological Survey* (USGS, Service géologique des États-Unis) ont collaboré à la compilation d'un certain nombre de fonds de carte sur papier et dans une plateforme numérique. Ces fonds de carte forment le cadre de l'Atlas et offrent une structure géographique cohérente et harmonisée pour visualiser et analyser d'autres données thématiques à l'échelle du continent.

Les fonds de carte du cadre de l'Atlas constituent des données géospaciales normalisées à l'échelle de 1/1 000 000. Publiés en juin 2004, ces fonds de carte illustrent les frontières politiques internationales, étatiques et provinciales, les principales routes, les voies ferrées, les zones habitées, l'hydrologie (lacs, rivières et côtes), les glaces marines et les glaciers, et la bathymétrie (mesure des profondeurs marines). Les fonds de carte déjà réalisés sont téléchargeables dans le site Web de l'Atlas, à l'adresse <<http://www.cec.org/naatlas/index.cfm?varlan=français>>. La CCE a également élaboré un fond de carte murale illustrant les bassins hydrographiques d'Amérique du Nord.

En octobre 2006, les services d'atlas nationaux, les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et le Secrétariat de la CCE ont officialisé leurs relations de travail en formant le Groupe de coordination de l'Atlas de l'Amérique du Nord (GCAAN).

Au cours des deux dernières années, le projet a permis d'élaborer des couches de données compatibles avec le cadre de l'Atlas afin d'illustrer les capacités en matière d'énergies renouvelables, les écorégions marines et terrestres, les établissements qui rejettent des polluants, les aires protégées,

les aires de conservation prioritaires, les aires de répartition des espèces, l'altitude topographique, la couverture terrestre et les bassins hydrographiques. Certaines de ces couches de données ont été élaborées en collaboration avec les responsables d'autres projets de la CCE, alors que d'autres sont le fruit d'une collaboration avec les services d'atlas nationaux. Toutes les couches de données et les métadonnées connexes sont mises à la disposition du public dans le site Web de l'Atlas, à l'adresse susmentionnée. Au cours des vingt mois qui ont suivi son lancement, en février 2008, ce site a été consulté par quelque 140 000 internautes, et il a connu des pics de visites à la suite de la publication de nouvelles couches.

Afin de simplifier et d'améliorer l'accès du public à ces couches cartographiques, la CCE a installé une fonction de visualisation interactive qui permet de consulter et de télécharger toutes les cartes de l'Atlas à partir d'un seul endroit, de superposer plusieurs couches et de zoomer des zones déterminées. La CCE a également constitué plusieurs couches interactives, à l'aide de Google Earth, illustrant la pollution industrielle, les espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, les écorégions marines et les biomes anthropiques. En 2009, le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS selon l'acronyme anglais) a permis de produire la première carte murale de cette couverture à partir d'images satellitaires prises en 2005. Par ailleurs, les activités de sensibilisation ont donné lieu à la production d'une courte vidéo et d'un feuillet sur l'Atlas, à des exposés et à des expositions dans le cadre de plusieurs conférences internationales d'envergure, ainsi qu'à la diffusion de documents sur papier et sur le Web à l'intention de publics cibles. Cette carte murale de la couverture terrestre a constitué une affiche centrale dépliant dans le numéro de décembre 2009 de la revue *Canadian Geographic*.

La CCE s'est également employée à étudier des moyens novateurs de cartographier les données environnementales qu'elle recueille en exécutant des travaux dans le cadre de ses projets. Cela comprend la conception de plusieurs cartes imprimées pour illustrer le rapport *À l'heure des comptes*, ainsi que la mise au point d'un outil interactif qui permet de visualiser les sources de pollution industrielle et les emplacements où des espèces suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, et ce, à l'aide du programme cartographique Google Earth (<<http://earth.google.com/intl/fr/outreach/showcase.html>>). Cet outil permet également de faire une « visite virtuelle » des aires protégées jumelles pour le

monarque, laquelle a fait l'objet d'une présentation au Conseil de la CCE au cours de sa dernière session ordinaire.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les principaux partenaires comptent des représentants des services nationaux de cartographie des trois pays, à savoir Ressources naturelles Canada, l'Inegi et l'USGS. Ces services ont collaboré à la conception de fonds de carte et continuent à en produire sur des thèmes prioritaires qui sont consultables en ligne dans le site Web de l'Atlas. Ces services font également de la publicité pour l'Atlas dans leur propre site Web et au cours de leurs activités (p. ex., en assistant à des réunions et à des conférences internationales).

Se fondant sur les priorités établies par ses partenaires, la CCE a également apporté son soutien à plusieurs sous-groupes techniques, dont ceux chargés respectivement du NALCMS, de la cartographie à l'échelle de 1/1 000 000 et des aires protégées nord-américaines. Le sous-groupe chargé du NALCMS compte des représentants œuvrant au sein d'organismes voués à la télédétection et aux changements de la couverture terrestre, dont Ressources naturelles Canada, l'Inegi, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission forestière nationale) et l'USGS. Il recueille annuellement des données harmonisées sur la couverture terrestre et ses changements dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le sous-groupe chargé de produire des cartes harmonisées à l'échelle de 1/1 000 000 compte des représentants des services cartographiques nationaux. Quant au sous-groupe chargé des aires protégées, lequel recueille des données et des renseignements cartographiques à jour et harmonisés sur les aires marines et terrestres protégées des trois pays, il compte des représentants d'Environnement Canada, de la *Comision Nacional de Areas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), de l'USGS, et de plusieurs établissements d'enseignement et organisations non gouvernementales (ONG). Il harmonise également les données sur l'Amérique du Nord avec celles de la Base de données mondiale sur les aires protégées (BDMAP). La CCE facilite les travaux techniques de ses partenaires. Les organismes participant à ces sous-groupes sont devenus des intervenants et des partenaires de premier plan dans ce projet de cartographie de la CCE.

Des organismes et des établissements d'enseignement internationaux sont également associés non officiellement au projet, car ils détiennent des cartes mondiales établies à partir de données environnementales. Il s'agit, entre autres, de l'Université McGill au Canada et de la Clemson University aux États-Unis, et d'ONG telles que l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le centre de la BDMAP. La CCE a soutenu les activités de ces entités internationales de cartographie en incorporant leurs données à celles de l'Atlas à mesure qu'elles les élaboraient. Ces ententes ont été bénéfiques autant à la CCE qu'aux entités qui ont contribué à la collecte de données, car l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord a bénéficié de l'incorporation de nouveaux renseignements qui permettent d'illustrer les questions environnementales à l'échelle du continent, alors que les participants internationaux tirent avantage d'un public élargi dans le cadre de leurs travaux.

Groupe consultatif du projet

Le GCAAN a pour mandat de formuler des avis sur le projet et de servir d'agent de coordination des activités trilatérales concertées. Il compte des représentants de Ressources naturelles Canada, de l'Inegi et de l'USGS.

Justification

Atteinte des objectifs stratégiques

Ce projet est lié à une priorité du Plan stratégique pour 2005 à 2010, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions. À long terme, cette priorité vise à soutenir la prise de meilleures décisions en assurant l'apport d'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Plan stratégique prescrit « la mise au point, avec le temps, d'un atlas environnemental en ligne de l'Amérique du Nord fournissant de l'information à l'échelle continentale sur la protection de l'environnement, la conservation, la biodiversité et d'autres thèmes ». Au cours de l'élaboration de l'Atlas, la CCE s'est principalement employée à réunir des spécialistes des trois gouvernements en matière de cartographie afin de faciliter le perfectionnement et l'expansion de l'Atlas grâce à des cartes découlant d'autres projets de la CCE sur d'autres thèmes prioritaires. Les travaux envisagés en 2010 permettront d'achever ceux entrepris en 2009 et de mettre à jour les couches cartographiques de l'Atlas. Ils contribueront à atteindre ces

objectifs en matière d'information en étoffant et en élargissant la portée du contenu de l'Atlas.

Information nécessaire à la prise de décisions

Ce projet, qui fournit de l'information sous forme de cartes géographiques, est principalement destiné à élaborer des outils de visualisation et de diffusion de données sur des thèmes environnementaux qui ont une portée continentale. Les cartes ne remplacent pas les rapports et les autres documents d'information sur l'environnement, mais elles constituent des compléments à l'intention du public et des décideurs en simplifiant les patrons géographiques que les données environnementales permettent de tracer. Les cartes peuvent aider les décideurs à donner un caractère géographique aux questions environnementales et à leur faire percevoir d'importantes tendances. Étant donné que les renseignements que fournit l'Atlas ont une portée continentale, ils sont utiles aux décideurs qui se penchent sur des questions à grande échelle. Plus précisément, le nombre croissant de cartes de référence et thématiques permet aux décideurs de percevoir les principales tendances en combinant et en superposant les données des couches cartographiques, notamment les charges de polluants déterminés visés par les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) dans les bassins hydrographiques, ainsi que l'influence de la démographie en ce qui a trait au rapport entre l'emplacement des aires protégées et celui où sévit la pollution industrielle. Cette information leur sert notamment à cerner des possibilités de prendre des mesures collectives dans des domaines déterminés.

Liens entre l'environnement et le commerce

Dans le cadre des liens qui unissent l'environnement et le commerce, ce projet permettra d'approfondir des sujets qui touchent à ces deux domaines en les illustrant si possible avec des cartes. À titre d'exemple de données sur l'environnement et le commerce que contient l'Atlas, on peut citer la carte des établissements de production d'énergie renouvelable en Amérique du Nord.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Ce projet permet de visualiser l'environnement nord-américain au moyen de cartes. Le site Web de l'Atlas offre des données harmonisées et uniformes sur l'ensemble du continent. Il diffère donc des activités nationales et même binationales de cartographie, car il réunit des données qui réclament une

coordination de la part des Parties afin de les harmoniser et de les regrouper de façon homogène. Ce projet permet aux trois Parties de mieux visualiser l'environnement qu'elles partagent et de cerner des possibilités de travailler en concertation. En outre, les données de l'Atlas correspondant à chacun des pays, le projet permet également aux Parties de visualiser leur propre environnement dans un cadre nord-américain.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

La CCE joue un rôle de premier plan en réunissant un éventail de cartes environnementales du continent et en facilitant leur harmonisation. À cette fin, elle a réuni des spécialistes gouvernementaux des trois pays dans le cadre des travaux du GCAAN et des sous-groupes chargés du NALCMS, de la cartographie à l'échelle de 1/1 000 000 et des aires protégées nord-américaines, et elle a coordonné leurs efforts concertés d'établissement de cartes sur des thèmes environnementaux prioritaires. En outre, la CCE est à la recherche de sources d'informations environnementales qui peuvent être cartographiées à l'échelle du continent, sans compter qu'elle étudie des moyens d'échanger des informations environnementales cartographiées et de fournir des données et des cartes complètes au public dans le site Web de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Il faut noter que le NALCMS constitue le fruit d'une importante collaboration scientifique entre des organismes gouvernementaux canadiens, mexicains et américains. La mise au point de ce système a découlé du sommet nord-américain sur la couverture terrestre tenu à Washington en 2006, et le compte rendu de discussion de ce sommet indique que ledit système constitue le plus important de ses aboutissements. Il en est également question à l'annexe 17 du protocole d'entente entre Ressources naturelles Canada et l'USGS, lequel comporte des clauses sur la propriété intellectuelle des données et des documents issus de la collaboration entre le Canada et les États-Unis relativement au NALCMS. La CCE et son Secrétariat continuent de soutenir les activités visant ce système en organisant et en animant des réunions.

Grâce à ce projet, la CCE réunit des données environnementales harmonisées sur l'Amérique du Nord tout en aidant les gouvernements à continuer d'établir des cartes sur des thèmes environnementaux prioritaires. D'autres activités de cartographie sont en cours à l'échelon national (p. ex., l'Atlas national du Canada et celui des États-Unis) ainsi qu'à des échelons infranationaux (p. ex., ceux des États, des provinces, des comtés et des

municipalités), mais leurs cartes n'illustrent habituellement pas l'ensemble du continent et ne sont généralement pas harmonisées avec les autres. Bien que des organismes internationaux et des ONG de l'environnement (ONGE) réalisent des travaux de cartographie, les données qu'ils utilisent ne visent pas uniformément l'ensemble du continent et les cartes portent sur des thèmes précis.

Les travaux menés avec les responsables d'autres secteurs de projet de la CCE ont permis d'établir des cartes thématiques qui présentent un éventail d'informations environnementales à l'échelle du continent. En outre, la CCE a recueilli des données nord-américaines provenant d'organismes internationaux, d'ONG et d'établissements d'enseignement, et les a affichées de façon uniforme dans le site Web de l'Atlas afin de lui donner encore plus d'envergure. La CCE a également mis au point une fonction novatrice de visualisation interactive permettant d'afficher les cartes, dont une interface avec la plateforme de Google Earth, et l'a utilisée pour diffuser à plus grande échelle des informations environnementales sur l'Amérique du Nord.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet a des liens avec d'autres projets de la CCE par le fait qu'il produit de l'information qu'il est possible de représenter dans des cartes du continent. Il s'agit, par exemple, des projets relatifs à la biodiversité (p. ex., des cartes des aires protégées, des aires de conservation prioritaires et des écorégions), au registre de rejets et de transferts de polluants (p. ex., des cartes des établissements qui rejettent et transfèrent des polluants, et des émissions produites par les établissements visés par les RRTP), et à la qualité de l'air (p. ex., des cartes des émissions des centrales électriques). L'Atlas en ligne sert de centre d'information au sujet de la plupart des cartes ayant trait aux secteurs de programme de la CCE, et il permet d'attirer davantage l'attention sur les questions dont traitent les projets et de donner une portée continentale à ces questions.

Activités et réalisations

Principales activités

En 2010, les activités du projet visant l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord se limiteront à terminer celles entreprises en 2009 et à mettre à jour les cartes et les données de cet outil numérique. Il n'est pas prévu d'élaborer de nouvelles couches cartographiques en 2010, mais d'ajouter à l'Atlas celles

choisies en 2009 qui sont en voie d'élaboration. Le projet donnera lieu à trois principales activités :

- La collaboration entre les responsables de l'Atlas et ceux des organismes partenaires des trois pays dans le cadre de réunions et de téléconférences régulières du GCAAN et des sous-groupes chargés du NALCMS, de la cartographie à l'échelle de 1/1 000 000 et des aires protégées nord-américaines. Ils s'emploieront à cerner les questions auxquelles ils portent le même intérêt et à intensifier l'échange de données cartographiques sur l'environnement.
- Le soutien à l'achèvement des couches cartographiques entreprises en 2009 afin de les ajouter à l'Atlas, y compris celles découlant d'autres projets de la CCE dans divers domaines (p. ex., le RRTP et les prairies) et des activités entreprises également en 2009 telles que celles relatives au NALCMS, à la cartographie à l'échelle de 1/1 000 000, aux aires marines et terrestres protégées en Amérique du Nord, et aux transferts de polluants à l'échelle internationale. Ces travaux ne porteront que sur les couches visées par le Plan opérationnel de 2009 dont il prévoyait l'élaboration, l'achèvement et l'inclusion dans le site Web de l'Atlas. Il s'agissait plus précisément d'activités portant sur les domaines suivants :
 - Les charges de polluants déterminés visés par les RRTP au sujet desquelles les travaux sont coordonnés à l'établissement du rapport *À l'heure des comptes* à partir des données de 2006. Ces travaux ont été retardés par des corrections à la carte sur les bassins hydrographiques établie par le Canada dont la publication était prévue en décembre 2009.
 - Les aires de conservation prioritaires de l'est de l'Amérique du Nord au sujet desquelles les travaux sont coordonnés avec le projet de 2009 sur la conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes.
 - Les établissements qui produisent et reçoivent des déchets dangereux au sujet desquels les travaux sont coordonnés avec le projet de 2009 sur le commerce et l'application des lois de l'environnement. La première version de la carte qui était prévue pour décembre 2009 sera mise au point et révisée en 2010.
 - Les cartes de la couverture terrestre en Amérique du Nord (données de 2006) et des changements intervenus de 2005 à 2006 en fonction de la carte de référence de la couverture

terrestre en 2005 établie en novembre 2009. Les discussions sur le processus et la méthode de publication de ces cartes devaient se terminer en décembre 2009.

- La collecte des données sur les forêts dans les trois pays est terminée et l'harmonisation des ensembles de données est en cours avec la Commission forestière pour l'Amérique du Nord (CFAN). La compilation des données a connu du retard, mais le processus reprendra en janvier 2010.
- Les travaux sont en cours pour ce qui est des cartes de référence à l'échelle de 1/1 000 000. La mise à jour, par la Commission de la frontière internationale (CFI), des cartes des frontières entre le Canada et les États-Unis et les États-Unis et le Mexique ainsi que la cartographie des plans d'eau ont retardé les travaux.
- Les ports maritimes et les aéroports donnent lieu à une collecte de données. Ces travaux ont connu du retard en raison de l'entrée en fonction du gestionnaire de programme au milieu de 2009, mais ils se termineront au début de 2010.
- La mise à jour de documents de sensibilisation afin de mieux promouvoir l'Atlas auprès de ses utilisateurs. Cette activité consiste à améliorer l'utilité des documents d'information de la CCE en mettant à jour la fonction interactive de visualisation des cartes à mesure que d'autres couches sont disponibles, et en offrant des applications en Web 2.0 et des documents promotionnels, dont des vidéoclips, des diaporamas et des blogs.

Publics cibles

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent : 1) les membres du grand public nord-américain qui s'intéressent aux questions environnementales touchant le continent; 2) les utilisateurs de rapports et de documents de référence de la CCE qui tireraient mieux parti de documents cartographiques plus élaborés; 3) les chercheurs dans des domaines connexes à l'environnement (l'écologie, les sciences de la terre, la biologie et la géographie) qui désirent obtenir davantage de données harmonisées sur l'environnement nord-américain; 4) les décideurs qui veulent connaître la portée continentale des questions environnementales.

Partenaires et intervenants

En 2010, les principaux partenaires du projet compteront les services

nationaux de cartographie des trois pays, à savoir Ressources naturelles Canada, l'Inegi et l'USGS. Ils comptent aussi des spécialistes d'organismes voués à la télédétection et aux changements dans la couverture terrestre, dont Ressources naturelles Canada, l'Inegi, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), le Conafor et l'USGS. L'Atlas sera étoffé de cartes des forêts nord-américaines en 2010, et pour ce faire, la CCE s'est associée avec la CFAN de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ressources externes

En 2010, le projet continuera de miser sur les ressources de la CCE tout en facilitant les efforts déployés par des spécialistes en cartographie de divers organismes gouvernementaux afin d'établir des cartes sur des thèmes environnementaux. La CCE continuera d'assumer la direction et l'animation de ces activités alors que les organismes gouvernementaux y apporteront leurs compétences dans les domaines technique et cartographique. Ces organismes publiciseront également l'Atlas dans leur propre site Web et en participant à des réunions et conférences internationales.

Hormis les organismes gouvernementaux, le projet continuera de tirer parti de l'utilisation, à titre gracieux, d'informations environnementales nord-américaines provenant de diverses sources, dont des instituts de recherche et des organismes internationaux.

La CCE a publicisé et diffusé à plus grande échelle certaines des cartes qu'elle a établies grâce à des plateformes cartographiques gratuites, notamment celle du programme Google Earth. Bien qu'il ne soit pas prévu de solliciter du financement auprès du secteur privé, l'utilisation du format Keyhole Markup Language (KML) permet de visualiser gratuitement les cartes de la CCE de manière interactive grâce à plusieurs applications cartographiques gratuites, dont Google Earth. Cela permet d'élargir l'accès à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et d'accroître son utilité.

Ce projet continuera aussi d'encourager l'affichage d'informations environnementales au moyen de cartes géographiques, si possible dans le cadre d'autres projets de la CCE, afin d'améliorer les travaux auxquels ils donnent lieu et d'accroître l'envergure de l'Atlas.

Réalisations et calendrier d'exécution

En 2010, il est prévu d'achever les couches cartographiques suivantes

entreprises en 2009 et de les incorporer dans l'Atlas en ligne :

- Les charges, dans les bassins hydrographiques, de substances chimiques déterminées visées par les RRTP.
- Les aires de conservation prioritaires dans le milieu marin de l'est de l'Amérique du Nord.
- Les établissements qui produisent et reçoivent des déchets dangereux.
- La couverture terrestre de l'Amérique du Nord en 2006 et les changements de cette couverture de 2005 à 2006.
- Les forêts.
- Les cartes de référence à l'échelle de 1/1 000 000.
- Les ports maritimes et les aéroports.

Les autres réalisations en 2010 comprennent les suivantes :

- Les couches cartographiques convenues en 2009 provenant d'autres projets de la CCE, y compris la mise à jour des couches de l'Atlas concernant les substances chimiques visées par les RRTP et les aires de conservation prioritaires dans les prairies qui sont déjà en voie d'élaboration.
- La coordination d'une réunion annuelle et de téléconférences mensuelles avec les services d'atlas et de cartographie nationaux qui sont partenaires du projet.
- L'élaboration de documents d'information au sujet de l'Atlas.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Collaboration régulière des trois services d'atlas nationaux et d'autres services de cartographie ayant les compétences requises pour contribuer à l'élaboration de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.
- Mise à jour et achèvement de couches cartographiques déterminées et d'ensembles de données géoréférencées.
- Maintenance permanente de données géospatiales, de couches cartographiques et de métadonnées dans des sites Web.

Indicateurs de rendement

- Poursuite du cautionnement du projet par les services d'atlas

- nationaux et de leur contribution aux travaux (données disponibles).
- Nombre de couches cartographiques ajoutées chaque année à l'Atlas et mises à jour (données de base et actuelles disponibles)
- Utilisation accrue des documents de l'Atlas (données de base et actuelles disponibles).

Résultats partiels

- Recherche d'un créneau pertinent pour les activités de cartographie de la CCE.
- Établissement d'un consensus quant aux améliorations à apporter en priorité à des documents existants et à la nécessité d'élaborer des couches thématiques.
- Ententes de collaboration fructueuses visant notamment à maintenir, à mettre à jour et à diffuser les documents existants.
- Publication, dans le site Web de l'Atlas numérique, de cartes illustrant des questions environnementales qui touchent l'ensemble du continent.
- Utilisation plus pertinente de cartes et d'illustrations cartographiques dans les rapports et les documents d'information de la CCE.
- Connaissance plus large de l'Atlas et des documents cartographiques de la CCE.
- Attention accrue des universitaires et des chercheurs à l'égard de questions touchant la recherche à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Indicateurs de rendement

- Nombre de visites d'internautes dans les pages du site Web de la CCE consacrées à l'Atlas (données disponibles).
- Utilisation des couches cartographiques de l'Atlas dans le cadre de présentations par affiches et de recherches universitaires (aucune donnée disponible).
- Utilisation particulière des cartes de l'Atlas dans les rapports de la CCE (données disponibles).

Résultats finaux

- Méthodes communes et données et informations comparables sur des questions environnementales qui touchent l'ensemble du continent nord-américain.

- Meilleure visualisation et connaissance accrue des questions environnementales qui ont trait à l'Amérique du Nord grâce aux documents cartographiques.
- Systèmes d'information régionaux plus performants.
- Facilitation d'analyses géographiques et de la prise de décisions à l'égard d'un grand nombre de thèmes environnementaux.

Indicateurs de rendement

- Application de méthodes communes et utilisation de données et d'informations qui sont compatibles avec le cadre de l'Atlas.
- Référence à l'Atlas, reproduction de ses couches cartographiques, et utilisation de ses données et documents dans les médias imprimés et électroniques.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Les travaux prévus en 2010 sont censés mettre un terme aux activités du projet convenues en 2009 ainsi qu'à mettre à jour les couches et les données existantes de l'Atlas.

Échéance de la participation de la CCE

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Viabilité

Tel que cela est mentionné ci-dessus, il est prévu de soutenir ou de poursuivre les activités du projet en 2010 au cours de l'établissement du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet. Si ce plan stratégique ne prévoit pas la poursuite du soutien de la CCE à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, les données et les renseignements qu'il contient seront rétrocédés aux services d'atlas des trois pays. Ces services disposent déjà de copies des couches de données et ont convenu d'héberger à tour de rôle et de recueillir les principales données des trois pays au besoin. Toutes les Parties ont déjà accepté de partager les responsabilités en matière de publication des données et ne doivent plus que résoudre la question de leurs responsabilités communes en ce qui a trait à la mise à jour, à la diffusion et à la maintenance de l'Atlas.

Communications

Les principaux publics cibles de ce projet comprennent : 1) les utilisateurs de rapports et de documents de référence de la CCE qui tireront mieux parti de documents cartographiques plus élaborés; 2) les chercheurs dans des disciplines connexes à l'environnement (l'écologie, les sciences de la terre, la biologie et la géographie) qui désirent obtenir davantage de données harmonisées sur l'environnement nord-américain; 3) les décideurs qui ont besoin de connaître la portée des questions environnementales; 4) les membres du grand public nord-américain qui s'intéressent aux questions environnementales touchant le continent.

Les pages Web de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, y compris la fonction interactive de visualisation des cartes, servent de principal moyen de communication en permettant de transmettre des avis périodiques sur les nouvelles couches cartographiques aux abonnés du serveur de liste de la CCE. En outre, la CCE incorpore des cartes dans des documents d'information tels que les rapports de la série *À l'heure des comptes*. Par ailleurs, le gestionnaire du projet et les membres du GCAAN tireront parti des conférences et ateliers auxquels ils assisteront pour faire connaître l'Atlas.

L'Atlas s'est fait connaître en 2009 grâce à la diffusion publique à grande échelle de la carte murale de la couverture terrestre, établie à partir des données de 2005, et du feuillet sur l'Atlas par les moyens suivants : la distribution en mains propres lors de conférences et de réunions (p. ex., de géographes, de cartographes, de décideurs dans le domaine de l'environnement et de scientifiques); la distribution, par du personnel de la CCE, lors de conférences et de réunions (p. ex., des réunions internationales dans des universités et avec des ONG); sur demande, dans le site Web de la CCE; à la reproduction de la carte dans le numéro de décembre 2009 de la revue *Canadian Geographic* qui est tirée à 250 000 exemplaires. Les versions imprimées de la carte de référence et des bassins hydrographiques nord-américains en constituent des exemples.

Gestion de l'information

Après son élaboration, l'ensemble des métadonnées, des fichiers de formes, des fonctionnalités en format KML et des bases de données géospatiales constituées et étoffées par la CCE sera consultable dans le site Web de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord ainsi que grâce à la fonction

interactive de visualisation des cartes. Ce site offrira des fonctions d'archivage et de diffusion afin de cartographier des fichiers de données connexes. Certaines couches de données, notamment celles de référence, seront mises en miroir dans les sites Web de services de cartographie partenaires.

La CCE détient des droits d'utilisation des programmes ArcMap, Google Earth Pro et Arc2Earth, mais dispose de capacités internes limitées pour réaliser des travaux analytiques et cartographiques approfondis. Dans la mesure où elle produira elle-même des couches thématiques et des documents cartographiques sans l'aide des services cartographiques partenaires, elle aura recours aux compétences à forfait de services de SIG dont elle ne dispose pas à l'interne.

En cas de besoins en matière de cartographie dans le cadre d'autres projets de la CCE, le gestionnaire du projet apportera sa contribution à l'élaboration des documents d'orientation du cadre de l'Atlas ayant trait à l'information environnementale.

Plan de mise en œuvre

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Renforcement et facilitation de la collaboration nord-américaine relativement à l'élaboration et à l'utilisation de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.	<p>Tenue d'une réunion de coordination annuelle avec les représentants des services d'atlas (GCAAN) et des sous-groupes chargés du NALCMS, de la cartographie à l'échelle de 1/1 000 000 et des aires protégées.</p> <p>Tenue de téléconférences mensuelles par les quatre groupes.</p> <p>Présentation de documents au cours de conférences et d'ateliers.</p>	Janvier à décembre.	<p>Consensus sur les priorités en vue d'améliorer les documents existants et de choisir des méthodes de diffusion.</p> <p>Ententes de collaboration fructueuses visant notamment à maintenir, à mettre à jour et à diffuser les documents existants.</p> <p>Connaissance plus large des documents cartographiques de l'Atlas.</p>	<p>Les services d'atlas nationaux.</p> <p>Les services de cartographie nationaux associés au projet.</p> <p>Les chercheurs qui s'intéressent aux questions environnementales ayant une portée nord-américaine.</p>	60 000 \$	<p>Tenue d'une réunion de coordination annuelle avec les représentants des services d'atlas et de cartographie des trois pays.</p> <p>Tenue de téléconférences mensuelles.</p> <p>Présentation de documents au cours de conférences et d'ateliers connexes.</p>
2. Achèvement des couches cartographiques de l'Atlas prévues en 2009.	Établissement de cartes sur les thèmes suivants :	Janvier à décembre.	Meilleure connaissance de l'environnement nord-américain grâce à	Les publics actuels des documents d'information de la	63 000 \$	Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>- Les charges de polluants déterminés visés par les RRTP au sujet desquelles les travaux sont coordonnés à l'établissement du rapport <i>À l'heure des comptes</i> à partir des données de 2006. Ils ont été retardés par des corrections à la carte sur les bassins hydrographiques établie par le Canada dont la publication était prévue en décembre 2009.</p> <p>- Les aires de conservation prioritaires de l'est de l'Amérique du Nord au sujet desquelles les travaux sont coordonnés avec le projet de 2009 sur la conservation des espèces et des aires</p>		<p>une illustration cartographique.</p> <p>Facilitation des analyses géographiques et de la prise de décisions.</p>	<p>CCE et d'autres activités de projet, dont des particuliers, des organismes, des étudiants et des ONG.</p> <p>Les chercheurs qui s'intéressent aux questions environnementales ayant une portée nord-américaine.</p>		<p>l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.</p>

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>marines qui suscitent des préoccupations communes. Un rapport sur la méthode et le processus était prévu pour décembre 2009.</p> <p>- Les établissements qui produisent et reçoivent des déchets dangereux au sujet desquels les travaux sont coordonnés avec le projet de 2009 sur le commerce et l'application des lois de l'environnement. La première version de la carte qui était prévue pour décembre 2009 sera mise au point et révisée en 2010.</p> <p>- Les cartes de la couverture terrestre en Amérique du Nord en 2006 et des changements</p>					

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>intervenues de 2005 à 2006, en fonction de la carte de référence de la couverture terrestre en 2005 qui a été établie en novembre 2009. Les discussions sur le processus et la méthode de publication de ces cartes devaient se terminer en décembre 2009.</p> <p>- La collecte des données sur les forêts dans les trois pays est terminée et l'harmonisation des ensembles de données est en cours avec la Commission forestière pour l'Amérique du Nord (CFAN). La compilation des données a connu du retard, mais le processus reprendra</p>					

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>en janvier 2010.</p> <p>- Les travaux sont en cours pour ce qui est des cartes de référence à l'échelle 1/1 000 000. La mise à jour par la Commission de la frontière internationale (CFI) au sujet des frontières entre le Canada et les États-Unis et les États-Unis et le Mexique ainsi que la cartographie des plans d'eau ont retardé les travaux.</p> <p>- Les ports maritimes et les aéroports donnent lieu à une collecte de données dans les trois pays. Ces travaux ont connu du retard en raison de l'entrée en fonction du gestionnaire de programme au milieu</p>					

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>de 2009, mais ils se termineront au début de 2010.</p> <p>- Les polluants industriels visés par les RRTP au sujet desquels des travaux sont encours en coordination avec le projet sur la surveillance et l'évaluation de la pollution en Amérique du Nord.</p> <p>- Les aires de conservation prioritaires dont les cartes seront mises à jour et au sujet desquelles les travaux sont coordonnés avec le projet sur la conservation des prairies d'Amérique du Nord.</p>					
	Sommaire relatif à l'assurance de la	Exécution : en coordination avec le projet <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord.</i>				

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i> Analyse des cartes des charges de polluants dans les bassins hydrographiques en vue de rédiger un chapitre spécial pour le rapport <i>À l'heure des comptes</i> .		Examen par les Parties : en coordination avec le projet <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i> . Consultable en ligne avec le rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> , et téléchargeable sous forme d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : juin 2010.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i> Les aires de conservation prioritaires le long de la côte atlantique.		Exécution : en coordination avec le projet <i>Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes</i> . Examen par les Parties : en coordination avec le projet <i>Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes</i> . Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : décembre 2010.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i> Les établissements qui produisent et		Exécution : en coordination avec le projet <i>Le commerce et l'application des lois de l'environnement</i> . Examen par les Parties : en coordination avec le projet <i>Le commerce et l'application des lois de l'environnement</i> . Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : juin 2010.			

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	reçoivent des déchets dangereux.					
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet : La couverture terrestre en Amérique du Nord en 2006 et les changements dans cette couverture de 2005 à 2006.</i>		Exécution : de décembre 2009 à avril 2010 (couverture terrestre en 2006), et avril 2010 à octobre 2010 (changements dans la couverture). Examen par les Parties : avril 2010 (couverture terrestre en 2006) et novembre 2010 (changements dans la couverture). Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : mai 2010 (couverture terrestre en 2006) et décembre 2010 (changements dans la couverture).			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet : Cartes de référence à l'échelle de 1/1 000 000.</i>		Exécution : de janvier à septembre 2010. Examen par les Parties : en octobre 2010. Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : novembre 2010.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i>		Exécution : de janvier à juillet 2010. Examen par les Parties : en août 2010. Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : septembre 2010.			

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	Couches cartographiques des forêts d'Amérique du Nord.					
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i> Couche cartographique des infrastructures de transport en Amérique du Nord (ports maritimes et aéroports).		Exécution : de janvier à septembre 2010. Examen par les Parties : en octobre 2010. Téléchargeable à titre d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : novembre 2010.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données du projet :</i> Rejets et transferts de polluants.		Exécution : en coordination avec le projet <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i> . Examen par les Parties : en coordination avec le projet <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i> . Consultable en ligne sous forme d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : décembre 2010.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.		Exécution : en coordination avec le projet <i>Conservation des prairies d'Amérique du Nord</i> . Examen par les Parties : en coordination avec le projet <i>Conservation des prairies d'Amérique du Nord</i> .			

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>Base et ensemble de données du projet :</i> Les aires de conservation prioritaires dans les prairies.	Consultable en ligne sous forme d'images .jpg et GeoPDF, en format KML, en fichier de forme pour données de SIG, en fichier MXD et sous forme de métadonnées : décembre 2010.				
3. Documents de sensibilisation.	Mise à jour de la stratégie de sensibilisation applicable par le Secrétariat de la CCE et le GCAAN. Documents de sensibilisation (p. ex., un dépliant et des documents d'exposition).	Janvier à décembre.	Sensibiliser les publics cibles du continent et les faire participer davantage au projet d'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.	Le milieu de la cartographie, les organismes gouvernementaux, les milieux de la recherche et de l'enseignement, les utilisateurs de SIG et des publics cibles déterminés (p. ex., des étudiants, des chercheurs universitaires, des groupes autochtones, des ONG et des membres du grand public).	35 000 \$	L'élaboration de documents de sensibilisation permettra de promouvoir les documents cartographiques en vertu du plan stratégique pour 2010 à 2015. Réévaluation des besoins en logiciels de SIG. Évaluation du rendement.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. Documents de	Examen par le Secrétariat : périodique. Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : permanent. Publication : en permanence.				

PROJET 1 – Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes • Établir un cadre d'informations et de connaissances environnementales pour l'Amérique du Nord. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons municipal, national et continental. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	sensibilisation.					
<p>Coût Total : 158 000 \$CAN</p> <p>Principaux partenaires : Ressources naturelles Canada. Environnement Canada. L'Inegi. Le <i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique La Conabio. La Conafor. L'USGS. L'<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.</p>						

Projet 2 :	Établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu :	40 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe consultatif sur l'état de l'environnement (GCEE)

Objectif du projet

Ce projet a pour objectif d'évaluer le rapport de 2008 intitulé *La mosaïque nord-américaine : Aperçu des principaux enjeux environnementaux* en vue de fixer des priorités pour l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement. Les activités énoncées ci-après permettront de conclure les travaux qui n'ont pu l'être en 2009 en raison de délais dans la dotation en personnel au Secrétariat de la CCE.

Contexte

Historique et fondements du projet

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) oblige le Secrétariat de la CCE à établir un rapport annuel, conformément aux directives du Conseil, qui « trait[e] périodiquement de l'état de l'environnement sur les territoires des Parties ».

En 2001, la CCE a publié le premier rapport exhaustif susmentionné sur l'état de l'environnement, à savoir *La mosaïque nord-américaine* (<<http://www.cec.org/soe/index.cfm?varlan=francais&>>). Établi en six ans, ce rapport décrit l'ampleur et la complexité de l'environnement du continent, donne un aperçu de certains des principaux enjeux et dresse un tableau d'ensemble de la situation. Il n'a toutefois pas donné lieu à une activité soutenue qui aurait pu éclairer la prise de décisions et la fixation de priorités trilatérales pour les projets de la CCE.

Depuis lors, la CCE a entrepris diverses activités visant à établir des indicateurs environnementaux et des rapports, mais leur thème était bien plus restreint que celui du premier rapport susmentionné. À titre d'exemples, on

peut citer *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et mesures disponibles* (<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1310&SiteNodeID=311&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>), le rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et transferts de polluants industriels (<<http://www.cec.org/takingstock/?varlan=fr-CA>>) et un projet permanent intitulé *Évaluation des effets environnementaux du commerce* (<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=749&SiteNodeID=260&AA_SiteLanguageID=2>).

Donnant suite au Plan stratégique pour 2005 à 2010, la CCE a entrepris à nouveau des travaux dans ce domaine en 2006. Étant donné que de nombreuses entités (gouvernementales, non gouvernementales, universitaires, etc.) avaient déjà établi des rapports sur divers thèmes environnementaux, et ce, à toutes les échelles, de locale à mondiale, la CCE a décidé de tirer parti de leur expérience tout en évitant le chevauchement de travaux et en trouvant un créneau pertinent. Se fondant sur son expérience, le Secrétariat a engagé des personnes désignées par les Parties pour mettre sur pied un processus rapide et efficace d'établissement de rapports.

En mai 2007, la CCE a organisé une réunion de spécialistes de la reddition de comptes sur l'état de l'environnement représentant Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis en vue d'établir des paramètres pour le rapport *La mosaïque nord-américaine* publié en 2008. En juin 2007, le Conseil a cautionné cette méthode et adopté la résolution n° 07-14 prescrivant

de consacrer des fonds supplémentaires à la rédaction de documents d'information sur d'importants thèmes environnementaux qui lui ont été présentés lors de sa session ordinaire de 2008 (http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=961&SiteNodeID=266&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2).

Par ailleurs, la CCE a formé le Groupe consultatif sur l'état de l'environnement (GCEE) en 2007, qui comprend des représentants de programmes connexes d'Environnement Canada, du Semarnat et de l'EPA, afin de guider l'établissement du rapport *La mosaïque nord-américaine* que le Conseil a reçu en juin 2008. Le mandat de ce groupe s'est terminé le 30 septembre 2009 et ce rapport n'a pu être évalué en raison de l'entrée en fonction du gestionnaire de programme au milieu de 2009.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les principaux intervenants dans le cadre du projet sont le Conseil, d'autres éléments constitutifs de la CCE et le public nord-américain.

Groupe consultatif du projet

Le GCEE a joué un rôle de conseiller à l'égard du projet et d'agent de coordination dans le cadre des activités trilatérales concertées. Tel que cela a été mentionné, il comptait des représentants de programmes d'Environnement Canada, du Semarnat et de l'EPA relatifs à l'établissement de rapports sur l'environnement, et son mandat s'est terminé en septembre 2009.

Justification

Ce projet cadre avec l'une des trois priorités du Plan stratégique pour 2005 à 2010, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions. Celle-ci vise un but à long terme, celui de soutenir la prise de meilleures décisions en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Les activités non terminées en 2009 comme prévu le seront en 2010 et elles comprennent les suivantes :

- L'évaluation du rapport *La mosaïque nord-américaine* et le choix de priorités en vue d'établir un rapport sur l'état de l'environnement.
- L'étude de la possibilité d'élaborer des indicateurs environnementaux pour établir un rapport sur l'état de l'environnement nord-américain en tenant compte des nouvelles priorités stratégiques de la CCE.

Ce projet est principalement destiné à éclairer les délibérations du Conseil sur les activités concertées menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel de travail de la CCE et de l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015.

Atteinte des objectifs stratégiques

Tel que cela vient d'être mentionné, ce projet cadre avec l'une des trois priorités du Plan stratégique pour 2005 à 2010, à savoir l'information nécessaire à la prise de décisions. Le but à long terme de cette priorité vise à soutenir la prise de meilleures décisions en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à saisir dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

La CCE joue un rôle de premier plan en recueillant de l'information sur l'état et les tendances d'indicateurs qui illustrent l'état de l'environnement en Amérique du Nord. L'harmonisation des données et des méthodes de reddition de comptes permet de réaliser des analyses comparables et compatibles des progrès accomplis à l'égard des principaux enjeux environnementaux ainsi que des défis qu'il faut encore relever.

Liens avec d'autres projets de la CCE

- L'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement se fonde sur des indicateurs et des mesures qui proviennent d'autres projets de la CCE.
- Les résultats du présent projet contribueront à l'exécution d'activités que prévoira le plan stratégique pour 2010 à 2015.

Activités et réalisations

Ce projet comportera deux activités :

- La tenue d'une réunion de spécialistes des rapports sur l'état de l'environnement visant à établir des priorités pour les travaux de la CCE dans ce domaine.
- L'élaboration d'un document d'orientation résumant les possibilités qui s'offrent à la CCE d'établir des rapports périodiques sur l'état de l'environnement et étudiant si elle est en mesure, en fonction des délais et des ressources nécessaires, de mettre au point des indicateurs environnementaux pour l'Amérique du Nord qui donnent suite aux nouvelles priorités stratégiques.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Proposition d'une méthode pour établir les rapports sur l'état de l'environnement comprenant une justification et un échéancier.

Indicateur de rendement

- Nouveau mandat pour le GCEE et analyse du rapport *La mosaïque nord-américaine* en juin 2010.

Résultats partiels

- Document d'orientation pour la poursuite de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement nord-américain par la CCE.

Indicateur de rendement

- Prochain rapport, en 2011, sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.

Résultats finaux

- Meilleure connaissance de l'état de l'environnement en Amérique du Nord ainsi que des tendances à cet égard au fil du temps.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Peu importe les travaux de la CCE dans ce domaine, l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement se poursuivra à l'échelon national, tout comme d'autres activités analogues à portée régionale, notamment les rapports sur l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sur les indicateurs environnementaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et sur des activités binationales telles que Border 2012 mise sur pied par les États-Unis et le Mexique. Toutefois, si les activités de la CCE n'avaient pas une portée nord-américaine, il serait difficile de savoir quelle entité pourrait entreprendre une telle reddition de comptes sur l'état de l'environnement dans une perspective continentale qui englobe le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Échéance de la participation de la CCE

L'établissement périodique de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord constitue une obligation permanente en vertu de

l'ANACDE. Les résultats du projet en 2010, en fonction de l'étude qui cadrera avec le nouveau plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, consisteront à déterminer la formule et le cycle qui permettront à la CCE de s'acquitter adéquatement de cette obligation sur une base permanente.

Viabilité

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description. Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Si ce plan stratégique ne prévoit pas l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, les Parties devront déterminer de quelle manière le Secrétariat pourra s'acquitter de l'obligation d'établir des rapports périodiques de cette nature en vertu de l'ANACDE. Les précédents rapports de la CCE sur l'état de l'environnement demeureront toutefois consultables dans son site Web et les trois pays continueront d'établir des rapports distincts sur des indicateurs qui revêtent de l'importance. L'élaboration périodique de sommaires sur des indicateurs continentaux se poursuivra également dans le cadre du rapport du PNUE intitulé *Perspectives mondiales en matière d'environnement*, ainsi que dans les documents d'information et les comptes rendus nationaux financés par l'OCDE.

Communications

Les publics cibles comprennent : 1) les décideurs qui ont besoin de connaître la portée continentale des enjeux environnementaux; 2) les utilisateurs d'autres rapports et documents de référence de la CCE; 3) les chercheurs qui oeuvrent dans des disciplines connexes à l'environnement telles que l'écologie, les sciences de la terre, la biologie et la géographie; 4) les membres du grand public qui s'intéressent aux questions environnementales touchant le continent.

Gestion de l'information

Ce projet n'aura aucune incidence directe sur le cadre de gestion de l'information de la CCE, mais il peut arriver que la gestion de cette ressource contribue davantage à la surveillance des activités et des résultats du projet ainsi qu'à la reddition de comptes à leur sujet.

Plan de mise en œuvre

PROJET 2 – Établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement						
Objectif : Évaluer le rapport de 2008 intitulé <i>La mosaïque nord-américaine</i> en vue de fixer des priorités pour l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord.						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Méthode d'établissement du prochain rapport de la CCE sur l'état de l'Environnement.	Tenue de trois téléconférences et d'une réunion de spécialistes des rapports sur l'état de l'environnement. Élaboration d'un document d'orientation, à des fins internes, résumant les possibilités qui s'offrent à la CCE d'établir des rapports périodiques sur l'état de l'environnement et étudiant si elle est en mesure de mettre au point des indicateurs environnementaux pour l'Amérique du Nord.	Avril (réunion). Mars, juin et octobre (téléconférences). Mai à septembre.	Évaluation du rapport <i>La mosaïque nord-américaine</i> , et choix de possibilités et de priorités pour le prochain rapport sur l'état de l'environnement. Méthode pour établir des rapports périodiques sur l'état de l'environnement comprenant une justification, un échéancier et les responsabilités connexes.	Le Conseil. Le public. Les organismes gouvernementaux et les partenaires.	40 000 \$	Prochain rapport de la CCE sur l'état de l'environnement.

PROJET 2 – Établissement d’un rapport sur l’état de l’environnement						
Objectif : Évaluer le rapport de 2008 intitulé <i>La mosaïque nord-américaine</i> en vue de fixer des priorités pour l’établissement d’un rapport sur l’état de l’environnement en Amérique du Nord.						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Coût total : 40 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d’orientation concernant l’établissement de rapports sur l’état de l’environnement. ▪ Prochain rapport sur l’état de l’environnement en Amérique du Nord. 						Principal partenaire : GCEE

Projet 3 Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE	
Budget prévu 150 000 \$CAN	Groupe de travail connexe	Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC)

Objectif du projet

Ce projet a pour objectif d'établir un rapport exhaustif qui résumera l'information disponible sur les effets environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), signalera les lacunes et classera par ordre de priorité les besoins en données qu'il faudra combler afin de connaître les effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord tout en recommandant de nouvelles méthodes pour les évaluer en permanence.

Il visera également à soutenir la collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce des trois pays.

Contexte

Historique et fondements du projet

Les travaux que la CCE a réalisés jusqu'à présent ont contribué à mieux connaître les liens entre l'environnement et le commerce, à améliorer et à éclairer les examens des effets environnementaux des accords que pourraient conclure les Parties dans les domaines du commerce et des investissements, ainsi que les évaluations des effets environnementaux de l'ALÉNA réalisées par la CCE et les Parties. Ces résultats fructueux donneront lieu à une plus grande cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord, et ce, en aidant les Parties à faire de meilleurs choix politiques dans les domaines de l'environnement et du commerce. Ils aideront également la CCE à orienter ses travaux. Le projet fournira aussi à

la CCE et aux Parties de meilleurs outils pour évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

Les conclusions d'un examen réalisé en 2008¹ font ressortir la valeur des travaux menés par la CCE jusqu'à présent, ainsi que la nécessité d'évaluer les travaux qu'elle entreprendra en fonction d'une plus forte intégration économique et de nouveaux enjeux environnementaux. Cela comprend :

- 1) les changements climatiques et l'énergie;
- 2) les normes environnementales, la compétitivité et un éventuel protectionnisme vert;
- 3) la modification des tendances dans la consommation et la production;
- 4) l'accélération de la mondialisation et l'évolution de l'opinion publique.

Étant donné que l'année 2010 marque la fin de l'actuel cycle quinquennal de planification des travaux de la CCE, elle offre l'occasion de dresser un bilan des travaux d'évaluation et de donner suite aux conclusions de l'examen qu'ont réalisé en 2008 le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC).

Cet examen a souligné le fait que la participation des représentants gouvernementaux aux symposiums d'évaluation avait considérablement diminué, ce qui vient s'ajouter à un niveau de participation généralement faible du secteur privé et des spécialistes internationaux. Le CCPM et le GTEC ont suggéré de mieux cibler les participants et de former des partenariats avec d'autres organismes, et ont constaté que, dans leur forme actuelle, les symposiums représentent un moyen limité de sensibilisation. Ils

¹ Voir <http://www.cec.org/Storage/61/5390_08-24a-Symposium-Lessons-fin_fr.pdf> et <http://www.cec.org/Storage/61/5393_08-24b-Experts%20Roundtable-fin_fr.pdf>.

estiment en outre que les travaux d'évaluation pourraient donner lieu à une nouvelle publication phare de la CCE, telle que le rapport *À l'heure des comptes*, en vue d'intensifier la diffusion des conclusions de ces travaux à de nouveaux publics.

On trouve de plus amples renseignements sur l'évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA par la CCE à l'adresse http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1226&ContentID=&SiteNodeID=470&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Dans le cadre de ce projet, les intervenants comprennent le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les représentants gouvernementaux chargés d'évaluer les effets environnementaux de la libéralisation des échanges². Au fil des ans, la CCE a collaboré avec la plupart des intervenants qui se consacrent en général aux liens entre l'environnement et le commerce, et plus particulièrement à l'ALÉNA. Le Secrétariat de la CCE examinera de nouveaux partenariats éventuels pour le projet et sollicitera initialement des ressources auprès des organismes qui sont représentés au sein du groupe d'experts envisagé.

Groupe consultatif du projet

Le GTEC jouera un rôle directeur prépondérant dans le cadre du projet.

Justification

Le projet donne directement suite à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE³, lequel engage les Parties prenantes à examiner en permanence les effets environnementaux de l'ALÉNA. Il vise donc à appliquer les conclusions de l'examen susmentionné et à jeter les bases des travaux que la CCE mènera durant son prochain cycle de planification.

² À l'occasion de tous les symposiums qu'elle a organisés jusqu'à présent, la CCE a affiché dans son site Web une liste de tous les auteurs de documents connexes et des participants; voir http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1226&ContentID=&SiteNodeID=470&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

³ Voir l'énoncé de l'alinéa de l'ANACDE à l'adresse http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=2732&SiteNodeID=567&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

Le projet prévoit essentiellement l'application d'une nouvelle approche à compter de 2010, avec la formation d'un groupe d'experts qui aura pour mandat d'établir un rapport sur l'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA. L'abandon de la démarche privilégiant l'organisation d'activités pour une autre axée sur des recherches par des spécialistes permettra notamment à la CCE de dresser un bilan des travaux réalisés jusqu'à présent, de cerner les enjeux environnementaux à venir, d'évaluer les effets environnementaux cumulatifs et de formuler des recommandations en vue d'éclairer les travaux d'évaluation. Au lieu de tenir ponctuellement des activités de grande envergure, le groupe d'experts pourra constituer une tribune afin d'entreprendre des discussions, sous forme de tables rondes, avec un ensemble plus restreint mais hautement compétent d'intervenants qui représentent le milieu universitaire, le secteur privé et les décideurs en matière de politiques. Cette formule permettra de libérer des ressources afin de diffuser les résultats des travaux dans le cadre d'un plus grand nombre de tribunes, notamment des tables rondes, des ateliers et des conférences.

Cette approche permettra d'élaborer des documents de grande qualité qui dresseront un bilan des travaux réalisés jusqu'à présent et les feront progresser tout en formulant des recommandations concernant ceux à venir en matière d'évaluation. Cela comprend l'examen du cadre d'analyse existant; l'étude des incidences qu'ont les tendances environnementales en Amérique du Nord; l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs; une plus grande mobilisation des partenaires et des publics à l'égard de ces travaux; une plus grande utilité de ceux-ci pour les décideurs en matière de politiques commerciales; le recours aux travaux en question pour éclairer l'élaboration de documents d'information aussi généraux qu'utiles dans le cadre des principales activités que réalise la CCE relativement aux liens entre l'environnement et le commerce. L'exécution de ces travaux prendra en compte ceux déjà réalisés afin d'évaluer les effets environnementaux du commerce, particulièrement par la CCE, en veillant à éviter les chevauchements.

L'abandon d'une démarche privilégiant l'organisation d'activités pour une autre axée sur des recherches par des spécialistes obligera à envisager l'organisation d'activités supplémentaires afin d'assurer la participation du grand public. Cette question sera examinée tant par le GTEC que par le groupe d'experts, et ils pourront opter pour des mécanismes offrant la possibilité de mener des consultations libres, notamment dans le cadre de

forums en ligne, de blogues, de plateformes de collaboration et de réunions de sous-groupes.

Atteinte des objectifs stratégiques

Le projet contribue directement à donner suite aux priorités de la CCE énoncées en 2004 dans la Déclaration de Puebla⁴, ainsi qu'aux objectifs du Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010⁵.

Information nécessaire à la prise de décisions

Les conclusions auxquelles donneront lieu ces travaux visent à aider les dirigeants gouvernementaux et les fonctionnaires responsables du commerce à faire de meilleurs choix de politiques en ce qui concerne les liens entre l'environnement et le commerce.

Renforcement des capacités

(Sans objet)

Liens entre l'environnement et le commerce

Le projet a directement trait à l'évaluation des effets environnementaux du commerce.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Le groupe d'experts comprendra des représentants de chaque Partie et le projet consistera à analyser les effets environnementaux du commerce dans chacun des trois pays ainsi que dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les recommandations que formulera ce groupe seront pertinentes pour toutes les Parties.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

L'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE prescrit au Conseil de la CCE d'évaluer « constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA ».

En conséquence, au fil des ans, la CCE a réalisé un nombre considérable d'études à ce sujet qui lui ont valu une notoriété continentale et internationale. Elles ont donné lieu à des publications sur les répercussions environnementales de la libéralisation du commerce en Amérique du Nord et

⁴ Voir

http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1287&SiteNodeID=219&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

⁵ Voir *Regard vers l'avenir. Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale pour 2005 à 2010*, page 13, section 5.3, à l'adresse

http://www.cec.org/Storage/84/8022_2005-2010-Strategic-plan_fr.pdf.

à un examen empirique des hypothèses critiques les plus courantes au sujet des incidences de l'ALÉNA sur l'environnement.

La CCE est tout à fait en mesure de constituer un groupe d'experts qui poursuivra ces travaux et évaluera les répercussions environnementales de l'ALÉNA seize ans après son entrée en vigueur. À sa connaissance, la CCE estime qu'aucun autre organisme ne réalise actuellement ce genre de travaux ou ne prévoit en réaliser.

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'acquisition de connaissances et la collecte d'informations sur les liens entre l'environnement et le commerce au sein de la zone visée par l'ALÉNA constituent des éléments primordiaux du mandat de la CCE et servent à éclairer les activités concertées qu'elle a entreprises et entreprendra.

Activités et réalisations

Activités

1. La constitution d'un groupe d'experts indépendant chargé de diriger l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA seize ans après son entrée en vigueur et d'établir un rapport faisant état des principales conclusions de cette évaluation. La structure définitive du rapport sera déterminée au cours de l'exécution du projet, mais elle devra comprendre un bilan des travaux d'évaluation de ces répercussions à l'échelle du continent, un relevé des nouveaux enjeux, un examen des lacunes et des besoins en matière de données aux fins de ces travaux, et la formulation de recommandations connexes.

2. La poursuite du soutien à la collaboration entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce, particulièrement au sein du GTEC.

Ce groupe de travail se chargera d'élaborer le mandat du groupe d'experts, et les travaux que celui-ci entreprendra sont censés comprendre :

- un bilan des connaissances acquises sur les effets environnementaux de l'ALÉNA depuis les seize dernières années et l'établissement d'un rapport hautement pertinent;
- la détermination des forces et des faiblesses des méthodes actuelles d'évaluation de ces effets environnementaux, notamment les effets cumulatifs;

- un choix des questions les plus pertinentes sur lesquelles devraient porter les travaux de la CCE;
- la formulation de recommandations au GTEC quant à la manière d'améliorer le présent processus d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA (ce qui pourrait concerner la présentation des travaux ultérieurs, leur public cible, l'optimisation de leur utilité pour les décideurs en matière de politiques commerciales, les participants éventuels à ces travaux et l'élaboration de critères en vue de choisir le thème des travaux), ainsi que des recommandations sur la diffusion des conclusions et sur les moyens d'améliorer la manière dont le public formule des observations.

Le GTEC nommera également les coprésidents du groupe d'experts qui dirigeront et coordonneront ses travaux. Ce groupe établira un programme et une méthode de travail afin d'accomplir son mandat, et il est prévu qu'il collabore avec les intervenants et participe à la diffusion des conclusions de ses travaux dans diverses tribunes, notamment dans les universités et établissements de recherches partenaires, ainsi que dans des groupes de réflexion des trois pays (réseaux, rencontres, conférences, séries de causeries universitaires, etc.). Les décisions du groupe se prendront à l'unanimité, et bien que le public n'assistera pas à ses réunions, le groupe est supposé rendre publics certains documents qu'il élaborera.

Publics cibles

La distribution du rapport se limitera initialement aux Parties et aux groupes de travail. Le groupe d'experts et le GTEC choisiront ultérieurement les publics cibles.

Partenaires et intervenants

Le groupe d'experts, qui aura un caractère consultatif, comprendra de neuf à douze membres choisis en fonction de leurs compétences et de la région qu'ils représentent. Idéalement, il devra compter des représentants des secteurs public et privé, du milieu universitaire, d'ONG et d'OIG. Chaque membre y siégera à titre personnel et n'y représentera aucun organisme ou pays. Le mandat du groupe d'experts se terminera le 31 décembre 2010 et ses travaux relèveront du GTEC.

Afin de favoriser les synergies, le groupe d'experts pourra collaborer avec des organismes internationaux compétents tels que l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par le passé, la CCE a déjà pu compter sur la participation de plusieurs de ces organismes à ses activités. Le groupe d'experts dressera une carte électronique afin de situer les partenaires compétents.

Ressources externes

Le groupe d'experts offrira également la possibilité d'établir des relations et des partenariats à plus long terme avec des chercheurs universitaires et des centres de recherche dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, de trouver des ressources supplémentaires et d'étudier des possibilités de collaboration sur une base permanente (p. ex., en permettant à des établissements d'enseignement nord-américains de participer activement à des travaux dans des domaines cadrant avec son mandat et qui réclameront des analyses, des essais, des études de cas, un suivi, et des discussions scientifiques et techniques).

Le projet continuera de soutenir les travaux concertés sur les liens entre l'environnement et le commerce, y compris la collaboration avec la Commission de l'ALÉNA.

Réalizations et calendrier d'exécution

- Le groupe d'experts établira un rapport sur les effets environnementaux de l'ALÉNA seize ans après son entrée en vigueur, et formulera des recommandations afin d'éclairer le déroulement du processus d'évaluation.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

Meilleure connaissance des effets environnementaux de la libéralisation du commerce.

Formulation de recommandations au GTEC sur la manière d'améliorer le processus actuel d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA.

Meilleure connaissance des conclusions des évaluations de ces effets au sein des publics cibles tels que les organismes gouvernementaux, les

ONG, le secteur privé, les collectivités locales, et les milieux scientifique et universitaire.

Détermination des lacunes, des nouveaux enjeux, des besoins prioritaires en matière de données, et d'approches qui pourraient éclairer les travaux d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA.

Établissement d'un rapport afin de dresser un bilan des effets environnementaux du commerce dans la zone visée par l'ALÉNA.

Indicateur de rendement

- Achèvement du rapport sommaire.

Résultats partiels

- Plus grande aptitude des Parties et d'autres intervenants à s'attaquer aux effets environnementaux du commerce et à favoriser des synergies entre l'environnement et le commerce.

Indicateur de rendement

- Les Parties à l'ALÉNA et les autres intervenants utilisent le rapport et y font référence au cours de l'élaboration de leurs politiques et mesures relatives à l'environnement et au commerce, notamment les activités de la CCE.

Résultats finaux

- Mesures efficaces assurant que la libéralisation du commerce contribue au développement durable, tel que le prescrit l'ALÉNA.

Indicateur de rendement

- Des mesures sont élaborées et appliquées afin de donner suite aux conclusions de ces travaux.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Le groupe d'experts sera constitué au cours du premier trimestre de 2010, et il est prévu qu'il tienne sa première réunion au début de l'année. Le GTEC tiendra des téléconférences régulières et au moins une réunion avec le groupe d'experts.

L'établissement d'un rapport complet est prévu pour l'automne de 2010.

Échéance de la participation de la CCE

Le soutien direct de la CCE à ce projet se terminera à la fin de 2010.

Viabilité

Selon le degré de réussite du projet et d'intérêt suscité par le thème général, il est prévu que les partenaires représentés au sein du groupe d'experts et les centres universitaires et de recherche qui y sont associés poursuivent des travaux sur d'importants aspects de cette évaluation.

Ce projet donne directement suite à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, lequel engage les Parties prenantes à examiner en permanence les effets environnementaux de l'ALÉNA. La nécessité d'entreprendre d'autres activités dépendra des recommandations retenues au cours de l'établissement du nouveau plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

Communications

Le rapport qu'établira le groupe d'experts en 2010 sera transmis aux principaux partenaires afin de mettre en valeur les travaux de ce groupe.

Les conclusions générales et les enseignements tirés de ces travaux seront adaptés afin de les communiquer à des non-spécialistes.

Les connaissances qu'accumule la CCE ont une plus grande incidence lorsqu'elles servent en permanence à mener des évaluations en collaboration avec des centres de recherche et d'études de haut niveau. Les documents qu'elle élabore et publie, y compris ceux du groupe d'experts, sont plus susceptibles d'être actualisés et diffusés lorsque des universitaires y ont accès. L'établissement plus systématique de partenariats avec des réseaux universitaires offrira des cadres favorables pour multiplier l'utilisation de ces documents.

Les travaux du groupe d'experts devraient offrir la possibilité d'y faire participer des publics clés ou de les leur communiquer, au même titre que ceux de la CCE. À cette fin, d'autres activités de sensibilisation seront prévues en fonction du plan de travail du groupe, y compris en favorisant la participation et la sensibilisation à ses activités.

Plan de mise en œuvre

Projet 3 - Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu'ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. • Améliorer la coordination des activités nationales et régionales, notamment celles de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Constitution d'un groupe d'experts indépendants sur les effets environnementaux de l'ALÉNA qui établira un rapport énonçant ses principales conclusions, cerner les besoins et fixera des priorités en matière de données, et formulera des recommandations sur la manière de mener les travaux d'évaluation.	Document maître sur les effets environnementaux de l'ALÉNA et recommandations en vue d'éclairer les travaux d'évaluation.	12 mois.	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des effets environnementaux de la libéralisation du commerce. • Sensibilisation accrue aux effets de la libéralisation du commerce au sein des publics cibles tels que les organismes gouvernementaux, les ONG, le secteur privé, les collectivités locales, et les milieux scientifique et universitaire. • Méthode améliorée d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA. • Détermination des lacunes, des nouveaux enjeux, des besoins prioritaires en 	<p>Les décideurs en matière de politiques commerciales.</p> <p>Les fonctionnaires de l'environnement et du commerce.</p> <p>Les fonctionnaires provinciaux.</p> <p>Les réseaux universitaires et le milieu de la recherche sur l'environnement et le commerce (universités, centres de recherche, etc.).</p> <p>Le grand public.</p>	135 000 \$	Les travaux d'évaluation se fonderont sur le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et tiendront compte des conclusions et des recommandations du rapport du groupe d'experts.

Projet 3 - Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu'ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent.
- Renforcer la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination des activités nationales et régionales, notamment celles de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
			matière de données et d'approches qui pourraient éclairer les travaux d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA.			
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document de référence</i> : Effets environnementaux de l'ALÉNA et recommandations visant à éclairer les travaux d'évaluation.	Examen par le Secrétariat : octobre 2010. Examen par les Parties : novembre 2010. Publication : décembre 2010.				

Projet 3 - Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu'ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent.
- Renforcer la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination des activités nationales et régionales, notamment celles de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
2. Poursuite du soutien à la collaboration des fonctionnaires de l'environnement et du commerce au sein de leurs groupes de travail.	Tenue de téléconférences régulières et de deux réunions. Poursuite des échanges entre les Parties au sujet de leurs travaux d'évaluation antérieurs sur les négociations concernant le commerce et les investissements.	Travaux permanents.	Meilleures communications entre les ministères de l'Environnement et du Commerce. Meilleures évaluations des répercussions environnementales de l'ALÉNA par la CCE et les Parties. Élaboration plus éclairée des politiques environnementales et commerciales par les Parties.	Les ministères de l'Environnement et du Commerce.	15 000 \$	

Coût total : 150 000 \$CAN**Indicateurs de rendement :**

- Achèvement du rapport.
- Les Parties à l'ALÉNA et d'autres intervenants se servent du rapport et y font référence en élaborant leurs politiques environnementales et commerciales et en prenant des mesures connexes, y compris les activités de la CCE.
- Adoption d'une méthode améliorée d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA.
- Des activités sont mises sur pied et exécutées en se fondant sur les conclusions de ces travaux.

Principaux partenaires :

Le GTEC, des spécialistes de l'environnement et de l'ALÉNA, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche et le

Projet 3 - Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA

Objectifs stratégiques :

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu'ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent.
- Renforcer la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination des activités nationales et régionales, notamment celles de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
						groupe d'experts.

Projet 4 :	Soutien à l'essor du bâtiment écologique	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu :	90 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC)

Objectifs du projet

Ce projet consiste à favoriser le marché du bâtiment écologique en Amérique du Nord, notamment en harmonisant les normes¹ d'efficacité énergétique et/ou les systèmes de cotation régionaux afin d'évaluer le rendement écologique des bâtiments.

Bien que ce projet soit axé sur l'efficacité énergétique, l'expression « bâtiment écologique » fait référence au recours à des méthodes et à des matériaux à privilégier du point de vue environnemental dans la conception, l'emplacement, la construction, l'exploitation et/ou l'élimination des bâtiments, qu'il s'agisse de moderniser ou de rénover ceux qui sont existants ou d'en construire de nouveaux.

Contexte

Historique et fondements du projet

En 2008, aux termes de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), le Secrétariat de la CCE a publié un rapport indépendant intitulé *Le bâtiment écologique en Amérique du Nord : débouchés et défis*². Ce rapport et neuf documents de

référence³ détaillés font état des principaux débouchés et défis en matière de bâtiment écologique qui jouent un rôle transformationnel en vue de régler un certain nombre d'enjeux environnementaux, notamment la conservation de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le rapport indique que « l'écologisation offre deux principaux moyens de lutter contre les changements climatiques et de réduire les [...] émissions atmosphériques liées à l'énergie : d'abord (et avant tout), elle réduit la quantité d'énergie utilisée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation et l'exploitation des bâtiments, ainsi que le fonctionnement des appareils qu'ils contiennent; ensuite, elle remplace une énergie qui est présentement surtout à base de carbone par des solutions de rechange qui n'entraînent pas la production de GES ou d'autres émissions atmosphériques nocives »⁴.

Le rapport fait également état des possibilités qui s'offrent aux trois pays signataires de l'ALÉNA de collaborer à l'essor de ce secteur en menant les activités suivantes :

- Partager des ressources et de l'information.
- Promouvoir le commerce international de produits du bâtiment à privilégier du point de vue de l'environnement et de techniques éprouvés mais sous-utilisés.
- Soutenir les programmes d'écoétiquetage.
- Tirer parti des possibilités de recherches conjointes.

¹ Le terme « normes » utilisé dans la présente description de projet signifie des normes volontaires de cotation du rendement des bâtiments.

² Voir <http://www.cec.org/Storage/61/5387_GB_Report_FR.pdf>.

³ Voir

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1180&ContentID=&SiteNodeID=383&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>.

⁴ Voir note 1. *Ibid.*, p. 24.

- Diffuser de l'information concernant la recherche et la formation.

Se fondant sur ces conclusions, le Secrétariat de la CCE a organisé des discussions en 2009 avec les trois pays afin de favoriser l'harmonisation des systèmes de cotation de l'efficacité énergétique (dont le programme Energy Star) pour les bâtiments dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

De 2006 à 2008, les travaux de la CCE sur le bâtiment écologique ont été guidés par un groupe consultatif international comprenant des promoteurs et des architectes de premier plan, des spécialistes du développement durable et de l'énergie, des évaluateurs et des courtiers immobiliers, et des représentants des gouvernements nationaux et d'administrations municipales. Dans le cadre de ces travaux, la rédaction des documents de recherche a donné lieu à la participation de représentants d'un vaste groupe d'intervenants des trois pays, à savoir : des conseils nationaux du bâtiment écologique; des organismes de location et d'habitation; des spécialistes de l'énergie, de la construction, de l'évaluation et de la finance; des organismes de certification et d'étiquetage. Par ailleurs, trois ateliers publics tenus en 2007 aux États-Unis et au Mexique ont réuni des centaines de participants supplémentaires qui ont contribué à l'établissement du rapport et à la réalisation de travaux connexes. En 2009, le Secrétariat a organisé d'autres discussions avec des spécialistes de Ressources naturelles Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et la *Comisión Nacional para el Uso Eficiente de la Energía* (Conuee, Commission nationale pour l'utilisation efficace de l'énergie) du Mexique, et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

Groupe consultatif du projet

Le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) coordonnera le projet. Quant au groupe consultatif sur le bâtiment écologique susmentionné dont le mandat a duré de 2006 à 2008, il ne sera pas reconstitué parce que la CCE aura recours aux services de conseillers spéciaux et de fonctionnaires œuvrant dans ce domaine afin de faciliter les activités de sensibilisation et de soutenir des travaux rigoureux.

Justification

Au Canada, au Mexique et aux États-Unis, les bâtiments commerciaux et

résidentiels sont respectivement responsables de quelque 23 %, 30 % et 40 % de la consommation d'énergie. Chaque année, en raison de l'énergie qu'utilisent les bâtiments en Amérique du Nord, ils rejettent plus de 2 200 mégatonnes de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, soit environ 35 % du total rejeté sur le continent. Des études récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et des sociétés McKinsey et Vattenfall indiquent que l'adoption de meilleures pratiques dans le secteur du bâtiment représente l'un des moyens les plus rapides et les plus économiques en vue de réduire considérablement les émissions de GES, et qu'il offre souvent des avantages économiques nets. Pour cette raison, de plus en plus d'organismes, d'institutions et d'entités gouvernementales en Amérique du Nord réclament une amélioration radicale du rendement énergétique dans le secteur du bâtiment. En bref, le bâtiment écologique représente l'un des moyens les plus réalisables et les plus rentables à court terme de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, il arrive très souvent que ce type de bâtiment offre des avantages pour l'environnement en même temps qu'il donne l'occasion de réaliser des gains financiers⁵.

Le rapport du Secrétariat fait état du fait que les trois pays signataires de l'ALÉNA ont des possibilités de collaborer à l'amélioration du secteur du bâtiment. L'une des recommandations qu'il énonce préconise le soutien à l'étiquetage pour caractériser le rendement écologique des bâtiments, recommandation à laquelle donne suite le présent projet.

Étant d'avis que l'efficacité énergétique constitue le moyen le plus efficace de réduire l'empreinte de carbone d'un bâtiment, le Secrétariat de la CCE a organisé de discussions en 2009 avec des organismes compétents afin d'harmoniser les systèmes de cotation de l'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord (en envisageant particulièrement le recours à l'outil d'étalonnage du programme Energy Star de l'EPA relatif aux bâtiments^{6,7}). Le Canada est en train de s'entendre avec l'EPA afin d'élaborer son propre système d'étalonnage en se

⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁶ L'outil d'étalonnage Energy Star offre gratuitement des outils et des ressources afin d'aider les propriétaires de bâtiment à mesurer leur consommation d'énergie et à la comparer à celle de bâtiments analogues.

⁷ Il existe d'autres programmes au Canada (EnerGuide pour les résidences) et au Mexique (les normes de la Conuee) pour mesurer l'efficacité énergétique.

fondant sur la méthode du programme Energy Star. Des discussions avec des fonctionnaires mexicains ont permis de savoir que ce pays souhaite adopter une telle méthode dans un proche avenir. D'autre part, compte tenu de l'expansion rapide de la construction résidentielle au Mexique, le présent projet donnera lieu à une étude et à un échange d'informations sur les méthodes exemplaires que préconisent les programmes nationaux et infranationaux ainsi que des projets relatifs à des systèmes et programmes de cotation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels d'Amérique du Nord (p. ex., les maisons à consommation énergétique nette zéro et les maisons appliquant le programme Energy Star).

Ce projet comportera les deux activités suivantes qui cadrent avec le rôle de la CCE :

- Un atelier de spécialistes afin de faire collectivement connaître aux organismes gouvernementaux et aux autres intervenants les avantages, les possibilités et les défis de l'élaboration et de l'application de normes écologiques régionales et de systèmes de cotation pour les bâtiments (ce projet sera axé sur un secteur précis de la construction que choisiront les spécialistes).
- Un atelier technique de suivi afin d'établir une plateforme pour adopter des systèmes communs de mesure et de cotation de l'efficacité énergétique pour les bâtiments (axés particulièrement sur le secteur choisi au cours du précédent atelier).

Atteinte des objectifs stratégiques

Le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 prescrit d'améliorer la performance environnementale du secteur privé, notamment en appliquant des méthodes modèles pour favoriser l'observation des lois de l'environnement. Le projet donne suite aux objectifs suivants de ce plan :

1. L'information nécessaire à la prise de décisions

La mise au point et la promotion de mesures, de normes et/ou de systèmes de cotation en matière de bâtiment écologique peuvent aider les décideurs nord-américains à mieux connaître les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent.

2. Le renforcement des capacités

La mise en œuvre du projet permettrait de favoriser l'amélioration de la performance environnementale du secteur privé grâce à l'application de méthodes modèles d'observation des lois de l'environnement.

Portée nord-américaine du projet

Les réalisations de ce projet seront bénéfiques aux trois pays signataires de l'ALÉNA.

Par ailleurs, un vaste projet permanent visant à appliquer des techniques écologiques au parc immobilier existant offrira d'importants avantages environnementaux. Tel que le souligne le GIEC, l'amélioration de la performance environnementale dans ce parc grâce à des techniques éprouvées pourrait grandement aider chaque pays et l'ensemble de l'Amérique du Nord à atteindre les objectifs de réduction de GES.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Les travaux dans le domaine du bâtiment écologique, notamment le rapport susmentionné, ont donné lieu au renforcement des capacités de la CCE ainsi que d'un vaste réseau de spécialistes dans les domaines des politiques et des techniques relatives à ce type de bâtiment. La CCE est particulièrement en mesure de se consacrer à ce domaine avec une optique nord-américaine en établissant des liens entre les activités nationales et infranationales qui sont en rapport avec la description du présent projet. Pour conclure ce projet, le Secrétariat engagera des spécialistes du bâtiment écologique, renommés mondialement, qui ont siégé au comité consultatif de la CCE⁸.

Liens avec d'autres projets de la CCE

(Sans objet)

Activités et réalisations

Principales activités

1. Tenue d'un atelier de spécialistes afin de faire collectivement connaître aux organismes gouvernementaux et aux autres intervenants les avantages, les possibilités et les défis de l'élaboration et de l'application de normes écologiques régionales et de systèmes de cotation pour les bâtiments.

⁸ Voir

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=834&ContentID=1380&SiteNodeID=341&BL_ExpansionID=&AA_SiteLanguageID=2>.

2. En fonction des conclusions du premier atelier, tenue d'un atelier technique de suivi avec des spécialistes de premier plan afin d'établir une plateforme pour adopter des systèmes communs de mesure et de cotation de l'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux et résidentiels.

Résultats escomptés

- Atelier de spécialistes
- Atelier technique

Publics cibles

Les publics cibles comprennent des conseils nationaux du bâtiment écologique, les gouvernements fédéraux des trois pays, des organismes de certification et d'étiquetage (p. ex., le *Green Building Certification Institute* [Institut de certification en matière de bâtiment écologique]), des entreprises de construction du secteur privé et des organismes de conservation de l'énergie.

Partenaires et intervenants

Les partenaires pourraient comprendre des membres du précédent groupe consultatif et d'autres membres du vaste réseau de spécialistes qui ont participé aux travaux de la CCE sur le bâtiment écologique. Des fonctionnaires sont censés représenter les principaux intervenants dans le cadre du projet.

Ressources externes

Il est prévu que des spécialistes apportent une importante contribution en nature au projet en formulant des avis.

Des ressources supplémentaires ne sont pas encore assurées, mais feront l'objet d'une sollicitation au cours de l'exécution du projet.

Réalisations et calendrier d'exécution

L'atelier de spécialistes se tiendra au début de 2010 et l'atelier technique de suivi au printemps suivant. Il est prévu de dresser un plan d'action pour l'automne de la même année.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Meilleure connaissance des possibilités qu'offrent des normes

harmonisées d'efficacité énergétique pour les bâtiments, car elles peuvent favoriser le développement du marché et l'innovation, et faciliter les échanges commerciaux dans ce secteur.

Indicateurs de rendement

- Relevé des possibilités d'améliorer la performance environnementale des bâtiments et de favoriser la croissance économique et le commerce grâce à l'adoption de systèmes régionaux de cotation des bâtiments écologiques.

Résultats partiels

- Élaboration d'une politique permettant d'harmoniser les systèmes de cotation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Indicateurs de rendement

- Choix et présentation d'une politique.

Résultats finaux

- Promotion adéquate de systèmes harmonisés de cotation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et commerciaux.

Indicateurs de rendement

- Élaboration de systèmes de cotation et/ou de normes et de mesures communes pour évaluer et gérer les objectifs d'efficacité énergétique dans les bâtiments.
- Augmentation de la proportion d'immeubles écologiques certifiés en Amérique du Nord.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Ce projet donne suite au rapport que le Secrétariat de la CCE a publié en 2008 en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, lequel fait notamment état des possibilités dont disposent les pays signataires de l'ALÉNA d'améliorer conjointement la performance environnementale dans le secteur de la construction.

Échéance de la participation de la CCE

Les travaux énumérés dans la présente description sont censés se terminer en 2010.

Viabilité

Bien que les activités du projet se limitent à celles énumérées dans la présente description, il est prévu qu'elles suscitent l'intérêt et la participation des intervenants afin qu'ils agissent de façon autonome en fonction des conclusions du projet. L'obtention des résultats finaux escomptés dépend du degré de promotion des recommandations politiques par d'autres entités et de leur adoption par les organismes de réglementation, ainsi que de la prise en charge des éléments commerciaux par le secteur privé.

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Communications

(Sans objet.)

Gestion de l'information

Ce projet n'est pas censé donner lieu à la constitution d'une base de données.

Plan de mise en œuvre

Projet 4 – Soutien à l’essor du bâtiment écologique						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu’ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent. • Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d’observation des lois de l’environnement. • Intensifier le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue de renforcer la protection de l’environnement, de favoriser l’utilisation durable de la biodiversité, d’éliminer les obstacles au commerce et d’appliquer des approches axées sur les forces du marché. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Tenue d’un atelier de spécialistes afin de faire collectivement connaître aux organismes gouvernementaux et aux autres intervenants les avantages, les possibilités et les défis de l’élaboration et de l’application de normes écologiques régionales et de systèmes de cotation pour les bâtiments, en mettant notamment l’accent sur l’efficacité énergétique.	Tenue d’un atelier de spécialistes.	Début de 2010.	Meilleure connaissance des possibilités qu’offrent des normes harmonisées d’efficacité énergétique pour les bâtiments, car elles peuvent favoriser le développement du marché et l’innovation, et faciliter les échanges commerciaux dans ce secteur.	Les organismes gouvernementaux.	45 000 \$	Aucune autre activité n’est prévue après 2010.

Projet 4 – Soutien à l’essor du bâtiment écologique						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu’ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent. • Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d’observation des lois de l’environnement. • Intensifier le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue de renforcer la protection de l’environnement, de favoriser l’utilisation durable de la biodiversité, d’éliminer les obstacles au commerce et d’appliquer des approches axées sur les forces du marché. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
2. En fonction des conclusions du premier atelier, tenue d’un atelier technique de suivi avec des spécialistes de premier plan afin d’établir une plateforme pour adopter des systèmes communs de mesure et de cotation de l’efficacité énergétique pour un secteur déterminé du bâtiment.	Tenue d’un atelier technique.	Printemps de 2010.	Élaboration d’une politique permettant d’harmoniser les systèmes de cotation de l’efficacité énergétique dans les bâtiments.	Les spécialistes techniques des organismes gouvernementaux.	45 000 \$	Aucune autre activité n’est prévue en 2010.
Coût total : 90 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement :						Principaux partenaires :
<ul style="list-style-type: none"> • Relevé des possibilités d’améliorer la performance environnementale des bâtiments et de favoriser la croissance économique et le commerce grâce à l’adoption de systèmes régionaux de cotation des bâtiments écologiques pour un secteur déterminé du bâtiment. • Choix et présentation d’une politique. • Élaboration de systèmes de cotation et/ou de normes et de mesures communes pour évaluer et gérer les objectifs d’efficacité énergétique dans les bâtiments. 						Les membres du réseau de spécialistes de la CCE en matière de bâtiment écologique. Les associations du

Projet 4 – Soutien à l’essor du bâtiment écologique						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains afin qu’ils connaissent les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent. • Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d’observation des lois de l’environnement. • Intensifier le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord en vue de renforcer la protection de l’environnement, de favoriser l’utilisation durable de la biodiversité, d’éliminer les obstacles au commerce et d’appliquer des approches axées sur les forces du marché. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
						<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du nombre de bâtiments écologiques certifiés en Amérique du Nord. bâtiment écologique. Les organismes gouvernementaux.

Projet 5	Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE	
Budget prévu	100 000 \$CAN	Groupes de travail connexes	Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) Groupe d'experts (spécialistes de l'électronique nommés par chaque Partie)

Objectifs du projet

Objectif général :

Caractériser ou quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé en Amérique du Nord, ainsi qu'entre l'Amérique du Nord et le reste du monde.

Objectif particulier :

Élaborer un cadre et une méthode afin de caractériser et/ou de quantifier ces échanges.

Contexte

Historique et fondements du projet

Les composants et les produits électroniques usagés, à mesure qu'ils deviennent obsolètes et sont mis au rebut, constituent un enjeu public et, à certains égards, une préoccupation environnementale. Diverses approches sont en voie d'élaboration afin d'encourager la gestion écologique de ce matériel en fin de vie à l'échelon infrarégional, là où cette gestion n'a pas encore cours. Étant donné qu'il est très difficile de gérer adéquatement la grande quantité de matériel électronique grand public qui est mise au rebut chaque année, les Parties ont décidé d'orienter les travaux de la CCE sur le

matériel électronique usagé en Amérique du Nord. Ces travaux donnent suite aux objectifs énoncés par les ministres nord-américains du Commerce (ou leur équivalent) au terme d'une réunion de la Commission de l'Accord de libre-échange nord-américain (Commission de l'ALÉNA) tenue en 2007, à savoir de travailler de concert avec la CCE afin de trouver des moyens de mettre fin aux répercussions environnementales de la courte durée de vie du matériel électronique grand public hors d'usage et à son élimination.

En décembre 2009, la CCE a terminé une étude visant à évaluer différentes méthodes pour caractériser ou quantifier le flux de matériel électronique usagé en Amérique du Nord.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

L'un des principaux défis que présente la caractérisation des échanges commerciaux de matériel électronique usagé est le grand nombre d'intervenants dans le marché. Les premiers travaux de ce projet consistent donc à dénombrer les participants à ces échanges commerciaux, dont des sociétés qui recueillent du matériel électronique usagé, le mettent aux enchères par lots, le transportent et l'exportent à l'étranger, ainsi que des intermédiaires aux ports d'entrée et de sortie, des associations commerciales et des organismes fédéraux, tels que les services douaniers dans les ports, et certains gouvernements étatiques et provinciaux. Il serait utile de cartographier les principaux échanges commerciaux de matériel électronique

usagé, y compris les participants qui interviennent le plus fréquemment dans la chaîne matérielle.

Groupes consultatifs du projet

Les gouvernements ont nommé un groupe de spécialistes gouvernementaux des déchets électroniques pour examiner les résultats de ces travaux, outre le Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) qui coordonnera l'ensemble du projet.

Justification

L'un des défis pour gérer efficacement le matériel électronique usagé consiste à disposer de renseignements suffisants sur les échanges commerciaux dont il est l'objet, ainsi que sur ses mouvements transfrontaliers qui suscitent des préoccupations, notamment ceux des pays développés vers les pays en développement. On dispose malgré tout de très peu de données sur les exportations de ce matériel usagé. Il compte divers produits qui sont transportés par des voies commerciales complexes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ce matériel comprend des produits et des composants destinés au recyclage, à la réutilisation ou à la remise à neuf. Aucun organisme n'a encore recueilli systématiquement de données sur les échanges commerciaux de matériel électronique usagé. Les pays nord-américains ne disposent donc pas d'un tableau assez précis pour déterminer si ce matériel est exporté à des fins de réutilisation, de remise à neuf, de recyclage ou d'élimination, et en quelle quantité.

Des renseignements plus précis sur les importations et les exportations de ce matériel éclaireront l'élaboration de politiques dans les trois pays et permettront de relever les enjeux les plus importants en ce qui a trait à la gouvernance dans ce secteur. Par exemple, cela permettrait de déterminer si un gros pourcentage de matériel électronique nord-américain est exporté vers des pays qui appliquent des méthodes primaires de recyclage et si la situation justifierait la prise de mesures correctives. Cela pourrait également contribuer à la prise d'une décision éclairée quant à la nécessité que la CCE mène des travaux supplémentaires dans ce domaine, et à leur portée, le cas échéant.

Compte tenu de la complexité des problèmes que pose ce matériel et du manque d'information à son sujet, cela pourrait limiter l'efficacité de la

caractérisation et/ou de la quantification des échanges commerciaux, et obligerait à procéder étape par étape dans le cadre du projet. La première étape, en 2009, a consisté à mener une étude de faisabilité afin de relever les éléments qui facilitent ou entravent une caractérisation précise de leurs échanges commerciaux en Amérique du Nord. À partir de ces conclusions, le groupe d'experts décidera s'il est nécessaire de poursuivre l'élaboration d'un cadre et d'une méthode afin de caractériser et/ou de quantifier ces échanges commerciaux et de valider cette méthode.

Les travaux auxquels ce projet donnera lieu ne consisteront pas à examiner les risques environnementaux que présentent le matériel électronique usagé ni des questions de réglementation et de conformité à celle-ci, et ce, parce que ces sujets ont déjà fait l'objet d'examen dans le cadre d'autres tribunes ou exigent des compétences différentes que celles nécessaires pour évaluer les échanges commerciaux.

Atteinte des objectifs stratégiques

Le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010¹ prévoit le renforcement des capacités des trois pays à cerner et à donner suite aux préoccupations environnementales liées au commerce pour que l'environnement et le commerce bénéficient des mêmes avantages, ainsi que l'amélioration de la collaboration des trois pays dans ces domaines grâce à la production d'informations pertinentes.

Information nécessaire à la prise de décisions

Ce projet éclairera les décideurs sur les politiques à élaborer au sujet du matériel électronique usagé et permettra à ceux qui les élaborent de saisir la portée des questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent.

Liens entre l'environnement et le commerce

Ce projet fournira des renseignements pertinents qui éclaireront les décideurs sur les politiques visant le matériel électronique usagé dans un secteur dont la vocation est clairement commerciale. La Commission de l'ALÉNA a explicitement demandé à la CCE de lui apporter son soutien dans le cadre de ses travaux sur le matériel électronique, et ce projet donne suite à l'alinéa

¹ Voir *Regard vers l'avenir : Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010*, p. 12, à l'adresse http://www.cec.org/Storage/84/8022_2005-2010-Strategic-plan_fr.pdf.

10(6)e) de l'ANACDE qui prescrit au Conseil d'aider la Commission du libre-échange dans les dossiers liés à l'environnement.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Les exportations de matériel électronique usagé à partir de l'Amérique du Nord cadrent particulièrement avec le mandat de la CCE en raison de l'importante quantité de ce matériel fabriquée sur le continent et des répercussions éventuelles des exportations nord-américaines dans d'autres pays. Il est également nécessaire de collaborer dans ce domaine comme l'ont déjà déclaré les ministres du Commerce des trois pays signataires de l'ALÉNA.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Les travaux trilatéraux que mène la CCE et l'aide qu'elle apporte aux Parties pour fournir une information environnementale intégrée et comparable la qualifient pour se pencher sur les obstacles que rencontre la gestion écologique du matériel électronique usagé.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le Groupe de travail sur l'application des lois et le Groupe de travail sur les déchets dangereux seront tenus au courant des activités du projet.

Activités et réalisations

Principale activité

- La validation d'un cadre et d'une méthode en vue de caractériser et/ou de quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Un cadre et une méthode d'analyse des échanges commerciaux de matériel électronique usagé.

Indicateurs de rendement

- Élaboration et parachèvement du cadre et de la méthode.

Résultats partiels

- Examen du cadre et de la méthode par les Parties.

Indicateurs de rendement

- Analyse et examen de la méthode par les Parties.

Résultats finaux

- Disponibilité d'un cadre et d'une méthode validés pour analyser les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.

Indicateur de rendement

- Cadre et méthode élaborés, validés, achevés et approuvés par les Parties.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

L'activité prévue en 2010 fournira aux Parties une méthode validée pour analyser les échanges commerciaux de matériel électronique usagé. Il sera possible de diffuser cette méthode au besoin.

Échéance de la participation de la CCE

Cette activité est censée se terminer en 2010 et aucune autre n'est prévue par la suite.

Viabilité

En 2010, l'activité du projet se déroulera comme cela est mentionné dans la présente description. Tout organisme national partenaire de la CCE pourra appliquer la méthode élaborée grâce à ce projet, mais elle pourra aussi servir à la Commission du libre-échange dans le cadre de ses plans de travail. Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre cette activité feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Gestion de l'information

Cette activité ne donnera lieu à la constitution d'aucune base de données.

Plan de mise en œuvre

PROJET 5 – Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé						
Objectif : Cerner les possibilités de quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Validation d'un cadre et d'une méthode en vue de caractériser et/ou de quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.	Élaboration et validation d'un cadre et d'une méthode en vue de caractériser et/ou de quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.	Hiver de 2009 au printemps de 2010.	Cadre et méthode validés pour caractériser et/ou quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.	Les organismes de réglementation en matière de rebuts électroniques, tant à l'échelon fédéral qu'étatique et provincial, car ils pourront appliquer la méthode pour mener des évaluations.	100 000 \$	Application de la méthode élaborée dans le cadre de ce projet.
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Document de référence</i> : Cadre et méthode validés pour caractériser et/ou quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.	Examen par le Secrétariat : juillet 2010. Examen par les Parties : août 2010. Publication : septembre 2010.				

PROJET 5 – Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé	
Objectif : Cerner les possibilités de quantifier les échanges commerciaux de matériel électronique usagé.	
Coût total : 100 000 \$CAN	
Indicateurs de rendement : - Cadre et méthode élaborés, validés, achevés et approuvés par les Parties.	Principaux partenaires : Spécialistes du matériel électronique usagé nommés par leur gouvernement.

Projet 6 : Le commerce et l'application des lois de l'environnement	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 390 000 \$CAN	Groupes de travail connexes :	Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTOAL) Groupe de travail sur les déchets dangereux (GTDD) Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNALES)

Objectifs du projet

Ce projet comporte les trois objectifs suivants :

- Accélérer les mouvements transfrontaliers licites de matières.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient ou tentent d'expédier illicitement des matières et des déchets dangereux, des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et des espèces sauvages protégées, ou d'autres matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties, soient empêchées de le faire et se voient imposer des sanctions adéquates.
- Favoriser la diffusion d'une meilleure information sur les mouvements de matières et de déchets dangereux en Amérique du Nord.

En 2010, il est prévu de terminer les travaux et activités entrepris en 2009 afin de conclure adéquatement le projet.

Contexte

Historique et fondements du projet

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) prescrit à ses Parties signataires d'appuyer les

but et objectifs environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), lesquels consistent notamment à créer un marché élargi et sûr de biens et de services favorisant la protection et la conservation de l'environnement, à promouvoir le développement durable, et à renforcer l'élaboration et l'application des lois et règlements de l'environnement.

La résolution du Conseil n° 96-06 a constitué le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (maintenant désigné Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL]) qui est composé de hauts fonctionnaires chargés de la mise en œuvre des lois de l'environnement. Depuis 1996, le GTAOL a déterminé qu'il fallait renforcer les capacités de surveillance des mouvements transfrontaliers de matières et de déchets dangereux et de SACO, et de faire observer la législation qui régit ces mouvements. Il a aussi préconisé d'adopter des approches concertées relativement à l'application des lois nationales, notamment celles destinées à mettre en œuvre la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), en collaborant en permanence avec le Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNALES).

La résolution du Conseil n° 03-08 a étendu cette coopération au domaine des matières et des déchets dangereux en prescrivant au Secrétariat de travailler

de concert avec les Parties en vue d'élaborer des mesures particulières favorisant la gestion écologique et le suivi de ces matières et déchets¹. Pour donner suite à cette résolution, le GTAOL a constitué le Groupe de travail sur les déchets dangereux (GTDD), un groupe spécial chargé de contribuer à des travaux connexes au programme de travail de la CCE. Composé de hauts fonctionnaires et de spécialistes en technologie de l'information appliquée à la gestion des matières et déchets dangereux, le GTDD continuera d'appuyer la mise en œuvre des éléments du présent projet qui visent ces matières et déchets.

Le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 a notamment pour but d'améliorer la conformité aux lois de l'environnement en vigueur et de renforcer les capacités des trois pays à gérer les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes.

Jusqu'à présent, y compris en achevant les activités de 2009, la CCE a accompli des progrès dans le cadre des activités suivantes :

- Un projet pilote d'échange électronique de données, entre les gouvernements des trois pays, sur les demandes et les avis d'exportation et les autorisations d'importation de matières et de déchets dangereux. Cela permettra d'améliorer la qualité des données, de réduire le fardeau administratif de ces gouvernements et de remplacer les encombrants documents sur papier qui ne favorisent pas vraiment le renforcement de l'application des lois.
- Le groupement des cours de formation en ligne visant à renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes et de l'environnement, et à diffuser de l'information sur les règlements et les techniques d'application des lois régissant les SACO² ainsi que les matières et les déchets dangereux.
- L'affermissement de la portée et du processus d'échange d'informations sur les importations non conformes aux lois en Amérique du Nord.
- Des ateliers et un rapport sur la conformité aux lois de l'environnement en partenariat avec des organismes liés aux couloirs d'échanges

¹ Voir

http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1016&SiteNodeID=270&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2

² Voir http://www.cec.org/ods/main/cec_ods_intro_f.asp.

commerciaux ainsi qu'avec les secteurs qui se consacrent au commerce transfrontalier de matières régies par ces lois.

- Un outil de recherche et de cartographie permettant de suivre les tendances des transferts hors site de polluants et de substances, de même qu'un rapport sur le recours aux techniques de suivi de ce type de transfert transfrontalier.

Ces activités ont permis aux Parties de réaliser des progrès dans la lutte contre les menaces que présentent les produits illicites, les importations non conformes aux lois ou l'introduction de substances interdites en Amérique du Nord. Elles ont ainsi amélioré les capacités d'application des lois et uniformisé les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en réduisant les avantages qui peuvent éventuellement découler de l'omission d'appliquer efficacement les lois de l'environnement.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les intervenants comprennent tous les organismes gouvernementaux d'application des lois représentés au sein du GTAOL et du GTDD. La Gendarmerie royale au Canada, la police fédérale et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) au Mexique, et le *Department of Justice* (ministère de la Justice) aux États-Unis constituent également des intervenants clés pour les autorités responsables de l'application des lois de l'environnement dans les trois pays. Ces intervenants clés comprennent aussi les services douaniers, car ils peuvent tirer des avantages du projet et lui en procurer.

Les associations d'entreprises dans les couloirs commerciaux³ jouant également un rôle actif et important dans la promotion du commerce

³ Les organismes liés aux couloirs commerciaux ont vu le jour dans la foulée de l'ALÉNA; ils ont généralement été créés par des entreprises ainsi que par des organismes d'administrations métropolitaines et de gouvernements étatiques. Les plus importants comptent les suivants : Cascadia, <http://www.cascadiaproject.org/>; Canamex, <http://www.canamex.org/index.asp>; Ports-to-Plains, <http://www.portstoplains.com/>; La Entrada al Pacífico (LEAP), http://www.dot.state.tx.us/project_information/projects/la_entrada/overview.htm; North America's SuperCorridor Coalition Inc. (NASCO), <http://www.nascocorridor.com/>; Border Trade Alliance, <http://thebta.org/>; Gulf of Mexico States Accord, <http://www.gomsa.org/>; Corridor Québec–New York, <http://www.corridors.ca/index.html>; Canam-BTA, <http://www.canambta.org/>.

continental, la CCE a sollicité leur participation en vue de favoriser et de renforcer la conformité tangible aux lois en Amérique du Nord.

Groupes consultatifs du projet

Le projet bénéficiera de l'engagement et de l'encadrement du GTAOL et des organismes d'application des lois qui y sont affiliés, ainsi que de la participation des fonctionnaires des douanes relativement à certaines activités.

Le GTDD continue de contribuer à l'élaboration et à la coordination des volets du projet qui concernent l'échange électronique de données sur les importations et exportations de matières et de déchets dangereux.

Justification

Selon l'*International Crime Threat Assessment* (Évaluation des menaces présentées par le crime international) réalisée par le gouvernement des États-Unis, les organisations criminelles locales et internationales tirent annuellement, à l'échelle mondiale, des recettes d'environ 22 à 31 milliards de dollars américains du rejet de déchets dangereux, de la contrebande de matériel dangereux, et de l'exploitation et du trafic illicites de ressources naturelles protégées. Jusqu'à présent, on estime que la quantité mondiale des SACO passées en contrebande se situe entre 7 000 et 14 000 tonnes par année, ce qui assure des profits de 25 à 60 millions de dollars américains aux organisations criminelles. Une grande partie de ces SACO est destinée à être introduite illicitement en Amérique du Nord.

L'engorgement des ports de Los Angeles et de Long Beach, aux États-Unis, est la raison pour laquelle davantage d'importations en provenance d'Asie pénètrent en Amérique du Nord par des ports mexicains de la côte du Pacifique pour être ensuite acheminées vers les États-Unis et le Canada. Étant donné que les marchandises non conformes peuvent pénétrer en Amérique du Nord par des ports mexicains, les agents des douanes et de l'environnement des trois pays se sont engagés à échanger des renseignements et d'autres données pertinentes afin de protéger le continent des importations illicites. En accomplissant ces activités, les Parties contribuent aussi au renforcement de la sécurité des frontières et à la mise en œuvre de stratégies environnementales mondiales telles que l'initiative

d'écologisation des douanes prise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Les responsables et les inspecteurs des trois pays doivent avoir accès à des informations et à des techniques avant-gardistes pour pouvoir lutter efficacement contre les expéditions illicites et les importations de substances interdites en Amérique du Nord. À ce sujet, la CCE aide les Parties à mettre sur pied une formation en ligne sur les matières et les déchets dangereux à l'intention des inspecteurs des douanes et de l'environnement, et ce, dans le but de leur faire connaître les règlements et les activités destinées à les appliquer efficacement dans les trois pays. Cette formation est aussi profitable à d'autres fonctionnaires, notamment pour leur donner le même niveau de connaissances et appliquer une approche commune à l'égard de ces matières et déchets.

En disposant d'informations cartographiées sur les établissements qui exportent et importent ces matières et déchets dangereux d'un pays à l'autre en Amérique du Nord, les organismes d'application des lois seront davantage en mesure de déterminer les itinéraires et la fréquence des expéditions tout en axant les ressources et les efforts sur la promotion du commerce licite.

L'échange électronique de données sur les exportations et importations de matières et de déchets dangereux contribuera à fournir les meilleures informations et techniques qui soient pour lutter contre leurs expéditions illicites à l'échelle transfrontalière. Le remplacement d'un système sur papier par un système électronique améliorera la qualité générale des données sur les exportations et importations, accroîtra les capacités d'application des lois, soutiendra la sécurité des frontières, facilitera l'adoption de techniques de suivi plus poussées et permettra aux gouvernements de réduire leur fardeau administratif.

Chaque autorité de gestion affecte des ressources à la mise sur pied de sa propre partie du système d'échange d'informations, et la CCE soutient la mise en place du cadre qui permettra cet échange. Par la suite, la CCE remettra le projet aux Parties pour qu'elles puissent utiliser et perfectionner le système.

Lorsque le public est mieux informé, il est généralement davantage en mesure de se conformer aux lois de l'environnement. Dans cette optique, la CCE a les compétences voulues pour réunir des représentants d'organismes d'application des lois et du secteur privé des trois pays afin de promouvoir et

de faciliter le commerce et la conformité des biens et des matières qui sont visés par la réglementation environnementale en Amérique du Nord.

La CCE constitue un moyen de diffuser de l'information et de favoriser la connaissance des lois nord-américaines de l'environnement. Elle est également très compétente pour faire connaître les principaux éléments de ces lois et les présenter dans son site Web.

Atteinte des objectifs stratégiques

Le projet donne suite aux priorités énoncées dans le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 en ce qui concerne l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités et les liens entre l'environnement et le commerce.

Le projet applique ces priorités en faisant en sorte que les fonctionnaires des douanes, de l'environnement et de l'application des lois connaissent la législation de l'environnement qui a des incidences sur le commerce. Il vise également à ce que les exportateurs et les autres intéressés aient facilement accès à la réglementation environnementale, et à former les fonctionnaires des douanes et les autres agents d'application des lois pour qu'ils soient davantage en mesure d'accélérer les expéditions transfrontalières licites. Dans l'ensemble, le projet donne suite aux préoccupations d'un large éventail d'intervenants qui s'intéressent à l'amélioration des lois, des règlements, des procédures, des politiques et des pratiques concernant l'environnement, et qui s'emploient à renforcer l'observation et l'application des lois et règlements dans ce domaine.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

L'ANACDE prescrit aux Parties d'appuyer les buts et les objectifs environnementaux de l'ALÉNA, lesquels consistent notamment à créer un marché élargi et sûr de biens et de services favorisant la protection et la conservation de l'environnement, à promouvoir le développement durable et à renforcer l'élaboration et l'application des lois et règlements de l'environnement.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Les responsables de l'application des lois de l'environnement doivent pouvoir compter sur des données fiables et des renseignements confidentiels pour mener une action concertée et efficace. La CCE est la mieux placée pour faciliter l'échange de ces informations entre les pays. En réalisant ces activités, elle consolidera ses travaux visant à lutter contre les importations

non conformes en Amérique du Nord, et elle établira des relations avec les services douaniers et les autres organismes d'application des lois dans les trois pays.

En raison de son mandat et grâce à ses compétences internes, la CCE est aussi pertinemment en mesure de créer des synergies avec des entreprises privées qui utilisent la surveillance et les systèmes d'identification par radiofréquence (IRF) pour examiner dans quelle mesure la technologie peut contribuer à l'observation et à l'application des lois de l'environnement. Les associations d'entreprises dans les couloirs commerciaux constituent des plateformes idéales pour évaluer la performance environnementale dans une perspective stratégique, tout en permettant aux gouvernements d'établir des ponts avec les entreprises du secteur des importations et exportations de marchandises.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet consiste à accroître la capacité des trois pays à cerner et à résoudre les préoccupations environnementales liées au commerce, et à faire en sorte que le commerce et l'environnement soient mutuellement avantageux.

Activités et réalisations

Principales activités, réalisations et calendrier d'exécution

Activité	Réalisation	Calendrier
1	Compte rendu de l'atelier international sur la lutte contre la contrebande et le trafic illicite de SACO en Amérique du Nord.	Achèvement du plan d'assurance de la qualité pour le compte rendu au printemps de 2010.
2	Cours de formation en ligne de la CCE sur les matières et les déchets dangereux.	Achèvement du plan d'assurance de la qualité pour le premier module et prestation complète du deuxième module à l'été de 2010.
3	Renforcement de la coopération et de l'échange de données et de	Réunion de fonctionnaires en mai 2010, et autres activités à déterminer.

	renseignements sur les importations non conformes en Amérique du Nord.	
4	Échange électronique de données sur les importations et exportations de matières et de déchets dangereux.	Pleine prestation de cet échange en vue de son adoption et de son exécution quotidienne par les trois pays d'ici l'automne de 2010.
5	Étude du degré d'utilité de l'outil de recherche et de cartographie pour les expéditions de matières et de déchets dangereux, ainsi que de la nécessité de le perfectionner.	Été de 2010.
6	Achèvement et diffusion du document sur la formation juridique.	Été de 2010.
7	Participation à une réunion de la NASCO en vue d'exposer les résultats des activités relatives à la conformité aux lois, et il est prévu de choisir d'autres travaux sur l'assurance de la conformité et la diffusion d'informations au mois de mai et lors de la réunion annuelle du GTAOL.	Été (juin) et automne de 2010.
8	Soutien à la réunion annuelle du GTAOL et mise à jour de son site Web.	Automne de 2010.

Publics cibles et intervenants

- Les hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois dans les trois pays.
- Les organismes d'application des lois dans les trois pays.
- Les procureurs.
- Les services douaniers.
- L' *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique) et d'autres universités et établissements de recherche.
- Les associations d'entreprises dans les couloirs commerciaux.
- Les organisations non gouvernementales.
- Les courtiers en douane.
- Les entrepreneurs et les autres membres du secteur privé prenant part au commerce transfrontalier en Amérique du Nord.

Ressources externes

En 2009, les partenaires ont fourni un soutien considérable en nature pour l'accomplissement de ces travaux et activités. Dans le cadre de son plan national d'élimination des chlorofluorocarbures (CFC), qui est administré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le gouvernement du Mexique a notamment apporté un soutien financier à l'exécution de l'activité 1.

En 2010, l'UNAM publiera le compte rendu des séminaires de formation juridique qui ont déjà eu lieu, et contribuera à l'instauration d'une formation en matière d'environnement à l'intention des membres de l'appareil judiciaire au Mexique.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Consolidation des techniques d'identification et de blocage des expéditions illicites de produits et de marchandises non conformes provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- Soutien aux efforts des Parties visant à promouvoir la conformité des matières et produits visés par la réglementation environnementale qui

franchissent les frontières en Amérique du Nord, et établissement de relations avec le secteur privé.

- Relevé des possibilités de recourir à des techniques de pointe pour surveiller la conformité aux lois de l'environnement et mieux connaître les activités illicites, de manière à lutter efficacement contre le trafic de matières assujetties à la réglementation environnementale.
- Soutien aux Parties pour déterminer les établissements producteurs et récepteurs de matières et de déchets dangereux, permettre de rationaliser les mesures, et favoriser l'observation et l'application efficaces des lois de l'environnement.
- Instauration d'une formation des juges et des procureurs mexicains en matière d'environnement, avec l'appui des partenaires nord-américains.
- Facilitation de l'échange d'informations sur les enseignements et les pratiques exemplaires en Amérique du Nord dans le domaine de l'observation et de l'application des lois de l'environnement.
- Échange d'informations entre les fonctionnaires chargés de l'environnement, des transports et des douanes en vue d'évaluer les répercussions environnementales de l'intensification des échanges transfrontaliers et de l'expansion des infrastructures de transport.
- Information du public préoccupé par les expéditions transfrontalières de marchandises en Amérique du Nord afin de faciliter le commerce et d'exercer une surveillance de la conformité aux lois de l'environnement.

Résultats partiels

- Les autorités sont mieux préparées à lutter contre le trafic de SACO et de matières et de déchets dangereux en stoppant les expéditions illicites en direction de l'Amérique du Nord.
- Meilleure connaissance des tendances, des activités, des secteurs et des marchandises qui ne sont pas conformes à la réglementation environnementale nord-américaine.
- Meilleure coordination, par les autorités, de la lutte contre les menaces que présentent les importations non conformes et les expéditions provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- Les gouvernements peuvent agir efficacement, en se fondant sur la meilleure information disponible, pour assurer une gestion adéquate des

matières et des déchets dangereux et l'observation et l'application de la réglementation environnementale qui s'y rapporte.

- Les autorités sont mieux préparées à instaurer une formation des juges et des procureurs mexicains en matière d'environnement, ce qui contribue à accroître l'efficacité de l'application de la réglementation environnementale dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- Le public nord-américain est mieux renseigné sur les efforts déployés par les trois pays pour appliquer et faire respecter les lois de l'environnement.
- Le commerce transfrontalier est facilité et la conformité à la réglementation environnementale est assurée.
- Les expéditions de marchandises respectueuses de l'environnement sont accélérées aux frontières nord-américaines.

Résultats finaux

- Frontières plus sûres et plus écologiques, et autorités mieux informées sur le trafic illicite de SACO et de matières et de déchets dangereux, ainsi que sur les tendances, les régions d'origine et les problèmes de surveillance connexes en vue d'assurer l'application efficace des lois de l'environnement en Amérique du Nord.
- Contribution substantielle des Parties à l'efficacité de l'application et de l'observation des lois de l'environnement par les membres de l'appareil judiciaire dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- Participation concrète des hauts fonctionnaires en vue de renforcer la coopération en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement.
- Environnement nord-américain mieux protégé grâce à une meilleure coordination des travaux des autorités responsables de l'application des lois.
- Diminution des répercussions environnementales que peuvent avoir des substances nocives en Amérique du Nord.
- Commerce durable de part et d'autre des frontières nord-américaines et application efficace de la réglementation environnementale sur le continent.

Indicateurs de rendement

Les indicateurs varient selon l'activité à laquelle ils se rapportent.

Activité 1

- Compte rendu de l'atelier de 2009 sur le commerce illicite et la contrebande de SACO à l'intention des intervenants compétents.

Activité 2

- Achèvement de l'élaboration et offre du cours de formation en ligne de la CCE sur les matières et les déchets dangereux.
- Nombre de stagiaires suivant le cours et nombre de consultations de la page Web.

Activité 3

- Nombre de produits considérés suspects et nombre de produits non conformes dans au moins deux des trois pays nord-américains.
- Nombre d'organismes participant à l'échange de renseignements sur les importations non conformes, et nombre de rapports de renseignements établis et échangés.
- Nombre de téléconférences, de réunions et de communications opérationnelles permettant d'échanger fructueusement des informations et des méthodes connexes au projet.
- Nombre accru de cas d'application des lois qui ont découlé de rapports de renseignements et ont permis d'améliorer les méthodes d'application dans les trois pays.

Activité 4

- Capacités d'échange électronique de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation de matières et de déchets dangereux.
- Nombre de transmissions électroniques de données sur les exportations et importations de matières et de déchets dangereux entre les Parties.

Activité 5

- Nombre de consultations de l'outil dans le site Web indiquant son degré d'utilité.

Activité 6

- Publication, en 2010, du compte rendu des séminaires de formation juridique tenus de 2005 à 2008 comprenant des conclusions et des recommandations sur l'instauration d'une formation en matière d'environnement à l'intention des membres de l'appareil judiciaire au Mexique.

Activité 7

- Nombre d'entreprises contactées et informées au sujet de l'assurance de la conformité aux lois de l'environnement en Amérique du Nord.
- Nombre d'organismes participant aux activités concertées de surveillance de la conformité aux lois de l'environnement.

Activité 8

- Nombre de participants à la réunion annuelle du GTAOL.
- Nombre d'ententes conclues et de décisions prises lors de la réunion annuelle du GTAOL.
- Plans d'action concertés découlant de la réunion annuelle du GTAOL.
- Mise à jour du site Web du programme sur l'application et l'observation des lois de l'environnement.
- Nombre de consultations mensuelles du site Web.
- Nombre d'activités donnant lieu à un échange d'informations et de pratiques exemplaires entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Calendrier et achèvement du projet

L'activité 1 a pris fin en 2009, et le rapport à son sujet, qui sera établi en 2010, permettra aux Parties d'envisager s'il faut donner une suite à cette activité.

L'activité 2 vise à ce que le premier module du cours de formation subisse un contrôle de la qualité au cours du premier trimestre de 2010 afin de l'afficher dans le site Web de la CCE. Le deuxième module sera également remis aux Parties en 2010 pour qu'elles puissent le perfectionner et l'utiliser.

L'activité 3 donnera lieu à une réunion des dirigeants d'organisme d'application des lois, en mai 2010, afin d'envisager des travaux concertés et

la participation éventuelle d'autres organismes clés d'application des lois à ces travaux.

L'activité 4 est censée se terminer à l'automne de 2010.

L'activité 5 consistera à coordonner la surveillance de la conformité à l'aide d'outils de recherche et de cartographie et à évaluer ces travaux en mai 2010.

L'activité 6 visera à publier en 2010 le rapport qu'elle a servi à établir.

L'activité 7 permettra au Secrétariat de diffuser l'information qu'il aura recueillie sur l'assurance de la conformité au cours de la réunion annuelle de la NASCO qui se tiendra en juin 2010 à Des Moines, en Iowa. La poursuite des travaux dans ce domaine fera l'objet d'une évaluation au cours de la réunion des dirigeants d'organisme d'application des lois, en mai 2010.

L'activité 8 consistera à soutenir la tenue de la réunion annuelle du GTAOL et de mettre à jour le contenu de ses pages Web sur l'application et l'observation des lois.

Viabilité du projet

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description.

Après 2010, les organismes d'application des lois de l'environnement des trois pays adopteront et utiliseront, à leur gré, les outils et l'information qui auront découlé de ce projet. Ce sera également le cas pour les outils et l'information sur l'application et l'observation des lois, mais, en plus, ils sensibiliseront au besoin le public nord-américain dans ce domaine.

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités ou des activités connexes feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne plus soutenir ces activités après 2010, il devra abroger sa résolution n° 03-08 qui prescrit au Secrétariat de collaborer avec les Parties en vue promouvoir la gestion écologique et le suivi des matières et des déchets dangereux.

Communications

Les organismes participants auront la responsabilité de transmettre de l'information sur l'élaboration et les résultats du cours. La CCE s'occupera de diffuser des renseignements sur ce cours et d'afficher les résultats de ses activités dans son site Web, à l'adresse http://www.cec.org/Page.asp?PageID=751&ContentID=&SiteNodeID=533&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

Gestion de l'information

La CCE appuiera les Parties en facilitant l'échange d'informations dans des délais opportuns. À cette fin, le Secrétariat utilisera les ressources qu'offre le site Web de la CCE pour diffuser de l'information aux organismes d'application des lois et aux intervenants des Parties.

La CCE aidera aussi les Parties à mettre au point le schéma et le cadre requis pour l'échange électronique de données, et elle soutiendra les efforts nationaux en vue de les transmettre efficacement. La CCE élaborera aussi un processus d'assurance de la qualité pour les informations qu'elle affichera dans son site Web.

En outre, la CCE continuera de travailler avec le groupe de coordination de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord pour y inclure une couche de données représentant les établissements qui importent ou exportent des matières et des déchets dangereux d'un pays à un autre en Amérique du Nord. La CCE continuera également de fournir des ressources en ligne pour faciliter l'adoption du cours sur ces matières et déchets dangereux et d'autres outils d'information en ligne tels que la section du site Web de la CCE consacrée à l'observation et à l'application des lois de l'environnement.

Plan de mise en œuvre

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Achèvement du compte rendu de l’atelier de 2009 sur le trafic illicite de SACO en Amérique du Nord.	Partage de savoir-faire et de connaissances sur les expéditions illicites de SACO à l’intention de fonctionnaires des trois pays tels que les douaniers et les inspecteurs de l’environnement. Diffusion du cours de formation en ligne de la CCE.	Printemps de 2010.	Les autorités des trois pays sont mieux préparées à appliquer l’interdiction qui vise les CFC à l’échelle mondiale et l’élimination graduelle des hydrofluorocarbures (HFC). Meilleure connaissance des dispositions du Protocole de Montréal en vue de lutter contre la contrebande de SACO. Plus grandes capacités de détecter les expéditions illicites de SACO.	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les services douaniers. Les procureurs et les agents d’application des lois. Les services de renseignements. Le public.	5 000 \$	Cette activité prendra fin en 2010.
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.	Examen par le Secrétariat : février 2010. Examen par des intervenants et des spécialistes : mars 2010. Examen de l’ébauche par les Parties : avril 2010.				

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>Rapport :</i> Activités de formation et possibilités d’appliquer efficacement les règlements sur les SACO.	Examen par le public : avril 2010. Examen par des pairs : avril 2010. Examen de l’assurance de la qualité par les Parties : avril et mai 2010. Publication : mai 2010.				
2. Achèvement du cours de formation en ligne de la CCE sur les matières et les déchets dangereux. Réunion d’inspecteurs et d’agents des douanes afin d’examiner ce cours avant sa prestation.	Prestation du cours en ligne. Le premier module sera disponible en ligne, alors que le deuxième sera confié aux Parties pour qu’elles le perfectionnent et l’utilisent.	Printemps de 2010.	Meilleure connaissance des règlements internationaux et régionaux visant les matières et les déchets dangereux, ainsi que des techniques et procédures pour appliquer efficacement les lois en Amérique du Nord.	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les services douaniers. Les procureurs et les agents d’application des lois. Le public.	10 000 \$	Cette activité prendra fin avec la prestation du cours.
	Sommaire relatif	Examen par des intervenants et des spécialistes : janvier 2010.				

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	à l’assurance de la qualité. <i>Base et ensemble de données consultables en ligne</i> : Cours de formation en ligne sur les matières et les déchets dangereux.		Examen de l’ébauche par les Parties : février 2010. Examen de l’assurance de la qualité par les Parties : mars 2010. Publication : mai 2010.			
3. Renforcement du processus d’échange d’informations et de détection des importations non conformes qui peuvent constituer des menaces pour la santé et l’environnement en Amérique du Nord.	Amélioration des voies de transmission, de la portée et du processus d’échange d’informations en vue de cerner les principaux secteurs et domaines ainsi que les	Réunion de fonctionnaires de premier plan en mai 2010.	Meilleure coordination de la lutte contre les menaces que présentent les importations non conformes provenant de l’extérieur de l’Amérique du Nord. Meilleure connaissance des tendances relatives aux matières, substances, produits et sous-produits	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les services douaniers. Les procureurs et les agents d’application des lois.	35 000 \$	Une évaluation aura lieu au cours de la réunion de mai 2010.

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	intervenants.		qui ne sont pas conformes à la réglementation environnementale.	Les services de renseignements. Le public.		
4. Achèvement du projet d’échange électronique de données sur les importations et les exportations de matières et de déchets dangereux en Amérique du Nord.	Mise en service du système d’échange électronique de données sur les demandes et les avis d’exportation et les autorisations d’importation entre les Parties. Les intervenants se réuniront trois fois en 2010 pour choisir des activités et déterminer les enjeux; examiner la mise en service	Le système sera livré aux Parties à l’automne de 2010.	Les Parties seront en mesure de transmettre rapidement des données sur les demandes et les avis d’exportation et les autorisations d’importation à l’échelon nord-américain, et de se servir de techniques de pointe pour surveiller la conformité aux lois de l’environnement.	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les services douaniers. Les inspecteurs des douanes, des transports et de l’environnement. Le public.	285 000 \$	Les Parties mettront fin à cette activité lorsque l’ensemble du système d’échange électronique sera en service.

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	du système; le mettre à l’essai.					
5. Évaluation de la surveillance de la conformité à l’aide des outils de recherche et de cartographie.	Détermination de la portée, de l’utilité et des utilisateurs des outils de recherche et de cartographie.	Mai 2010.	L’outil cartographique permet de cerner les besoins en infrastructures afin de diminuer les risques que présente le transport de matières et de déchets dangereux.	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les intervenants du secteur privé. Les services douaniers. Les procureurs et les agents d’application des lois. Les services de renseignements.	0 \$	Le perfectionnement des outils de recherche et de cartographie ainsi que la mise au point d’autres outils de ce genre feront l’objet d’un examen.
6. Achèvement et publication du compte rendu des séminaires de	Publication, par l’UNAM, du compte rendu de chaque séminaire	Été de 2010.	Meilleure connaissance de certains aspects juridiques par les membres de l’appareil	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de	5 000 \$	Cette activité prendra fin en 2010.

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
formation juridique que la CCE a tenus en 2005, 2007 et 2008.	de formation juridique organisé en vertu du Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010.		judiciaire, et meilleur degré de préparation à l’application efficace des lois.	gestion de l’environnement. Les juges. Les procureurs, les associations d’avocats et les juristes. Les universités, les établissements de recherche et les centres de formation. Le grand public.		
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité. <i>Rapport :</i> Compte rendu des séminaires de formation juridique.	Examen par le Secrétariat : novembre 2009. Examen par des intervenants et des spécialistes : décembre 2009. Examen de l’ébauche par les Parties : décembre 2009. Examen par le public : janvier 2010. Examen par des pairs : février 2010. Examen de l’assurance de la qualité par les Parties : février 2010. Publication : mai 2010.				

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
7. Choix de travaux concertés en vue de promouvoir la conformité aux lois.	Diffusion d’informations sur l’assurance de la conformité en Amérique du Nord au cours de la réunion annuelle de la NASCO.	Juin 2010.	Le secteur privé et les services des douanes et de l’environnement collaboreront au choix d’une série de mesures opérationnelles, logistiques et infrastructurelles en vue de favoriser le commerce et les mouvements transfrontaliers de marchandises et de matières réglementées par les lois de l’environnement, de veiller à l’observation de ces lois et d’exercer une surveillance à cet égard.	Les intervenants du secteur privé intéressés au commerce transfrontalier en Amérique du Nord. Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de gestion de l’environnement. Les services douaniers. Le public.	5 000 \$	Au cours de sa réunion annuelle, le GTAOL déterminera s’il est nécessaire de poursuivre les activités de promotion et d’assurance de la conformité aux lois.
8. Soutien à la tenue de la réunion annuelle du GTAOL. Sensibilisation à	Réunion annuelle du GTAOL.	Automne de 2010.	La CCE pourra à nouveau montrer qu’elle constitue un moyen d’examiner et d’analyser des questions	Les organismes d’application des lois de l’environnement. Les organismes de	45 000 \$	Au cours de sa réunion annuelle, le GTAOL examinera la portée que pourraient avoir les

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
l’assurance de la conformité aux lois et diffusion d’informations à ce sujet.			qui suscitent des préoccupations communes relativement à l’application et à l’observation des lois, ainsi que de diffuser de l’information sur des activités connexes aux intervenants.	gestion de l’environnement. Les services douaniers. Les juges, les procureurs et les agents d’application des lois. Les services de renseignements. Les universités et les établissements de recherche. Les juristes et les cabinets d’avocats. Les entrepreneurs privés, etc.		travaux ultérieurs ainsi que des plans d’action connexes.
Coût total : 390 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement : Activité 1					Principaux partenaires : Le PNUE, l’ONUDI et	

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu de l’atelier de 2009 sur le commerce illicite et la contrebande des SACO à l’intention des intervenants compétents. <p>Activité 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l’élaboration et offre du cours de formation en ligne de la CCE sur les matières et les déchets dangereux. • Nombre de stagiaires suivant le cours et nombre de consultations de la page Web. <p>Activité 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits considérés suspects et nombre de produits non conformes dans au moins deux des trois pays nord-américains. • Nombre d’organismes participant à l’échange de renseignements sur les importations non conformes, et nombre de rapports de renseignements établis et échangés. • Nombre de téléconférences, de réunions et de communications opérationnelles permettant d’échanger fructueusement des informations et des méthodes connexes au projet. • Nombre accru de cas d’application des lois qui ont découlé de rapports de renseignements et ont permis d’améliorer les méthodes d’application dans les trois pays. <p>Activité 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités d’échange électronique de données sur les demandes d’exportation et les autorisations d’importation de matières et de déchets dangereux. • Nombre de transmissions électroniques de données sur les exportations et importations de matières et de déchets dangereux entre les Parties. <p>Activité 5</p>					<p>l’UNAM.</p> <p>Les organismes d’application des lois de l’environnement dans les trois pays.</p> <p>Les organismes de gestion de l’environnement.</p> <p>Les associations d’entreprises dans les couloirs d’échanges commerciaux, leurs membres et les autorités locales.</p> <p>Les services douaniers.</p> <p>Les procureurs et les agents d’application des lois.</p> <p>Les services de renseignements.</p> <p>Le public intéressé.</p>

PROJET 6 – Le commerce et l’application des lois de l’environnement						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’accès à l’information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités en vue d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. • Renforcer la connaissance des liens entre l’environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations de l’outil dans le site Web indiquant son degré d’utilité. <p>Activité 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication, en 2010, du compte rendu des séminaires de formation juridique tenus de 2005 à 2008 comprenant des conclusions et des recommandations sur l’instauration d’une formation en matière d’environnement à l’intention des membres de l’appareil judiciaire au Mexique. <p>Activité 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’entreprises contactées et informées au sujet de l’assurance de la conformité aux lois de l’environnement en Amérique du Nord. • Nombre d’organismes participant aux activités concertées de surveillance de la conformité aux lois de l’environnement. <p>Activité 8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants à la réunion annuelle du GTAOL. • Nombre d’ententes conclues et de décisions prises lors de la réunion annuelle du GTAOL. • Plans d’actions concertés découlant de la réunion annuelle du GTAOL. • Mise à jour du site Web du programme sur l’application et l’observation des lois de l’environnement. • Nombre de consultations mensuelles du site Web. • Nombre d’activités donnant lieu à un échange d’informations et de pratiques exemplaires entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. 					

<p>Projet 7 : Renforcement de l'application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord</p>	<p>Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :</p>	
<p>Budget prévu : 75 000 \$CAN</p>	<p>Groupes de travail connexes :</p>	<p>Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTAOL)</p> <p>Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNAALES)</p>

Objectifs du projet

Ce projet vise les trois objectifs suivants :

- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites d'espèces sauvages protégées, et renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement des matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates.
- Élaborer des documents de formation et des programmes d'échange dans des domaines tels que les inspections, les enquêtes et les techniques d'identification des espèces sauvages.
- Mettre un terme au soutien que la CCE apporte au Mexique en vue d'instituer un programme national de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur les espèces sauvages, et évaluer les activités de formation réalisées en 2009.

Contexte

Historique et fondements du projet

Le Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNAALES) a été constitué en 1994 lorsque des représentants du Service canadien de la faune (SCF), du *Procuraduría Federal de Protección al*

Ambiente (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) du Mexique et du *Fish and Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune) des États-Unis ont convenu d'officialiser l'échange de renseignements et la formation dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages.

L'article 1 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) prescrit à ses Parties signataires d'appuyer les buts et les objectifs environnementaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ce qui comprend la création d'un marché élargi et sûr de biens et de services qui favorise la protection et la conservation de l'environnement, la promotion du développement durable, et l'intensification de l'élaboration et de l'application de lois et règlements de l'environnement.

Constitué en vertu de la résolution du Conseil n° 96-06¹, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (également désigné « Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL] »), a estimé que le GNAALES devait avoir le mandat suivant :

- Soutenir les volets du programme de la CCE qui ont trait à l'application

¹ Voir

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1177&SiteNodeID=279&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>.

des lois sur les espèces sauvages.

- Servir de ressource, en matière d'application des lois, au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes (le « Comité trilatéral »).
- Représenter l'Amérique du Nord auprès d'Interpol en ce qui a trait à l'application des lois sur les espèces sauvages.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les activités de la CCE dans ce domaine ont suscité la participation des intervenants du milieu de l'application des lois sur les espèces sauvages et de l'environnement dans les trois pays. Jusqu'à présent, les travaux les ont réunis pour choisir des mesures coordonnées contre le commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés en Amérique du Nord². Ces travaux ont également suscité la participation de la police fédérale et du *Procuraduría Federal General* (Bureau du procureur général) du Mexique, ainsi que du FWS et du *Department of Justice* (DOJ, ministère de la Justice) des États-Unis.

Justification

Le commerce mondial d'espèces sauvages constitue une entreprise de plusieurs milliards de dollars qui vise deux principaux types d'articles : les spécimens vivants d'espèces sauvages et leurs produits dérivés. L'Amérique du Nord représente un acteur important dans ce commerce, autant à titre de consommateur que de fournisseur.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis, en plus de participer directement au commerce transfrontalier de diverses espèces endémiques nord-américaines, servent aussi de voies commerciales pour les produits dérivés provenant d'autres régions et continents. L'accroissement du commerce dans les trois pays réclame une collaboration étroite de leur part pour gérer le commerce licite d'espèces sauvages, y compris leurs produits et sous-produits dérivés licites, ainsi que pour lutter contre le commerce illicite, et ce, dans la perspective de gérer et de conserver judicieusement les ressources fauniques du continent.

De 1992 à 2002, la liste des espèces visées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées

² Voir, en anglais seulement, <<http://www.usdoj.gov/opa/pr/2008/October/08-enrd-916.html>>.

d'extinction (CITES) est passée de 723 à 1 264, soit une augmentation de 75 p. 100, et le nombre de pays adhérents à la CITES est passé de 115 à 160 durant la même période³. Dans ce contexte, l'Amérique du Nord est tenue de renforcer l'application des lois sur les espèces sauvages, y compris la CITES, et de partager ses compétences et méthodes exemplaires pour utiliser les ressources de collecte de données d'enquête, de renseignement et d'expertise légale pour détecter, bloquer et décourager la contrebande d'espèces sauvages.

Atteinte des objectifs stratégiques

Renforcement des capacités

Ce projet donne directement suite au domaine prioritaire que constitue le renforcement des capacités dans le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, plus précisément en exécutant l'une des trois activités pluriannuelles au Mexique visant à perfectionner les connaissances des agents d'application des lois sur les espèces sauvages et d'autres intervenants, le cas échéant. La formation des agents du Profepa s'effectuera avec le soutien et les conseils des organismes analogues du Canada (Environnement Canada et le SCF) et des États-Unis (le FWS). En fonction du Plan opérationnel de 2007, la CCE a réalisé une évaluation des besoins du Mexique en ce qui a trait au renforcement des capacités d'application des lois nationales sur les espèces sauvages. Au début de 2008, se fondant sur les résultats de cette évaluation, le Canada et les États-Unis ont aidé le Mexique à établir des objectifs de formation dans ce domaine et à choisir une méthode d'enseignement et des éléments à incorporer à cette formation. Le Secrétariat de la CCE a soutenu la détermination de la portée du programme et de la méthode de formation, alors que le Profepa a demandé à l'*Instituto Nacional de Ciencias Penales* (Inacipe, Institut national des sciences pénales) de reconnaître officiellement le programme d'étude. Quant au *Secretaría de la Función Pública* (ministère de la Fonction publique), il a inclus ce programme dans celui de formation générale des inspecteurs chargés des espèces sauvages au Mexique.

Liens entre l'environnement et le commerce

³ Voir, en anglais seulement, le plan stratégique du FWS pour 2006 à 2010 visant à protéger les ressources fauniques, à l'adresse <<http://www.fws.gov/le/AboutLE/OLEStrategicPlanDec2005.pdf>>.

Ce projet donne également suite au domaine prioritaire que constituent les liens entre l'environnement et le commerce dans le Plan stratégique de la CCE. L'Amérique du Nord joue un rôle de premier plan dans le commerce international d'espèces sauvages, ainsi que dans la consommation et la fourniture de produits tirés de ces espèces, et elle représente une cible naturelle pour le commerce des animaux sauvages vivants et de leurs produits et sous-produits en provenance d'Asie et d'Amérique du Sud.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

La collaboration des autorités des trois pays au niveau opérationnel s'est avérée indispensable pour aborder les questions que soulève le commerce licite et illicite des espèces sauvages et des ressources génétiques. Les États-Unis sont reconnus comme l'un des plus importants centres de commerce d'espèces sauvages, et le Canada et le Mexique servent parfois à importer et à réexporter des expéditions de telles espèces destinées au marché américain. Par contre, ces deux pays représentent de très gros exportateurs potentiels dans le cadre d'un marché licite d'espèces sauvages et de ressources génétiques. Le commerce d'espèces sauvages dans les trois pays est réglementé par des lois nationales ainsi que par la CITES dont tous trois sont signataires.

Les pays nord-américains constituent par conséquent une cible pour les expéditions illicites d'espèces sauvages et de leurs produits dérivés.

Sur le terrain, on a enregistré d'importantes réussites dans la lutte contre la contrebande d'espèces protégées. Le GNAALES a coordonné les opérations qui ont permis d'arrêter des contrebandiers et de renforcer la protection des frontières et des régions que partagent les trois pays dans le cadre de la lutte contre les organisations criminelles qui ne se limitent pas à l'Amérique du Nord pour exporter des ressources fauniques; elles visent également l'Asie et l'Europe⁴.

Le GTAOL a estimé nécessaire que le GNAALES mène d'autres activités et a jugé opportun de canaliser le soutien et les compétences de spécialistes et de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois au Canada et aux États-Unis pour viser un perfectionnement et un partage de méthodes exemplaires et de connaissances, et lutter contre la contrebande transfrontalière d'espèces sauvages.

⁴ Voir, en anglais seulement, <<http://www.usdoj.gov/opa/pr/2008/October/08-enrd-916.html>>.

Des fonctionnaires de l'application des lois des trois pays se sont réunis en novembre 2009 afin d'examiner et d'analyser les priorités nord-américaines dans ce domaine et de prendre des mesures coordonnées permettant de faire obstacle au commerce illégal sur le continent.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Avec l'aide du Secrétariat de la CCE, le GNAALES a servi à orienter le soutien de manière à appliquer efficacement les lois sur les espèces sauvages dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Grâce à cette intervention et à la participation permanente des hauts fonctionnaires de l'application des lois aux travaux du GNAALES et du GTAOL, la CCE est tout à fait en mesure de soutenir l'atteinte de l'objectif énoncé à l'alinéa 1g) de l'ANACDE, à savoir de « favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales ». Par ailleurs, ce projet donne particulièrement suite à l'énoncé de la section 5.2 du Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, laquelle indique : « Plus précisément, le but de la CCE à cet égard sera de renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. Ses objectifs au cours des cinq prochaines années – une attention particulière étant accordée au Mexique - consisteront à assurer une coopération dans les domaines suivants : 1. Renforcer, selon les besoins, la capacité à améliorer le respect des lois sur les espèces sauvages. [...] ». Par conséquent, « même si ces [activités] seront principalement axées sur le Mexique, les trois pays en retireront des avantages. Par exemple, une application plus efficace des lois sur les espèces sauvages au Mexique contribuera à la protection des espèces migratrices communes aux trois pays [...] ».

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet pourrait avoir des liens avec celui concernant le commerce et l'application des lois de l'environnement, non seulement parce qu'au Canada et au Mexique deux organismes de premier plan participent à ces projets, mais aussi parce que les travaux de renseignement leur offrent des avantages réciproques.

Activités et réalisations

Principales activités

Les activités du présent projet visent à faciliter l'échange d'informations, de

compétences et de méthodes adéquates afin que l'application des lois sur les espèces sauvages soit plus efficace et mieux coordonnée dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Volet 1 : Le Secrétariat évaluera les enseignements tirés de la mise en œuvre du modèle de formation ainsi que l'offre d'un soutien à cette mise en œuvre en vue de la répéter au besoin.

Volet 2 : La CCE apportera son soutien à un groupe spécial de fonctionnaires qui visera à échanger des renseignements et des données pertinentes sur les espèces, les tendances, les modes de fonctionnement et les itinéraires dont se servent habituellement les contrebandiers d'espèces sauvages en Amérique du Nord. Ce groupe comptera des représentants d'organismes fédéraux des trois pays chargés de l'environnement et de l'application des lois.

Volet 3 : La CCE mettra à jour les renseignements sur les activités et les réalisations du GNAALES et facilitera la collaboration entre ses membres, mais s'emploiera également à sensibiliser des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des établissements d'enseignement, des instituts de recherche, des laboratoires judiciaires et des organismes locaux d'application des lois. L'information et les fonctions qu'offre le site Web de la CCE seront utiles aux fonctionnaires des trois pays dans le cadre de formations ou à titre de référence.

Partenaires et intervenants

- Les fonctionnaires chargés de l'application des lois dans les trois pays.
- Les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays.
- L'Inacipe.
- Les procureurs.
- Les services douaniers.
- Les laboratoires judiciaires.
- Les universités et les instituts de recherche.
- Les ONG.

Ressources externes

Chaque organisme public sollicitera des ressources pour la prestation de la formation. Une telle sollicitation aura également lieu lors de la constitution du groupe spécial pour qu'il puisse se pencher sur la contrebande d'espèces sauvages en Amérique du Nord.

Réalisations et calendrier d'exécution

Volet	Activité	Échéancier
1	Rapport sur la portée de la formation au sujet de l'application des lois sur les espèces sauvages, les enseignements à en tirer, les possibilités qu'elle offre et les défis qu'elle présente.	Établissement pour le printemps de 2010.
2	Plans d'action coordonnés pour lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages en Amérique du Nord.	Début de l'établissement des plans en janvier, révision en mars et achèvement en décembre 2010 avec le soutien de la CCE.
3	Soutien à la réunion annuelle du GNAALES. Mise à jour du site Web.	Réunion des coprésidents du GNAALES en mai 2010. En 2010, avec l'ajout de fonctions à mesure qu'elles seront élaborées.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Meilleure connaissance des règlements et des méthodes exemplaires, et perfectionnement des compétences en ce qui a trait à la lutte contre la contrebande d'espèces sauvages et de leurs produits et sous-produits.
- Renforcement des capacités en vue de faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites d'espèces sauvages protégées ainsi

que de leurs produits et sous-produits.

- Instauration d'une approche nord-américaine afin d'aplanir les menaces à la conservation de la biodiversité, notamment en entravant les importations et exportations illicites d'espèces sauvages et de leurs produits et sous-produits.
- Meilleure préparation des autorités et des fonctionnaires d'Amérique du Nord pour s'attaquer, de façon coordonnée, aux menaces à la conservation de la biodiversité, et entraver la contrebande d'espèces sauvages et de leurs produits et sous-produits qui pourrait mettre en péril les espèces endémiques protégées qui sont en voie de disparition en Amérique du Nord.

Résultats partiels

- Meilleure préparation des Parties à lutter contre le commerce transfrontalier illicite d'espèces sauvages en connaissant les parcours, les tendances et les modes de fonctionnement des milieux criminels qui menacent la viabilité des espèces endémiques protégées qui sont en voie de disparition en Amérique du Nord.
- Meilleure coordination et plus grande efficacité des activités concertées d'application des lois sur les espèces sauvages dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- Davantage d'informations à la disposition des décideurs et du public au sujet des réalisations du personnel chargé de l'application des lois, et approche plus uniforme pour l'application de celles régissant les espèces sauvages à l'échelle du continent.

Résultats finaux

- Diminution des expéditions transfrontalières illicites d'espèces sauvages en Amérique du Nord.
- Meilleure connaissance des tendances, des emplacements et des parcours des activités commerciales qui contreviennent à la CITES.
- Réduction du taux des infractions et des actes criminels à l'égard des espèces sauvages en Amérique du Nord.
- Mesures concertées en Amérique du Nord afin de garantir une gestion de l'environnement et une application efficace des lois sur les espèces sauvages.

Indicateurs de rendement

- Établissement et publication d'un rapport sur la première session de formation comportant plusieurs modules.
- Nombre d'organismes participant à l'échange de renseignements.
- Téléconférences et ententes visant à lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages en Amérique du Nord.
- Nombre de plans d'action coordonnés recourant à une approche nord-américaine en matière d'application des lois sur les espèces sauvages.
- Mesures coordonnées et interventions concertées en vue de bloquer les expéditions illicites et d'imposer des sanctions.
- Nombre de consultations de la section du site de la CCE consacrée au GNAALES.
- Conclusion d'ententes au cours de la réunion annuelle du GNAALES.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Volet 1 : Ce volet consistera à établir un rapport, au printemps de 2010, sur la portée de la formation au sujet de l'application des lois sur les espèces sauvages, les enseignements à en tirer, les possibilités qu'elle offre et les défis qu'elle présente.

Volet 2 : Ce volet consistera à mettre en œuvre des plans d'action coordonnés, choisis en novembre 2009, et les premiers résultats de ces plans feront l'objet d'un examen et d'une évaluation, en mai 2010, au cours de la réunion annuelle du GNAALES.

Volet 3 : Ce volet sera amorcé au début de 2010, et la réunion annuelle se tiendra au mois de mai de la même année.

Échéance de la participation de la CCE

Les activités de formation se sont terminées en 2009 et l'échange de renseignements pertinents aura lieu en 2010.

Viabilité

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description.

Après 2010, l'organisme chargé de l'application des lois sur les espèces sauvages dans chacun des trois pays soutiendra les activités concertées du GNAALES, y compris dans le cadre du Comité trilatéral au besoin.

En outre, après 2010, chaque organisme adoptera des outils et recueillera des données sur l'application et l'observation des lois sur les espèces sauvages en fonction du présent projet, et entreprendra au besoin des activités de sensibilisation du public dans ce domaine en Amérique du Nord.

Communications

Les organismes participants seront chargés de faire connaître les améliorations à la formation et les résultats obtenus, alors que la CCE aura pour tâche, par le truchement de son site Web, de sensibiliser le public, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche d'Amérique du Nord.

Le Secrétariat donnera des renseignements sur l'achèvement des activités et les ententes entre les Parties, tout en dressant un bilan de ses activités dans le

site Web de la CCE.

Gestion de l'information

La CCE a restructuré le site Web du GNAALES en 2009; elle mettra à jour les renseignements qu'on y trouve et ajoutera des fonctions d'échange de données tout au long de l'année 2010.

Plan de mise en œuvre

PROJET 7 – Renforcement de l’application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Publication d’un rapport sur la portée de la formation, les enseignements à en tirer, les possibilités qu’elle offre et les défis qu’elle présente.	Examen d’assurance de la qualité du rapport et publication en février 2010.	Printemps de 2010.	<p>Ce projet donne suite au domaine prioritaire que constitue le renforcement des capacités dans le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010.</p> <p>Les Parties seront en mesure de faire valoir que ces activités de formation constituent un modèle de coopération internationale en matière de renforcement des capacités, et elles pourront aussi noter et diffuser les enseignements qu’elles auront tirés au cours de l’exécution des activités en question.</p> <p>Le Mexique se servira du rapport pour exercer un suivi de l’instauration d’une formation relative à l’application des lois sur les espèces sauvages et y mettre un terme.</p>	<p>Les organismes chargés de l’application des lois sur les espèces sauvages dans les trois pays.</p> <p>Les organismes locaux chargés de l’application des lois de l’environnement.</p> <p>Les procureurs et d’autres fonctionnaires chargés de l’application des lois qui participent à l’activité.</p>	10 000 \$	Établissement et publication du rapport en 2010.

PROJET 7 – Renforcement de l’application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités afin d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	Sommaire relatif à l’assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport sur la portée de la formation, les enseignements à en tirer, les possibilités qu’elle offre et les défis qu’elle présente.		Examen par des intervenants et des spécialistes : février 2010. Examen par les Parties : mars 2010. Examen d’assurance de la qualité par les Parties : avril 2010. Publication : mai 2010.			
2. Soutien au groupe spécial de fonctionnaires en vue de mieux connaître les activités illicites et de lutter ainsi contre la contrebande d’espèces sauvages en Amérique du Nord.	Plans d’action coordonnés visant à lutter contre le commerce illicite d’espèces sauvages en Amérique du Nord.	Printemps de 2010.	Mesures coordonnées visant à lutter contre le commerce illicite d’espèces sauvages en Amérique du Nord. Participation des principaux intervenants à l’échange de renseignements pertinents sur les tendances, les itinéraires et les espèces afin de faire obstacle à ce commerce illicite à l’échelle du continent.	Les organismes chargés de l’application des lois sur les espèces sauvages. Les procureurs et les organismes chargés de l’application de ces lois. Les polices fédérales. Les bureaux de procureur général. Les responsables de la sécurité nationale.	40 000 \$	Les coprésidents du GNAALES se réuniront en mai 2010 afin d’envisager des travaux ultérieurs et de déterminer de quelle manière établir les plans d’action d’ici décembre 2010.
3. Facilitation de l’échange	Mise à jour du site Web de la CCE en	Du début de 2010	Coopération intergouvernementale qui	Les agents et les organismes chargés de	25 000 \$	Les coprésidents du GNAALES se réuniront

PROJET 7 – Renforcement de l’application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités afin d’améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
d’informations et de méthodes adéquates entre les organismes chargés de l’application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord et d’autres intervenants compétents.	2010. Soutien visant à informer le GNAALES et le public nord-américain.	jusqu’en décembre de la même année.	contribuera à une plus grande cohérence des politiques et à une utilisation plus efficace des ressources dont disposent les gouvernements pour faire obstacle au commerce illicite d’espèces sauvages à l’échelle du continent. Diffusion de méthodes adéquates de surveillance de l’application et de l’observation des lois sur ces espèces.	l’application des lois dans les trois pays, les procureurs, les services douaniers, les laboratoires judiciaires, les universités, les instituts de recherche et les ONG.		en mai 2010 afin d’envisager des travaux ultérieurs.
Coût total : 75 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement :						Principaux partenaires : Les ministères chargés de l’application des lois sur les espèces sauvages dans les trois pays, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, l’Organisation mondiale des douanes, le Secrétariat de la CITES, les procureurs, les
Volet 1						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissement et publication d’un rapport sur la première session de formation comportant plusieurs modules. 						
Volet 2						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d’organismes participant à l’échange de renseignements. ▪ Téléconférences et ententes visant à lutter contre le commerce illicite d’espèces sauvages en Amérique du Nord. ▪ Nombre de plans d’action coordonnés recourant à une approche nord-américaine en matière d’application des lois sur les espèces sauvages. ▪ Mesures coordonnées et interventions concertées en vue de bloquer les expéditions illicites et d’imposer des sanctions. 						
Volet 3						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de consultations de la section du site de la CCE consacrée au GNAALES. 						

PROJET 7 – Renforcement de l’application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités afin d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages. • Renforcer les capacités des trois pays à relever les préoccupations au sujet des répercussions du commerce sur l’environnement et à y donner suite, et ce, pour faire en sorte que le commerce et l’environnement soient mutuellement avantageux et que la collaboration trinationale dans ces domaines se renforce. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusion d’ententes au cours de la réunion annuelle du GNAALES. 			services douaniers, les responsables de la sécurité nationale, et les procureurs et organismes locaux chargés de l’application des lois.

Projet 8 : Gestion rationnelle des produits chimiques	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 543 000 \$CAN Achèvement des activités de 2009 : 10 000 \$CAN Total : 553 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC)

Objectifs du projet

Ce projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) fournit un cadre de coopération à l'échelle régionale « pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, en prenant notamment des mesures de prévention, de réduction des sources de polluants et de lutte à l'égard de la pollution »¹.

Le Conseil de la CCE a prescrit une nouvelle orientation du projet en 2008, à savoir de délaissier l'évaluation d'une seule substance et la réduction des risques pour adopter une approche plus intégrée. Cette nouvelle orientation vise quatre principaux domaines de travail :

1. L'établissement de fondements pour la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord.
2. L'élaboration et l'application d'une méthode continentale de surveillance, y compris la biosurveillance environnementale et humaine.

3. La réduction des risques que présentent les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.
4. L'amélioration de la performance environnementale dans les secteurs industriels.

Ces domaines sont en accord avec le plan de mise en œuvre, jusqu'en 2020, qui a découlé du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), ainsi qu'avec la subséquente Déclaration de Dubaï énonçant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). La nouvelle orientation de ce projet consiste à sensibiliser davantage les intervenants au fait qu'ils constituent des partenaires, à tenir compte des priorités nord-américaines et à établir des liens plus étroits avec des activités internationales d'envergure telles que celles cadrant avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Contexte

Historique et fondements du projet

- Aux termes de sa résolution n° 95-05, le Conseil de la CCE a fait de l'établissement de plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs à certaines substances toxiques et persistantes un volet prioritaire des travaux de la CCE. Il a constitué en même temps le Groupe de travail

¹ Voir la résolution du Conseil n° 95-05 : *Gestion rationnelle des produits chimiques*, à l'adresse http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1189&SiteNodeID=280&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC), lequel est composé de deux hauts fonctionnaires de chaque Partie dont les attributions se rapportent à la réglementation ou à la gestion des substances toxiques. De concert avec la CCE, ce groupe doit veiller à mettre en application les décisions et engagements énoncés dans la résolution. Au cours des prochaines années, les travaux de mise en œuvre des PARNA en voie de réalisation se poursuivront et le GTGRPC continuera de formuler des avis au Conseil et aux Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) sur la mise en œuvre de ces plans d'action.

- Les travaux donnant suite à la résolution du Conseil n° 08-06 ont donné lieu à l'adoption d'un nouveau programme de travail et d'une nouvelle orientation pour le GTGRPC.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

- Une grande partie de la nouvelle orientation stratégique en matière de GRPC consiste à privilégier la participation continue des intervenants aux activités dans ce domaine. Le GTGRPC entend faire participer les intervenants intéressés à des discussions en groupes dans le cadre de sa réunion publique avec des spécialistes, ainsi que tout au long de l'année par voie de correspondance, et solliciter l'avis de ces intervenants et spécialistes sur des projets déterminés.
- En 2010, les principaux intervenants non gouvernementaux comprendront des associations de l'industrie chimique des trois pays ainsi que des collectivités autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements d'enseignement.
- Les projets de renforcement des capacités à long terme, notamment en vue d'établir un inventaire mexicain des substances chimiques, seront mis sur pied avec l'aide éventuelle d'organismes internationaux de financement. La CCE assurera un financement de démarrage et les Parties pourraient y contribuer en nature en offrant leurs compétences et d'autres ressources, le cas échéant.
- La nouvelle stratégie en matière de GRPC consiste notamment à accomplir des progrès afin d'atteindre les objectifs communs que se sont fixés les Parties sur le plan international, y compris ceux de l'ASGIPC et d'activités internationales.

- En vertu de la Déclaration d'intention de coopérer à l'égard des substances chimiques, les ministres nord-américains de l'Environnement se sont engagés à établir un cadre de coopération en matière de réglementation qui renforce les engagements de coopérer à l'égard de ces substances, améliore les activités entreprises dans le présent projet de la CCE et consolide la coordination informelle des efforts bilatéraux et trilatéraux.

Groupes consultatifs du projet

- Le GTGRPC, avec l'aide de ses groupes d'étude et des équipes chargées de la mise en œuvre des PARNA et d'autres activités prioritaires, continuera de formuler des recommandations au Conseil sur la GRPC en Amérique du Nord. Pour le moment, ce sont les groupes de mise en œuvre qui se chargent des travaux cadrant avec chaque PARNA sous la direction du GTGRPC. Les activités connexes donnant suite à la résolution du Conseil n° 08-06 dépendront de la poursuite de la participation de spécialistes des trois Parties dont le Secrétariat soutient les travaux².

Justification

Ce projet de GRPC vise globalement à réduire le plus possible les risques d'exposition des humains et de l'environnement aux substances chimiques toxiques.

Atteinte des objectifs stratégiques

Le projet continue d'appliquer les priorités stratégiques du Conseil consistant à fournir de l'information scientifique fiable aux décideurs et à renforcer les capacités de fournir une telle information tout en considérant comme une priorité trilatérale les préoccupations que suscitent l'environnement et le commerce, et ce, dans une perspective de gestion nord-américaine des produits chimiques.

De l'information scientifique fiable et validée périodiquement qui est

² Pour de plus amples renseignements au sujet du projet, prière de consulter le site < http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1225&SiteNodeID=237&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2>.

recueillie dans le cadre du présent projet permettra aux décideurs de privilégier la recherche de solutions pour gérer les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et les aideront à prendre des décisions nationales et trilatérales en tenant compte des divers risques que présentent ces produits.

Le renforcement des capacités continuera de découler de l'amélioration de la comparabilité, de la fiabilité, de la pertinence et de la disponibilité des données validées sur les substances chimiques toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. En fonction de son orientation, le projet se concentrera sur l'assurance et le contrôle de la qualité des méthodes analytiques, la gestion des données et l'établissement de rapports. Les trois Parties auront accès à des informations validées qui constitueront un fondement pour éclairer leurs décisions en matière de GRPC.

Le projet soutient également les travaux entrepris en fonction des priorités établies par le Conseil. Il favorise à la fois la GRPC et le commerce transfrontalier des produits chimiques, mais en ne portant atteinte ni à la santé humaine ni à l'environnement.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Bien que la réorientation du projet adoptée en 2008 accorde une très grande place au renforcement des capacités, les trois Parties tireront avantage de l'amélioration de la qualité de l'environnement grâce à une importante réduction des risques que présentent des substances chimiques telles que le DDT, le lindane, le mercure, et les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène (HCB). En outre, l'élaboration d'outils et de données comparables ainsi que le perfectionnement des compétences pour les substances chimiques permettront de gérer plus sûrement ces substances en Amérique du Nord, et ce, au bénéfice des trois Parties.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

La coopération en matière de GRPC continue de constituer une activité de premier plan pour les Parties. L'approche nord-américaine en matière de GRPC est considérée comme exemplaire dans le cadre de tribunes internationales, et elle offre le moyen de recueillir et de diffuser des informations importantes pour les Parties relativement à leurs activités nationales et internationales.

Le projet permettra à la CCE et au GTGRPC de faire cadrer cet important

volet de travaux avec le prochain plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et avec l'orientation mondiale du plan d'action jusqu'en 2020 adopté au cours du dernier SMDD.

Activités et réalisations

Principales activités

Les principales activités à entreprendre donneront suite à la nouvelle orientation que le Conseil a approuvée en 2008. Les travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des PARNA à l'égard de substances déterminées prescrites par le Conseil, à savoir la mise en œuvre des PARNA relatifs au mercure et au lindane, et l'élaboration et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'HCB, qui constituent des activités de réduction des risques, seront menés conjointement à l'élaboration et à la mise en application de nouvelles stratégies en vue de faciliter la coopération au sujet des substances qui suscitent des préoccupations communes. En priorité, il est prévu d'établir régulièrement un inventaire national des substances chimiques au Mexique à compter de 2011.

Publics cibles

Les publics cibles du projet comprennent : Santé Canada et Environnement Canada; l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des techniques de l'eau) du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), et le *Secretaría de Salud* (Salud, ministère de la Santé) du Mexique; l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis. Quant aux publics cibles non gouvernementaux, ils comprennent des intervenants de l'industrie tels que l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC), l'*Asociación Nacional de la Industria Química* (ANIQ, Association nationale de l'industrie chimique), l'*American Chemicals Council* (ACC, Conseil américain sur les substances chimiques), ainsi que des établissements d'enseignement, des ONG de l'environnement (ONGE), des collectivités autochtones et le grand public.

Partenaires et intervenants

Les partenaires qui contribueront à l'exécution du projet par l'entremise des membres des groupes de travail et de mise en œuvre comprennent Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE, le Salud et l'EPA. Les participants à la mise en œuvre seront choisis en fonction d'une analyse des intervenants réalisée en 2009. Le projet visera également à poursuivre les partenariats avec les responsables de la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs et du programme Border 2012.

Ressources externes

Le projet est censé donner lieu à la contribution en nature de spécialistes des Parties, ainsi qu'à la formulation de conseils de la part d'intervenants tels que le CCPM et des citoyens intéressés. Les membres d'établissements d'enseignement offriront leur savoir-faire en fonction des besoins. Il est aussi prévu de solliciter éventuellement d'importantes ressources auprès de la Banque mondiale, de l'OPS et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), alors que le projet assurera une mise de fonds initiale et l'apport de compétences pour le Mexique. Dans le cadre de subventions au démarrage cadrant avec l'ASGIPC, le Mexique a obtenu 100 000 \$US de la part du *Department for Environmental Food and Rural Affairs* (DEFRA, ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales) du Royaume-Uni pour poursuivre la constitution d'une base de données qui servira au projet d'inventaire des substances chimiques, lequel bénéficie du soutien de la CCE. Il est aussi prévu de solliciter le soutien d'institutions financières internationales pour le *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental de México* (Proname, Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement au Mexique) ainsi que pour un projet de produits de remplacement du lindane.

Réalisations et calendrier d'exécution

Les réalisations du projet et les documents qui en découleront comprennent les suivants :

- La tenue, en 2010, de deux réunions du GTGRPC, dont une avec des intervenants, en vue de poursuivre l'élaboration d'une approche nord-américaine concertée de gestion des substances chimiques d'ici 2020.
- L'établissement d'un rapport de clôture sur le PARNA relatif au mercure.

- La tenue d'un atelier de niveau supérieur sur les sources de dioxines et furanes et d'HCB.
- Une proposition de cofinancement afin de soutenir un projet parrainé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) visant à éliminer graduellement l'utilisation du lindane au Mexique, là où cela s'avère possible.
- La poursuite des préparatifs d'une conférence nord-américaine sur les substances chimiques qui se tiendra en vue d'élargir la base d'intervenants, de renforcer les liens avec d'autres activités régionales et internationales connexes, et de favoriser des discussions entre spécialistes et décideurs sur des questions touchant la gestion des substances chimiques.
- L'évaluation de l'inventaire des rejets de polybromodiphényléthers (PBDE) au Mexique, établi en 2009, afin de déterminer si les Parties devront prendre des mesures trilatérales pour réduire les risques que présentent ces PBDE en Amérique du Nord.
- La mise sur pied et la réalisation d'une enquête auprès des fabricants de produits chimiques et la collecte de données sur l'importation de tels produits auprès des services douaniers du Mexique.
- L'exécution d'autres activités de renforcement des capacités élaborées à la suite de l'établissement de nouvelles priorités.

Les travaux du présent projet liés à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement se déroulent sous la direction d'un organe subsidiaire, tel que cela est mentionné dans la description du projet de surveillance et d'évaluation de la pollution en Amérique du Nord.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Les organismes gouvernementaux qui se consacrent à la GRPC seront tenus au courant des activités que réalisent leurs partenaires nord-américains.
- Les Nord-Américains auront une meilleure connaissance des effets

néfastes des substances chimiques toxiques sur la santé humaine et l'environnement.

- Les secteurs public et privé participeront davantage à la réduction des risques d'exposition à ces substances.
- De l'information est disponible afin d'élaborer des stratégies de réduction des risques et de prendre des décisions concernant la gestion des substances chimiques.
- La tenue de discussions entre des spécialistes techniques sur la gestion des substances chimiques.

Indicateurs de rendement

- Participation active des membres du GTGRPC.
- Participation des intervenants à la réunion publique annuelle et soutien de ces intervenants aux activités du GTGRPC.
- Progrès accomplis dans l'établissement d'un inventaire des substances chimiques au Mexique en vue de son déroulement régulier à compter de 2011.
- Évaluation de l'inventaire des sources de PBDE au Mexique et formulation de recommandations en vue de réduire les risques que présentent ces substances.

Résultats partiels

- Conformément à l'orientation que le Conseil a donnée au projet en 2008 et compte tenu de la perspective d'une gestion nord-américaine des substances chimiques, des activités à long terme viables sur le plan financier offriront au Mexique la capacité de participer à l'application de stratégies de réduction des risques que présentent les substances qui portent atteinte à la santé humaine et à l'environnement. La pérennisation du Proname et des activités visant le lindane sera assurée par un financement de démarrage de la CCE et un appui en nature du Canada et des États-Unis qui solliciteront la participation financière d'institutions telles que la Banque mondiale et le FEM.
- Un inventaire des produits chimiques commerciaux permettra au Mexique d'être sur le même pied d'égalité que le Canada et les

États-Unis qui disposent déjà d'un programme similaire d'inventaire. L'information que permettent de recueillir ces inventaires sensibilisent la population nationale aux risques que présentent des substances chimiques toxiques existantes ou nouvelles, et lui donne donc la capacité de mieux évaluer ces risques et de se préparer adéquatement à une exposition accidentelle à ces substances.

- Des ateliers sur la modélisation atmosphérique permettront à des spécialistes des trois pays de tenir des discussions à caractère scientifique qui serviront à accroître considérablement les connaissances sur les voies qu'empruntent les polluants et les risques d'exposition qu'ils présentent en Amérique du Nord.

Indicateurs de rendement

- Inventaire des substances chimiques en Amérique du Nord à partir de données comparables.

Résultats finaux

- La réduction des risques d'exposition à des substances chimiques toxiques à caractère prioritaire et à des substances suscitant des préoccupations communes.
- De meilleures structures nationales et trilatérales de gestion des risques que présentent ces substances pour la santé humaine et l'environnement permettront de réduire leurs résidus dans les aliments et d'autres produits commerciaux.
- La promotion des programmes nord-américains à l'échelle internationale à titre d'activités fructueuses de gestion des substances chimiques.

Indicateurs de rendement

- Il sera possible de mesurer les résultats finaux des divers volets du projet principalement en fonction des observations des Parties et des intervenants, ainsi que grâce à la surveillance et à des essais continus. La comparaison de données de base avec des données courantes ou recueillies ultérieurement permettra de mesurer le degré de réussite des nouvelles activités.
- Il faut aussi mentionner que plusieurs ateliers et projets seront perçus comme fructueux s'ils donnent lieu à une permanence générale des

activités, c'est-à-dire si les Parties ou les intervenants assurent la poursuite du projet ou des activités de renforcement des capacités en fonction d'une priorité nationale.

- La réussite du projet se manifesterait également par les résultats des politiques de l'environnement que les décideurs auront améliorées en se fondant sur des informations scientifiquement validées.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Afin de répondre à la nécessité de renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre des PARNA relatifs au lindane et au mercure et de viser, à des fins stratégiques, celle du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'HCB. Il est également prévu de donner suite à l'évaluation des besoins relatifs aux PBDE en fonction du calendrier énoncé ci-après.

Échéance de la participation de la CCE

La participation de la CCE à la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure est censée se terminer en 2010, à celle du PARNA relatif au lindane en 2016, et à celle du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'HCB en 2014.

Les travaux sur les PBDE menés par le groupe d'étude connexe sont censés se terminer en 2011.

La poursuite des travaux sur la réduction des risques que présentent les PBDE pourrait avoir lieu après 2010 en fonction des résultats des évaluations et des discussions du GTGRPC.

Il est prévu de terminer l'inventaire des produits chimiques commerciaux et d'en confier la réalisation au Mexique en 2011 à titre d'activité nationale permanente. En vertu d'un contrat, une société a examiné les fondements juridiques de cet inventaire en 2009 et les analysera en vue de formuler des recommandations qui seront appliquées en 2010. À la suite de cette analyse, cette société sera davantage en mesure d'établir un calendrier d'exécution en vue de modifier les lois et règlements connexes du Mexique.

Viabilité

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description. Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente des descriptions de projet.

Si ce plan ne prévoit pas la poursuite du soutien au présent projet de GRPC, les principales activités de celui-ci telles que l'établissement de fondements pour cette gestion, la surveillance à l'échelle continentale, la réduction des risques que présentent les substances toxiques et l'amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels pourraient faire l'objet d'un transfert aux Parties pour qu'ils s'en chargent dans le cadre de leurs programmes nationaux. Toutefois, le Mexique a indiqué qu'il ne sera pas en mesure de poursuivre toutes les activités de GRPC qu'il faut exécuter, et a suggéré de donner un ordre de priorité à ces activités et de reporter plusieurs d'entre elles qui ont trait au renforcement des capacités. Par exemple, l'exécution du Proname et le rôle du Mexique dans le cadre de la surveillance régionale dépendraient de la suite à donner à ses priorités nationales. Le financement par des institutions internationales (p. ex., le FEM) s'est produit par l'entremise du Semarnat. En outre, les travaux visant à améliorer le domaine de la surveillance et à renforcer les capacités de modéliser le transport atmosphérique des substances toxiques pourraient éventuellement faire l'objet d'un transfert dans le cadre de programmes bilatéraux et internationaux tels que l'ASGIPC et les conventions du PNUE. La mise en place de l'inventaire trilatéral des substances chimiques réclamerait un plus long délai, notamment pour l'instaurer pleinement au Mexique, car cet inventaire aurait besoin d'un soutien plus important de la part d'autres parties par le truchement de l'ASGIPC (y compris de la part du programme d'aide au développement du Royaume-Uni), et ce, même si on s'attend à ce que celles-ci continuent de réduire leurs subventions dans le cadre de cette approche.

L'exécution des activités de surveillance et d'évaluation devra en fonction des priorités nationales. Le Mexique envisage de ne plus contribuer aux programmes de validation en laboratoire en compagnie du Canada et des États-Unis.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne plus soutenir les activités de GRPC, il devra modifier ou abroger sa résolution n° 08-06, laquelle prescrit au GTGRPC de mettre sur pied un programme nord-américain de gestion des

substances chimiques et de rendre compte au Conseil, en 2011, en 2014, en 2017 et en 2019, des progrès accomplis aux termes de cette résolution.

Communications

Toutes les activités ayant trait à la GRPC sont assorties de stratégies de communication qui sont élaborées avec le service des communications de la CCE. Par ailleurs, le projet compte sur une équipe qui s'occupe des communications relatives aux questions et activités liées à la GRPC. Les Parties et la CCE ont aussi confié à des spécialistes le soin de renforcer les relations avec les intervenants compétents qui ont commencé à appliquer une stratégie de communication élaborée en 2009. À la lumière de la nouvelle orientation du projet de GRPC, les méthodes et les documents de sensibilisation ont fait l'objet d'une révision et de corrections. Quant aux groupes de mise en œuvre, ils travailleront de concert avec le Secrétariat et son personnel chargé des communications afin de faire connaître les activités du projet aux décideurs, aux représentants de l'industrie, aux universitaires et aux intervenants des trois pays.

Gestion de l'information

La plupart des données recueillies dans le cadre des PARNA et des activités de GRPC sont de nature technique et nécessitent une validation pour des besoins d'analyse statistique et d'évaluation des tendances, le cas échéant. Il faudra disposer de mécanismes électroniques de stockage et d'extraction de données pour des activités telles que la mise à jour des inventaires d'émissions de mercure et de lindane. Les documents d'information et rapports élaborés dans le cadre du projet seront publiés en version électronique dans le site Web de la CCE.

Plan de mise en œuvre

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Activités du GTGRPC.	1.1 Réunion du GTGRPC au printemps.	Réunion avec les membres du GTGRPC.	Première semaine d'avril 2010.	Sensibilisation et connaissances accrues grâce à une utilisation optimale des ressources et une plus grande cohérence des politiques visant l'exécution des activités nord-américaines de GRPC. Exécution des travaux planifiés. Programme trilatéral coordonné de gestion des substances chimiques au profit de la santé et de l'environnement. Promotion de la gestion rationnelle des substances chimiques qui suscitent des préoccupations	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la <i>Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios</i> (Cofepris, Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) et l'EPA.	20 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
				communes en Amérique du Nord.			
	1.2 Réunion du GTGRPC à l'automne.	1.2.1 Réunion du GTGRPC. 1.2.2 Réunion d'intervenants dans le cadre de la réunion des membres du GTGRPC à l'automne.	Deuxième semaine de septembre 2010. Septembre 2010.	Évaluation de l'exécution du projet en 2010 et planification des activités de 2011. Participation active du public et des intervenants. Poursuite de la participation des intervenants aux activités de GRPC afin de pouvoir examiner des stratégies, notamment leur contribution directe aux réalisations du projet et des suggestions de leur part sur son avenir.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'EPA, le PNUE et tous les intervenants, y compris l'industrie, les universités, les collectivités autochtones et les ONG.	30 000 \$ 50 000 \$	
	1.3 Planification et coordination des activités.	1.3.1 Téléconférences du GTGRPC.	Tous les deux mois à compter de janvier	Poursuite de l'exécution des activités et coordination des	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud,	1 500 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		1.3.2 Téléconférences du personnel du GTGRPC.	2010. Tous les mois à compter de janvier 2010.	prochaines étapes. Exposé des réalisations aux dirigeants du GTGRPC.	le PNUE et l'EPA.	2 000 \$	
2. Sensibilisation et participation.	2.1 Coordination générale des travaux avec le service des communications de la CCE.	Téléconférences.	Tous les deux mois.	Stratégie de sensibilisation et de participation coordonnée pour le projet.		1 500 \$	
	2.2 Mise au courant rapide et de façon transparente des intervenants au sujet des principales activités du projet et des possibilités qui leur sont offertes d'y participer.	2.2.1 Distribution de l'ordre du jour de la réunion publique au moins 60 jours à l'avance. 2.2.2 Distribution des documents de réunion aux intervenants au moins 30 jours à l'avance.	Soixante jours avant la réunion avec les intervenants. Trente jours avant la réunion avec les intervenants.	Élargissement de l'accès aux intervenants et renforcement de leur participation. Sensibilisation accrue et engagement à informer davantage le public et à tenir l'industrie, les ONGE, les collectivités autochtones et le	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA, le Secrétariat et tous les intervenants.	Coordination financée par l'activité 2.1.	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		<p>2.2.3 Diffusion rapide du compte rendu de la réunion pour que les intervenants puissent le porter à l'attention des intéressés dans leur milieu.</p> <p>2.2.4 Bilan des engagements à l'intention des intervenants.</p>	<p>Quarante-cinq jours après la réunion avec les intervenants.</p> <p>Décembre 2010.</p>	public au courant des activités de gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.			
	2.3 Application de la stratégie de communication.	<p>2.3.1 Promotion des réunions publiques sur la GRPC.</p> <p>2.3.2 Webdiffusion des réunions publiques sur la GRPC.</p>	<p>Juillet 2010.</p> <p>Septembre 2010.</p>	<p>Élargissement de l'accès aux intervenants et renforcement de leur participation.</p> <p>Sensibilisation accrue et engagement à informer davantage le public et à tenir l'industrie, les</p>	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA et tous les intervenants.	<p>5 000 \$</p> <p>10 000 \$</p>	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
				ONGE, les collectivités autochtones et le public au courant des activités de gestion des substances chimiques en Amérique du Nord.			
	2.4 Préparatifs d'une conférence sur les substances chimiques en Amérique du Nord prévue en 2011.	2.4.1 Téléconférences. 2.4.2 Adjudication de contrats à des spécialistes, choix d'emplacements et aperçu du programme.	Tous les deux mois à compter de janvier 2010. Novembre 2010.	La conférence constituera une tribune pour examiner et promouvoir la gestion rationnelle des substances chimiques visées par l'objectif de 2020 fixé au cours du SMDD, ainsi que pour améliorer les relations et les communications avec les intervenants, et leur offrir l'occasion d'exprimer leur point de vue.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA et tous les intervenants intéressés par la GRPC, même à l'échelon international, dont les collectivités autochtones, l'industrie, les universités et les ONG.	1 500 \$ 38 500 \$	
3. Établissement de fondements	3.1 Coordination générale avec l'équipe chargée de l'inventaire	3.1.1 Téléconférences.	Tous les deux mois.	Établissement d'un inventaire conforme à la réglementation du	Le Semarnat, la Cofepris, le <i>Secretaría de Agricultura,</i>	1 500 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
pour la GRPC.	des substances chimiques.	3.1.2 Coordination d'une réunion régionale avec le DEFRA.	Avril 2010.	<p>Mexique et compatible avec les inventaires du Canada et des États-Unis.</p> <p>Soutien provisoire et promotion d'un inventaire national permanent au Mexique.</p> <p>Achèvement de l'évaluation des premières activités d'inventaire financées par le DEFRA.</p>	<i>Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación</i> (Sagarpa, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation), le <i>Secretaría del Trabajo y Previsión Social</i> (STPS, ministère du Travail et du Bien-être social), l'industrie et le public.	5 000 \$	
	3.2 Renforcement des capacités à appliquer une approche compatible et comparable de gestion trilatérale des substances chimiques, notamment en ce qui concerne l'inventaire de ces substances au Mexique.	<p>3.2.1 Mise sur pied et réalisation d'une enquête auprès des fabricants de produits chimiques au Mexique.</p> <p>3.2.2 Collecte de données sur l'importation de tels produits auprès des services de</p>	<p>Octobre 2010.</p> <p>Novembre 2010.</p>	<p>Liste des substances chimiques avec les quantités fabriquées sur le plan national, et liste de leurs fabricants.</p> <p>Décision éclairée quant aux données à incorporer.</p> <p>Liste des substances</p>	Le Semarnat, la Cofepris, le Sagarpa, le STPS, l'industrie et le public.	<p>35 000 \$</p> <p>20 000 \$</p>	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		comptabilité et de perception des douanes du Mexique.		chimiques avec les quantités importées au Mexique.			
4. Réduction des risques que présentent les substances chimiques.	4.1 Coordination des travaux du Groupe d'étude sur les PBDE.	4.1.1 Téléconférences.	Tous les deux mois.	Coordination de la mise en œuvre et des prochaines étapes de la gestion régionale.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	1 500 \$	
		4.1.2 Réunion du Groupe d'étude sur les PBDE.	Octobre 2010.	Évaluation des besoins.		10 000 \$	
	4.2 Collaboration avec le Mexique afin d'évaluer ses besoins relativement au PBDE.	4.2.1 Caractérisation des PBDE dans un lieu d'enfouissement type au Mexique en vue d'y évaluer les émissions et compléter ainsi l'inventaire de ces substances.	Avril à octobre 2010.	Détermination des types et de la quantité de PBDE dans les déchets d'un lieu d'enfouissement type au Mexique.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA et les intervenants.	35 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	4.3 Coordination de l'achèvement de la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure.	4.3.1 Téléconférences.	Tous les mois.	Achèvement coordonné de la mise en œuvre du PARNA.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	2 000 \$	
		4.3.2 Réunion coordonnée avec l'activité 4.5.	Mars 2010.	Détermination de la démarche en vue d'établir des liens avec les activités mondiales (PNUE) en fonction de la nouvelle orientation stratégique de la CCE.		10 000 \$	
		4.3.3 Rapport final à l'intention du Conseil sur la mise en œuvre du PARNA.	Mars 2010.	Prise de décisions éclairées.		20 000 \$	
		4.3.4 Rapport sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du PARNA.	Novembre 2010.	Échange d'informations avec d'autres organismes et pays.		5 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité (4.3.3). <i>Rapport</i> : Rapport final résumant les activités de réduction de l'exposition au mercure énoncées dans le PARNA de 2000.		Examen par le Secrétariat : avril 2010. Examen par des intervenants et des spécialistes : mai 2010. Examen par des pairs : juin 2010. Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : juillet 2010. Publication : septembre 2010.			
	4.4 Réalisation d'une étude de l'approvisionnement primaire et secondaire en mercure au Mexique.	Rapport sur l'approvisionnement primaire et secondaire en mercure au Mexique.	Novembre 2010.	Connaissance plus précise du flux de mercure au Mexique.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud et l'EPA.	50 000 \$	
	4.5 Atelier sur l'inventaire des rejets de mercure au Mexique (en coordination avec l'activité 4.3.2).	Présentation des résultats de l'inventaire national des rejets de mercure sur le sol, dans l'eau et dans l'air au Mexique.	Mars 2010.	Inventaire détaillé des rejets de mercure dans les milieux environnementaux au Mexique.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA et les intervenants.	10 000 \$	
	4.6 Le Groupe de mise	4.6.1	Tous les	Mise en œuvre	Environnement	1 500 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	en œuvre du PARNA relatif au lindane exécutera des activités, examinera des projets cadrant avec le PARNA et établira des priorités à leur sujet.	Téléconférences. 4.6.2 Réunion.	trimestres. Septembre 2010.	coordonnée du PARNA. Multiplication des discussions entre spécialistes et choix de mesures prioritaires. Exécution d'activités de réduction des risques que présente le lindane.	Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	10 000 \$	
	4.7 Élimination progressive du lindane, si possible, et promotion de produits de remplacement, le cas échéant, notamment dans le secteur de la santé au Mexique.	Demande de cofinancement dans le cadre d'un projet parrainé par le FEM.	Novembre 2010.	Financement important d'une activité mexicaine relative au lindane. Prolongement de l'exécution de cette activité.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	50 000 \$	
	4.8 Application de la stratégie visant les dioxines et furanes et l'HCB.	4.8.1 Téléconférences. 4.8.2 Réunion.	Tous les trimestres. Février	Mise en œuvre coordonnée du PARNA. Multiplication des discussions entre spécialistes et choix	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	1 500 \$ 15 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		4.8.3 Document final énonçant une orientation stratégique.	2010. Novembre 2010.	de mesures prioritaires. Exécution d'activités de réduction des risques que présentent ces substances. Application de la stratégie.		5 000 \$	
	4.9 Quantification des émissions toxiques provenant de sources et de secteurs déterminés.	4.9.1 Suivi de l'atelier de 2009 avec des spécialistes nord-américains des émissions. 4.9.2 Coefficients d'émissions mis à la disposition de spécialistes de la modélisation au Mexique, grâce à la collaboration avec des pairs, et quantification des émissions dans	Août 2010. Novembre 2010.	Renforcement des capacités d'évaluer et de quantifier les émissions provenant de sources déterminées au Mexique. Sensibilisation et information accrues des secteurs industriels. Meilleure connaissance des sources d'émissions dans les trois pays.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris et l'EPA.	20 000 \$ 10 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		l'ensemble du Mexique.					
	4.10 Adaptation des inventaires d'émissions des trois pays afin de constituer une interface compatible pour des besoins de modélisation en Amérique du Nord.	Compilation, comparaison et réorganisation des données de l'inventaire des émissions de dioxines et furanes et d'HCB pour des besoins de modélisation en se fondant sur les inventaires des trois pays.	Juillet 2010.	<p>Inventaire nord-américain comparable pour des besoins de modélisation afin d'évaluer les établissements émetteurs et récepteurs de dioxines et furanes et d'HCB ainsi que de mercure dans le cadre de certaines études de cas.</p> <p>Collaboration continentale et échange d'idées sur des modèles pouvant servir à répondre à des besoins communs.</p>	Le Semarnat, l'INE, le Salud, d'autres organismes mexicains œuvrant dans des domaines connexes, les universités et le public.	15 000 \$	
	4.11 Constitution d'un groupe de spécialistes de la modélisation des émissions	Rapport sur des études de cas concernant la contribution des	Août 2010.	Capacités renforcées de se servir de modèles pour connaître les tracés	Le Semarnat, l'INE, le Salud, d'autres organismes mexicains œuvrant dans des	15 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	atmosphériques de substances toxiques.	sources locales et régionales aux concentrations de dioxines et furanes, en tenant compte des données du réseau de surveillance au Mexique.		de transport sur le continent et la contribution relative des dioxines et furanes et de l'HCB.	domaines connexes, les universités et le public.		
	4.12 Compilation de données de surveillance des dioxines et furanes en Amérique du Nord.	Rapport sur les données de surveillance des dioxines et furanes recueillies par le réseau au Mexique.	Juin 2010.	Plus grande comparabilité des données sur les dioxines et furanes dans l'air ambiant en Amérique du Nord. Évaluation régionale en fonction des données de surveillance des dioxines et furanes dans l'air ambiant au Mexique et sur le reste du continent (après intégration et analyse des données mexicaines avec celles du Canada et	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE, le <i>Centro Nacional de Investigación en Calidad Ambiental</i> (Cenica, Centre national d'enquêtes sur la qualité de l'air) et l'EPA.	20 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
				des États-Unis). Base de référence des concentrations de dioxines et furanes dans l'air ambiant au Mexique afin d'évaluer le degré d'efficacité de la Convention de Stockholm.			
	4.13 Relevé des sources d'HCB au Mexique.	Relevé des sources d'HCB au Mexique et corrélation avec les émissions de dioxines et furanes provenant des lieux de combustion.	Novembre 2010.	Sensibilisation accrue aux risques d'exposition et aux sources d'HCB en Amérique du Nord.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris, l'EPA et les intervenants.	10 000 \$	
	4.14 Communication de l'état, des objectifs et des résultats des travaux trilatéraux sur les dioxines et furanes et l'HCB.	Site Web exposant les travaux sur les dioxines et furanes et l'HCB.	Avant la réunion publique sur la GRPC de septembre 2010.	Meilleure connaissance des activités relatives aux dioxines et furanes et à l'HCB en Amérique du Nord, et promotion d'une participation plus active et plus	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, la Cofepris, l'EPA, les intervenants, les universités et le public.	5 000 \$	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
				coordonnée des intervenants à l'échelle du continent. La coordination des travaux se fera en collaboration avec l'équipe élargie chargée des communications sur la GRPC.			
		<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Document d'information électronique</i> : Le site Web offrira au public l'accès à l'information sur les activités à entreprendre relativement aux dioxines et furanes et à l'HCB.</p>	<p>Examen par le Secrétariat : avril 2010.</p> <p>Examen par des intervenants et des spécialistes : mai 2010.</p> <p>Examen par des pairs : juin 2010.</p> <p>Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : juillet 2010.</p> <p>Publication : août 2010.</p>				

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
5. Amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels.	5.1 Amélioration de la performance environnementale d'un secteur qui donne lieu au même intérêt au sein du GTGRPC.	Poursuite de l'échange d'informations sur les programmes nationaux et amorce de discussions avec les intervenants.	Permanent.	Promotion d'activités concernant, notamment, l'écologisation de la conception et des chaînes d'approvisionnement, la prévention de la pollution, les politiques d'achat et les normes volontaires.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud, l'EPA et le secteur industriel choisi.		
<p>Coût total : 543 000 \$CAN</p> <p>1. Activités du GTGRPC : 103 500 \$.</p> <p>2. Sensibilisation et participation : 56 500 \$.</p> <p>3. Fondements pour la GRPC : 61 500 \$.</p> <p>4. Réduction des risques : 321 500 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> - PBDE : 46 500 \$. - Mercure : 97 000 \$. - Lindane : 61 500 \$. - Dioxines et furanes et HCB : 116 500 \$. <p>5. Amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels.</p>							

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Achèvement des activités de 2009							
Traduction, révision, mise en page et publication des documents de référence et d'information assujettis à un examen d'assurance et de contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2009 :							
QA #09.30 : Rapport final sur les activités de réduction du mercure dans les hôpitaux du Mexique (10 000 \$).							
Indicateurs de rendement :						Principaux partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation active des membres du GTGRPC. • Participation active des intervenants à la réunion publique annuelle ainsi qu'aux travaux du GTGRPC. • Préparatifs de la tenue d'une conférence nord-américaine sur les substances chimiques prévue en 2011. • Évaluation de l'inventaire des sources de PBDE au Mexique et recommandations en vue de réduire les risques d'exposition à ces substances. • Établissement d'un inventaire des substances chimiques au Mexique. • Inventaire des substances chimiques en Amérique du Nord à partir de données comparables. • Il sera possible de mesurer les résultats finaux des divers volets du projet principalement en fonction des observations des Parties et des intervenants, ainsi que grâce à la surveillance et à des essais continuels. La comparaison de données de base avec des données courantes ou recueillies ultérieurement permettra de mesurer le degré de réussite des nouvelles activités. • Il faut aussi mentionner que plusieurs ateliers et projets seront perçus comme fructueux s'ils donnent lieu à une permanence générale des activités, c'est-à-dire si les Parties ou les intervenants assurent la poursuite du projet ou des activités de renforcement des capacités en fonction d'une priorité nationale. • La réussite du projet se manifestera également par les résultats des politiques de l'environnement que les décideurs auront améliorées en se fondant sur des informations scientifiquement validées. • Les résultats feront l'objet d'une surveillance continue dans le cadre du projet de surveillance et d'évaluation de la 						<p>Le GTGRPC et ses groupes chargés de la mise en œuvre des PARNA (mercure, lindane, et dioxines et furanes et HCB), ainsi que d'autres équipes chargées des communications, des PBDE et de l'inventaire des substances chimiques.</p>	

PROJET 8 – Gestion rationnelle des produits chimiques							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
pollution en Amérique du Nord, et grâce aux observations des Parties et des intervenants.							

Projet 9 : Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 320 000 \$CAN Achèvement des activités de 2009 : 10 000 \$CAN Total : 330 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation environnementales (CPSEE)

Objectifs du projet

Le principal objectif de ce projet consiste à aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances chimiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord ainsi que sur leur gestion. Il vise plus précisément à améliorer la production et la gestion de l'information requise pour déceler et évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à la santé humaine et à l'environnement. Ces activités représentent un important volet de la nouvelle orientation de la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), car celle-ci donne suite aux engagements qu'ont pris les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dans le cadre d'objectifs communs à l'échelon international.

Bien que le projet vise surtout le renforcement des capacités, les trois Parties tirent avantage d'améliorations telles que la disponibilité et la validité de données trinationales comparables qui, en plus de donner lieu à la réduction des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (STBP) qui sont transportées sur de grandes distances dans l'atmosphère, permettent d'établir des rapports sur des substances déterminées et d'analyser et de comparer les données à leur sujet.

Contexte

Historique et fondements du projet

Le projet découle du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (SEE) dont l'établissement, en vertu de la résolution du Conseil n° 02-08, visait à ce que le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GTGRPC) et ses groupes de mise en œuvre puissent s'acquitter des obligations en matière de SEE que leur impose, explicitement ou implicitement, la résolution du Conseil n° 95-05, ou encore des stratégies d'atténuation des risques et de gestion de substances particulières élaborées aux termes de cette résolution.

En vue de gérer les risques et de réduire les effets des substances chimiques toxiques, la résolution du Conseil n° 08-06 prescrit au GTGRPC et au Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation environnementales (CPSEE) de se consacrer aux quatre principales activités suivantes :

1. L'établissement de fondements pour la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord.
2. L'élaboration et l'application d'une méthode continentale de surveillance, y compris la biosurveillance environnementale et humaine.

3. La réduction des risques que présentent les produits chimiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.
4. L'amélioration de la performance environnementale dans les secteurs industriels.

Parmi ces quatre activités, la deuxième, qui concerne la surveillance, s'applique particulièrement mais pas exclusivement au présent projet de surveillance et d'évaluation de la pollution en Amérique du Nord. Les trois autres cadrent davantage avec le projet de GRPC.

Coprésidé par des représentants des trois Parties, le CPSEE coordonne et soutient l'exécution des travaux du PARNA connexe et d'autres travaux liés au projet.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Le CPSEE table sur l'apport de connaissances spécialisées de la part d'intervenants dans les activités en cours. Les principaux intervenants et organismes qui participeront activement aux travaux de SEE compteront notamment des représentants d'universités, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) des trois pays. En outre, le CPSEE collaborera avec le Secrétariat afin de solliciter la participation d'organismes gouvernementaux régionaux et nationaux possédant des compétences connexes.

Groupe consultatif du projet

Sous la direction du GTGRPC, le CPSEE est coprésidé par des représentants des trois pays nord-américains et il coordonne et appuie la mise en œuvre du PARNA relatif à la SEE, de la résolution du Conseil n° 08-06 et des activités du projet qui s'y rapportent. Compte tenu du mandat de ce comité, sa structure et sa composition sont censées faire l'objet d'un examen.

Pour de plus amples renseignements au sujet du projet, prière de consulter le site

http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1225&SiteNodeID=237&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

Justification

Le projet vise à favoriser la coopération et l'action collective à des fins de

planification et de diffusion de l'information recueillie dans le cadre d'enquêtes et d'activités de surveillance, de modélisation et de recherche visant à déterminer l'état, les tendances et les effets des substances toxiques et persistantes. Il soutient également l'activité du projet de GRPC consistant à établir des fondements compatibles en matière d'information sur lesquels les Parties pourront s'appuyer pour prendre des décisions éclairées.

Atteinte des objectifs stratégiques

Le présent projet vise principalement à évaluer les progrès accomplis dans le cadre du projet de GRPC, lequel consiste notamment à donner suite aux engagements dans les domaines de la surveillance, de la recherche, de la modélisation et de l'évaluation. Il est également destiné à améliorer en permanence la qualité et la disponibilité de l'information trilatérale, et ce, tout en apportant un soutien à d'autres priorités de la CCE et des Parties et en contribuant à leur accomplissement.

Information nécessaire à la prise de décisions

Certaines des STBP qui sont rejetées dans l'environnement en raison d'activités humaines sont transportées sur de grandes distances, dans l'air et dans l'eau, et présentent des risques pour les collectivités, l'environnement, les écosystèmes et la santé humaine en Amérique du Nord. Pour prouver et quantifier les progrès accomplis, il est essentiel de pouvoir compter sur un accès sûr et en temps opportun à des données de surveillance pertinentes, fiables, comparables et validées, ainsi qu'à des évaluations crédibles et explicites fondées en partie sur ces données. Les organismes de réglementation tireront parti de ces données rigoureusement scientifiques en proposant, au besoin, des mécanismes de contrôle pertinents.

Renforcement des capacités

Le projet est également axé sur la collecte de données scientifiques pertinentes grâce au renforcement des capacités entrepris dans le cadre d'activités régionales et internationales concertées visant à mesurer et à surveiller les substances toxiques sur l'ensemble du continent et à évaluer les effets. Il est également prévu de continuer à centrer le projet sur l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses chimiques et des données qui en découlent. Donnant suite aux activités fructueuses de contrôle et d'assurance de la qualité en laboratoire réalisées en 2008 et en

2009, le projet visera aussi à exécuter un programme concerté de validation afin de s'assurer de l'exactitude des données qui découlent de ces analyses, notamment là où le Mexique fait valoir ses compétences à titre de centre régional d'excellence en matière de renforcement des capacités et de transfert technologique aux fins de la Convention de Stockholm.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Le Mexique a estimé prioritaire de mettre sur pied un programme de surveillance et d'évaluation des substances chimiques à l'échelle nationale, car la disponibilité de telles données est des plus utiles pour analyser, évaluer et gérer les risques, et les faire connaître à des groupes cibles et au grand public.

Le projet permettra donc d'exercer une surveillance des substances toxiques en Amérique du Nord grâce à des données trinationales comparables. En plus de bénéficier d'une réduction du transport atmosphérique de STBP sur de grandes distances, le Canada et les États-Unis pourront compter sur des rapports, des analyses et des comparaisons de données concernant les substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Ces activités soutiennent également les travaux du GTGRPC visant à réduire les risques que présentent ces substances en fournissant aux décideurs de l'information valide et vérifiable.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Le mandat de la CCE et les travaux qu'elle a déjà réalisés pour favoriser la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, et ce, en vue de gérer rationnellement les produits chimiques et de mener des activités à cette fin, constituent des fondements uniques pour exécuter le projet. Il est également crucial d'adopter une approche régionale concertée en matière de surveillance afin de connaître les mécanismes de transport des substances chimiques à faible et à grande distance dans l'air et dans l'eau. L'élaboration et la mise en place d'un réseau nord-américain de surveillance permettront aux décideurs de déterminer les zones qui sont les plus touchées par la pollution à l'échelle continentale. De plus, une approche nord-américaine en matière de surveillance permettra de mettre en relation les incidences des politiques environnementales et de la gestion des substances chimiques. Des activités de surveillance à court terme sur le plan local fournissent une quantité limitée de renseignements précis, tandis qu'une approche à long

terme permet de recueillir des renseignements plus étoffés sur les tendances des concentrations de substances et d'y déceler des changements.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les activités de SEE sont directement liées au projet de GRPC étant donné que leur but principal consiste à soutenir les activités de ce dernier et à permettre d'évaluer les progrès accomplis. Il est possible d'enregistrer toute cette information dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord en instaurant des protocoles normalisés d'utilisation des données. Les rapports sur l'état de l'environnement tireront parti de données détaillées sur les concentrations de substances toxiques dans l'environnement.

Activités et réalisations

Principales activités

Il est également prévu de réaliser plusieurs activités de surveillance de substances telles que le lindane dans les produits laitiers et les concentrations de polybromodiphényléthers (PBDE) chez les humains. L'amélioration des protocoles et des techniques de validation en laboratoire permettra de disposer de données scientifiques fiables et précises. Les données découlant de ces activités seront utiles aux décideurs qui ont besoin d'information pour orienter les politiques connexes, mais elles serviront aussi à établir des fonds de carte illustrant les endroits névralgiques en ce qui a trait aux substances toxiques persistantes.

Publics cibles

Les publics cibles du projet de GRPC comprennent les organismes fédéraux, étatiques et provinciaux de la santé et de l'environnement des trois Parties, ainsi que des intervenants des trois pays représentant l'industrie chimique, l'agriculture, les établissements d'enseignement, les ONGE, les collectivités autochtones et le grand public. Une information validée sur la situation en Amérique du Nord pourra servir à appliquer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) ou avoir toute autre utilité, notamment pour des entités internationales telles que le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Partenaires et intervenants

Les partenaires qui prendront part à la mise en œuvre du présent projet comprennent : Santé Canada et Environnement Canada; le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) et le *Secretaría de Salud* (Salud, ministère de la Santé) du Mexique; l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis; d'autres organismes éventuellement intéressés. Ces intervenants seront choisis individuellement en fonction de leurs compétences en matière de SEE. Le GTGRPC sollicitera la participation active des intervenants intéressés aux réunions publiques sur la GRPC.

Ressources externes

Le projet est censé donner lieu à la contribution en nature de spécialistes des Parties, ainsi qu'à la formulation de conseils de la part d'intervenants tels que le Comité consultatif public mixte (CCPM) et des citoyens intéressés. Des représentants d'établissements d'enseignement offriront leur savoir-faire en fonction des besoins et des contrats qui leur seront accordés.

Réalisations et calendrier d'exécution

Les principales réalisations de ce projet comprennent la promotion d'une infrastructure durable de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine au Mexique. Elles comprennent également :

- La surveillance dans deux stations de référence préalablement choisies dans le cadre du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental de México* (Proname, Programme national de surveillance et d'évaluation de l'environnement au Mexique)¹, ainsi que l'installation d'une troisième station afin d'établir une base de données sur les substances chimiques toxiques et de réaliser des activités de collecte de ces données (activité permanente à compter de 2010).
- Tenue d'un atelier d'évaluation afin d'exposer les résultats du Proname et de formuler des recommandations pour la poursuite de la surveillance (automne de 2010).

¹ La CCE soutient ce programme pour recueillir des données découlant de la surveillance de l'environnement et de la biosurveillance humaine en vue de connaître les concentrations de polluants et leurs tendances.

- Formation relative aux techniques d'analyse et à l'interprétation des données sur les polluants organiques persistants (POP) et les métaux lourds dans des matrices d'échantillons prélevés dans l'environnement et chez des humains (printemps et été de 2010).
- Renforcement des capacités d'analyse en laboratoire visant la biosurveillance environnementale et humaine, dans la perspective que ces activités se poursuivent à long terme au Mexique (été de 2010).
- Réalisation d'activités trinationales à long terme consistant à valider en laboratoire des données sur des POP et des métaux lourds (automne de 2010).
- Interprétation de données à la suite de l'assurance et du contrôle de la qualité d'essais et d'analyses relatifs au lindane dans les produits laitiers et le sang humain au Mexique (printemps de 2010).

Les travaux de ce projet seront coordonnés aux activités menées dans le cadre du projet de GRPC.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

Connaissance plus précise des exigences en matière d'assurance et de contrôle de la qualité pour l'établissement de rapports; renforcement des capacités de mesurer, de surveiller et d'évaluer les substances toxiques et persistantes.

Indicateurs de rendement

- Données validées permettant de déterminer le degré d'exposition des humains à des substances toxiques et la présence de ces substances dans l'environnement.
- Données validées découlant d'un processus d'assurance et de contrôle de la qualité.

Résultats partiels

Un réseau national de surveillance au Mexique, entretenu par ce pays dans le cadre du Proname, permettra de recueillir de l'information sur les tendances relatives à l'environnement et à la santé humaine à l'intention des décideurs,

et constituera une contribution au plan mexicain de mise en œuvre de la Convention de Stockholm à l'échelon national.

Les données découlant des activités de surveillance en Amérique du Nord aideront les scientifiques à améliorer les méthodes de surveillance et la qualité des données qui en découlent.

Les résultats des analyses seront validés uniformément en laboratoire dans le cadre d'activités cohérentes et soutenues, et le Mexique en bénéficiera en faisant valoir ses compétences à titre de centre régional d'excellence en matière de renforcement des capacités et de transfert technologique dans les pays d'Amérique latine et la région des Caraïbes aux fins de la Convention de Stockholm.

Le renforcement des capacités d'analyse du Mexique améliorera la confiance à l'égard des données et lui permettra de respecter ses engagements dans le cadre de cette convention.

Indicateurs de rendement

- Amélioration de la comparabilité des données de surveillance recueillies dans les trois pays.
- Inclusion des données du Proname dans le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm au Mexique.
- Démonstration des compétences du Mexique à titre de centre d'excellence du PNUE en matière d'analyses chimiques.

Résultats finaux

Les données recueillies dans le cadre du projet donneront aux gouvernements et aux intervenants des trois pays une idée précise des concentrations de polluants en Amérique du Nord, et aideront ceux qui élaborent les politiques à fixer des priorités en vue de diminuer les concentrations de substances toxiques chez les humains et dans l'environnement. Un programme de surveillance et d'évaluation environnementales à long terme pour l'Amérique du Nord permettra de veiller à ce que les analyses de tendances soient valides et favorisent le choix de mesures prioritaires efficaces par les décideurs.

Indicateur de rendement

- Plus grande disponibilité de données fiables sur les substances toxiques en Amérique du Nord.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

La promotion de données comparables, fiables, pertinentes et disponibles sur les substances toxiques qui se trouvent dans l'environnement en Amérique du Nord constitue un processus permanent. Il est prévu d'améliorer continuellement la collecte et la gestion des données requises pour cerner et évaluer les tendances et les préoccupations que suscitent les polluants et les facteurs de stress à l'égard de l'environnement et de la santé humaine.

La tenue de rencontres entre les Parties et les intervenants permettra de veiller à ce que leurs discussions soient dynamiques et qu'elles aient un caractère permanent. Il sera également possible de poursuivre la mise en place d'activités prioritaires grâce aux réunions régulières et aux téléconférences mensuelles du CPSEE et de ses groupes de travail.

Échéance de la participation de la CCE

L'objectif du projet consiste à soutenir le relevé et la quantification des progrès réalisés relativement aux priorités du projet de GRPC. Les activités du présent projet de SEE qui ont trait à des substances déterminées ou à des domaines de renforcement des capacités comportent une date d'achèvement pour la participation de la CCE, et ses activités comprennent les suivantes :

- Le renforcement des capacités des laboratoires de validation des trois pays à analyser des échantillons et à comparer des résultats obtenus dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les besoins de cette activité sont déterminés annuellement.
- Le CPSEE réalisera les travaux suivants en 2010 :
 - La promotion des protocoles d'analyse d'échantillons et de contrôle et d'assurance de la qualité pour les substances chimiques et les milieux ambiants qui suscitent des préoccupations.
 - La réalisation d'une vérification régulière dans des laboratoires des trois pays qui valident des données d'analyses de polluants chimiques prélevés dans divers milieux ambiants. Il est prévu de solliciter la participation d'une dizaine de laboratoires.
 - L'interprétation d'un ensemble de données de référence de 2009 sur

les concentrations de lindane dans les produits laitiers et le sang humain au Mexique afin d'aider les décideurs à fixer des priorités en matière de réduction des risques.

- Le soutien à l'établissement du Proname, une activité de grande ampleur au Mexique visant à surveiller et à évaluer la santé humaine et l'environnement dont ce pays considère le financement comme une priorité nationale.

Viabilité

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description.

Si le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 ne prévoit pas la poursuite du soutien au projet de GRPC, les principales activités de celui-ci, telles que l'établissement de fondements pour cette gestion, la surveillance à l'échelle continentale, la réduction des risques que présentent les substances toxiques et l'amélioration de la performance environnementale des secteurs industriels, pourraient faire l'objet d'un transfert aux Parties afin qu'elles s'en chargent dans le cadre de leurs programmes nationaux.

Le Mexique a indiqué qu'il ne sera pas en mesure de poursuivre tous les travaux sur la GRPC à exécuter, et qu'il faudrait établir un ordre de priorité à leur égard en reportant éventuellement plusieurs activités de renforcement des capacités. Par exemple, l'exécution du Proname et le rôle du Mexique en matière de surveillance régionale dépendraient de la suite à donner à ses priorités nationales. Le financement par des institutions internationales (p. ex., le FEM) s'est concrétisé par l'entremise du Semarnat. En outre, les améliorations dans les domaines de la surveillance et du renforcement des capacités de modéliser le transport atmosphérique des substances toxiques pourraient éventuellement faire l'objet d'un transfert dans le cadre de programmes bilatéraux et internationaux tels que l'ASGIPC et les conventions du PNUE.

L'exécution des activités de surveillance et d'évaluation devra se faire en fonction des priorités nationales. Le Mexique envisage de ne plus contribuer aux programmes de validation en laboratoire en compagnie du Canada et des États-Unis.

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente des descriptions de projet.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne plus soutenir les activités de SEE dans le cadre de ce nouveau plan stratégique, il devra modifier sa résolution n° 08-06, laquelle prescrit au GTGRPC d'élaborer et d'appliquer une approche régionale permanente consistant à renforcer les capacités de SEE et de biosurveillance humaine en Amérique du Nord.

Communications

Le GTGRPC entretient de bonnes relations avec les intervenants dont le projet tire directement parti. La participation des intervenants aux activités en cours et à venir du projet pourra donner lieu à l'élaboration de documents de sensibilisation, à l'organisation de séances publiques au cours des réunions sur la GRPC, à la tenue de réunions avec d'autres groupes de travail de la CCE, et à la participation à des conférences et ateliers organisés par d'autres entités.

Les activités de consultation du public qu'organisent le CPSEE et le GTGRPC, ainsi que les rapports présentés au Conseil et au CCPM, assureront le degré requis de reddition de comptes.

Gestion de l'information

Puisque l'information peut avoir un caractère technique et nécessiter des analyses statistiques et des évaluations des tendances, il faudra disposer de mécanismes électroniques de stockage et d'extraction des données. Une grande partie de ces données devant servir à des représentations cartographiques, il sera crucial qu'elles soient comparables et compatibles. Leur mise en forme facilitera ces représentations cartographiques ainsi que le géoréférencement à partir de données de systèmes d'information géographique (SIG).

Plan de mise en œuvre

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 							
Travaux en 2010	Travaux détaillés	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Coordination des activités du CPSEE.	Étude des besoins en matière de SEE en Amérique du Nord.	Téléconférences. Réunion.	Tous les mois. Octobre 2010.	Poursuite de l'exécution des activités et coordination des prochaines étapes. Coordination du programme trilatéral de coopération en matière de SEE en Amérique du Nord. Sensibilisation et connaissances accrues grâce à une plus grande cohérence des activités nord-américaines de SEE. Coordination avec les activités prioritaires du GTGRPC.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE, le <i>Centro Nacional de Investigación en Calidad Ambiental</i> (Cenica, Centre national d'enquêtes sur la qualité de l'air) et l'EPA.	5 000 \$ 25 000 \$	
2. Établissement de fondements pour la gestion	Projet trilatéral de validation de données en	Validation de données par 10 à 15 laboratoires du	Septembre 2010.	Des laboratoires mexicains sont prêts à appliquer des	Environnement Canada, Santé Canada, le	30 000 \$	

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 							
des substances.	laboratoire.	Mexique participant au projet.		<p>protocoles internationaux de validation.</p> <p>Renforcement des capacités d'analyse au Mexique.</p> <p>Analyses précises et exactes de substances chimiques, et établissement de rapports en fonction de méthodes d'analyse uniformes et comparables.</p>	Semarnat, la <i>Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios</i> (Cofepris, Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) et l'EPA.		
3. Réduction des risques que présentent les substances chimiques.	3.1 Projet de surveillance des concentrations de lindane.	Établissement d'un rapport à partir des données de 2009 sur les concentrations de lindane dans les produits laitiers et le sang humain au Mexique.	Mars 2010.	Meilleure connaissance de l'exposition au lindane au Mexique.	Le Semarnat, l'INE, la Cofepris, le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).	30 000 \$	
		<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport</i> : Rapport résumant les conclusions de l'étude de 2009 sur le lindane dans les</p>	<p>Examen par le Secrétariat : avril 2010.</p> <p>Examen par des intervenants et des spécialistes : mai 2010.</p> <p>Examen par des pairs : juin 2010.</p> <p>Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : juillet 2010.</p> <p>Publication : septembre 2010.</p>				

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 						
		produits laitiers et le sang humain afin de déterminer le degré d'exposition à cette substance, notamment chez les enfants.				
	3.2 Projet de surveillance des PBDE.	Échantillonnage de sang humain pour déterminer les concentrations de PBDE dans de vastes zones métropolitaines au Mexique.	Avril à octobre 2010.	Meilleure connaissance des effets des PBDE au Mexique.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE et l'EPA.	30 000 \$
	3.3 Rapport sur les PARNA relatifs au DDT et aux BPC dont la mise en œuvre est terminée.	Rapport sur les PARNA relatifs au DDT et aux BPC prescrits par les résolutions du Conseil n ^{os} 07-06 et 07-07.	Mars 2010.	Mise à jour de l'état du DDT et des BPC à partir de données provenant des trois Parties.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, le Salud et l'EPA.	10 000 \$
		Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Rapport</i> : Rapport exposant l'état du DDT et des BPC dans les trois pays à la suite de la mise en	Examen par le Secrétariat : avril 2010. Examen par des intervenants et des spécialistes : mai 2010. Examen par des pairs : juin 2010. Examen de l'assurance de la qualité par les Parties : juillet 2010. Publication : septembre 2010.			

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 							
		œuvre des PARNA qui s’y rapportent.					
4. Surveillance régionale.	4.1 Choix de stations de surveillance cadrant avec le Proname et soutien à leur égard.	4.1.1 Choix et installation d’une nouvelle station de référence.	Novembre 2010.	Poursuite de l’exécution du Proname afin de le rendre permanent.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l’INE, le Cenica et l’EPA.	40 000 \$	
		4.1.2 Maintien de deux stations de référence.	Janvier à décembre 2010.			30 000 \$	
	4.2 Évaluation des résultats obtenus grâce au Proname.	Atelier sur le Proname et les activités de la CCE relatives à la SEE.	Octobre 2010.	Amélioration des données de référence recueillies dans le cadre de la surveillance au Mexique.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l’INE, le Cenica et l’EPA.	40 000 \$	

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 							
	4.3 Renforcement des capacités de biosurveillance humaine.	4.3.1 Cours de formation sur le traitement et l'analyse des POP chez les humains.	Mai 2010.	Renforcement des capacités d'analyse dans le cadre de la biosurveillance des POP chez les femmes mexicaines en âge de procréer.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE et l'EPA.	20 000 \$	
		4.3.2 Cours de formation sur le traitement et l'analyse des métaux lourds chez les humains.	Mai 2010.	Renforcement des capacités d'analyse dans le cadre de la biosurveillance des métaux lourds chez les femmes mexicaines en âge de procréer.		20 000 \$	
	4.4 Renforcement des capacités de surveillance de l'environnement.	4.4.1 Cours de formation sur le traitement et l'analyse de matrices d'échantillons de POP prélevés dans l'environnement.	Juillet 2010.	Renforcement des capacités d'analyse dans le cadre de la surveillance des POP dans l'environnement.	Environnement Canada, Santé Canada, le Semarnat, l'INE et l'EPA.	20 000 \$	
		4.4.2 Cours de formation sur le traitement et l'analyse de	Juillet 2010.	Renforcement des capacités d'analyse dans le cadre de la surveillance des		20 000 \$	

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord							
Objectifs stratégiques :							
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes. • Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations. 							
		matrices d'échantillons de métaux lourds prélevés dans l'environnement.		métaux lourds dans l'environnement.			
Coût total : 320 000 \$CAN							
1. Activités de SEE : 30 000 \$.							
2. Établissement de fondements pour la gestion des substances : 30 000 \$.							
3. Réduction des risques : 70 000 \$.							
4. Surveillance : 190 000 \$.							
Achèvement des activités de 2009							
Traduction, révision, mise en page et publication des documents de référence et d'information assujettis à un examen d'assurance et de contrôle de la qualité avant le 31 décembre 2009 : 10 000 \$.							
QA # 09.32 – Guide relatif aux activités de biosurveillance (5 000 \$).							
QA # 09.33 – Rapport sur les concentrations de mercure dans la chair du poisson vivant dans le lac Zapotlán (5 000 \$).							

PROJET 9 – Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes.• Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques qui suscitent des préoccupations.	
Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none">▪ Données fiables et validées découlant d'un processus d'assurance et de contrôle de la qualité dont l'exécution résulte d'un renforcement des capacités.▪ Inclusion du Proname dans le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm au Mexique.▪ Plus grande disponibilité de données fiables sur les substances toxiques en Amérique du Nord. Le CPSEE exercera une surveillance continue des résultats.	Principaux partenaires : <p>Le GTGRPC et ses groupes de mise en œuvre. Le CPSEE et ses sous-comités.</p>

Projet 10 : Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 400 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (GTNAQA)

Objectifs du projet

Ce projet consiste à dresser un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques à l'échelle de l'Amérique du Nord afin d'éclairer la prise de décisions dans le cadre de la gestion de cette qualité.

En 2010, le projet visera à achever certaines activités importantes prévues dans le Plan opérationnel de 2009, notamment celles relatives à l'inventaire national d'émissions au Mexique et à la publication du rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord. Par ailleurs, il est aussi prévu de poursuivre les travaux destinés à intégrer les données du réseau nord-américain de surveillance de l'air ambiant dans le cadre du programme AIRNow-International, et de saisir l'occasion d'évaluer les travaux réalisés jusqu'à présent et toute autre activité qui pourrait donner suite au nouveau plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

Contexte

Historique et fondements du projet

En 2001, aux termes de sa résolution n° 01-05, le Conseil de la CCE a convenu de s'employer à promouvoir la comparabilité des données des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord. Depuis lors, la CCE a poursuivi deux objectifs à cet égard : 1) la facilitation de l'élaboration de données comparables sur les émissions atmosphériques en

vue de leur utilisation dans la planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière; 2) l'élargissement de l'accès du public aux renseignements sur la qualité de l'air en Amérique du Nord.

La CCE a réalisé une masse considérable de travaux en 2003 et en 2004 afin de favoriser l'établissement d'inventaires nord-américains des émissions atmosphériques, et ce, en soutenant la réalisation du tout premier inventaire national de ce type au Mexique. Elle a apporté un tel soutien de manière à répondre aux besoins de ce pays en matière de planification, tout en veillant à ce que cela s'applique directement à la planification transfrontalière de la qualité de l'air. Le premier inventaire national mexicain s'est terminé en octobre 2006 et il concerne les émissions des principaux polluants atmosphériques enregistrés en 1999.

En 2007, les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ont confié au Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (GTNAQA) le mandat de travailler de concert avec le Secrétariat afin d'examiner les travaux en cours et d'élaborer une vision globale dans le but d'améliorer la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord de 2010 à 2015. Le Conseil a confié au GTNAQA le soin d'élaborer une stratégie concertée sur la qualité de l'air qu'énonce la vision et qui comporte les cinq objectifs fondamentaux suivants :

- 1) Renforcer les capacités afin d'établir des inventaires et d'exercer une surveillance de l'air ambiant de manière autonome.

- 2) Rendre comparables et synchrones les capacités de surveillance et d'établissement d'inventaires.
- 3) Recueillir des données comparables et les analyser de façon valable.
- 4) Cartographier les tendances de la qualité de l'air ainsi que leurs conséquences, et élaborer des stratégies dans ce domaine.
- 5) Faciliter la coordination et l'efficacité des politiques, des stratégies et des programmes volontaires concernant la qualité de l'air.

En conséquence, le Secrétariat de la CCE a réalisé en 2008 une évaluation exhaustive des inventaires d'émissions atmosphériques et des réseaux de surveillance de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Cette évaluation a servi de fondement à l'élaboration de la nouvelle stratégie nord-américaine de gestion de la qualité de l'air pour 2010 à 2015 qui a été soumise à l'examen du Conseil en 2009.

En outre, grâce au soutien de la CCE, il a été possible d'actualiser la liste des sources mobiles, ponctuelles et biogéniques d'émissions dans le cadre de l'inventaire national mexicain en se fondant sur les données de 2005, ce qui constitue un important pas en avant pour que les inventaires nord-américains d'émissions soient comparables et synchrones.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les partenaires participant aux travaux de la CCE sur la qualité de l'air comprennent Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) du Mexique, l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, la *Western Governors Association* (Association des gouverneurs de l'Ouest), la Commission des Grands Lacs ainsi que des États et des provinces.

Les travaux accomplis dans le cadre du projet complètent les efforts des divers partenaires en matière de gestion de la qualité de l'air, et répondent aux besoins de disposer de données, de politiques et de programmes comparables et compatibles à l'échelle du continent.

Groupe consultatif du projet

Le GTNAQA constitue le principal groupe consultatif du projet auprès du Conseil, et ses communications fréquentes avec la CCE et les organismes

partenaires garantissent la complémentarité des activités et la pertinence des résultats obtenus.

Justification

Des différences dans les capacités de recueillir, d'analyser, de valider et d'échanger des données sur les émissions atmosphériques, et de rendre des comptes à leur sujet, pourraient entraver la réalisation d'une évaluation de la qualité de l'air et d'activités de gestion en Amérique du Nord. Il est par conséquent nécessaire de recourir à des méthodes, techniques et capacités communes pour mesurer les émissions atmosphériques, recueillir et analyser des données sur les émissions dans l'air ambiant, et gérer les données recueillies tout en améliorant leur accessibilité aux Parties et au public.

Atteinte des objectifs stratégiques

Les activités de ce projet cadrent avec les directives sur la qualité de l'air que le Conseil a formulées en 2007, ainsi qu'avec les priorités du Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010.

Information nécessaire à la prise de décisions

Les données des inventaires d'émissions atmosphériques sont essentielles pour cerner les principaux secteurs d'où proviennent ces émissions et évaluer dans quelle mesure ils contribuent à la pollution de l'air sur les plans local, régional et mondial. Elles aident ainsi les décideurs à concevoir des solutions de gestion de cette qualité et à les classer par ordre de priorité. D'une façon analogue, la surveillance de l'air ambiant fournit des données sur sa qualité qui renseignent les décideurs et leur permettent de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces émissions dans une région déterminée. Combinés à une modélisation de la qualité de l'air et à une surveillance de celle de l'air ambiant, les inventaires d'émissions permettent de repérer les régions qui portent le plus atteinte à la qualité de l'air des zones situées en aval et au-delà des frontières, justifiant ainsi la réalisation de ce projet au bénéfice des décideurs des trois pays. Les inventaires fournissent aussi aux citoyens des renseignements fondamentaux sur la qualité de l'air au niveau local, sur la performance environnementale des sources de pollution situées dans leur collectivité et sur les répercussions sur la santé que peuvent avoir les polluants que transportent ces émissions.

Renforcement des capacités

Dans le cadre de ce projet, le renforcement des capacités consiste à collaborer avec le Mexique en vue d'établir des inventaires et des rapports comparables et compatibles au sujet des émissions, d'élaborer une méthode normalisée pour recueillir, valider et échanger des données provenant des réseaux de surveillance de l'air ambiant, et de recueillir de l'information scientifique pertinente qui s'avère essentielle pour mettre sur pied des activités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord ayant à la fois un caractère général et coordonné.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Ce projet cadre avec le Plan stratégique qu'ont élaboré les Parties ainsi qu'avec les directives sur la qualité de l'air que le Conseil a formulées en 2007. Par ailleurs, les activités du projet complètent les autres engagements trilatéraux et internationaux des Parties visant à échanger des données sur les émissions atmosphériques et à collaborer en vue de diminuer la pollution atmosphérique; notamment l'accord entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'air et l'accord de La Paz entre le Mexique et les États-Unis mis en œuvre dans le cadre du programme *Border 2012* (Frontière 2012).

Ce programme donne lieu à la contribution de la Western Governors Association au soutien de l'établissement et du perfectionnement des inventaires d'émissions de polluants atmosphériques le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, et complète les travaux que mène la CCE relativement à l'inventaire national des émissions au Mexique.

Environnement Canada, le Semarnat, la *Comisión Federal de Electricidad* (Commission fédérale de l'électricité) et l'EPA participent à divers projets permettant de caractériser les émissions du secteur mexicain de production d'électricité. Les données qui découleront de ces travaux contribueront à améliorer l'inventaire national du Mexique et mettront à la disposition des Parties des renseignements fiables pour résoudre les problèmes de qualité de l'air que pose le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

La CCE offre un cadre qui permet aux Parties d'échanger des informations et de travailler de manière concertée à l'égard des questions qui se rapportent aux inventaires d'émissions et à la surveillance de l'air ambiant afin d'éclairer l'élaboration de stratégies de gestion de la qualité de l'air. Pour le

moment, aucun autre projet ne vise à répondre aux besoins de cette gestion dans les trois pays. En collaboration avec ses partenaires aux échelons national, étatique et provincial, et en tablant sur les travaux en cours dans la zone frontalière de certaines régions, la CCE a la compétence voulue pour réunir le savoir-faire et les méthodes permettant d'élaborer des techniques cohérentes et de renforcer les capacités afin d'améliorer la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord.

Liens avec d'autres projets de la CCE

La mise à jour de la base de données et le rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord fourniront des renseignements supplémentaires pour les besoins de l'inventaire d'émissions de mercure au Mexique qui est en voie d'établissement en coordination avec les projets suivants : *Gestion rationnelle des produits chimiques* (GRPC) et *Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord*.

Le présent projet est également lié aux travaux du projet *Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord*, particulièrement en ce qui a trait aux rejets dans l'atmosphère par des établissements qui ne sont pas obligés de les déclarer dans le cadre des programmes nationaux de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP).

Activités et réalisations

Principales activités

- Établissement d'un plan d'étude afin de déterminer des coefficients d'émissions pour les particules de 2,5 micromètres (μm) émises par les véhicules routiers au Mexique. Il s'agira d'évaluer les coefficients dont se servent le Canada et les États-Unis pour les utiliser éventuellement au Mexique, de cerner les lacunes en matière d'information et de formuler des recommandations pour établir des coefficients d'émissions qui seront représentatifs du parc de véhicules au Mexique.
- Mise à jour de la base de données et du rapport de la CCE sur les émissions des centrales électriques à partir des données de 2005. Ces travaux permettront d'exercer un suivi des changements dans les taux d'émissions, d'évaluer la comparabilité des estimations d'émissions de polluants qui suscitent un intérêt particulier (les polluants courants, les

gaz à effet de serre et le mercure), et de fournir des données fondamentales pour les activités des Parties à caractère binational et trinational concernant la gestion de la qualité de l'air. Ils compléteront également l'inventaire d'émissions de mercure au Mexique mené dans le cadre du projet de GRPC.

- Examen de l'utilisation du programme AIRNow-International, en se fondant sur les conclusions de la réunion de décembre 2009, afin d'établir des rapports sur la qualité de l'air au Mexique. Il est également prévu de trouver des moyens d'intégrer les données du réseau trilatéral de surveillance et de renforcer les capacités au Mexique : 1) en élaborant un document de planification faisant état des capacités et besoins relativement à l'application du programme AIRNow; 2) en soutenant la participation de gestionnaires clés du *Sistema Nacional de Información de la Calidad del Aire* (Sinaica, Système national d'information sur la qualité de l'air) à la conférence nationale sur la qualité de l'air qui se tiendra en 2010 à Raleigh, en Caroline du Nord, où il sera question du programme AIRNow; 3) en tenant deux séances de formation sur la validation, l'assurance et le contrôle de la qualité, et les formats communs des données avec une activité pratique ou des démonstrations afin de faire connaître les exigences détaillées d'interfonctionnement et d'exploitation du logiciel de ce programme, ainsi qu'une autre formation comprenant une introduction à la prévision de la qualité de l'air; 4) en tenant un webinaire pour démontrer les capacités du programme AIRNow; 5) la traduction de l'anglais à l'espagnol des guides et de la documentation de ce programme.
- Mise à jour des volets de l'inventaire national des émissions de 2008 au Mexique à l'aide d'outils et de méthodes comparables à ceux en usage au Canada et aux États-Unis, et renforcement des capacités afin que les États mexicains soient en mesure de procéder à la mise à jour de leur partie de l'inventaire national. Cette mise à jour se terminera en 2010 et comporte les volets suivants :
 - L'achèvement des travaux relatifs aux sources ponctuelles, étendues, mobiles et biogéniques.
 - La tenue d'ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine des inventaires d'émissions à l'intention de certains États mexicains.
 - L'évaluation et l'adaptation d'outils automatisés afin de soutenir le processus d'inventaire des émissions.

Publics cibles

Les principaux publics cibles comprennent les organismes nationaux, régionaux, étatiques et provinciaux qui réalisent des activités connexes.

Partenaires et intervenants

Le GTNAQA et le Secrétariat collaboreront, dans le cadre de réunions et de téléconférences régulières, afin d'examiner et de surveiller l'état d'avancement des activités, ainsi que pour déterminer les besoins actuels et ultérieurs, fixer des priorités, formuler des conseils, élaborer des stratégies en vue d'apporter des améliorations, réviser les documents relatifs aux activités et évaluer les réalisations.

Ressources externes

Afin d'atteindre les principaux objectifs du projet, la CCE s'est assurée de la collaboration rentable de partenaires de premier plan qui fourniront les informations et le savoir-faire nécessaires pour améliorer et achever fructueusement le projet.

Les travaux concertés que mènent les laboratoires de recherche d'Environnement Canada et de l'EPA au sujet des sources mobiles visent à établir un plan d'étude afin de déterminer les coefficients d'émissions pour les particules de 2,5 µm émises par les véhicules routiers au Mexique. Cette collaboration diminuera le coût du plan d'étude, fournira des méthodes cohérentes dans toute la région, et permettra d'utiliser des données découlant d'activités récentes réalisées au Canada et aux États-Unis.

La Commission des Grands Lacs a soutenu l'établissement d'un inventaire d'émissions par les États et la province de l'Ontario qui bordent ces lacs, et cet inventaire fournira des informations fiables et essentielles pour mettre à jour la base de données et le rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord. Près d'un tiers des sources énumérées dans le rapport de 2002 sont situées dans la région des Grands Lacs. Les autres sources d'information comptent le programme étatique et local de l'EPA relatif au climat et à l'énergie et l'Inventaire national des rejets de polluants d'Environnement Canada.

Réalisations et calendrier d'exécution

- L'établissement d'un plan d'étude afin de déterminer les coefficients d'émissions pour les particules de 2,5 µm provenant des véhicules routiers au Mexique (juillet 2010).

Description des projets du Plan opérationnel de 2010

- Mise à jour de la base de données et du rapport de la CCE sur les émissions des centrales électriques à partir des données de 2005 (août 2010).
- Élaboration d'un document de planification faisant état des capacités et besoins du Mexique relativement à l'application du programme AIRNow (janvier et février 2010).
- Tenue d'une réunion spéciale sur le programme AIRNow dans le cadre de la conférence nationale de l'EPA sur la qualité de l'air (mars 2010).
- Tenue de séances de formation sur la validation, l'assurance et le contrôle de la qualité, et les formats communs des données, ainsi que sur les exigences d'exploitation du programme AIRNow (juin 2010), et autre formation comprenant une introduction à la prévision de la qualité de l'air (septembre 2010).
- Tenue d'un webinaire pour démontrer les capacités du programme AIRNow (août 2010).
- Traduction de l'anglais à l'espagnol des guides et de la documentation du programme AIRNow, à savoir le guide des systèmes de gestion des données et de l'information et le guide pour le Web (septembre 2010).
- Mise à jour de l'inventaire national d'émissions au Mexique à partir des données de 2008 (décembre 2010).
- Tenue d'ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine des inventaires d'émissions à l'intention de certains États mexicains (printemps et été de 2010).
- Évaluation et adaptation d'outils automatisés afin de soutenir le processus d'inventaire des émissions.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Mise à jour des principales données sur les émissions dans le secteur de la production d'électricité afin de faire progresser les activités sur la qualité de l'air, la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des changements climatiques et l'évaluation de la performance environnementale.

- Collecte d'informations cohérentes pour faciliter la prise de décisions dans les trois pays en matière de gestion rationnelle de la qualité de l'air.

Indicateurs de rendement

- Publication de la base de données et du rapport de la CCE sur les émissions des centrales électriques après leur mise à jour.
- Document de planification, webinaire, formations, guides et documentation en relation avec la participation du Mexique au programme AIRNow.
- Achèvement des principaux éléments de l'inventaire national d'émissions au Mexique, tel que cela a déjà été mentionné dans la section *Activités et réalisations*.
- Ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine des inventaires d'émissions à l'intention de certains États mexicains.

Résultats partiels

- Infrastructure permettant aux trois Parties d'échanger des informations et de travailler de concert sur des questions liées aux inventaires d'émissions et à la surveillance de l'air ambiant afin d'éclairer l'élaboration de stratégies de gestion de la qualité de l'air.
- Renforcement des capacités d'améliorer la comparabilité et le synchronisme de la collecte et de l'analyse des données de surveillance de l'air ambiant et des inventaires d'émissions en appliquant, dans les trois pays, des normes, protocoles et procédures convenus.

Résultats finaux

- Collecte de données comparables pour la gestion de la qualité de l'air et accès à ces données.
- Établissement d'un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques qui éclairera la prise de décisions en matière de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Les principales activités de ce projet se termineront en 2010.

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

La CCE a réalisé une évaluation exhaustive des inventaires d'émissions atmosphériques et des réseaux de surveillance de la qualité de l'air en Amérique du Nord, et a soumis à l'approbation du Conseil une stratégie nord-américaine de gestion de la qualité de l'air pour 2010 à 2015. En outre, des éléments de l'inventaire national d'émissions du Mexique relatifs aux sources mobiles, ponctuelles et biogéniques ont été mis à jour à partir des données de 2005 avec le soutien de la CCE. Ces travaux ont permis d'accomplir d'importants progrès en vue d'améliorer la comparabilité et le synchronisme des inventaires d'émissions en Amérique du Nord. Par ailleurs, en collaboration avec Environnement Canada, le Semarnat, l'INE et l'EPA, la CCE a organisé une tribune à l'intention des gestionnaires de réseau de surveillance de l'air ambiant au Mexique afin de leur faire connaître le programme AIRNow, ce qui leur a permis de convenir de la nécessité d'utiliser les données recueillies par ces réseaux dans le cadre de l'application du programme en raison des avantages qu'il offre.

Échéance de la participation de la CCE

Toutes les activités du projet sont censées se terminer en 2010. Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Viabilité

Dans la mesure où les activités du projet se termineront en 2010, les travaux visant à soutenir ou à poursuivre cette activité feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne pas soutenir ou poursuivre cette activité au cours de l'établissement dudit plan stratégique, il devra modifier ou abroger ses résolutions n^{os} 96-05 et 01-05 qui engagent les trois pays à soutenir la comparabilité des données d'inventaire des émissions atmosphériques en Amérique du Nord.

Communications

La CCE publiera le rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord sous formes imprimée et électronique, et offrira une fonction de recherche dans la base de données connexe qu'elle intégrera dans son site Web.

Gestion de l'information

Ce projet exigera la coordination et l'échange, entre les Parties, des données sur la qualité de l'air et les émissions découlant des systèmes de reddition de comptes des trois Parties.

Le projet donnera également lieu à la constitution de bases de données électroniques qui permettront d'archiver efficacement les données nationales sur la qualité de l'air et d'en offrir l'accès. Ces bases de données serviront également dans les applications cartographiques offertes dans le site Web de la CCE ainsi que pour d'autres activités que celle-ci réalisera.

Les rapports qui découleront de ce projet seront consultables dans le site Web de la CCE.

Plan de mise en œuvre**PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord****Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent.
- Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Travaux concertés par les laboratoires de recherche d’Environnement Canada et de l’EPA au sujet des sources mobiles en vue d’établir un plan d’étude qui permettra de déterminer les coefficients d’émissions pour les particules de 2,5 µm au Mexique.	Plan d’étude afin de déterminer des coefficients d’émissions pour les particules de 2,5 µm.	Juillet 2010.	Données de base comparables sur les émissions des véhicules routiers pouvant servir dans le cadre d’activités nationales et continentales sur la qualité de l’air en Amérique du Nord.	Environnement Canada, le Semarnat, l’INE, l’EPA, les universités et instituts de recherche, les organismes locaux, étatiques et régionaux de protection de l’environnement, et les gouvernements et organismes tribaux et des Premières nations d’Amérique du Nord.	35 000 \$	
2. Collecte d’informations afin de mettre à jour la base de données et le rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord.	Mise à jour de la base de données et du rapport sur les émissions des centrales électriques à partir des données de 2005. Informations supplémentaires pour les travaux américano-mexicains et	Août 2010.	Mise à jour des principales données sur les émissions dans le secteur de la production d’électricité afin de faire progresser les activités sur la qualité de l’air, la mise en œuvre des stratégies d’atténuation des changements climatiques et l’évaluation de la performance environnementale.	Environnement Canada, le Semarnat, l’EPA, les ministères nationaux de l’Énergie, les organismes régionaux de planification, les États et les provinces.	60 000 \$	

PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent.
- Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>canado-mexicains sur le secteur de l’électricité.</p> <p>Collecte d’informations supplémentaires pour l’inventaire des émissions de mercure au Mexique.</p> <p>Amélioration de la caractérisation des émissions provenant des centrales électriques.</p>					
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport</i> : Rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord.</p>	<p>Examen par des intervenants et des spécialistes déterminés durant trois semaines : avril 2010.</p> <p>Examen de l’ébauche par les Parties durant trois semaines : mai 2010.</p> <p>Examen de l’assurance de la qualité par les Parties : juin et juillet 2010.</p> <p>Publication : août 2010.</p>				
	<p>Sommaire relatif à l’assurance de la qualité.</p>	<p>Compilation de données publiques provenant des Parties au cours du premier semestre de 2010.</p>				

PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent. • Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>Projet de base de données</i> : Base de données sur les émissions atmosphériques des centrales électriques en Amérique du Nord.					
3. Activités de renforcement des capacités pour l’application du programme AIRNow au Mexique.	<p>Document de planification faisant état des capacités et des besoins.</p> <p>Réunion dans le cadre de la conférence nationale de l’EPA sur la qualité de l’air.</p> <p>Webinaire pour démontrer les capacités du programme AIRNow.</p> <p>Séances de formation pour les gestionnaires de réseau de</p>	<p>Janvier et février 2010. Mars 2010.</p> <p>Août 2010.</p> <p>Juin et septembre 2010.</p> <p>Septembre 2010.</p>	Format et validation des données comparables sur la qualité de l’air ambiant afin de les utiliser dans le cadre d’activités nationales et continentales en Amérique du Nord.	Environnement Canada, le Semarnat, l’INE, l’EPA, les universités et instituts de recherche, les organismes locaux, étatiques et régionaux de protection de l’environnement en Amérique du Nord.	75 000 \$	

PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent.
- Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	surveillance sur la validation, l’assurance et le contrôle de la qualité, et les formats communs des données avec une activité pratique, ainsi qu’une introduction à la prévision de la qualité de l’air. Traduction des guides et de la documentation du programme AIRNow.					
4. Achèvement de la mise à jour de certains éléments de l’inventaire national d’émissions au Mexique et tenue d’ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine des inventaires	Mise à jour de l’inventaire national d’émissions provenant de sources ponctuelles, étendues, mobiles et biogéniques. Meilleures capacités d’établir des inventaires à l’échelon étatique.	Décembre 2010.	Inventaires d’émissions comparables pour une même année de référence avec des données utilisables dans le cadre d’activités nationales et continentales en Amérique du Nord.	Environnement Canada, le Semarnat, l’INE, l’EPA, les universités et instituts de recherche, les organismes locaux, étatiques et régionaux de protection de l’environnement en Amérique du Nord.	225 000 \$	

PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent.
- Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
d’émissions à l’intention de certains États mexicains.	Outils automatisés permettant de soutenir le processus d’inventaire des émissions.					
5. Le GTNAQA et le Secrétariat collaboreront, au cours de réunions et de téléconférences régulières, à l’examen et à la surveillance de l’état d’avancement des projets, à l’évaluation de leurs besoins et de leurs priorités, à la formulation de suggestions en vue d’y apporter des améliorations, et à l’examen de documents et de réalisations prévus dans le cadre du	Exécution efficace et rentable de projets sur la qualité de l’air.		Atteinte, de manière efficace et rentable, des objectifs de la CCE et des Parties en matière de qualité de l’air.	Environnement Canada, le Semarnat, l’EPA, les États et les provinces.	5 000 \$	

PROJET 10 – Amélioration de la gestion de la qualité de l’air en Amérique du Nord						
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes à l’échelle du continent. • Recueillir l’information nécessaire afin de décrire l’état de l’environnement en Amérique du Nord et de cerner les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
projet.						
Coût total : 400 000 \$						
<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement des principaux éléments de l’inventaire national d’émissions au Mexique. • Mise à jour de la base de données et du rapport sur les émissions des centrales électriques en Amérique du Nord. • Données plus fiables et plus accessibles sur les émissions et la qualité de l’air ambiant. 						<p>Principaux partenaires :</p> <p>Environnement Canada, le Semarnat, l’INE, l’EPA, les États et les provinces, la Commission des Grands Lacs et la Western Governors Association.</p>

Projet 11 : Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu : 384 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe consultatif spécial comprenant des fonctionnaires chargés des RRTP

Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Compiler et diffuser des renseignements sur la quantité et les sources de polluants toxiques que rejettent les établissements industriels en Amérique du Nord, ainsi que sur la gestion de ces polluants.
- Promouvoir l'utilisation de ces renseignements pour mettre sur pied des activités qui permettent de réduire fructueusement les rejets et les transferts de polluants industriels qui suscitent des préoccupations dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Contexte

Historique et fondements du projet

Depuis 1996, ce projet a représenté l'un des principaux éléments des travaux de la CCE sur les polluants et la salubrité de l'environnement. Il a pour objet de recueillir et d'analyser les données que déclarent les établissements industriels en vertu du programme respectif de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) du Canada, du Mexique et des États-Unis, dont celles sur les quantités, les sources et la manutention des substances chimiques toxiques. Au besoin, d'autres données et renseignements pertinents sur les sources complètent les données des RRTP et permettent de

mieux les interpréter.

Cette information, qui est intégrée à l'échelle de l'Amérique du Nord, est mise à la disposition d'un large éventail d'utilisateurs, dont les administrations municipales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et le grand public, et ce, grâce à la publication phare de la CCE, *À l'heure des comptes*, et du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, à l'adresse <<http://www.cec.org/takingstock/>>. En collaboration avec les fonctionnaires chargés des RRTP dans les trois pays, l'équipe du projet se consacre à l'application du *Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord*.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

La réunion publique tenue chaque année dans le cadre du projet constitue le meilleur moyen d'informer les intervenants des trois pays. Ceux-ci comptent notamment : des fonctionnaires fédéraux chargés des RRTP ainsi que des représentants étatiques, provinciaux et municipaux dont les travaux portent sur ces registres ou sur des inventaires analogues; des représentants d'établissements industriels déclarants, d'organismes internationaux chargés des RRTP et d'ONG vouées à la prévention de la pollution et à la santé; tout autre intervenant qui souhaite connaître les travaux de ce projet et y contribuer.

Le projet a pour particularité d'utiliser les ressources existantes et d'apporter une valeur ajoutée aux programmes nationaux de RRTP.

Groupe consultatif du projet

Le Groupe consultatif spécial de fonctionnaires sur les RRTP constitue un élément clé du projet et compte divers intervenants, dont des fonctionnaires des trois pays chargés des RRTP. Plusieurs de ces intervenants participent régulièrement à la réunion publique annuelle du projet et contribuent aussi bien au projet qu'au rapport *À l'heure des comptes* et au site Web *À l'heure des comptes en ligne*.

Justification

Atteinte des objectifs stratégiques

Les activités du projet donnent suite aux objectifs et aux priorités énoncés dans le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010, dont les suivants :

Information nécessaire à la prise de décisions

Le projet vise à fournir de l'information sur les quantités, les sources et la manutention des substances chimiques toxiques que rejettent et transfèrent les établissements industriels du Canada, du Mexique et des États-Unis. Le rapport *À l'heure des comptes* rassemble ces données sous une forme qui permet aux intervenants de saisir le contexte et les limites de ces données, et de connaître les domaines qui nécessitent des améliorations. Le rapport comporte également des analyses particulières des rejets et transferts dans certains secteurs ou de certains polluants, offrant ainsi des renseignements supplémentaires pour prendre des décisions plus éclairées.

Le projet vise aussi à fournir de l'information afin d'assurer la comparabilité des politiques et des pratiques environnementales qui favorisent, dans toute l'Amérique du Nord, la réduction des rejets de polluants qui proviennent d'activités industrielles. Il vise également à faciliter la prise de décisions éclairées au sein des gouvernements, du secteur privé et des ONG, tout en offrant au grand public de l'information sur les questions environnementales. Les exemples qui suivent illustrent l'utilité du rapport *À l'heure des comptes* et des bases de données connexes pour les décideurs :

- Des analyses des rejets et transferts effectués à l'égard de secteurs déterminés qui permettent aux Parties à l'Accord nord-américain de

coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) de se rendre compte de l'incohérence des données des trois pays.

- Des analyses des données reçues et le relevé de celles qui sont aberrantes ou suspectes, et la transmission de ces renseignements aux Parties afin qu'elles puissent améliorer la qualité des données.
- L'utilisation, par des ONG telles qu'Environmental Defence Canada, pour établir des rapports sur les rejets et transferts de polluants provenant des établissements industriels de la région des Grands Lacs.
- Une connaissance et une utilisation accrues des données nationales de RRTP résultant d'activités de sensibilisation (sondage informel) à ces données dans les collectivités autochtones des régions frontalières entre le Canada et les États-Unis et le Mexique et les États-Unis.
- La preuve empirique de l'utilisation, par les établissements déclarants visés par un RRTP, des comparaisons et des classements dans le rapport *À l'heure des comptes* afin d'améliorer leur performance environnementale.

Renforcement des capacités

Dans le cadre du projet, les trois Parties s'emploient conjointement à déterminer les mesures correctives qui s'imposent afin d'uniformiser la collecte, la comparabilité et la qualité des données des programmes nord-américains de RRTP. Les analyses des données trilatérales menées dans le cadre du présent projet fournissent également aux Parties l'information de base nécessaire pour déterminer les données qui sont suspectes, valider l'information recueillie et améliorer la qualité générale des données. Le renforcement des capacités s'avère particulièrement pertinent à l'égard du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de polluants) du Mexique dans le cadre duquel la déclaration des rejets et des transferts de polluants n'est devenue obligatoire qu'en 2004. Les enjeux actuels comprennent les importantes lacunes dans les déclarations de rejets et de transferts qui imposent d'acquérir des connaissances très importantes de la part des fonctionnaires mexicains et des responsables dans les établissements déclarants.

Les activités de renforcement des capacités énumérées ci-après permettront d'améliorer la comparabilité et l'uniformité dans les domaines de la déclaration et de la collecte des données ainsi que du contrôle de leur qualité :

- Le soutien aux efforts déployés au Mexique en vue d'améliorer la qualité des données, leur déclaration grâce aux activités visant leur validation, et le relevé et la transmission des données aberrantes grâce à la compilation et à l'analyse dont elles sont l'objet dans le rapport *À l'heure des comptes*.
- L'échange d'informations entre les fonctionnaires sur la qualité des données courantes, les activités de caractérisation dans le secteur industriel entreprises par les responsables des programmes canadien et américain de RRTP. Cela leur permettra d'améliorer chacun de ces programmes et de favoriser une plus grande comparabilité des données de RRTP en Amérique du Nord. La compilation, la comparaison et l'analyse des rejets et des transferts dans certains secteurs, par exemple l'acier, le fer, le ciment et l'électricité, réalisés dans le cadre de ce projet complètent les activités nationales à cet égard en leur fournissant des renseignements supplémentaires.

Liens entre l'environnement et le commerce

L'information qui découle de ce projet sert de fondement à l'évaluation de la performance environnementale de certains secteurs industriels et à la mise en œuvre d'activités de prévention de la pollution qui favorisent des réductions de coûts et une plus grande compétitivité.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Compte tenu de sa portée nord-américaine, le projet permet d'établir des comparaisons en matière de pollution industrielle, particulièrement dans les secteurs en activité au sein des trois pays. Grâce à des analyses des données déclarées dans le cadre des RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis, les gouvernements, les représentants de l'industrie et les citoyens peuvent mieux connaître les sources et les types de pollution industriels qui peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'environnement des Nord-Américains. Les analyses effectuées dans le rapport *À l'heure des comptes* montrent également les changements dans les formes des rejets et transferts de substances chimiques toxiques au fil du temps, et ce, par milieu, par secteur

et par pays. Cette connaissance constitue la première étape d'un processus décisionnel.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

L'importance du projet découle du fait qu'il s'avère aussi utile que pertinent pour atteindre les buts des programmes de RRTP nord-américains en offrant de l'information et des analyses qui ne se fondent pas seulement sur chaque programme national de RRTP. L'analyse des rejets et des transferts de polluants au fil du temps, grâce au rapport *À l'heure des comptes*, représente une contribution unique à la connaissance des sources de pollution par le public et illustre très bien l'application du droit du public à être informé au sujet de la gestion des polluants. Les analyses publiées et la représentation cartographique en ligne des établissements déclarants dans toute l'Amérique du Nord offrent à tous les intervenants un accès plus large à de l'information essentielle qui leur permet de se pencher sur des questions environnementales préoccupantes aux échelons local, régional, national et trinational.

Le suivi des rejets et des transferts de polluants à l'échelle continentale permet de constater que la réduction de la pollution réclame une collaboration transfrontalière. Ce projet favorise aussi la communication et la coopération entre les trois Parties dans le cadre de leur démarche visant à instaurer et à améliorer leur programme respectif de RRTP. La mise sur pied du RETC du Mexique et son inclusion dans le présent projet constituent l'une des réussites de ce dernier.

Grâce à la publication du rapport *À l'heure des comptes* et à d'autres efforts de sensibilisation, la CCE accroît la visibilité de chaque programme. La réunion publique annuelle du projet offre également une tribune aux intervenants de toute l'Amérique du Nord où ils peuvent s'informer et formuler des observations sur l'utilisation, la qualité, la présentation et la diffusion des données de RRTP. Les fonctionnaires canadiens, mexicains et américains participent à cette réunion annuelle en fournissant des informations à jour sur leur programme respectif tout en bénéficiant des observations formulées par les intervenants dans une optique continentale.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est lié à celui sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), car certaines substances ou groupes de substances chimiques tels

que le polybutylène téréphtalate (PBT) et le mercure suscitent des préoccupations et constituent des priorités dans ces deux projets.

De la même manière, il existe des synergies inhérentes avec le projet d'amélioration de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Par exemple, il est possible de combiner les données des RRTP concernant les centrales électriques au charbon et au mazout à d'autres sources d'information pour réaliser des études sur la qualité de l'air dans ce secteur industriel.

Le présent projet a également des liens avec celui sur la représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord, et ces liens évoluent constamment à mesure que les données des RRTP sont reportées sur des cartes et servent à diverses analyses dans le rapport et le site Web *À l'heure des comptes*.

Activités et réalisations

Principales activités

En 2010, l'exécution du projet donnera lieu aux activités suivantes :

- Travaux du Groupe consultatif spécial : organisation de téléconférences régulières avec les fonctionnaires chargés des RRTP afin d'examiner l'état d'avancement du projet, y compris les documents et les réalisations connexes, d'évaluer ses besoins, de formuler des conseils et de suggérer des stratégies en vue d'y apporter des améliorations et de fixer des priorités.
- Activités de renforcement des capacités : collaboration avec des fonctionnaires afin de trouver des moyens d'améliorer la comparabilité et l'uniformité des déclarations de données, la collecte de ces données et le contrôle de leur qualité. Ces activités comprennent la tenue d'ateliers sur l'uniformité des données et leur déclaration par les secteurs industriels visés, ainsi que leur validation, particulièrement celles recueillies au Mexique dans le cadre du RETC.
- Collecte et analyse des données : collecte des données des trois RRTP et, au besoin, d'autres sources des trois Parties, comblement des lacunes en matière de données, et incorporation dans le rapport *À l'heure des comptes* des conclusions qui sont pertinentes et utiles aux Parties et aux intervenants. Ces données sont également présentées sous une forme

utilisable en ligne ainsi que dans des applications cartographiques (p. ex., conformément au cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord).

- Infrastructure de gestion de l'information : étude de moyens novateurs d'améliorer le processus de collecte et d'archivage des données des RRTP, ainsi que leur accès, afin de les rendre plus utiles pour des projets ou des applications (p. ex., *À l'heure des comptes en ligne*, les fonctions cartographiques de l'Atlas, les projets relatifs à l'environnement et au commerce, et les rapports spéciaux établis dans le cadre des programmes de la CCE).
- Sensibilisation : organisation de la réunion publique annuelle du projet afin de recueillir des observations sur le rapport *À l'heure des comptes* et le présent projet, et suggérer des domaines d'étude et d'analyse pour les prochains rapports; participation aux activités nationales et internationales sur les RRTP; renforcement de la sensibilisation grâce à un meilleur accès au site Web *À l'heure des comptes en ligne* et aux outils qui y sont offerts; tenue d'ateliers avec les intervenants qui se servent des informations recueillies dans le cadre des RRTP.

Publics cibles

Les publics cibles du projet comprennent les gouvernements, les ONG qui se consacrent à la pollution, l'industrie, les universités qui réalisent des études connexes et les citoyens ordinaires qui désirent obtenir de l'information sur les sources de pollution locales, nationales ou continentales.

Partenaires et intervenants

Environnement Canada, avec l'Inventaire national des rejets de polluants, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique avec le RETC, et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis avec le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) fournissent les informations et les données dont le projet a besoin. Des universitaires, des spécialistes de l'industrie et des représentants d'ONG participent également à l'examen du chapitre spécial du rapport *À l'heure des comptes*.

Ressources externes

Les données des trois Parties servent à compiler et à établir des rapports ainsi qu'à élaborer des documents connexes au présent projet.

Réalisations et calendrier d'exécution

1. Publication, en mars 2010, d'un aperçu des données du rapport *À l'heure des comptes 2006* et d'une base de données intégrée dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne*.
2. Publication, en mai 2010, du rapport *À l'heure des comptes 2006* comportant un chapitre spécial qui analysera les rejets dans l'eau.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Mise sur pied d'une infrastructure permettant aux trois Parties d'échanger des informations, de forger une vision commune et de travailler en collaboration sur les questions que soulèvent la comparabilité, l'uniformité et l'amélioration de leur programme de RRTP respectif.

Indicateur de rendement

- Réduction du délai entre la collecte de données et la diffusion du rapport final.

Résultats partiels

- Cette infrastructure permettra aux Parties de renforcer leurs capacités et de modifier les politiques afin de regrouper les bases de données des RRTP en Amérique du Nord et d'améliorer leur pertinence et leur utilité.

Indicateur de rendement

- L'uniformité des exigences de déclaration des rejets et transferts de polluants dans le cadre des programmes de RRTP, y compris la déclaration des polluants prioritaires, tel que le recommande le *Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord*.

Résultats finaux

- Constitution d'une base de données nord-américaine sur les RRTP qui permettra de compiler et de diffuser des informations fiables et comparables. Ce projet permettra d'utiliser ces informations pour susciter des mesures positives, dont des décisions politiques éclairées, l'évaluation de l'efficacité et de la performance environnementale des établissements industriels, des méthodes rentables de prévention de la pollution et la sensibilisation des citoyens aux rejets de substances dangereuses dans l'environnement.

Indicateurs de rendement

- L'indication, par les intervenants (les ONG, tous les paliers de gouvernement, les citoyens, les établissements d'enseignement et les secteurs industriels), de leur degré d'utilisation des informations découlant des RRTP.
- Les statistiques sur la consultation du site *À l'heure des comptes en ligne* et les demandes de publications.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

En 2010, les activités du projet se dérouleront comme cela est mentionné dans la présente description. Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente des descriptions de projet.

Viabilité

Étant donné l'instauration du RETC mexicain qui oblige à déclarer les rejets et les transferts de polluants et de l'accès aux données de ce registre accordé récemment au public, la collaboration entre la CCE et les Parties porte sur la qualité des données et favorise l'efficacité dans les échanges d'informations entre les États et provinces et le gouvernement fédéral. Chaque Partie dispose maintenant d'un programme de RRTP qui impose la déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants, et même si la CCE arrêta d'intégrer les données recueillies dans le cadre de ces trois programmes, n'importe quel organisme serait en mesure de les compiler, de les intégrer et de les diffuser. Toutefois, l'orientation et les priorités de chaque organisme influeraient sur la valeur analytique des données et sur leur accès aux collectivités et aux

intervenants. En outre, toutes les Parties ou l'une d'elles pourraient décider de prendre en charge les travaux concertés visant à continuer d'améliorer la comparabilité et la qualité des données de chaque pays en vertu du *Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord*.

Le Secrétariat de la CCE a élaboré une méthode et une structure permettant d'intégrer les données des RRTP dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne*. Celui-ci offre aux intervenants la possibilité d'examiner ces données, d'établir leurs propres tableaux et rapports grâce à des fonctions de recherche et de cartographie, et de mettre cette information en contexte. La possibilité d'analyser et de comparer les données du rapport *À l'heure des comptes* à l'échelle de l'Amérique du Nord contribue également à l'utilité de la consultation de ces données en ligne. L'adoption de la fonction du site Web *À l'heure des comptes en ligne* exigera donc la reproduction et la maintenance d'une base de données intégrée ainsi que des analyses des données des RRTP d'Amérique du Nord.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne plus soutenir les activités des RRTP dans le cadre du nouveau plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, il devra abroger sa résolution n° 97-04, laquelle constitue une entente visant à établir chaque année le rapport *À l'heure des comptes* et à prendre des mesures afin de favoriser la comparabilité des RRTP.

Communications

Les publics cibles des documents et de l'information découlant du présent projet comprennent les gouvernements, les ONG qui se consacrent à la pollution, l'industrie, les universités qui réalisent des études connexes, les journalistes spécialisés en environnement et les citoyens ordinaires qui désirent obtenir de l'information sur les sources de pollution locales,

nationales ou continentales. Les communications s'établissent par le truchement du site Web *À l'heure des comptes en ligne* et de sa base de données intégrée et consultable, ainsi qu'au moyen du rapport *À l'heure des comptes* et de la réunion publique annuelle au cours de laquelle les intervenants peuvent formuler des observations sur le présent projet.

Gestion de l'information

Il est prévu d'améliorer la base de données intégrée sur les RRTP. La collecte de données s'effectuera manuellement au début, mais plus leur intégration progressera, plus il sera possible de les recueillir automatiquement. Les utilisateurs auront accès à toutes les données des déclarations ainsi qu'aux sous-ensembles de données servant à des analyses particulières pour le rapport *À l'heure des comptes*.

Le projet donnera lieu à la constitution d'une base de données nord-américaines intégrée qui comprend la mise au point d'applications pour les données, notamment l'établissement de cartes et de graphiques, afin d'élargir leur accès et de mieux les faire connaître aux utilisateurs. Le perfectionnement de la base de données favorisera un meilleur accès de ceux-ci aux données, et grâce à la normalisation de certains éléments (p. ex., des coordonnées géographiques conformes au cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord), il sera possible d'y accéder pour les besoins de ces utilisateurs et d'autres projets de la CCE.

Plan de mise en œuvre

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Achèvement de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation des données afin d'établir le rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> .	<p>Ensemble de données intégrées et publiques recueillies par les Parties dans le cadre de leur RRTP en 2006, et provenant aussi d'autres programmes au besoin. Ces données constitueront le fondement du prochain rapport <i>À l'heure des comptes</i>.</p> <p>Stratégie visant à compléter les données des RRTP avec des données déjà recueillies par les Parties dans le cadre d'autres programmes.</p>	<p>Publication, en mars 2010, d'un aperçu des données du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> et d'une base de données intégrée dans le site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i>.</p> <p>Publication, en mai 2010, du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> comportant un chapitre spécial qui</p>	<p>Ensemble de données de qualité afin de soutenir l'élaboration du rapport <i>À l'heure des comptes</i> et d'autres documents.</p> <p>Évaluation et recommandation de mesures rentables en vue d'assurer l'uniformité des données.</p> <p>Amélioration du cadre d'interprétation des données.</p>	<p>Ces informations aideront les responsables de l'INRP au Canada, du RETC au Mexique et du TRI aux États-Unis à évaluer leurs activités de déclaration de données. Les autres bénéficiaires comprennent les utilisateurs de données, les ONG, les universités, l'industrie et les citoyens qui cherchent de l'information sur les polluants toxiques que rejettent les établissements industriels.</p>	54 000 \$	

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
		analysera les rejets dans l'eau.				
2. Achèvement et publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> .	<p>Analyse comparative des données des RRTP nord-américains afin de faire connaître aux décideurs les sources, l'état et la gestion des polluants industriels. Ces informations sont consultables sous forme de documents imprimés et en ligne.</p> <p>Remise aux Parties d'une copie électronique du rapport final quatre semaines avant sa publication.</p>	Fin mai 2010.	<p>Diffusion de l'information pour faciliter la prise de décisions, respecter le droit du public à s'informer sur les sources de pollution, aider les organismes locaux de lutte contre la pollution à évaluer des zones préoccupantes, fournir à l'industrie des informations dont elle peut se servir pour prendre des mesures rentables de lutte contre la pollution.</p> <p>Délai pour que les Parties préparent la version finale de la publication.</p>	Le grand public (p. ex., les citoyens qui cherchent de l'information sur les polluants industriels), les gouvernements étatiques et provinciaux, les administrations municipales, l'industrie, les établissements d'enseignement et les ONG qui se penchent sur des questions liées à la santé et à la pollution.	80 000 \$	

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<p>Sommaire relatif à l'assurance de la qualité.</p> <p><i>Rapport : À l'heure des comptes 2006.</i></p>	<p><i>Examen par le Secrétariat</i> : Le processus débutera par la collecte des données recueillies par les Parties et se poursuivra par leur analyse et la détermination de celles qui sont suspectes en vue de constituer un ensemble de données intégrées. Ce processus sera suivi d'un examen et de corrections des principaux éléments de données avec l'aide des Parties. L'échéancier est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En mars 2010, publication de l'aperçu des données du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> et de la base de données intégrée dans le site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i>. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Examen par les Parties</i>, durant deux semaines, de l'aperçu et des principales constatations (fin janvier 2010). 2. Fin mai 2010, publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2006</i> comportant un chapitre spécial qui analysera les rejets dans l'eau. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Examen par les Parties, des intervenants et des spécialistes</i> : le chapitre spécial sera distribué aux Parties ainsi qu'à des intervenants et à des spécialistes déterminés afin qu'ils l'examinent durant trois semaines (en mars 2010). Ensuite, après la prise en compte des observations, les Parties approuveront le rapport ainsi que le communiqué annonçant, quatre semaines à l'avance, la publication du rapport à la fin du mois de mai 2010. - <i>Examen par le public</i> : les intervenants se réuniront à l'automne de 2010, dans le cadre de la réunion publique annuelle du projet, afin d'examiner le rapport <i>À l'heure des comptes</i> et de formuler des conseils sur les priorités du projet. 				
3. Mise à niveau et amélioration du site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> .	Ajout de données dans le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> afin d'offrir l'accès à une base de données plus complète et à des	Durant toute l'année 2010.	Informations plus valables pour les utilisateurs, accès plus facile aux données, et réduction des coûts grâce à une diminution du nombre de documents imprimés.	Les citoyens qui cherchent de l'information sur les polluants industriels, les gouvernements étatiques et provinciaux, les administrations municipales, l'industrie,	35 000 \$	Les améliorations ultérieures viseront à fournir une meilleure information et à rationaliser le rapport <i>À l'heure des comptes</i> .

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	recherches personnalisées, et d'améliorer le caractère informatif du rapport en y intégrant des graphiques et des cartes.			les établissements d'enseignement et les ONG qui se penchent sur des questions liées à la santé et à la pollution.		
	Sommaire relatif à l'assurance de la qualité. <i>Base de données en ligne : À l'heure des comptes en ligne</i> (données de 2007).		<ul style="list-style-type: none"> • Extraction de données et constitution d'une base et d'ensembles de données intégrés aux fins d'analyse (en mars 2010), à condition que les Parties transmettent ces données en temps opportun. • Préparation de données pour un outil de recherche en ligne, y compris des latitudes et des longitudes pouvant faire l'objet d'applications cartographiques (en mai 2010). • Diffusion de l'aperçu des données du rapport <i>À l'heure des comptes 2007</i> et de la base de données dans le site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> (en septembre 2010). 			
4. Collecte et interprétation des données pour le rapport <i>À l'heure des comptes 2007</i> .	Publication d'un aperçu des données de 2007 et d'une base de données intégrée dans le site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> . Établissement de la structure du rapport <i>À l'heure des</i>	Septembre 2010.	Ensemble de données de qualité afin de soutenir l'élaboration du rapport <i>À l'heure des comptes</i> et d'autres documents. Recommandation de mesures rentables en vue d'assurer l'uniformité des données.		50 000 \$	Coordination des travaux avec les programmes de RRTP afin d'accélérer et de synchroniser la disponibilité des données pour les besoins du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<i>comptes 2007.</i>					
5. Collaboration avec les responsables des programmes de RRTP des Parties afin d'améliorer la qualité et la déclaration des données, y compris la tenue d'ateliers visant les secteurs industriels.	<p>Tenue d'ateliers sur l'uniformité des données et leur déclaration par les secteurs industriels visés.</p> <p>Validation de la base de données du RETC en vue du rapport de 2008.</p> <p>Collaboration avec les fonctionnaires en charge des RRTP dans le cadre de téléconférences régulières et de réunions, notamment afin d'examiner des documents relatifs au projet.</p>	Durant toute l'année 2010.	<p>Fourniture d'informations fiables et en temps opportun aux intervenants et aux décideurs.</p> <p>Amélioration de la qualité, de la comparabilité et de la déclaration des données, ainsi que de l'uniformité des programmes de RRTP.</p>	Les responsables des programmes de RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis, les secteurs industriels et les intervenants.	75 000 \$	Poursuite des travaux avec les programmes nationaux de RRTP en vue de mieux caractériser certains secteurs industriels.
6. Exposé des travaux du projet et échange d'informations au cours de diverses activités	Visibilité accrue de la CCE et multiplication des activités	Mai 2010.	Échange d'informations au bénéfice de toutes les Parties afin d'améliorer la présentation des données,	Les professionnels de l'environnement, les représentants du secteur privé, les décideurs, les	5 000 \$	Multiplication des activités de sensibilisation dans le cadre d'autres efforts régionaux relatifs aux

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
(p. ex., la conférence sur le TRI) afin de solliciter davantage de ressources pour le projet.	d'information sur le projet.		et de fournir de l'information et des connaissances pour des activités connexes ainsi que des RRTP régionaux ou internationaux récemment instaurés.	représentants des gouvernements et des organismes internationaux (y compris des ONG).		RRTP.
7. Consultation des intervenants, notamment dans le cadre de la réunion publique du projet qui se déroulera aux États-Unis en 2010.	Présentation des résultats du projet et sollicitation d'observations quant au domaine sur lequel pourrait porter <i>À l'heure des comptes</i> ainsi qu'à l'orientation du projet.	Automne de 2010.	Échange d'informations entre les intervenants de tous les niveaux, promotion des programmes nationaux de RRTP et possibilité de participer à l'élaboration de programmes.	Les responsables des programmes de RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis, les représentants étatiques, provinciaux et municipaux, les représentants de l'industrie et d'ONG, et les citoyens intéressés.	85 000 \$	Renforcement de la sensibilisation et de la participation des intervenants, et promotion d'une plus grande utilisation des informations que fournissent les RRTP.
Coût total : 384 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du délai entre la collecte de données et la diffusion du rapport final. ▪ Uniformité des exigences de déclaration des rejets et transferts de polluants dans le cadre des programmes de RRTP, y compris la déclaration des polluants prioritaires, tel que le recommande le Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord. ▪ Indication, par les intervenants (les ONG, tous les paliers de gouvernement, les citoyens, les établissements d'enseignement et les 						Principaux partenaires : Les responsables des trois pays chargés des RRTP.

PROJET 11 – Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes sur le continent. • Élargir l'accès à l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et continental. • Renforcer les capacités des intervenants à évaluer et à gérer les polluants qui suscitent des préoccupations. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
secteurs industriels), de leur degré d'utilisation des informations découlant des RRTP.						
<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur la consultation du site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> et les demandes de publications. 						

Projet 12 :	Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu :	205 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

Objectifs du projet

Ce projet a pour but d'aider les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) à respecter leur engagement, aux termes de cet accord, consistant à mieux conserver, protéger et améliorer l'environnement en Amérique du Nord, notamment en exécutant des projets pilotes qui démontrent explicitement les avantages d'une collaboration trinationale et qui peuvent être reproduits dans d'autres régions¹.

Il vise plus particulièrement les objectifs suivants :

- Soutenir le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) en évaluant la capacité d'adaptation des aires de conservation prioritaires le long de la côte atlantique du Canada, des États-Unis et du Mexique.
- Achever les activités de la CCE visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action nord-américain de conservation (PANAC) du puffin à pieds roses.

Contexte

Historique et fondements du projet

En 2003, le Conseil de la CCE a cautionné le *Plan stratégique concerté pour*

¹ La résolution du Conseil n° 08-05 prescrit « d'envisager d'élargir l'approche stratégique du RNAAMP afin que celui-ci inclue les côtes nord-américaines de l'Atlantique, du golfe du Mexique, de la mer des Antilles et de l'Arctique ». Voir http://www.cec.org/files/PDF/ABOUTUS/08-05RES_fr.pdf.

la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord (ci-après désigné « Stratégie relative à la biodiversité² », et compte tenu de son caractère holistique, cette stratégie consiste à coordonner les efforts trinationaux de conservation des espèces et des aires qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Ces efforts visent à renforcer les capacités locales et à recourir à des instruments économiques et commerciaux dans les écorégions et les aires de conservation telles que la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring (la « région Baja-Béring »). Cette région et les PANAC qui s'y rapportent ont donné lieu à l'application pilote de la Stratégie et d'un cadre de coopération.

Étapes importantes des activités de la CCE :

- Juin 1997 : Publication de *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord : Vers une perspective commune*.
- Octobre 1999 : Choix de 17 espèces terrestres qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.
- Juillet 2002 : Choix, par les trois pays, de 16 espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.
- Avril 2003 : Désignation d'aires de conservation prioritaires dans la région Baja-Béring.
- Juin 2003 : Le Conseil adopte la Stratégie relative à la biodiversité.
- Juin 2004 : Choix de six espèces marines et terrestres en vue d'établir des PANAC à leur égard.

² Voir la résolution du Conseil n° 03-07 à l'adresse http://www.cec.org/files/PDF/ABOUTUS/Res-07-Biodiversity_fr.pdf.

- Avril 2005 : Implantation d'un réseau de stations de surveillance dans la région Baja-Béring.
- 2005 à 2007 : Établissement de fiches d'évaluation des conditions environnementales dans la région Baja-Béring en fonction d'un cadre commun d'évaluation de ces conditions, et relevé des pressions sous-jacentes exercées sur la biodiversité dans des aires marines protégées (AMP) de cette région.
- 2007 et 2008 : La CCE a tenu plusieurs ateliers de formation à l'intention des pêcheurs dans le cadre d'un projet de décentralisation au Mexique.
- Mai 2008 : Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) cautionne le projet et recommande la poursuite, en 2009, des activités du RNAAMP et de la mise en œuvre des PANAC.
- Juin 2008 : Le Conseil décide d'examiner le fait d'étendre l'approche stratégique du RNAAMP à d'autres écosystèmes océaniques communs (p. ex., dans l'Atlantique Nord, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes)³.
- Mai 2009 : Donnant suite aux directives du Conseil, le GTCB propose d'axer les travaux de la CCE sur la côte atlantique de l'Amérique du Nord.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

L'exécution de ce projet se poursuivra en partenariat avec les organismes suivants :

Activité 1 : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Parcs Canada, la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées du Mexique), l'*Instituto Nacional de la Pesca y Acuicultura* (Inapesca, Institut national de la pêche et de l'aquaculture), la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration atmosphérique et océanique nationale)⁴ et le

³ Voir la résolution du Conseil n° 08-05 à l'adresse

http://www.cec.org/files/PDF/ABOUTUS/08-05RES_fr.pdf.

⁴ Les services suivants de la NOAA participent au projet : l'*Office of National Marine Sanctuaries* (Bureau des réserves marines nationales), l'*Estuarine Reserves Division* (Division des réserves estuariennes) et le *National Marine Fisheries Service* (Service national des pêches maritimes).

Department of Interior (DOI, ministère de l'Intérieur)⁵ des États-Unis, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) régionales, des centres de recherche, des universités et des organismes locaux de protection de l'environnement.

Activité 2 : L'organisme OIKONOS fournira des services en nature (salaires et site Web), l'équipe canadienne chargée du rétablissement du puffin à pieds roses fournira elle aussi des services en nature et la NOAA contribuera à 50 % des ressources.

Groupes consultatifs du projet

Le GTCB, le comité directeur du RNAAMP, et l'équipe technique et scientifique spéciale formée aux fins du PANAC du puffin à pieds roses.

Justification

Le projet a aidé les Parties à renforcer leur base de compétences et de connaissances en vue de conserver des espèces et des habitats prioritaires dans une région qui a une très grande importance écologique en Amérique du Nord.

Pour ce faire, il a donné lieu aux activités suivantes :

- L'aide apportée aux Parties afin qu'elles puissent cerner, évaluer et éliminer les causes sous-jacentes du déclin de trois espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.
- La contribution au comblement des lacunes dans les capacités de surveillance des espèces et des habitats auxquels les trois pays portent le même intérêt.
- Le soutien à l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) afin d'évaluer et de surveiller l'intégrité écologique de celles qui sont les plus importantes.
- La promotion du projet à titre de modèle à reproduire dans d'autres écorégions importantes d'Amérique du Nord (réseau d'AMP jumelles pour la conservation des monarques, prairies, etc.).

Atteinte des objectifs stratégiques

Ce projet donne également suite au Plan stratégique de la CCE pour 2005 à

⁵ Les services suivants du DOI participent au projet : le *National Park Service* (Service national des parcs) et le *Fish and Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune).

2010 en fonction des activités suivantes⁶ :

- Le renforcement des capacités, l'établissement d'un cadre de travail et le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains perçoivent les pressions sous-jacentes du commerce sur les habitats essentiels et les espèces prioritaires. Il est aussi prévu de chercher des moyens de promouvoir des activités de développement durable dans une région à laquelle les trois pays portent le même intérêt, comme cela s'est produit avec les fiches d'évaluation des conditions environnementales dans la région Baja-Béring.
- L'échange d'informations scientifiques et de compétences afin d'accroître les connaissances sur les habitats essentiels et les espèces prioritaires, ainsi que sur les activités écologiques et la prévention et la diminution des pratiques destructrices.
- L'une des activités les plus importantes du RNAAMP jusqu'à présent a été l'instauration d'une fiche d'évaluation des conditions environnementales qui synthétise une grande quantité de connaissances complexes à caractère technique, traditionnel (local) et écologique sur les conditions des AMP le long de la côte occidentale de la région Baja-Béring en Amérique du Nord.

L'année 2010 constitue l'apogée de ce projet, car elle donnera lieu à l'élargissement de l'application de cette approche à la région que forment l'Atlantique et les Caraïbes.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Ce projet est destiné à soutenir des projets pilotes de conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes en démontrant concrètement les avantages qu'offre la collaboration trinationale ainsi que la possibilité de reproduire ces projets dans d'autres régions d'Amérique du Nord qui revêtent une importance écologique.

Une approche continentale de protection du milieu marin a été élaborée sous l'égide de la CCE afin de maintenir l'intégrité écologique, de protéger les espèces migratrices et les habitats transfrontaliers, et d'aplanir les menaces qui pèsent sur les écorégions marines communes, tout particulièrement en raison du changement accéléré des conditions environnementales. Le

⁶ Voir les objectifs du Plan stratégique à l'adresse

http://www.cec.org/files/PDF/ABOUTUS/2005-2010-Strategic-plan_fr.pdf.

RNAAMP constitue un réseau trinational d'organismes-ressources, de gestionnaires d'AMP et d'autres spécialistes compétents, et il a pour but d'améliorer et de renforcer la conservation de la biodiversité dans les habitats marins essentiels et de favoriser la constitution d'un réseau complet d'AMP en Amérique du Nord par les organismes compétents des trois pays.

Au cours des années précédentes, ce projet a donné lieu à des travaux concertés en vue de conserver la tortue luth, le rorqual à bosse et le puffin à pieds roses, lesquels font partie des trente-trois espèces qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.

Les travaux et activités relatifs au puffin à pieds roses mentionnés dans la présente description sont énoncés dans le PANAC de cette espèce.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Il s'agit des projets suivants :

- *Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes.*
- *Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord.*

Activités et réalisations

Principales activités

- Évaluation de la capacité d'adaptation des aires de conservation prioritaires situées le long de la côte atlantique du Canada, des États-Unis et du Mexique.
- Formation relative aux méthodes de recherche servant à déterminer l'abondance et la répartition des oiseaux aquatiques au Mexique, y compris des analyses rétrospectives des données satellitaires et de surveillance en mer recueillies de 2005 à 2008 sur le puffin à pieds roses (renforcement des capacités de scientifiques et de spécialistes gouvernementaux).

Publics cibles

Les organismes de ressources marines, les gestionnaires d'AMP, les collectivités de pêcheurs et les autorités locales chargées des pêches.

Partenaires et intervenants

L'exécution de ce projet se poursuivra sous la direction du RNAAMP et des

organismes gouvernementaux qui y sont associés, à savoir Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Parcs Canada, la Conanp, l'Inapesca, la NOAA, le DOI et diverses ONG.

Ressources externes

- Les ressources qui proviendront du projet de la NOAA relatif à la planification de l'espace marin serviront dans la région atlantique.

Réalisations et calendrier d'exécution

Le projet donnera également lieu aux réalisations suivantes :

- Un nouvel ensemble d'AMP⁷ que visera le processus d'évaluation avec des fiches dans la région Baja-Béring.
- Un rapport sur l'utilisation de critères pour évaluer la capacité d'adaptation de la région marine nouvellement choisie s'étendant de l'Atlantique aux Caraïbes (la « région Atlantique-Caraïbes »).
- L'inclusion de liens hypertextes avec le centre d'information et la base de données en ligne du RNAAMP dans les sites Web de la CCE et de ses partenaires (Parcs Canada, la Conanp et la NOAA). Le centre d'information est un système d'exploitation réparti qui permet de consulter et d'analyser des données de surveillance recueillies dans des aires protégées jumelles au sujet d'espèces visées par un PANAC, dans la mesure du possible.
- De nouvelles données à intégrer dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Orientation de la collaboration trilatérale sur la nouvelle région marine Atlantique-Caraïbes ainsi que sur des aires de conservation prioritaires dans lesquelles il est prévu de favoriser la conception et l'établissement d'un réseau d'AMP.
- Soutien aux stratégies de rétablissement du puffin à pieds roses qui privilégient d'inventorier les habitats marins essentiels; de promouvoir,

de soutenir et de multiplier les activités internationales visant à rétablir cette espèce dans ses aires de répartition; d'élaborer et d'exécuter des activités éducatives; de combler les lacunes quant aux connaissances des menaces qui pèsent sur elle.

Résultats partiels

- Sensibilisation accrue à l'état de la biodiversité marine, aux pressions sous-jacentes qu'elle subit et à sa résilience dans la région Atlantique-Caraïbes.
- Élaboration et adoption de stratégies en vue d'amenuiser les pressions exercées sur les espèces visées par un PANAC, notamment les effets négatifs des prises accessoires.

Résultats finaux

- Réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes dont la conception prévoit une gestion adaptative.
- Système de fiches d'évaluation des conditions environnementales dans les AMP des régions Baja-Béring et Atlantique-Caraïbes.
- Adoption, par les pêcheurs, les administrations municipales et les gouvernements étatiques, de stratégies et de programmes efficaces pour éliminer les prises accessoires.
- Mesures incitatives efficaces pour les pêcheurs locaux du Mexique en vue de réduire l'utilisation d'engins de pêche non écologiques.
- Renforcement des capacités des intervenants locaux dans les pêches au Mexique en vue d'appliquer les mesures de réduction des prises accessoires.
- Plus grande cohérence des politiques et de l'efficacité des programmes relatifs aux prises accessoires.
- Meilleure connaissance du parcours migratoire et des habitats de chacune des espèces visées par un PANAC ainsi que des incidences que peuvent avoir sur elles les activités humaines, et formulation de recommandations au sujet des politiques relatives à la conservation et à la gestion de ces espèces.
- Renforcement de la collaboration trinationale et de la sensibilisation en vue de protéger les espèces visées par un PANAC dans la région Baja-Béring.

⁷ En 2008, le groupe spécial du RNAAMP a relevé un ensemble d'autres AMP dans la région Baja-Béring dont les employés recevront une formation afin de savoir comment établir des fiches d'évaluation.

Indicateurs de rendement

- Bases d'un réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes.
- Autosuffisance du RNAAMP.
- Nombre de personnes qui travaillent pour des ONG et des organismes-ressources locaux qui se consacrent à la surveillance et appliquent des méthodes d'étude en mer, et qui sont formées pour évaluer les tendances et l'état des menaces qui planent sur les populations de puffins à pieds roses, ainsi que le degré d'utilisation de leurs habitats.
- Nombre de journées de surveillance des oiseaux marins dans une région déterminée.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

- En 2010, tel que le Conseil l'a prescrit, le RNAAMP commencera à se déplacer de la région Baja-Béring vers la région Atlantique-Caraïbes.
- Les employés des AMP participantes de la région Baja-Béring constitueront des chefs de file en continuant d'établir des rapports périodiques sur les conditions environnementales dans cette région. Une formation sur l'établissement des fiches d'évaluation visera le reste des AMP. Des ententes conclues en 2009 avec les organismes partenaires assureront le fonctionnement et le financement à long terme du système de surveillance.
- Autosuffisance du RNAAMP.

Échéance de la participation de la CCE

- Toutes les activités mentionnées dans la présente description sont censées se terminer en 2010.

Viabilité

- Au cours d'une réunion tenue en novembre 2009 à Washington, le groupe spécial du RNAAMP a adopté un processus d'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) dans le but que ce réseau devienne autosuffisant et qu'il ne dépende plus des ressources et du soutien de la CCE d'ici 2011. Il est prévu d'élaborer une stratégie et un plan d'action en 2010 afin de réaliser cette transition.

- Au besoin, le site Web du RNAAMP et les bases de données connexes seront transférés d'ici 2011 au nouvel organisme chargé de ce réseau.

Il faut noter que si le Conseil décide de ne plus soutenir ces activités après 2010, il devra abroger sa résolution n° 03-07 qui prescrit le déploiement d'efforts concertés en vue de conserver la biodiversité à l'échelle du continent.

Communications

Les principaux publics cibles du projet comprennent : les organismes gouvernementaux de premier plan (Parcs Canada, Environnement Canada, la Conanp, le DFO, et le centre des AMP de la NOAA); les autorités locales étatiques et provinciales chargées des ressources halieutiques et de la faune; les collectivités de pêcheurs; des scientifiques et des ONG⁸. Afin de donner suite à l'objectif général visant à mieux informer les décideurs et les intervenants à tous les échelons, les documents qui découleront de ce projet seront publiés en versions électronique et imprimée après avoir été approuvés, le cas échéant, dans le cadre du processus de contrôle de la qualité.

Gestion de l'information

Le site Web de la région Baja-Béring constituera une base de connaissances sur les espèces et les aires qui suscitent des préoccupations communes dans cette région et la région Atlantique-Caraïbes. L'une des fonctions de ce site permettra de recueillir, de consulter et d'analyser des données de surveillance sur les espèces visées par un PANAC ainsi que sur les AMP de ces deux régions.

⁸ Les ONG participantes dépendront de la région choisie pour y étendre les activités du RNAAMP.

Plan de mise en œuvre

PROJET 12 – Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes en donnant aux intervenants de meilleurs moyens de planification, de surveillance et de gestion. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
RNAAMP						
1. Élaboration de fiches d'évaluation des conditions environnementales dans trois à cinq nouvelles AMP de la région Baja-Béring (achèvement de l'activité de 2009).	Ateliers destinés à élaborer les fiches d'évaluation (tel que le prévoyait le Plan opérationnel de 2009).	Premier trimestre de 2010.	Évaluation exhaustive des conditions et des tendances environnementales dans la majorité des AMP mexicaines situées dans la région Baja-Béring.	Les employés d'AMP, les gouvernements étatiques (les États de Sinaloa et de Baja California Sud), les organismes-ressources, le grand public, la Conanp, l'Inapesca, l' <i>Universidad Autónoma de Baja California Sur</i> (UABCS, Université autonome de Baja California Sud) et les centres de recherche.	(Sans objet) (activité de 2009)	Le renforcement des capacités déjà réalisé et la mise en place d'un réseau qui est opérationnel permettront de poursuivre l'établissement de fiches d'évaluation dans la région Baja-Béring par des organismes gouvernementaux et le RNAAMP sans l'aide financière de la CCE.

PROJET 12 – Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes**Objectifs stratégiques :**

- Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes en donnant aux intervenants de meilleurs moyens de planification, de surveillance et de gestion.

Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
2. Application de la démarche utilisée dans la région Baja-Béring pour la région Atlantique-Caraïbes en vue d'y établir un réseau d'AMP.	<p>Rédaction d'un document de travail sur les solutions qui s'offrent pour la conception d'un réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes.</p> <p>Atelier destiné à examiner et à valider les critères de planification du réseau ainsi que les aspects d'une gestion adaptative.</p> <p>Atelier destiné à envisager de quelle manière intégrer des capacités adaptatives dans le processus de planification d'un réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes.</p> <p>Choix d'un groupe d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes pour y établir des fiches d'évaluation des</p>	<p>Hiver et printemps de 2010.</p> <p>Fin du printemps de 2010.</p> <p>Été et automne de 2010.</p> <p>Automne et hiver de 2010.</p>	<p>Application d'une méthode qui se fonde sur les critères scientifiques de planification de réseau élaborés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et d'autres cadres (p. ex., pour fin de reproduction) afin d'aider les organismes nord-américains responsables d'AMP à étudier, individuellement et collectivement, de quelle manière planifier un réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes en se fondant sur des aires nationales existantes ou envisagées, en tenant compte des capacités d'adaptation et en recourant à une gestion adaptative.</p> <p>Choix d'aires dans la région Atlantique-Caraïbes afin</p>	<p>Les gestionnaires d'AMP régionales, les organismes chargés des parcs et des pêches, les universités, les centres de recherche, les organismes fédéraux, étatiques et provinciaux compétents, et les ONG vouées à la conservation dans la région Atlantique-Caraïbes.</p>	<p>Activité 1 : 30 000 \$</p> <p>Activités 2 et 5 : 55 000 \$</p> <p>Activité 3 : 65 000 \$</p> <p>Activité 4 : 20 000 \$</p>	

PROJET 12 – Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes en donnant aux intervenants de meilleurs moyens de planification, de surveillance et de gestion. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	conditions environnementales. Établissement d'un plan stratégique pour instaurer le RNAAMP.	Fin du printemps de 2010.	d'établir des fiches d'évaluation à leur égard. Stratégie et plan d'action pour instaurer le RNAAMP.			
PANAC						
3. Analyse des données recueillies au cours de l'étude en mer cadrant avec la formation relative aux méthodes de recherche sur les oiseaux aquatiques au Mexique.	Choix d'aires marines essentielles pour les puffins à pieds roses en Amérique du Nord. Atelier de formation relatif aux méthodes de recherche servant à déterminer l'abondance et la répartition des oiseaux aquatiques au Mexique, y compris dans les aires que fréquentent les puffins à pieds roses.	Saison de migration des puffins à pieds roses.	Soutien aux stratégies de rétablissement du puffin à pieds roses qui privilégient d'inventorier les habitats marins essentiels; de promouvoir, de soutenir et de multiplier les activités internationales visant à rétablir cette espèce dans ses aires de répartition; d'élaborer et d'exécuter des activités éducatives; de combler les lacunes quant aux connaissances des menaces qui pèsent sur elle. Les organismes et ONG locaux renforceront leurs capacités de mener des études en mer sur les oiseaux aquatiques au	Les organismes des trois pays et du Chili chargés de la faune et des pêches, les membres de l'équipe canadienne chargée du rétablissement du puffin à pieds roses, les collectivités locales, dont celles de pêcheurs qui se trouvent le long des aires de répartition des espèces en Amérique du Nord, les décideurs locaux et régionaux, les gestionnaires de ressources et d'AMP, et le grand public.	35 000 \$	Les activités se termineront en 2010.

PROJET 12 – Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes en donnant aux intervenants de meilleurs moyens de planification, de surveillance et de gestion. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
			<p>Mexique. Les participants invités comprendront des membres de l'équipe canadienne chargée du rétablissement du puffin à pieds roses et le coordonnateur de l'ICOAN.</p> <p>Renforcement de la participation locale aux études en mer sur les oiseaux aquatiques.</p>			
Coût total : 205 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement :					Principaux partenaires :	
<ul style="list-style-type: none"> Bases d'un réseau d'AMP dans la région Atlantique-Caraïbes. Autosuffisance du RNAAMP. Nombre de personnes qui travaillent pour des ONG et des organismes-ressources locaux qui se consacrent à la surveillance et appliquent des méthodes d'étude en mer, et qui sont formées pour évaluer les tendances et l'état des menaces qui planent sur les populations de puffins à pieds roses ainsi que le degré d'utilisation de leurs habitats. Nombre de journées de surveillance des oiseaux marins dans une région déterminée. Taux d'utilisation, par les AMP jumelles autres que les dix de la région Baja-Béring, des indicateurs et des protocoles de surveillance du RNAAMP. 					<p>Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Parcs Canada, l'équipe canadienne chargée du rétablissement du puffin à pieds roses, la Conanp, l'Inapesca, la NOAA (réserves marines et estuariennes, pêches), le DOI (National Park Service, Fish and Wildlife Service), les organismes responsables des AMP dans la région Atlantique-Caraïbes, le centre</p>	

PROJET 12 – Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes						
Objectifs stratégiques :						
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes en donnant aux intervenants de meilleurs moyens de planification, de surveillance et de gestion. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
						Oikonos et diverses ONG.

Projet 13 : Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :
Budget prévu : 85 000 \$CAN	Groupe de travail connexe : Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

Objectifs du projet

Le projet vise à achever en 2010 les travaux de la CCE consistant à soutenir l'application du Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM)¹.

Ce plan consiste à préserver la santé des populations et l'intégrité des habitats de ce papillon tout au long de son parcours migratoire en Amérique du Nord. À cette fin, il bénéficie du soutien d'un réseau trilatéral d'aires de protection du monarque, de la réalisation d'activités de surveillance le long de son parcours migratoire au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et, dans la mesure du possible, d'activités de développement durable qui se fondent sur les forces du marché pour favoriser la conservation des habitats d'hivernage et du parcours en améliorant les modes de subsistance au sein des collectivités locales participantes à la protection de ce papillon.

Ce projet est donc destiné à conclure les activités prévues dans le Plan opérationnel de 2009 que le groupe d'étude du projet avait recommandé de prolonger. Les activités de 2010 énumérées dans la présente description ont ainsi pour but de mettre un terme à ces travaux et au soutien direct que la CCE leur apporte.

¹ Voir http://www.cec.org/Page.asp?PageID=924&ContentID=1398&AA_SiteLanguageID=2.

Contexte

Historique et fondements du projet

Le processus d'établissement du PNACM a débuté en décembre 2006, au cours de l'atelier sur la conservation du parcours migratoire du monarque qui s'est tenu à Mission, au Texas, et il a évolué au cours du *Foro Regional Mariposa Monarca* (Forum régional sur le monarque) qui a eu lieu en mars 2007 à Morelia, au Mexique. Cette démarche, qu'a cautionnée en 2007 le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, est axée sur la conservation du monarque et de son phénomène migratoire le long du parcours qui traverse les trois pays.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 07-09² prescrivant de soutenir les efforts multilatéraux destinés à dresser un PNACM, la CCE a organisé un atelier trinational et recueilli l'avis d'un grand nombre de spécialistes de divers domaines. La CCE a soumis ce plan à l'attention du Conseil en juin 2008 et, depuis ce temps, il a été distribué aux milieux qui se consacrent à la conservation du monarque en Amérique du Nord et a été cité de nombreuses fois.

Le PNACM offre de l'information la plus récente qui soit sur le monarque, fait le point sur sa situation, indique les principaux facteurs de risque

² Voir http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=954&SiteNodeID=266&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

auxquels cette espèce et ses habitats sont exposés tout au long du parcours migratoire, et dresse une liste sommaire des mesures de conservation en vigueur dans chaque pays. Il propose également une série de mesures, de priorités et d'objectifs concertés en matière de conservation que les trois pays pourraient envisager. En outre, le PNACM offre un cadre général concerté pour susciter et coordonner diverses mesures de conservation dans les trois pays sillonnés par le parcours migratoire, et ce, après l'achèvement de ce projet en 2010.

Les activités énumérées dans présente description donnent suite à la résolution du Conseil et achèveront celles entreprises en 2009, dont les suivantes :

- La réalisation d'une étude socioéconomique afin d'évaluer les pressions sous-jacentes sur les habitats du monarque tout le long de son parcours migratoire.
- La tenue d'un atelier de formation afin de soutenir les activités de surveillance et d'améliorer l'échange de données de cette surveillance et de renseignements entre les trois pays.
- La réalisation d'une étude des activités communautaires menées dans les emplacements d'hivernage du monarque au Mexique afin de déterminer si des mesures économiques permettraient d'améliorer les modes de subsistance durables tout en favorisant l'atteinte des objectifs établis en matière de conservation.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Les principaux partenaires qui participeront à l'exécution du projet comprennent les suivants :

- Des organismes gouvernementaux tels que le Service canadien de la faune (SCF), la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), et le Fish and Wildlife Service (FWS, Service des pêches et de la faune) des États-Unis.
- Des autorités locales, étatiques et provinciales.
- Le site du patrimoine mondial Reserva de la Mariposa Monarca ainsi que des collectivités locales situées à proximité des emplacements d'hivernage.

- Le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes.
- Les participants au Foro Regional Mariposa Monarca.
- Les groupes locaux et régionaux qui se vouent à la conservation.
- Des scientifiques, des élèves, des étudiants et des groupes de citoyens qui se vouent à la conservation dans les trois pays.

Justification

Le monarque (*Danaus plexippus*), dont le parcours migratoire est sans pareil dans la nature, constitue une espèce symbolique qui revêt une importance considérable pour les trois pays; il est aussi l'emblème de l'interdépendance des écosystèmes nord-américains. Ce phénomène exceptionnel que constitue la migration du monarque a suscité de nombreuses activités de conservation et attiré l'attention des scientifiques, et l'Union mondiale pour la nature (UICN) l'a inscrit dans sa liste rouge en 1983. En juillet 2008, pour les mêmes raisons, le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a reconnu comme sites du patrimoine mondial les aires protégées montagneuses du Mexique comprenant les emplacements d'hivernage du monarque et les a classées dans une liste distincte de 174 sites naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle dans le monde.

À l'heure actuelle, le phénomène migratoire du monarque est menacé par la destruction, la dégradation et la fragmentation de son habitat de reproduction et de migration dans les trois pays à cause de la conversion des terres, des herbicides, des pesticides, des invasions de plantes exotiques et de la déforestation des habitats d'hivernage au Mexique. Il est urgent de disposer d'informations écologiques et socioéconomiques supplémentaires pour mieux protéger le monarque et ses habitats tout en soutenant le développement socioéconomique local.

Atteinte des objectifs stratégiques

En 2010, les activités sont destinées à soutenir l'application du PNACM en recourant à des activités de surveillance dans les trois pays pour s'attaquer prioritairement aux impératifs socioéconomiques qui causent la dégradation des habitats dans les emplacements d'hivernage. Dans la même veine, le projet soutient l'achèvement des efforts de la CCE ainsi que l'application de son Plan stratégique pour 2005 à 2010, et à son terme, le projet aura permis

d'atteindre les objectifs de ce plan qui s'y rapportent grâce à la réalisation des activités ci-après énumérées.

Information nécessaire à la prise de décisions

Le comblement des lacunes en matière d'information afin que les décideurs nord-américains, notamment ceux du SCF, de la Conanp et du FWS, puissent connaître les pressions sous-jacentes exercées sur le monarque et ses habitats tout le long de son parcours migratoire, et trouver des moyens d'y remédier.

Renforcement des capacités

- Le soutien à la coordination des activités et au renforcement des capacités des organismes et des ONG à caractère local, national et international qui se consacrent à la conservation des habitats du monarque et de son phénomène migratoire.
- La formation et le renforcement des capacités aux échelons local et régional afin de connaître l'état des populations de monarques, de leurs habitats et des facteurs de stress sur l'environnement, en se fondant sur les protocoles trinationalaux de surveillance et d'évaluation à long terme.

Liens entre l'environnement et le commerce

La promotion d'activités communautaires qui diminueront les pressions exercées sur les habitats du monarque, particulièrement dans les aires d'hivernage, tout en améliorant les modes de subsistance des collectivités locales qui vivent à proximité.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Le monarque est une espèce migratrice emblématique qui revêt une importance unique pour les trois pays. Toutes les activités énumérées dans la présente description sont tirées du PNACM approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Ces activités ont une importance trinationale et ont été proposées par le groupe d'étude du projet comptant des représentants des trois pays.

La conservation des habitats d'hivernage du monarque au Mexique ainsi que les travaux visant à améliorer le butinage et la reproduction tout le long du parcours migratoire revêtent une importance cruciale pour assurer la pérennité des populations de monarques en Amérique du Nord. Le projet vise à favoriser une collaboration trilatérale permanente afin d'améliorer les

activités de surveillance de ce papillon, d'échanger les données qui en découlent et de contribuer à la conservation des habitats essentiels dans les emplacements d'hivernage au Mexique.

Depuis que la CCE a entrepris des activités de conservation de ce papillon en 1996, l'intérêt pour la conservation, l'éducation et la surveillance s'est accru rapidement en Amérique du Nord, notamment parmi les organisations non gouvernementales (ONG) et les établissements d'enseignement. Un large consensus se dégage maintenant quant à la nécessité d'élaborer une stratégie intégrée à l'échelle du continent afin de protéger et d'entretenir les principaux habitats le long du parcours migratoire du monarque, tout en s'attaquant aux causes fondamentales de leur détérioration.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Le rôle à long terme qu'a joué la CCE dans le cadre de ce projet a consisté à établir un consensus au sujet d'une stratégie de conservation du monarque, énoncée dans le PNACM, et à contribuer aux volets de ce plan qui peuvent tirer parti de travaux trinationalaux concertés qui sont en grande partie achevés. Le groupe d'étude du projet a déterminé que la collaboration trinationale devait donner lieu à la réalisation d'activités normalisées de surveillance du monarque dans toute l'Amérique du Nord, car elles s'avèrent essentielles à la gestion de cette espèce et de ses habitats. À cette fin, la CCE tire parti de sa vaste expérience dans les domaines de la gestion et de l'échange de données environnementales dans le cadre d'activités trinationales visant à améliorer la collaboration en ce qui a trait à l'accès à ces données et à leur utilisation pour soutenir les efforts de conservation du monarque.

Activités et réalisations

Principales activités

Les travaux énumérés dans la présente description ont été entrepris en 2009, mais le groupe d'étude du projet a recommandé qu'ils soient prolongés. Toutes les activités sont censées parachever ces travaux en vue de leur donner une conclusion logique en 2010 en appliquant les mesures prioritaires énoncées dans le PNACM³, dont les suivantes :

³ Tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 07-09, le Secrétariat a coordonné les réunions d'intervenants et de spécialistes, en décembre 2007, dans le but de faciliter l'établissement du

- Le financement de projets communautaires réalisés dans les emplacements d'hivernage choisis à la suite de l'analyse menée en 2009.
- La formation permanente à des techniques normalisées de surveillance du monarque à la suite de l'examen des conclusions de l'atelier de formation sur la surveillance tenu en octobre 2008.
- L'élaboration d'outils permettant d'élargir l'accès aux données de surveillance du monarque à l'intention des scientifiques et du milieu de la conservation.

Publics cibles

Les publics cibles du projet en 2010 comprennent les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, des ONG et des établissements d'enseignement participant à des activités de surveillance du monarque, ainsi que des organismes communautaires qui se consacrent à la conservation des habitats et à des activités socioéconomiques dans d'importantes aires protégées le long du parcours migratoire de ce papillon en Amérique du Nord.

Partenaires et intervenants

Les intervenants du projet comprennent, par l'intermédiaire des membres du groupe d'étude, le SCF, la Conanp, le FWS et des organismes étatiques et provinciaux compétents. Ils comptent également des groupes locaux et régionaux qui se vouent à la conservation, ainsi que des établissements d'enseignement et des groupes de citoyens intéressés à la science dans les trois pays. Ceux-ci se consacrent particulièrement à des activités scientifiques, à la surveillance et à la collecte de données, ainsi qu'à la conservation des habitats.

Ressources externes

Toutes les activités de 2010 s'appuieront sur les réseaux et les projets trinationalaux en cours consacrés à la conservation du monarque, que ce soit des activités de surveillance dans les trois pays ou celles ayant un lien direct avec les projets communautaires destinés à intégrer la conservation des aires protégées dans le développement durable. De cette manière, l'exécution des activités de 2010 mise sur celles en cours (et réciproquement), et contribuera à la constance de l'ensemble des résultats obtenus.

PNACM. Un large éventail de spécialistes, d'organismes gouvernementaux, d'ONG, et d'autorités locales et fédérales a participé à l'établissement de ce plan.

Réalisations et calendrier d'exécution

Le plan de mise en œuvre ci-après énumère en détail les activités, les réalisations et les échéances de ce projet en 2010.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Établissement d'un consensus parmi les principaux intervenants quant aux activités socioéconomiques en cours pouvant le mieux soutenir les objectifs de conservation des espèces et des habitats et garantir des modes de subsistance durables.
- Renforcement de la participation des collectivités locales à la promotion d'activités économiques visant le développement durable et soutenant la conservation des habitats essentiels du monarque.
- Formation réalisée dans les trois pays relativement au protocole de surveillance du monarque.
- Meilleure connaissance des besoins et des conditions pour soutenir l'échange et l'intégration concertés de données de surveillance du monarque.

Indicateurs de rendement

- Inventaire des projets et des activités communautaires dans les emplacements d'hivernage du Mexique qui donnent pertinence suite aux objectifs et aux mesures planifiées du PNACM.
- Meilleure détermination de l'ampleur de la surveillance générale du monarque en fonction des données disponibles ou non aux organismes et aux intervenants connus qui se consacrent à la recherche.

Résultats partiels

- Renforcement de la collaboration trinationale en ce qui a trait à l'évaluation et à la surveillance permanentes du monarque, de ses habitats et de ses facteurs de stress tout le long de son parcours migratoire.
- Amélioration de la connaissance, par les Parties et d'autres intervenants, des meilleurs moyens de soutenir les activités économiques durables qui favorisent l'application de méthodes de conservation des habitats.

Indicateurs de rendement

- Nombre d'aires protégées et d'organismes de conservation du monarque en Amérique du Nord qui adoptent le PNACM pour guider leurs activités de conservation.
- Réussite des activités de surveillance trinationales ayant permis de mieux connaître l'état des populations de monarques et leurs habitudes migratoires.

Résultats finaux

- Adoption de stratégies et de programmes trinationaux efficaces afin de pallier la perte et la destruction des habitats du monarque.
- Préservation de la santé des populations de monarques et de la salubrité de leurs habitats, dans toute l'Amérique du Nord, le long de leur parcours migratoire.

Indicateurs de rendement

- Suivi des changements, au fil du temps, en ce qui a trait à l'utilisation des sols et à la couverture terrestre dans les habitats essentiels de migration et d'hivernage des monarques.
- Résultats de la surveillance des monarques le long de leur parcours migratoire indiquant la stabilité ou la croissance de leur population.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

L'application du PNACM constitue une activité de conservation à long terme dans les trois pays nord-américains. Les résultats antérieurs ou actuels du projet permettent de soutenir la coopération trilatérale dans le cadre de la stratégie nord-américaine de conservation du monarque.

Échéance de la participation de la CCE

L'année 2010 marquera la fin des activités dirigées par la CCE dans le cadre de l'application du PNACM.

Viabilité

Les activités en 2010, énumérées dans la présente description, sont censées tabler sur les réalisations du présent projet depuis les trois dernières années. Le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont déjà investis dans une variété de projets de conservation de ce papillon le long de son parcours

migratoire. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du PNACM sont destinés à aider les Parties et d'autres intervenants compétents à continuer de travailler en collaboration et à se servir de ce plan comme cadre pour prendre des mesures concertées et ciblées dans le but ultime de conserver cette espèce en Amérique du Nord.

La CCE a joué un rôle prépondérant en facilitant l'établissement d'un consensus entre les Parties afin d'élaborer une stratégie concertée de conservation du monarque qui est presque achevée. De nombreuses activités de conservations nationales et continentales ont cours à l'égard de cette espèce, et elles se fondent en grande partie sur le PNACM. Par ailleurs, tous les travaux visant à améliorer la fiabilité des données de surveillance du monarque ont visé à assurer la permanence de la collecte de ces données et à élargir leur accès à toutes les parties intéressées.

Communications

Les principaux publics cibles du projet comprennent : les organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et provinciaux qui se consacrent à la gestion des aires protégées et des espèces sauvages, les collectivités locales, des scientifiques, des groupes de citoyens voués à la conservation et le public intéressé.

Gestion de l'information

Toutes les réalisations prévues en 2010 ont trait au renforcement des capacités des principaux intervenants du projet. Au cours de son exécution, il n'est pas prévu de diffuser des réalisations sur support imprimé ou électronique à l'intention du grand public.

Plan de mise en œuvre

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Achever les activités de la CCE visant à soutenir l'application du PNACM. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
<p>1. Financement de projets communautaires choisis à la suite de l'analyse réalisée en 2009.</p> <p>Note : Cette activité vise les questions soulevées dans l'analyse socioéconomique le long du parcours migratoire du monarque, ainsi que celles examinées au cours du cinquième Foro Regional Monarca visant à trouver des approches économiques durables qui soutiennent les efforts de conservation, l'amélioration des modes de</p>	<p>Consensus quant aux choix de projets dans lesquels investir et entente sur les modalités de répartition des ressources.</p> <p>Note : Il s'agit de l'achèvement de l'activité de 2009.</p>	Mars 2010.	Amélioration de la connaissance, par les Parties, des meilleurs moyens de soutenir les activités économiques durables qui favorisent la conservation des habitats et des modes de subsistance améliorés, y compris une meilleure connaissance et utilisation, à l'échelon local, des mécanismes commerciaux en vigueur en Amérique du Nord afin d'en tirer parti.	Les collectivités locales situées à proximité des emplacements d'hivernage du monarque au Mexique, ainsi que les organismes gouvernementaux et locaux qui se vouent à la conservation du monarque.	30 000 \$	

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Achever les activités de la CCE visant à soutenir l'application du PNACM. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
subsistances locaux et le renforcement des capacités.						
2. Élaboration d'outils permettant d'élargir l'accès aux données de surveillance du monarque à l'intention des scientifiques et du milieu de la conservation.	<p>Conception d'un prototype de portail Web donnant accès à des données de surveillance du monarque à l'intention des scientifiques et du milieu de la conservation, et ce, en collaboration avec le réseau nord-américain de surveillance du monarque (MonarchNet).</p> <p>En 2009, cette activité a révélé la nécessité d'élargir l'accès aux données de surveillance de cette espèce. En 2010, il est prévu d'achever les travaux et de garantir l'accès à</p>	Janvier à août 2010.	<p>Établissement d'un consensus quant aux besoins et à la nécessité de soutenir l'échange concerté et l'intégration des données de surveillance du monarque.</p> <p>Accès élargi aux données de surveillance scientifique et meilleure utilisation de ces données dans la gestion à long terme de cette espèce qui suscite des préoccupations communes.</p>	Les services locaux des organismes nationaux, et étatiques et provinciaux au besoin, qui sont responsables des espèces sauvages, les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation et les établissements d'enseignement compétents des trois pays.	20 000 \$	

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Achever les activités de la CCE visant à soutenir l'application du PNACM. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	ces données aux partenaires en matière de conservation lorsque la CCE aura mis fin à son soutien.					
3. Atelier en vue de faire former des paysans par des paysans et de soutenir la mise sur pied d'activités économiques durables de remplacement (les participants seront ceux ayant pris part à l'activité 1).	Formation de gestionnaires de projets communautaires dans des collectivités locales formés par des participants de collectivités avoisinantes en ce qui a trait à l'application de méthodes durables d'utilisation des terres. Note : Il s'agit de l'achèvement de l'activité de 2009.	Janvier et février 2010.	Augmentation du nombre de propriétaires terriens dans des collectivités pilotes qui appliquent des méthodes durables.	Les collectivités locales situées à proximité des emplacements d'hivernage du monarque au Mexique, ainsi que les organismes gouvernementaux et les groupes locaux qui se vouent à la conservation du monarque. Les autorités et les collectivités locales, et les groupes voués à la conservation.	13 000 \$	
4. Formation permanente à des techniques normalisées de surveillance du	Ateliers de formation et de renforcement des capacités à l'échelon local	Septembre 2010.	Renforcement des capacités locales de planification et d'application de techniques normalisées et	Les services locaux des organismes nationaux, et étatiques et provinciaux au besoin, qui sont responsables	22 000 \$	

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Achever les activités de la CCE visant à soutenir l'application du PNACM. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
monarque à la suite de l'examen des conclusions de l'atelier de formation sur la surveillance trinationale tenu en octobre 2008.	<p>mis sur pied par des organismes compétents des trois pays, y compris dans un cadre de coopération trinationale, le cas échéant.</p> <p>Il est prévu d'achever les travaux entrepris en 2009, et cela comprend la traduction de documents existants réclamée par le groupe d'étude du projet mais non planifiée dans la description de 2009.</p>		améliorées de surveillance, ainsi que de gestion générale de la conservation de cette espèce qui suscite des préoccupations trinationales.	des espèces sauvages et les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation dans les trois pays.		
Coût total : 85 000 \$						
Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> Inventaire des projets et des activités communautaires dans les emplacements d'hivernage au Mexique. Meilleure détermination de l'ampleur de la surveillance générale du monarque en fonction des données disponibles ou non aux organismes et aux intervenants connus qui se consacrent à la recherche. Nombre d'aires protégées et d'organismes de conservation du monarque en Amérique du Nord qui adoptent le PNACM pour 						Principaux partenaires : Les organismes gouvernementaux

PROJET 13 – Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Achever les activités de la CCE visant à soutenir l'application du PNACM. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
	<ul style="list-style-type: none"> guider leurs activités de conservation. Réussite des activités de surveillance trinationales ayant permis de mieux connaître l'état des populations de monarques et leurs habitudes migratoires. Suivi des changements, au fil du temps, en ce qui a trait à l'utilisation des sols et à la couverture terrestre dans les habitats essentiels de migration et d'hivernage des monarques. Résultats de la surveillance des monarques le long de leur parcours migratoire indiquant la stabilité ou la croissance de leur population. 					responsables des aires protégées et des espèces sauvages, les ONG locales et les groupes de citoyens qui se vouent à la conservation.

Projet 14 :	Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu :	95 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB)

Objectifs du projet

Ce projet consiste à protéger les aires de conservation prioritaires¹ d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les espèces exotiques envahissantes (EEE).

Il permettra de dresser un bilan des travaux en cours en vue d'évaluer les risques que présentent ces espèces, et de cerner de nouveaux moyens de coopérer afin de détecter et d'empêcher la pénétration des EEE associée aux échanges commerciaux et aux processus économiques en Amérique du Nord. En outre, le projet servira à élaborer un cadre afin de déterminer le degré d'engagement des trois pays nord-américains à l'égard de cet enjeu, dans le but d'éclairer l'établissement du prochain plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.

En 2010, l'exécution des activités du projet coïncidera avec la fin de la participation de la CCE aux travaux visant les EEE dans le cadre de la Stratégie relative à la biodiversité.

Contexte

Historique et fondements du projet

Le Canada, le Mexique et les États-Unis prennent depuis longtemps des mesures réglementaires et non réglementaires dans le cadre du programme de travail de la CCE afin de protéger leur territoire contre les EEE.

En 2001, celle-ci a organisé un atelier afin de cerner des possibilités de collaboration entre les trois pays², et en 2003, en association avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu une réunion publique, intitulée *Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*³, afin de mieux cerner les questions connexes qui ont un caractère prioritaire.

Donnant suite aux conclusions et recommandations du CCPM, en 2004, la CCE a établi un répertoire de projets, d'institutions et de spécialistes qui se consacrent aux EEE aquatiques dans les trois pays. En 2005, elle a également conclu un partenariat avec la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) afin d'élaborer un système mexicain d'information sur les EEE. La base de données de ce système contient de l'information taxinomique, des renseignements sur la répartition géographique des espèces et d'autres données scientifiques. De plus, en 2005, la CCE a rédigé un guide de ressources visant à offrir de l'information aux gouvernements et aux autres intervenants afin de connaître les causes et les conséquences ainsi que l'état et les tendances des invasions biologiques dans les systèmes d'eau douce et marins d'Amérique du Nord. Ces réalisations ont directement contribué à l'élaboration de stratégies nationales relatives aux EEE en Amérique du Nord.

² Voir le document <http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/aquatic-invasives_fr.pdf>.

³ Voir le document <http://www.cec.org/files/pdf/ABOUTUS/SR-Invasive-Species-4-Dec-2003_fr.pdf>.

¹ Voir le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*, à l'adresse <http://www.cec.org/Storage/84/7949_Biodiversitystrategy.pdf>.

Les autres étapes des activités qu'a récemment réalisées la CCE comprennent les suivantes :

- En 2005, la CCE a choisi deux espèces de poisson qui font partie des espèces commerciales d'aquarium afin d'élaborer des lignes directrices relatives à l'analyse des risques et de les tester sur place. Ces travaux s'appuient sur le *Generic Non-indigenous Aquatic Organisms Risk Analysis Review Process* (Processus d'examen et d'analyse des risques que présentent les organismes aquatiques non indigènes) et visent le poisson-serpent (*Channidae*) et le pléco suceur (*Plecostomus*) de la famille des Loricariidés.
- En 2006, elle a aussi soutenu la constitution d'une base de données sur les importations canadiennes de poissons d'eau douce vivants, et ce, dans le cadre de ses efforts destinés à renforcer les capacités des trois pays pour leur permettre de recueillir, de classer systématiquement et d'analyser les données sur les EEE aquatiques.
- En 2007, elle a entrepris deux études de cas sur l'évaluation des risques que présentent le poisson-serpent et le pléco suceur. Des lignes directrices connexes, qui sont sous presse, s'appliquent aux voies de pénétration aquatiques et terrestres des espèces à haut risque et visent à satisfaire les exigences en matière d'analyse des risques énoncées à la section B du chapitre 7 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), intitulée *Mesures sanitaires et phytosanitaires*.
- La même année, la CCE a entrepris une étude socioéconomique des répercussions de la pénétration d'espèces envahissantes, notamment, des plécos suceurs, dans le réservoir d'El Infiernillo, au Mexique, ainsi qu'une analyse taxinomique de la famille des Loricariidés. Ces travaux, qui sont sous presse, visaient à donner suite à deux de ses priorités : d'une part, améliorer la disponibilité de l'information, et, d'autre part, renforcer la capacité de prévenir la pénétration d'EEE dans l'eau douce et de lutter contre elles.
- En 2007 également, la CCE a soutenu le perfectionnement du système mexicain d'information sur les EEE, et a accordé un contrat à NatureServe afin d'analyser l'interfonctionnement des systèmes d'information nord-américains et de concevoir un prototype pour l'utiliser dans les aires prioritaires.
- En 2008, la CCE a relevé un certain nombre d'endroits névralgiques

ayant une grande importance écologique, et dont l'intégrité peut être menacée par des invasions biologiques.

- En 2009, la CCE a publié les *Lignes directrices relatives à l'évaluation des risques présentés par les espèces exotiques envahissantes*⁴ et a entrepris des études détaillées dans deux écorégions marines situées sur la côte atlantique.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Hormis les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), les principaux intervenants du projet comprennent The Nature Conservancy et NatureServe. Le projet a tiré parti de l'expérience de ces deux organismes au sujet des problèmes que suscitent les EEE, particulièrement en ce qui concerne les voies de pénétration de ces espèces et des stratégies de gestion de l'information.

Groupe consultatif du projet

Un groupe consultatif du projet comptant des représentants du Canada, du Mexique et des États-Unis a été reconstitué en avril 2009 et il relève du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCCB).

Justification

Atteinte des objectifs stratégiques

Ce projet vise à renforcer les capacités et à combler les principales lacunes en matière d'information dans les trois pays, ce qui offrira des moyens uniformes de faire obstacle aux invasions biologiques liées au commerce. Par ailleurs, il servira à améliorer la sûreté et la sécurité aux frontières dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Le projet donnera suite au Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 grâce aux activités suivantes :

- Le renforcement des capacités et le comblement des lacunes en matière d'information pour que les décideurs nord-américains s'occupent des risques que présentent les invasions biologiques, particulièrement dans les aires qui ont une grande importance écologique et sont vulnérables

⁴ Voir

http://www.cec.org/Page.asp?PageID=122&ContentID=1399&SiteNodeID=243&BL_ExpandID=&AA_SiteLanguageID=2.

(1^{er} et 7^e objectifs).

- L'amélioration de l'échange trinational d'informations et leur utilisation par les inspecteurs en vue de recueillir, d'analyser et de classer systématiquement les données sur les EEE provenant d'autres pays, et ce, dans le but d'éclairer les décisions visant à prévenir les invasions biologiques (2^e objectif).
- L'établissement d'un cadre trinational d'échange d'informations sur les EEE et de renforcement des capacités au sein des organismes gouvernementaux et d'autres entités en Amérique du Nord (4^e objectif).
- En 2010, l'exécution du projet complètera celle d'autres activités entreprises en 2009 afin d'éclairer l'établissement du prochain plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, ainsi que toute autre activité qui concernera les répercussions du commerce sur la biodiversité.
- En outre, cette exécution du projet en 2010 s'appuiera de près sur les activités qu'a réalisées la CCE au sujet des EEE. Le projet a permis de sensibiliser davantage les Nord-Américains et les Parties aux préoccupations que suscitent les EEE en ce qui a trait au commerce et à l'environnement à l'échelle du continent, et il a également permis de renforcer les capacités trinationales de gestion des voies de pénétration des EEE et d'améliorer la gestion de l'information.

Liens entre l'environnement et le commerce

Les répercussions des EEE sur l'économie sont l'un des effets les plus tangibles et les plus involontaires de l'intégration et de la mondialisation des marchés, en grande partie à cause des mécanismes commerciaux régionaux et internationaux et du tourisme. Cependant, l'expérience acquise à leur égard a montré que si certaines d'entre elles ont peu ou pas du tout d'effets néfastes sur l'environnement et l'économie, d'autres peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'environnement⁵ et des répercussions sur plusieurs secteurs économiques en raison de ce que coûtent les pertes de production et les travaux d'éradication. Ce projet permettra d'améliorer la connaissance des voies de pénétration commerciales des EEE et de coordonner les activités trinationales de lutte contre ces espèces.

⁵ L'Union mondiale pour la nature (UICN) estime que les espèces envahissantes représentent la deuxième plus importante menace à la biodiversité après la perte d'habitats.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Étant donné que ces espèces franchissent invariablement les frontières, et le plus souvent par les couloirs d'échanges commerciaux et de transport, les gouvernements des trois pays signataires de l'ALÉNA estiment impératif que la collaboration internationale soit un élément central des stratégies de gestion nationales. Cette collaboration est bien établie dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, y compris celle à caractère bilatéral qui est importante dans des écorégions comme celle des Grands Lacs. Ce genre de processus intergouvernemental fera en sorte que les résultats du projet seront utiles en permanence.

L'ampleur de cette question est toujours aussi importante pour motiver une collaboration trinationale afin de gérer les EEE dans les secteurs ou les écorégions d'Amérique du Nord où les activités trinationales dans ce domaine n'ont pas encore cours ou ne sont pas encore assez amorcées. Elles comprennent, par exemple, la lutte contre les EEE marines dans les écorégions côtières qui revêtent une importance trinationale, ou l'amélioration de l'échange de données et d'informations entre les trois pays.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Bien que les EEE fassent l'objet d'une importante collaboration trinationale en Amérique du Nord, comme cela a déjà été mentionné, il existe d'importantes lacunes sectorielles ou écorégionales. La CCE a les compétences voulues pour combler les lacunes dans la collaboration trinationale et y apporter une valeur ajoutée en l'animant lorsqu'elle a trait aux écorégions prioritaires qui suscitent des préoccupations communes au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Il existe des possibilités d'interactions efficaces du présent projet avec d'autres activités de la CCE, dont celles relatives à l'application et à l'observation des lois de l'environnement. Il a également de nombreux liens externes, notamment avec des activités régionales de gestion des EEE comme celles que réalise l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. Une entente entre les Parties au sujet d'une écorégion ou d'un secteur prioritaire déterminé sur lequel la CCE pourrait concentrer ses travaux dans le cadre de ce projet contribuera notablement à déterminer la nature de ces interactions et à les guider.

Activités et réalisations

Principales activités

Les principales activités et réalisations du projet comprennent les suivantes :

- L'élaboration concertée de critères pour choisir des aires prioritaires (zones névralgiques) susceptibles de connaître des invasions biologiques, y compris des questions ou des secteurs qui susciteraient des préoccupations communes.
- L'élargissement de l'accès aux documents de travail rédigés de 2007 à 2010, dont l'évaluation des risques en milieu aquatique, l'analyse des zones névralgiques, les analyses d'écorégions et la gestion des voies de pénétration des EEE, afin que ces documents soient utiles aux fonctionnaires chargés de gérer ces espèces.
- L'établissement de priorités communes et la détermination des lacunes et des possibilités en ce qui a trait à une collaboration permanente entre les trois pays au sujet d'EEE déterminées.
- Le renforcement des capacités sur place déjà entrepris, si nécessaire et dans l'un ou l'autre des trois pays, relativement aux meilleures pratiques de détection des EEE et de lutte contre leur pénétration.

Publics cibles

Les publics cibles de ce projet comprennent les décideurs, les gestionnaires de ressources, et les autorités fédérales, étatiques et provinciales qui se consacrent à la gestion des EEE dont la pénétration est liée au commerce.

Partenaires et intervenants

Les principaux partenaires dans l'exécution du projet comprennent des organismes gouvernementaux canadiens et américains chargés de la détection et de la prévention des EEE qui appliqueront les stratégies nationales, la Conabio et d'autres organismes mexicains ayant les mêmes fonctions, et le Programme mondial sur les espèces envahissantes.

Ressources externes

Ce projet a tiré énormément parti des travaux de recherche et de collecte de données sur les EEE en Amérique du Nord, particulièrement ceux ayant trait à l'agriculture, au milieu marin, à l'eau douce et à la foresterie. Un financement direct de la part de partenaires sectoriels n'est pas censé assurer l'achèvement de ce projet.

Réalisations et calendrier d'exécution

Le calendrier d'exécution du projet pour 2010 figure dans le plan de mise en œuvre ci-après.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Résultats immédiats

- Meilleure connaissance des risques d'invasion biologique le long des principales voies de pénétration qui se trouvent dans des aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord.

Indicateurs de rendement

- Choix de questions ou d'aires prioritaires qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord, et détermination d'un mode de collaboration trinational en vue de mener des travaux sur les EEE.

Résultats partiels

- Amélioration des stratégies trinationales visant à réduire les risques d'invasion biologique que présentent les voies commerciales dans les aires prioritaires choisies qui suscitent des préoccupations communes.
- Renforcement des capacités des institutions pour qu'elles puissent intervenir et faire de la prévention dans des aires prioritaires déterminées et le long des principales voies de pénétration.

Indicateurs de rendement

- Participation des principaux intervenants au choix des questions prioritaires et des méthodes pour que la CCE réalise des travaux sur les EEE.
- Stratégies particulières en vue de contenir et de maîtriser les risques d'invasion biologiques par des voies commerciales.

Résultats finaux

- Renforcement des capacités en vue de faire obstacle aux EEE en Amérique du Nord grâce à une coopération trinationale coordonnée.

Indicateurs de rendement

- Degré de participation des principaux intervenants, notamment des représentants des trois gouvernements nord-américains, aux travaux que la CCE entreprendra sur les EEE.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Le calendrier d'exécution du projet figure dans le plan de mise en œuvre ci-après.

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Le projet aura contribué à améliorer la connaissance des répercussions des EEE sur le commerce et l'environnement en Amérique du Nord, tout en permettant d'améliorer les capacités de résoudre les problèmes qu'elles soulèvent.

Échéance de la participation de la CCE

Ce projet est censé se terminer en 2010.

Viabilité

Durant toute la durée du projet, chaque pays nord-américain a élaboré des stratégies de gestion, constitué des organes de coordination interinstitutions et dressé des plans d'action pour atténuer les répercussions environnementales et économiques des EEE. Ces mesures sont désormais suffisamment fermes pour donner lieu à une collaboration trilatérale afin de lutter contre la prolifération transfrontalière de ces espèces. En 2010, les activités consisteront notamment à s'assurer que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui luttent contre les EEE utilisent le plus possible les moyens élaborés jusqu'à présent à cette fin. Les Parties auront aussi l'occasion d'examiner et de choisir les mécanismes les plus efficaces pour collaborer à cette lutte après 2010, lorsque la CCE aura fini d'y participer.

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente de descriptions de projet.

Communications

Le principal public cible du projet compte les décideurs et les gestionnaires de ressources, particulièrement ceux représentant les organismes fédéraux, étatiques et provinciaux qui se consacrent à la gestion des EEE dont la pénétration est liée au commerce. Les réalisations du projet seront diffusées aux participants sur des supports imprimés et électroniques.

Gestion de l'information

Les documents qui découleront de ce projet en 2010 ne sont censés donner lieu qu'à une utilisation interne par les Parties.

Plan de mise en œuvre

PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la protection des aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les EEE. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Élaboration concertée de critères pour choisir des aires prioritaires (zones névralgiques) susceptibles de connaître des invasions biologiques, y compris des questions ou des secteurs qui susciteraient des préoccupations communes.	Élaboration consensuelle d'un document de travail en prévision d'un atelier afin de relever des aires de conservation prioritaires qui ont une grande importance et qui sont fortement susceptibles de connaître des invasions biologiques, et ce, en vue d'y centrer la collaboration et, dans la mesure du possible, de déterminer les travaux à entreprendre dans ces aires.	Mars et avril 2010.	Meilleure connaissance des risques d'invasion biologique dans les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord. Renforcement de la collaboration trinationale visant à réduire les risques d'invasion d'EEE dans les aires prioritaires choisies qui suscitent des préoccupations communes.	Les organismes gouvernementaux chargés des espèces envahissantes dans les trois pays, dont Environnement Canada, la Conabio, et le <i>Department of Agriculture</i> (DOA, ministère de l'Agriculture) des États-Unis, ainsi que les scientifiques, les gestionnaires de ressources, et les autorités locales, étatiques et provinciales.	30 000 \$	
2. L'élargissement de l'accès aux documents de travail rédigés de	Rapport sur l'évaluation des travaux que la CCE a menés de 2006 à	Novembre 2010.	Amélioration des méthodes visant à disposer de la meilleure information	Les principaux partenaires, à savoir : Environnement Canada, l'Agence des services	15 000 \$	

PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la protection des aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les EEE. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
2007 à 2010, dont l'évaluation des risques en milieu aquatique, l'analyse des zones névralgiques, les analyses d'écorégions et la gestion des voies de pénétration des EEE, afin de déterminer si ces lignes directrices sont utiles aux services gouvernementaux d'inspection et des douanes, ainsi que pour se pencher sur les risques dans d'autres voies de pénétration et rendre ainsi ces lignes directrices les plus efficaces possible.	2008 au sujet des EEE.		qui soit en vue de lutter contre les EEE et de donner rapidement suite à des signalements de ces espèces par des non-spécialistes (autorités frontalières, inspecteurs des douanes, etc.).	frontaliers du Canada (ASFC) et d'autres ministères et organismes gouvernementaux compétents, la Conabio, les organismes d'application des lois et de protection de l'environnement, et les services d'inspection et des douanes du Mexique, l' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA) et ses divers services, le <i>Department of Homeland Security</i> (DHS, ministère de la Sécurité intérieure), l' <i>Office of Customs Border and Patrol</i> (Bureau des douanes et des patrouilles frontalières), le <i>Department of Interior</i> (DOI, ministère de l'Intérieur) et ses organismes, et le DOA et ses divers services d'inspection.		
3. Détermination de priorités communes, des	Atelier auquel participeront les membres du	Juin 2010.	Contribution aux consultations des Parties sur les EEE et	Membres du Groupe consultatif sur les EEE et du	30 000 \$	

PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la protection des aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les EEE. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
lacunes et des possibilités de collaboration permanente entre les trois pays au sujet d'EEE déterminées.	Groupe consultatif sur les EEE, du Groupe de travail sur l'environnement et le commerce (GTEC) et du GTCB, ainsi que des spécialistes externes.		à l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.	GTCB.		
4. Renforcement des capacités sur place déjà entrepris, si nécessaire et dans l'un ou l'autre des trois pays, relativement aux meilleures pratiques de détection des EEE et de lutte contre leur pénétration.	Protocoles harmonisés de pratiques de gestion exemplaires pour détecter et prévenir la pénétration d'EEE. Renforcement des capacités trilatérales sur place.	Juillet 2010.	Amélioration des méthodes visant à disposer de la meilleure information qui soit en vue de lutter contre les EEE et de donner rapidement suite à des signalements de ces espèces par des non-spécialistes (autorités frontalières, inspecteurs des douanes, etc.).	Personnel travaillant à d'importants postes frontaliers et points d'entrée de marchandises.	20 000 \$	

PROJET 14 – Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes						
Objectif :						
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la protection des aires de conservation prioritaires d’Amérique du Nord des effets néfastes qu’ont les EEE. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Coût total : 95 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement :					Principaux partenaires :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix de questions ou d’aires prioritaires qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord, et détermination d’un mode de collaboration trinational en vue de mener des travaux sur les EEE. ▪ Nombre d’aires prioritaires qui ont une grande importance en matière de conservation, et sont particulièrement vulnérables aux invasions biologiques, mais qui disposent de stratégies pour prévenir les EEE, lutter contre elles et les éradiquer. ▪ Participation des principaux intervenants, y compris celle des membres du CCPM, au choix des questions prioritaires et des méthodes pour que la CCE réalise des travaux sur les EEE. ▪ Degré de participation des principaux intervenants, notamment des représentants des trois gouvernements nord-américains, aux travaux que la CCE entreprendra sur les EEE. 					<p>Les organismes gouvernementaux chargés de la gestion des espèces sauvages et les ministères responsables des espèces envahissantes.</p>	

Projet 15 :	Conservation des prairies d'Amérique du Nord en y renforçant les capacités de conservation de la biodiversité, notamment dans le nord du Mexique	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :	
Budget prévu :	130 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :	Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTGB)

Objectifs du projet

Ce projet vise à terminer à la fin de 2010 les travaux entrepris au milieu de 2009, lesquels consistaient à se fonder sur ceux que la CCE a déjà financés en vue d'établir l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN). Il donne également suite aux buts énoncés dans le document intitulé *Prairies : Vers une stratégie de conservation des prairies nord-américaines*, publié en 2003, en ayant plus particulièrement les objectifs suivants :

1. Établir une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique (l'« alliance régionale ») en vue d'élaborer une stratégie de conservation concertée.
2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d'inventaire des oiseaux dans les prairies.
3. Achever la carte et les descriptions des aires de conservation prioritaires dans les prairies d'Amérique du Nord entreprises en 2009.

Dans le monde entier, les prairies constituent l'un des types d'habitat les plus menacés et généralement le plus sous-représenté dans les réseaux d'aires protégées. Celles d'Amérique du Nord ne font pas exception et leur perte en raison de la conversion des habitats a causé une diminution aussi grave des espèces d'oiseaux et d'autres éléments du biote qu'on y trouve. Des recherches menées par The Nature Conservancy (TNC), la CCE et d'autres organismes sur les oiseaux migrateurs, tels que la buse rouilleuse, illustrent à quel point les vastes prairies naturelles restantes sont vraiment disparates pour les oiseaux migrateurs dans les prairies du centre de l'Amérique du

Nord¹.

La conservation des prairies dépend de mesures intégrées et coordonnées prises au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Les travaux prévus dans le cadre du projet complètent les activités menées de longue date aux termes d'un partenariat trinational, et ils sont centrés sur la formation, l'aide technique, et la protection et l'amélioration des habitats de prairie par les administrations municipales, les gouvernements fédéraux des trois pays, les partenaires non gouvernementaux et des organismes internationaux. Toutefois, en raison des investissements encore restreints en matière de conservation dans le nord du Mexique et de l'importance reconnue de cette région pour les oiseaux de prairie du continent, la plupart des activités du projet se concentreront au Mexique.

Contexte

Les prairies du centre de l'Amérique du Nord représentent l'un des plus vastes biomes de ce continent et la seule écorégion terrestre qui chevauche les trois pays. Elles constituent un refuge pour une riche biodiversité et de nombreuses espèces endémiques. Les perturbations attribuables majoritairement aux humains ont transformé cet écosystème sur toute son étendue, et à tel point, qu'on le considère actuellement comme l'un des plus en danger en Amérique du Nord. Celles-ci subissent des pressions et des perturbations causées par les humains depuis plus de cent cinquante ans (p. ex., les pâturages pour le bétail et la conversion des terres à l'agriculture),

¹ Voir <<http://www.ferruginoushawk.org/>>.

mais d'autres menaces ont pris de l'ampleur dans l'ensemble du biome (p. ex., les espèces envahissantes, l'étalement urbain et le développement résidentiel, l'extraction d'énergie et le développement éolien).

Jusqu'à présent, la majorité des plans et mesures de conservation a eu une portée locale ou régionale et a visé principalement un pays ou des frontières internationales rapprochées. Mais la coopération, la planification et les activités binationales ou trinacionales s'avèrent nécessaires pour conserver l'ensemble du biote et les processus écologiques à toutes les échelles des prairies du centre du continent. À titre d'exemples, on peut citer Partenaires d'envol, les plans canadien et américain de conservation des oiseaux de rivage, Joint Ventures, le Service canadien de la faune (SCF), l'*United States Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis), l'*United States Forest Service* (USFS, Service des forêts des États-Unis) et le comité trinational de l'ICOAN.

Certains des vestiges les plus notables de l'habitat semi-aride se trouvent dans la vallée de Janos, dans l'État de Chihuahua, les prairies de Saltillo, dans les États de Coahuila et du Nuevo Leon, ainsi que les plaines du centre de l'État de Sonora. La vallée de Janos abrite le plus large complexe de colonies de chiens de prairie à queue noire qui restent dans le monde et plus de 250 espèces d'oiseaux ont été inventoriées à cet endroit. Dans l'État de Sonora, les prairies du nord et du centre offrent un habitat essentiel aux oiseaux migrateurs nord-américains. Les prairies de Saltillo, quant à elles, abritent le reste des habitats les plus essentiels pour la reproduction, la migration et l'hivernage de plusieurs espèces d'oiseaux de prairie en voie de disparition qui revêtent une importance continentale, dont le pluvier montagnard, le courlis à long bec et la chevêche des terriers.

L'économie de la région est étroitement liée à l'élevage de bétail et à l'agriculture irriguée, aussi bien sur des terres privées que communales. Dans un endroit aussi vaste où la réalité sociale est complexe, la conservation nécessite une série de stratégies pour s'avérer efficace. La vallée de Janos, par exemple, compte plusieurs menaces sérieuses en relation les unes avec les autres, notamment les incidences du pâturage non écologique du bétail élevé de manière intensive depuis plus de cent cinquante ans et, plus récemment, la conversion des pâturages en terres agricoles et la surexploitation de l'aquifère pour irriguer les cultures. Ces incidences comptent aussi l'assèchement des puits pour le bétail, la rareté de plus en plus grande de l'eau pour les besoins des collectivités locales et la baisse

générale du niveau de la nappe phréatique.

Afin de promouvoir la conservation dans ces endroits, une campagne de sensibilisation visant les collectivités locales est en train de renforcer les relations entre ces dernières et les organismes de conservation, les agriculteurs et le gouvernement. Grâce à cette campagne, les collectivités de toute la vallée saisiront beaucoup mieux l'importance de leurs prairies pour la salubrité des écosystèmes et le bien-être de la population. Au Mexique, tout comme ailleurs sur le continent, les prairies sont majoritairement composées de terres privées et ne font l'objet d'aucune mesure de gestion protectrice. Il faudrait instaurer en priorité un programme visant à inciter les propriétaires terriens à protéger, à conserver et à restaurer ces prairies.

Les prairies mexicaines sont étroitement associées à un vaste réseau d'habitats situés dans les grandes plaines. Le choix de ces aires est principalement dû à l'importance qu'elles revêtent pour conserver des espèces hautement prioritaires d'oiseaux migrateurs de prairie, bien que leur rôle ne se limite pas à cette conservation en offrant beaucoup plus d'avantages aux écosystèmes. À l'heure actuelle, la plupart de ces aires ne sont visées par aucune mesure de protection officielle et sont gravement menacées par la conversion des habitats.

Principaux intervenants et aires prioritaires

L'importance des prairies d'Amérique du Nord est connue depuis longtemps par les organismes de conservation et leurs partenaires. Les travaux dont elles ont fait l'objet ont consisté à relever les aires les plus importantes à conserver en recourant à un éventail de mécanismes publics et privés. Certains de ces efforts comptent : le Programme de protection des aires importantes de nidification, dont la mise en œuvre est assurée par des partenaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui appliquent une méthode mise au point par Birdlife International et le programme de planification écorégionale de TNC. Les autres intervenants comptent le Fonds mondial pour la nature (FMN), le Rocky Mountain Bird Observatory (RMBO) et Pronatura.

Justification

Les travaux de ce projet se fondent sur la Déclaration d'intention pour la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord et de leur habitat par laquelle les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis estiment

important de mener des activités de conservation concertées telles que celles cadrant avec l'ICOAN. Motivée par le désir de conserver les oiseaux du continent, cette déclaration fait valoir que la protection des habitats constitue une nécessité et que la salubrité des écosystèmes permettra d'assurer la santé des collectivités et des espèces. Dans le cadre du projet, la conservation des oiseaux peut être perçue comme un moyen de se concentrer sur des indicateurs clés plus facilement mesurables que d'autres pour déterminer si les mesures de conservation s'avèrent efficaces.

Plusieurs projets cadrant avec l'ICOAN ont été mis sur pied afin de combler les principaux besoins en matière de conservation, dont un à l'égard des prairies. Pour ce qui est du présent projet, il vise à conserver et à restaurer les écosystèmes de prairie dans les régions de la vallée de Janos et des prairies de Saltillo afin d'assurer la continuité, la connectivité, la composition et la structure des processus écologiques (notamment la migration, le régime hydraulique et les feux naturels) qui assurent la salubrité et la viabilité de ces écosystèmes.

Besoin d'établir des partenariats et de coordonner les activités

Le projet est étroitement associé à des activités trinacionales de longue date qui ont trait à la formation, à l'aide technique et à l'amélioration des habitats de prairie par des partenaires locaux et internationaux. Ceux du Mexique participant aux travaux dans la vallée de Janos, et les prairies de Saltillo contribuent pleinement aux activités trinacionales. Toutefois, il faut établir un partenariat au Mexique pour veiller à ce que les mesures régionales visent des priorités communes et éviter le chevauchement des activités. Les fructueuses mesures concertées mises sur pied à l'égard du Rio Grande et du désert de Sonora serviront de modèles pour élaborer de telles activités avec les intervenants, lesquels deviendront des partenaires clés au fur et à mesure que ces activités progresseront.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Durant tout l'hiver, les déserts semi-arides du Mexique subviennent aux besoins de nombreuses espèces nord-américaines d'oiseaux de prairie. Cette région revêt donc une grande importance dans le cadre des activités de conservation des prairies menées au Canada et aux États-Unis. Depuis 2006, en collaboration avec TNC, RMBO et d'autres organismes, Pronatura a dirigé une activité binationale visant à élaborer et à appliquer un programme d'étude et de surveillance des oiseaux de prairie au cours de leur hivernage dans huit d'aires de conservation prioritaires situées dans les prairies du

désert de Chihuahua au Mexique ainsi qu'aux États-Unis².

À l'instar de toute approche écologique, la réussite de la conservation de la biodiversité dans les prairies exige de connaître les aires les plus importantes afin d'y centrer les activités. L'hétérogénéité du paysage rend certaines aires plus importantes que d'autres si l'on tient compte de la diversité des espèces qui y vivent, du degré de protection et de développement de ces aires, et de la possibilité qu'elles soient perturbées. Étant donné les ressources limitées dont on dispose, il est essentiel de déterminer à quels endroits du paysage il est préférable d'utiliser ces ressources. Le présent projet tablera sur l'information disponible et les activités trinacionales en cours pour améliorer le degré de réussite et diminuer les coûts de transaction connexes aux efforts de conservation déployés dans l'ensemble des prairies d'Amérique du Nord.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Tel que cela a déjà été mentionné, les prairies forment une écorégion intégrée qui revêt une très grande importance pour les trois pays nord-américains, et la production agricole constitue de surcroît un élément fondamental de leur économie. L'intérêt de plus en plus grand que l'on porte aux énergies renouvelables, notamment le vent, le soleil et les biocarburants, devrait susciter une croissance économique et des changements dans l'utilisation des terres au cours des prochaines années.

La CCE est généralement perçue comme un intermédiaire objectif qui possède une vaste expérience pour ce qui est de réunir divers intervenants afin de trouver des solutions appropriées pour résoudre des problèmes environnementaux complexes dont l'ampleur est continentale. Dans les trois pays, de nombreuses parties s'intéressent de près à la gestion des prairies alors que les défis et les choix sont difficiles en matière de gestion des ressources à l'échelle du continent. La CCE est tout à fait en mesure d'établir un équilibre entre des considérations environnementales et économiques en recourant à des paradigmes de développement, et de trouver des solutions aussi pertinentes qu'équitables.

Activités et réalisations

Le projet vise à achever les activités entreprises en 2009 en les complétant au besoin, et ce, en vue de lui donner une conclusion logique en 2010.

² Voir, en anglais seulement, <www.rmbo.org/v2/web/International/cdg.aspx>.

Principales activités

1. Établir une alliance régionale d'organismes afin de collaborer à l'atteinte d'objectifs communs en matière de conservation, y compris l'élaboration et l'examen par des pairs d'une stratégie ou d'un plan directeur continental. Cette démarche donnera lieu à la tenue d'une réunion trinationale pour parachever une stratégie de travail avec les éleveurs de bétail et les agriculteurs locaux et d'autres intervenants importants afin d'examiner des méthodes d'utilisation des terres qui comprennent des objectifs de conservation.
2. Soutenir l'élargissement et l'amélioration de la surveillance des oiseaux migrateurs dans les prairies.
3. Achever et publier une liste des aires de conservation prioritaires dans les prairies d'Amérique du Nord ainsi que des données cartographiques entreprises en 2009.

Publics cibles

Les publics cibles du projet comprennent les propriétaires terriens locaux et les gestionnaires de ressources dans les prairies des États du nord du Mexique et les autorités fédérales.

Partenaires et intervenants

Les partenaires qui prendront part à l'exécution du projet comprennent des organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et provinciaux du Canada et des États-Unis qui se consacrent à la conservation des prairies. Il est également prévu de travailler en collaboration étroite avec des organisations non gouvernementales (ONG) qui participent à la conservation des prairies au Mexique, notamment des ONG nationales et internationales, et des établissements d'enseignement voués à la recherche, à la gestion et à la conservation des prairies.

Ressources externes

Étant donné que ce projet vise principalement à soutenir la coordination d'activités permanentes de conservation des prairies, il existe de nombreuses possibilités de suppléer aux ressources de la CCE. Il est donc prévu de trouver des ressources externes et de les exploiter lorsque les travaux de planification mentionnés précédemment seront terminés.

Réalisations et calendrier d'exécution

Voir le plan de mise en œuvre ci-dessous.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

1. Plan directeur concerté pour la gestion et la conservation des écosystèmes régionaux

Résultats immédiats :

- Alliance régionale comptant un comité directeur qui représente tous les intervenants, institutions et organismes compétents afin d'élaborer une stratégie de conservation.

Indicateurs de rendement

- Consensus entre les principaux intervenants au sujet des buts et stratégies en matière de conservation.
- Élaboration d'une entente officielle énonçant ces buts.

Indicateurs de rendement à moyen et à long termes

- Atteinte des buts et application de mesures prioritaires grâce à la mise en œuvre du plan directeur.
- Disponibilité de fonds nationaux et internationaux pour atteindre les buts en matière de conservation.
- Amélioration des communications entre les intervenants ainsi que de la coordination et de l'efficacité de leurs activités.
- Nombre d'hectares de prairies protégés, gérés, améliorés ou restaurés.

2. Coordination trinationale des travaux susmentionnés

Résultats immédiats

- Consensus avec les éleveurs de bétail et les propriétaires de terres privées quant à la nécessité d'une politique préconisant des méthodes de conservation.

Indicateur de rendement

- Énoncé convenu d'une stratégie et de buts en matière de conservation.

Indicateurs de rendement à moyen et à long termes

- Maintien du niveau de production de bétail et de produits agricoles grâce à des méthodes de gestion favorisant la conservation de la biodiversité.

- Nombre d'éleveurs ayant reçu une formation relative à des méthodes écologiques d'élevage.
- Infrastructure et capacités en place afin d'exploiter une banque de semences pour restaurer des prairies.

3. Amélioration de la surveillance des oiseaux migrateurs dans les prairies

Résultats immédiats

- Harmonisation des protocoles pour les programmes de surveillance des oiseaux migrateurs et soutien aux activités de surveillance en cours.

Indicateurs de rendement

- Protocoles de surveillance adoptés par les principaux organismes gouvernementaux, scientifiques et non gouvernementaux participant à la surveillance des populations d'oiseaux migrateurs dans les prairies.

Indicateurs de rendement à moyen et à long termes

Une surveillance à long terme est en place dans l'ensemble du désert de Chihuahua et de l'information est disponible pour éclairer les décisions de gestion grâce aux activités suivantes :

- Cartes sur la répartition et le dénombrement annuels de nombreuses espèces d'oiseaux de prairie en dehors de la période de reproduction dans les sept États que chevauche le désert de Chihuahua.
- Relevé de points stratégiques pour les espèces prioritaires d'oiseaux de prairie dans des conditions « normales » et de sécheresse afin de cibler les activités ultérieures de conservation des habitats.
- Estimation de la densité de certaines espèces dans différents endroits présentant un intérêt (p. ex., dans les États et les habitats) afin de favoriser la gestion des populations d'oiseaux à diverses échelles.
- Étude des tendances d'hivernage des oiseaux de prairie sur les plans local et régional afin de guider les activités de gestion et de conservation à diverses échelles.
- Meilleure connaissance des besoins en habitat des espèces

d'oiseaux de prairie sur les plans local et régional.

- Réseau régional de collaborateurs dans les sept États que chevauche le désert de Chihuahua au Mexique, qui pourrait servir de plateforme à d'autres activités régionales visant la conservation des oiseaux, dont la surveillance de leur degré de survie pendant l'hiver ainsi que la surveillance et le relevé des espèces nicheuses.

4. Aires de conservation prioritaires dans les prairies d'Amérique du Nord

Résultats immédiats

- Achèvement d'une liste et de données cartographiques, entreprises en 2009, des aires de conservation prioritaires dans les prairies d'Amérique du Nord comprenant des descriptions et des métadonnées.

Indicateur de rendement

- Publication d'une carte des aires de conservation prioritaires et inclusion de cette carte dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Le plan de mise en œuvre ci-dessous contient un calendrier d'achèvement des activités et des résultats escomptés.

Dernières étapes dans l'atteinte des objectifs du programme

Le projet aura contribué à améliorer la connaissance de l'état de conservation des habitats de prairie en Amérique du Nord et des espèces qu'ils abritent, ainsi qu'à renforcer les capacités dans ce domaine.

Échéance de la participation de la CCE

Les travaux et activités du projet sont censés mettre adéquatement fin, en 2010, au soutien apporté par la CCE.

Viabilité

Le projet soutient l'établissement d'une alliance régionale d'organismes dans le nord du Mexique qui vise à conserver les prairies et à élaborer une stratégie concertée à cette fin au cours de 2010. Lorsque celle-ci sera achevée, et si la CCE met fin à son soutien, l'alliance sera en mesure, par l'entremise de son comité directeur, d'aller de l'avant en appliquant ses

propres plan d'action et stratégie d'attribution des ressources afin d'atteindre les buts de cette stratégie. L'expérience acquise avec l'ICOAN, à savoir le soutien que la CCE lui a apporté au cours de sa planification et de son exécution, montre que cette approche est réalisable et efficace.

Les travaux visant à soutenir ou à poursuivre ces activités feront l'objet d'un examen au cours de l'établissement du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'élaboration subséquente des descriptions de projet.

Communications

Il est prévu d'élaborer un document de communication en 2010, particulièrement de publier une carte des aires de conservation prioritaires

dans les prairies d'Amérique du Nord.

Gestion de l'information

La carte des aires de conservation prioritaires dans les prairies d'Amérique du Nord sera disponible en versions imprimée et électronique. À la suite du processus d'évaluation de la qualité, des fichiers de forme et des métadonnées seront téléchargeables dans le site Web de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord.

Plan de mise en œuvre

Projet 15 – Conservation des prairies d’Amérique du Nord						
Objectifs :						
1. Établir une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique en vue d’élaborer une stratégie de conservation concertée. 2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d’inventaire des oiseaux dans les prairies. 3. Achever et publier la carte des aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord entreprise en 2009.						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Établissement d’une alliance régionale d’organismes afin de collaborer à l’atteinte d’objectifs communs en matière de conservation, y compris l’élaboration et l’examen par des pairs d’une stratégie ou d’un plan directeur continental.	Alliance régionale établie entre les principaux intervenants. Achèvement de l’étude et élaboration d’une stratégie de conservation. Note : Ces travaux visent l’achèvement d’activités entreprises en 2009.	Janvier à septembre 2010.	Alliance régionale et entente pour élaborer des approches concertées qui donneront suite aux buts communs en matière de conservation.	Les gestionnaires de terres étatiques et fédérales, les ONG de l’environnement et les propriétaires de terres privées.	30 000 \$	Il est prévu d’établir une permanence des activités de l’alliance régionale, notamment grâce à une stratégie et à des buts communs, ainsi que par d’autres moyens que le soutien de la CCE.
2. Tenue d’une réunion trinationale pour parachever une stratégie de travail avec les éleveurs de bétail et les agriculteurs locaux et d’autres intervenants importants afin	Consensus avec les intervenants concernant des méthodes d’élevage qui donnent suite aux objectifs en	Janvier à mai 2010.	Méthodes de gestion des terres qui favorisent la conservation de la biodiversité.	Les gestionnaires de terres publiques et privées, y compris les éleveurs de bétail et les agriculteurs.	40 000 \$	

Projet 15 – Conservation des prairies d’Amérique du Nord						
Objectifs :						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique en vue d’élaborer une stratégie de conservation concertée. 2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d’inventaire des oiseaux dans les prairies. 3. Achever et publier la carte des aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord entreprise en 2009. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
d’examiner des méthodes d’utilisation des terres qui comprennent des objectifs de conservation.	matière de conservation. Note : Ces travaux visent l’achèvement d’activités entreprises en 2009.					
3. Soutien à l’élargissement et à l’amélioration de la surveillance des oiseaux migrateurs dans les prairies. En 2009, ces travaux ont permis d’élargir la surveillance des habitats de prairie au Mexique. En 2010, il est prévu d’achever ces travaux et, surtout, de s’assurer que les données de cette surveillance sont accessibles et servent dans le cadre de la surveillance à l’échelle de l’Amérique du Nord.	Harmonisation des protocoles de surveillance des oiseaux. Soutien aux activités permanentes de surveillance.	Janvier à décembre 2010.	Établissement d’un plan directeur de surveillance des oiseaux de prairie à l’échelle du continent, et ce, en partie grâce au soutien de la CCE.	Les organismes fédéraux, étatiques et provinciaux de protection des espèces sauvages, les ONG de l’environnement, les établissements d’enseignement, les bénévoles et les gestionnaires d’unités pour la conservation, la gestion et la mise en valeur des espèces sauvages (UMA).	30 000 \$	

Projet 15 – Conservation des prairies d’Amérique du Nord						
Objectifs :						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique en vue d’élaborer une stratégie de conservation concertée. 2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d’inventaire des oiseaux dans les prairies. 3. Achever et publier la carte des aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord entreprise en 2009. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
<p>4. Achèvement et publication de la liste d’aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord.</p> <p>En 2009, ces travaux ont permis de réviser une base de données géographiques des habitats prioritaires dans les prairies. En 2010, il est prévu d’achever ces travaux et de s’assurer que les données sont à la disposition des Parties et des intervenants après la fin du projet.</p>	<p>Publication d’une carte et de données cartographiques des aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord comprenant des descriptions et des métadonnées.</p>	<p>Juillet à décembre 2010.</p>	<p>Meilleure connaissance des habitats essentiels pour la conservation des oiseaux dans les prairies d’Amérique du Nord.</p>	<p>Les intervenants du projet, les organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et provinciaux compétents, et le grand public.</p>	<p>30 000 \$</p>	<p>Aucune autre activité n’est prévue.</p>
Coût total : 130 000 \$CAN						

Projet 15 – Conservation des prairies d’Amérique du Nord						
Objectifs :						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique en vue d’élaborer une stratégie de conservation concertée. 2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d’inventaire des oiseaux dans les prairies. 3. Achever et publier la carte des aires de conservation prioritaires dans les prairies d’Amérique du Nord entreprise en 2009. 						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> • Consensus entre les principaux intervenants au sujet de buts et stratégies en matière de conservation. • Énoncé convenu de l’orientation et des buts en matière de conservation et de gestion écologique des terres dans des aires déterminées, en collaboration avec les éleveurs de bétail et les propriétaires terriens locaux. • Coordination et normalisation de protocoles de surveillance des oiseaux migrateurs. • Publication d’une carte des aires de conservation prioritaires et inclusion de cette carte dans l’Atlas environnemental de l’Amérique du Nord. 				Principaux partenaires : Le SCF, la <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), l' <i>Association of Fish and Wildlife Agencies</i> (Association des Service des pêches et de la faune), Sonora Joint Venture, Rio Grande Joint Venture, l' <i>Arizona Game and Fish Department</i> (ministère de la Chasse et de la Pêche de l’Arizona), le FMN, Pronatura et le RMBO.		

Projet 16 : Nouvelles activités stratégiques	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :
Budget prévu : 600 000 \$CAN	Groupe de travail connexe :

Objectifs du projet

Le Conseil de la CCE a fixé de nouvelles priorités stratégiques pour 2010 à 2015, à savoir « des collectivités et des écosystèmes en santé », « les changements climatiques — une économie à faibles émissions de carbone » et « l'écologisation de l'économie nord-américaine », et en attendant l'achèvement du nouveau plan stratégique quinquennal de la CCE en juin 2010, le présent projet donnera lieu à l'exécution d'un nombre limité d'activités trinationales concertées qui donneront suite à ces priorités le plus tôt possible en 2010. Ces activités seront choisies en fonction de la planification stratégique qui débutera en janvier et en février 2010. Il est prévu de fixer des objectifs distincts à atteindre cette année au cours de chacune de ces activités, mais elles pourraient aussi constituer les premières étapes de l'exécution d'activités de projet pluriannuelles dans le cadre du nouveau plan stratégique de la CCE.

Contexte

Historique et fondements du projet

Les activités du projet sont destinées à appliquer la nouvelle orientation stratégique énoncée dans la déclaration ministérielle de juin 2009.

Principaux intervenants, apport de ressources et partenariats (à ce jour)

Pour le moment, les principaux intervenants sont les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Quant au budget indiqué dans la présente description, il servira à mettre sur pied et à entreprendre des activités. Il est prévu que les Parties apportent une contribution en nature en offrant la participation de

spécialistes, alors que la sollicitation d'autres ressources et de partenariats s'effectuera en fonction de chaque activité.

Groupes consultatifs du projet

- À déterminer en fonction de l'activité choisie.

Justification

Atteinte des objectifs stratégiques

Les activités à mettre sur pied dans le cadre de ce projet sont destinées à donner suite aux nouvelles priorités stratégiques fixées par le Conseil.

Portée nord-américaine du projet et pertinence pour les trois Parties

Les activités concertées seront choisies en fonction du plan stratégique et du processus d'évaluation, lesquels débiteront en janvier et en février 2010. Au cours du processus d'évaluation, des spécialistes gouvernementaux examineront les priorités nationales et les possibilités de collaboration entre les trois pays. Les travaux qui cadreront avec les activités choisies sont censés porter sur les possibilités de coopération à l'échelon nord-américain.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Les Parties se sont engagées à mener des activités nationales, bilatérales et multilatérales qui cadrent généralement avec les nouvelles priorités stratégiques fixées par le Conseil. Les activités réalisées au cours de ce projet, tout comme celles prévues dans le nouveau plan stratégique de la CCE, devront porter sur des domaines dans lesquels la coopération des trois pays nord-américains contribuera de façon appréciable à l'exécution des engagements des Parties.

Liens avec d'autres projets de la CCE

(À déterminer).

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations dépendront de chaque activité choisie dans le cadre de ce projet.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

Les résultats escomptés et les indicateurs de rendement dépendront de chaque activité choisie dans le cadre de ce projet.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Il est prévu de fixer des objectifs distincts à atteindre en 2010 au cours de chacune de ces activités, mais celles-ci pourraient aussi constituer les

premières étapes de l'exécution d'activités de projet pluriannuelles dans le cadre du nouveau plan stratégique de la CCE.

Communications

Les communications dépendront de chaque activité choisie dans le cadre de ce projet.

Gestion de l'information

La gestion de l'information dépendra de chaque activité choisie dans le cadre de ce projet.

Plan de mise en œuvre

PROJET 15 – Nouvelles activités stratégiques						
Objectif : Donner suite aux nouvelles priorités stratégiques fixées par le Conseil.						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
Exécution de nouvelles activités stratégiques dans le cadre du projet.	Activités permettant de faire progresser l'application des priorités stratégiques fixées par le Conseil pour 2010 à 2015, à savoir « des collectivités et des écosystèmes en santé », « les changements climatiques — une économie à faibles émissions de carbone » et « l'écologisation de l'économie nord-américaine ».	Débutera au printemps de 2010.			600 000 \$	À déterminer en fonction du plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015.
Coût total : 600 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement : À déterminer en fonction de chaque activité.						Principaux partenaires :

Programme de subventions de la CCE pour les projets communautaires	Gestionnaire responsable du projet au Secrétariat de la CCE :
Budget prévu : 450 000 \$CAN	Groupes de travail connexes :

Objectifs du projet

Le programme de subventions de la CCE est destiné à financer des projets communautaires, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, qui appliquent les priorités stratégiques fixées par le Conseil en juin 2009.

Ce programme commencera par une phase pilote durant laquelle il financera un nombre limité de projets choisis par les Parties en vue de compléter ou d'achever des travaux entrepris dans le cadre du plan de travail concerté de la CCE. Avant d'évaluer le rendement de ce programme, il est prévu de l'adapter au plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 et de l'exécuter dans le cadre des plans opérationnels subséquents.

Les critères de financement des projets comprendront les suivants : la conformité aux objectifs du plan opérationnel en vigueur, une orientation communautaire, le renforcement des capacités de la population et des institutions locales, la gestion de projet et la sollicitation d'un soutien financier supplémentaire. La CCE financera les projets qui donnent des résultats concrets sur le plan local, mais qui ont aussi une incidence à plus grande échelle. Il devra s'agir également de projets novateurs et réexécutables dont les réalisations peuvent servir dans toute l'Amérique du Nord, ainsi que de projets servant à étudier de quelle manière la conjugaison des politiques gouvernementales et des activités communautaires peut permettre de résoudre des problèmes environnementaux. Il est prévu de réviser ces critères au cours de l'évaluation de la phase pilote.

Contexte

Historique et fondements du projet

Les critères de financement se fondent sur les travaux de la CCE et l'expérience qu'elle a acquise, de 1995 à 2003, en administrant le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Ce fonds a constitué une source de financement pour les projets environnementaux communautaires entrepris au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le Conseil l'a créé en 1995, aux termes de la résolution n° 95-09, dans laquelle il reconnaissait le rôle important que jouent les groupes communautaires dans la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Ce fonds a permis de verser des subventions pour des projets communautaires qui menaient à terme les travaux de la CCE et favorisaient l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. La CCE a aboli le FNACE en 2003.

Groupe consultatif du projet

- Il s'agit du comité de sélection des projets dont la constitution s'effectuera au cours de l'évaluation de la phase pilote.

Justification

Ce projet offre la possibilité au Conseil de soutenir dans l'immédiat des projets environnementaux déterminés à caractère communautaire portant sur des questions qui suscitent des préoccupations sur les plans local et régional.

Il constitue également une plateforme pratique pour faire connaître, à l'échelle continentale, la pertinence des activités qui cadrent avec le programme de la CCE. Il permettra plus particulièrement de fournir des exemples concrets des progrès pouvant être accomplis en appliquant les priorités stratégiques fixées par le Conseil.

Créneau et valeur ajoutée de la CCE

Le programme de subventions représentera une source de financement pour les projets environnementaux communautaires qui s'avèrent pertinents en Amérique du Nord. En outre, ce programme visera à mettre en relation les efforts communautaires avec les travaux de l'organisme trinational que constitue la CCE en procurant une plateforme de collaboration qui offre des avantages mutuels.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce programme est destiné à mener à bien les travaux que la CCE entreprend dans le cadre de son programme de travail concerté.

Activités et réalisations

Principales activités

- Choix de bénéficiaires de subventions au cours de la phase pilote.
- Lancement du processus d'octroi de subventions.
- Annonce des subventions octroyées.
- Évaluation de la phase pilote du projet.
- Mise sur pied du prochain cycle de subventions.

Publics cibles

Les bénéficiaires de subventions seront des organismes communautaires non gouvernementaux et sans but lucratif.

Partenaires et intervenants

Un comité de sélection, le personnel du Secrétariat de la CCE et, au besoin, des conseillers techniques participeront à la gestion du programme de subventions. Au cours de la phase pilote, les Parties choisiront et recommanderont des bénéficiaires, et le personnel de la CCE chargé du

programme gèrera le processus de financement et exercera un suivi des subventions.

L'évaluation de la phase pilote offrira l'occasion d'envisager la constitution d'un comité de sélection autonome ainsi que la nécessité de créer un poste de gestionnaire du programme. Le comité de sélection pourrait comprendre des membres nommés par les Parties, dont des représentants de leurs groupes de travail, de leur Comité consultatif national, de leur Comité consultatif gouvernemental ou de leurs citoyens respectifs. Il pourrait être également pertinent de déléguer le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE afin qu'il contribue au processus de sélection. Le comité de sélection comptera un nombre égal de représentants de chaque Partie.

Si le programme est maintenu, la CCE cherchera à s'associer à des fondations publiques et privées afin d'améliorer le rendement du programme et de créer des synergies.

Résultats escomptés et indicateurs de rendement

En 2007, le Conseil de la CCE a recommandé d'élaborer des critères de sélection et d'établir un processus de reddition de comptes en matière de rendement afin que les résultats du projet soient probants et renforcent la pertinence des activités de la CCE à l'intention des collectivités locales.

En général, le programme vise à obtenir les réalisations suivantes :

- Un renforcement des capacités des collectivités à régler les problèmes environnementaux.
- Une participation accrue des groupes communautaires à la promotion directe des buts et objectifs de la CCE.
- La constitution d'une base de citoyens qui sont en mesure d'éclairer l'élaboration des programmes de la CCE.

Les résultats immédiats et les indicateurs de rendement se rapporteront à chaque projet financé par le programme.

Sa phase pilote sera évaluée en collaboration avec les Parties, et son degré de réussite dépendra du rendement des projets subventionnés en fonction des rapports des bénéficiaires et des constatations sur le terrain par le personnel de la CCE.

Calendrier, achèvement et viabilité du projet

Le programme commencera au début de 2010 par un cycle de subventions pilotes d'une année, et à la fin de ce cycle, il est prévu d'examiner et d'évaluer la capacité financière de la CCE de poursuivre ce programme. S'il est décidé à poursuivre, il pourrait donner lieu à des cycles de subventions pluriannuels conformément à l'approche envisagée pour les plans opérationnels subséquents.

Communications

Les subventions octroyées par la CCE seront annoncées au cours de la session ordinaire du Conseil de juin 2010, et le grand public en sera informé par voie de communiqué ainsi que dans le site Web de la CCE. En plus de l'octroi de ces subventions, le Secrétariat aidera les bénéficiaires à informer les médias locaux des activités communautaires subventionnées pour que le public connaisse beaucoup mieux les efforts conjoints que déploient la CCE et les bénéficiaires, et ce, dans l'optique d'accentuer la transparence.

Plan de mise en œuvre

Programme de subventions de la CCE pour les projets communautaires						
Objectif : Financer des projets communautaires dans l'ensemble de l'Amérique du Nord qui appliquent les priorités stratégiques fixées par le Conseil en juin 2009, notamment celles visant « des collectivités et des écosystèmes en santé ».						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
1. Choix de bénéficiaires au cours de la phase pilote.	Liste des subventions octroyées en 2010.	Janvier 2010.	Les Parties choisissent les bénéficiaires de subvention.	Organisations non gouvernementales (ONG), communautaires et sans but lucratif.	0 \$	(Sans objet)
2. Octroi de subventions.	Ententes de financement.	Février 2010.	Établissement et signature des ententes de financement. Établissement d'un calendrier de reddition de comptes et de versements.	ONG communautaires et sans but lucratif.	400 000 \$ (subventions)	(Sans objet)
3. Début des projets pilotes.	(Sans objet)	Mars 2010.	Suivi de chaque projet par le personnel du Secrétariat de la CCE.	ONG communautaires et sans but lucratif.	19 000 \$ (téléconférences, visites sur place, traduction des documents pour le site Web, etc.)	(Sans objet)
4. Annonce des subventions.	Communiqué général et local.	Juin 2010.	Annonce par le Conseil.	ONG communautaires et sans but lucratif.	1 000 \$ (traduction)	(Sans objet)
5. Évaluation de la phase pilote.	Rapport d'évaluation.	Septembre et octobre 2010.	Décision sur la poursuite du programme en fonction du nouveau plan stratégique de la CCE.	La CCE.	15 000 \$ (consultant)	Évaluation périodique du programme s'il se poursuit après 2010.

Programme de subventions de la CCE pour les projets communautaires						
Objectif : Financer des projets communautaires dans l'ensemble de l'Amérique du Nord qui appliquent les priorités stratégiques fixées par le Conseil en juin 2009, notamment celles visant « des collectivités et des écosystèmes en santé ».						
Travaux en 2010	Principales réalisations	Échéancier	Résultats escomptés	Bénéficiaires	Budget (en \$CAN)	Activités ultérieures
6. Élaboration du prochain cycle de subventions en collaboration avec les Parties, le CCPM et d'autres intervenants (en attendant la décision de poursuivre le programme).	Lignes directrices relatives au financement et à la planification des subventions.	Octobre à décembre 2010.	Lignes directrices élaborées en vue du prochain cycle de subventions. Constitution du comité de sélection.	ONG communautaires et sans but lucratif.	15 000 \$ (consultant)	Cycle de subventions subséquent, si le programme est maintenu.
7. Achèvement des projets pilotes.	Réalisations en fonction de chaque projet subventionné.	Décembre 2010 à mars 2011. (Note : L'achèvement des projets chevauchera le processus d'évaluation.)	Les résultats immédiats et les indicateurs de rendement se rapporteront à chaque projet financé par le programme.	ONG communautaires et sans but lucratif.	0 \$	(Sans objet)
Coût total : 450 000 \$CAN						
Indicateurs de rendement : Les indicateurs de rendement se rapporteront à chaque projet financé par le programme.						Principaux partenaires : (À déterminer)

Annexe B : Déclaration de Puebla et déclaration ministérielle de 2009

Déclaration de Puebla XI^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Puebla, Mexique, le 23 juin 2004 – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis à l'occasion de notre session ordinaire annuelle les 22 et 23 juin 2004.

L'année 2004 marque le dixième anniversaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et celle-ci nous offre l'occasion d'évaluer nos travaux. Nous y voyons l'opportunité de nous pencher sur les progrès que nous avons accomplis, de réitérer nos engagements à l'égard de la CCE et d'orienter son avenir. Le rapport indépendant du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE a constitué un important fondement à nos délibérations.

Lorsque nous envisageons l'avenir, notre vision de la CCE est celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

Nous reconnaissons la valeur des travaux que réalise la CCE dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce; de la conservation de la biodiversité; des polluants et de la santé; du droit et des politiques. Pour l'avenir, nous nous engageons qu'à compter de 2005, le programme de travail de la CCE se fonde sur des plans stratégiques, axés sur les résultats, pour les trois priorités suivantes : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et l'environnement et le commerce. La CCE jouit d'une position unique afin d'aider les trois pays à aborder ces trois priorités, ensemble et individuellement, et ce, au bénéfice de l'Amérique du Nord.

Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées afin que les gouvernements, le secteur privé et les citoyens puissent, au même titre, disposer d'une information leur permettant de relever les principaux défis environnementaux qui touchent le continent et tirer parti des possibilités qui y sont offertes. Nous soutenons le renforcement des activités de collecte d'informations de la CCE, de ses bases de données et de ses communications, ainsi que l'établissement de liens avec d'autres systèmes d'information, notamment le *Global Earth Observation System of Systems* (Système mondial d'observation de la Terre).

En développant le plan stratégique d'information, nous constituerons une base de connaissances sur les polluants, sur l'intégrité de nos écosystèmes et sur nos moyens d'assurer la sécurité environnementale à nos frontières. Nous axerons nos efforts sur de l'information essentielle pour fournir des réponses au regard de l'état de notre environnement nord-américain, et nous développerons et appliquerons des technologies de l'information qui aideront l'accès et le partage de cette information.

Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de continuer à obtenir des résultats ciblés. Nous reconnaissons que ceci est particulièrement important pour le Mexique, et désirons que la CCE apporte son aide à tous ceux que ce renforcement vise dans les trois pays, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organismes environnementaux, le secteur académique, les communautés autochtones et locales, et d'autres intéressés, en renforçant graduellement, les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent.

En développant un plan stratégique de renforcement des capacités, nous nous concentrerons sur les priorités que constituent, notamment, nos aptitudes à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes, à prendre en charge la prévention de la pollution, à participer à la conservation de la biodiversité et à améliorer nos efforts d'application.

Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. Nous renforcerons la relation de travail fructueuse que nous avons établie avec nos homologues du commerce afin de veiller à ce que les politiques environnementales et commerciales s'appuient mutuellement. Nous continuerons également de travailler avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, par l'entremise du Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, dans le but de développer un plan stratégique sur l'environnement et le commerce.

Tout en développant ce plan, nous considérerons, entre autres priorités, les domaines pouvant inclure : les éléments déterminants à l'accroissement des marchés d'énergies renouvelables; les enjeux reliés à l'introduction d'espèces envahissantes par des voies d'accès commerciales; le commerce et l'application des lois environnementales, y compris des lois nationales qui régissent le commerce transfrontalier de produits et de matières environnementalement sensibles; l'achat de produits et de services écologiques; les approches basées sur le marché destinées à relier les écorégions nord-américaines; et le partage, au besoin, d'informations sur des méthodologies afin d'examiner les effets environnementaux des accords commerciaux, en vue de mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

Depuis dix ans, l'ANACDE et la CCE constituent une initiative audacieuse qui nous a permis d'établir un cadre continental de coopération environnementale trilatérale dans un contexte où les liens commerciaux et économiques entre nos trois pays sont de plus en plus nombreux. Nous reconnaissons les progrès significatifs et la précieuse contribution du Secrétariat et du Comité consultatif public mixte (CCPM), ainsi que les efforts déployés par les groupes de travail de la CCE. Nous sommes conscients qu'il est essentiel de rationaliser les travaux de la CCE et de concentrer nos travaux afin qu'ils donnent des résultats tangibles et mesurables qui seront bénéfiques à l'environnement en Amérique du Nord. Nous savons qu'il y aura une période de transition au fur et à mesure que nous adapterons le programme de travail, et que nous adopterons de nouvelles approches pour atteindre nos buts.

Tout en axant les travaux de la CCE sur trois principaux thèmes, il est également important de cerner les enjeux émergents et d'y faire face, notamment ceux qui ont une signification particulière pour l'Amérique du Nord. Nous continuons d'appuyer les travaux que la CCE accomplit, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, afin de cerner les enjeux émergents et de formuler des recommandations aux Parties à leur égard.

Nous maintenons notre appui au processus relatif aux communications sur les questions d'application, et nous nous engageons à trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels.

Alors que nous entamons les dix prochaines années d'existence de la CCE, nous comptons sur un Secrétariat compétent pour nous aider à concrétiser notre vision de celle-ci. Nous sommes résolus à renforcer les relations entre tous les organes de la CCE, à savoir le Conseil, le Secrétariat et le CCPM. Nous visons à accroître le nombre d'intervenants qui participent aux travaux de la CCE en y ajoutant un éventail aussi vaste qu'équilibré d'entités qui œuvrent à d'autres échelons gouvernementaux, incluant les gouvernements locaux, les groupes environnementaux, les universitaires, le secteur privé, les communautés autochtones et locales, la société civile et autres. Nous prévoyons que la CCE jouera un rôle prépondérant en favorisant des partenariats entre ces entités. Nous continuerons d'accorder une grande valeur aux avis que formule le CCPM, car ils reflètent la diversité et la vision novatrice de ses membres.

Nous avons du travail important à accomplir, mais nous sommes confiants que la fermeté de notre engagement à l'égard de la CCE contribuera à un environnement nord-américain plus propre, plus sain et plus durable aux prochaines générations.

Annexe C : Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010

Regard vers l'avenir

Notre mission

Encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

*Plan stratégique de la
Commission de coopération environnementale
pour 2005 à 2010*

Le 17 juin 2005

Table des matières

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
2. Qui sommes-nous?
3. Notre première décennie
4. Une vision d'avenir
5. Priorités pour le programme de coopération
 - 5.1 Information nécessaire à la prise de décisions
 - 5.2 Renforcement des capacités
 - 5.3 Liens entre l'environnement et le commerce
 - 5.4 Autres projets
6. Évaluation des progrès
7. Processus de communications des citoyens
8. Participation du public

Annexes

- Objectifs de l'ANACDE (article 1)
- Déclaration de Puebla

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

En Amérique du Nord, plus de 425 millions d'habitants partagent un riche patrimoine environnemental qui s'étend des forêts tropicales humides jusqu'à la toundra arctique, et qui comprend des déserts et des milieux humides, des océans, des fleuves et des rivières, des prairies et des montagnes. Ensemble, ces ressources naturelles forment un réseau complexe d'écosystèmes qui soutiennent une biodiversité unique, tout en assurant notre subsistance et notre bien-être. Depuis 1994, le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent afin de protéger l'environnement de l'Amérique du Nord, sous l'égide de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'ANACDE est entré en vigueur au même moment que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Au même titre que l'ALÉNA avait pour but d'éliminer les obstacles au commerce et aux investissements, l'ANACDE a pour but d'établir des ponts entre les trois pays pour favoriser la collaboration en matière d'environnement. Ensemble, les dispositions environnementales des deux accords témoignent de la volonté de nos trois pays de faire en sorte que la croissance économique et la libéralisation des échanges commerciaux s'accompagnent d'une coopération et d'une amélioration continue de la performance environnementale de chaque pays.

Plus précisément, l'ANACDE vise à résoudre les éventuels problèmes environnementaux liés au commerce, à promouvoir la coopération environnementale dans la région nord-américaine et à soutenir l'application efficace de la législation de l'environnement. L'ANACDE a été le tout premier accord international à créer des liens entre la coopération environnementale et les relations commerciales et à intégrer la participation du public au cœur même de sa mise en œuvre.

En plus de renforcer les obligations nationales de chaque pays en matière de protection de son propre environnement, l'ANACDE a institué la Commission de coopération environnementale (CCE), qui a pour fonction de faciliter une coopération efficace en ce qui a trait à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement nord-américain. Le partenariat que la CCE représente est unique en son genre. Par l'intermédiaire de la Commission, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que la société civile nord-américaine, travaillent ensemble à poursuivre des objectifs qu'aucun des trois pays ne pourrait atteindre à lui seul.

L'ANACDE décrit de façon générale divers champs d'activité pour la CCE, soit :

- un programme d'activités de coopération touchant une vaste gamme de questions liées à l'environnement (article 10);
- le traitement des communications de citoyens sur l'application de la législation de l'environnement et, notamment, la constitution de dossiers factuels lorsque les communications le justifient (articles 14 et 15);
- l'établissement de rapports sur des questions environnementales présentant une importance régionale (article 13) et l'évaluation périodique de l'état de l'environnement

- nord-américain (article 2);
- l'analyse des effets environnementaux de l'ALÉNA et le règlement des différends commerciaux liés à l'environnement [paragraphe 10(6)].

2. *Qui sommes-nous?*

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principales institutions :

- Le *Conseil*, composé de représentants de niveau ministériel ou équivalent des trois pays, est l'organe directeur de la CCE. Le Conseil se réunit une fois par année et a la responsabilité d'établir l'orientation générale des activités de la Commission, de même que son budget, et de surveiller les progrès accomplis dans le cadre de ses projets en regard des objectifs fixés.
- Le directeur exécutif du *Secrétariat*, conformément aux directives du Conseil, soumet à l'approbation de celui-ci le budget-programme annuel de la Commission, qui fait notamment état des activités de coopération projetées et des dispositions visant à permettre au Secrétariat de faire face aux imprévus. Le Secrétariat fournit un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil, de même que tout autre soutien que le Conseil lui demande. Il a aussi des responsabilités particulières en ce qui concerne le processus de communications sur les questions d'application et l'établissement de rapports en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.
- Le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), composé de quinze citoyens (cinq en provenance de chaque pays), fournit des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE et constitue une source d'information pour le Secrétariat. La vision du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, ainsi que d'assurer la participation active du public et la transparence des activités de la Commission.

En outre, le Canada et les États-Unis ont tous deux créé un Comité consultatif national et les États-Unis ont aussi constitué un Comité consultatif gouvernemental. Ces comités fournissent à leur gouvernement respectif des avis d'ordre général ou particulier sur la mise en œuvre de l'ANACDE et sur les activités de la CCE. Au Canada, les décisions sur les questions relatives à la CCE sont coordonnées par un comité gouvernemental dirigé par le ministre fédéral de l'Environnement, et auquel prennent part les ministres de l'Environnement des provinces qui ont signé l'Accord intergouvernemental canadien, accord qui a été négocié avec les provinces et territoires canadiens en vue de créer un mécanisme pour assurer leur participation à l'ANACDE. Les provinces signataires sont l'Alberta, le Manitoba et le Québec. Ces provinces s'acquittent des obligations prévues à l'ANACDE dans leur sphère de compétence respective et jouent un rôle déterminant dans la gestion et la mise en œuvre continues de l'ANACDE par le Canada.

Le Conseil continuera de se fonder sur les avis et orientations que lui fourniront les hauts fonctionnaires, les groupes ou comités qu'il constituera et d'autres intervenants pour faire progresser la réalisation des priorités décrites dans le présent Plan stratégique.

Le Conseil reconnaît que les groupes de travail déjà constitués* continuent d'apporter une importante contribution aux travaux de la CCE et il est clair que leur aide sera requise durant la période de transition au cours de laquelle le Conseil définira l'avenir de ces groupes de travail, conformément aux orientations du Plan stratégique.

Le Conseil de la CCE fonctionne par consensus, sauf dans certains cas précis où les décisions sont prises à la majorité des voix, par exemple en ce qui concerne les communications de citoyens ou les rapports établis en vertu de l'article 13.

Les institutions de la CCE se fondent sur les principes directeurs suivants dans leur partenariat :

- la souplesse et le soutien mutuel;
- l'ouverture et la transparence;
- la reddition de comptes.

Le budget de la CCE s'établit à 9 millions de dollars américains par année. Il est financé à parts égales par les trois Parties. Ce montant est complété par un apport de temps et de connaissances spécialisées de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par des ressources affectées par les partenaires de la CCE pour la réalisation de projets précis.

3. Notre première décennie

En 2004, la CCE célébrait son dixième anniversaire. Dans son rapport, un comité indépendant chargé de procéder à un examen des activités de la Commission depuis sa création soulignait la précieuse contribution qu'elle avait apportée et faisait état de plusieurs réalisations notables. Selon les constatations de ce comité, au cours de sa première décennie d'existence, la CCE a accompli les réalisations suivantes :

- elle a contribué à la création d'une communauté environnementale nord-américaine fournissant l'autorité morale et scientifique qui permet aux trois gouvernements de s'attaquer à des enjeux de portée continentale;
- elle a obtenu des résultats substantiels à l'égard d'importants enjeux nord-américains tels que la gestion des produits chimiques et elle a jeté les bases de l'accomplissement de progrès dans la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;

* En date de juin 2005, les groupes de travail déjà constitués par le Conseil avant l'adoption du présent Plan stratégique étaient les suivants : Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques; Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité; Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale; Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air; Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

- elle a considérablement renforcé les capacités en matière d'environnement, surtout au Mexique, mais aussi aux États-Unis et au Canada;
- elle a approfondi notre connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et a fourni à une vaste gamme de publics cibles une information utile sur l'environnement nord-américain;
- elle a encouragé avec succès la mobilisation des citoyens autour des questions environnementales et a amené les gouvernements à rendre davantage compte de la mise en application de leur législation environnementale.

Nous avons beaucoup appris des travaux que nous avons accomplis au cours de cette première décennie d'existence. Les efforts que la CCE a déployés pour réunir et analyser des renseignements sur l'environnement à l'échelle nord-américaine continuent de susciter une attention renouvelée et d'approfondir nos connaissances à l'égard d'enjeux critiques auxquels les trois pays font face. Notre collaboration fructueuse dans les domaines de la protection de la biodiversité et de la gestion des substances chimiques toxiques démontre qu'il est efficace d'adopter une approche commune afin de régler des problèmes que nous partageons. Nous savons aussi que la CCE, en collaboration avec ses partenaires, doit investir de façon plus systématique dans le renforcement des capacités de gestion de l'environnement en Amérique du Nord. Nous avons déterminé qu'un régime commercial libéralisé et un environnement salubre peuvent se renforcer mutuellement, à condition que les pays adoptent des lois et politiques environnementales appropriées et veillent à l'application de celles-ci. La contribution de la société civile à nos travaux réaffirme l'impératif de la participation du public à la gestion de l'environnement.

Nous avons également appris qu'une action plus ciblée et plus concertée produit des résultats plus solides. En conséquence, la Commission a réduit le champ de ses priorités et rationalisé son programme de travail afin de se concentrer sur les questions cruciales à l'égard desquelles elle peut jouer un rôle important. Le présent Plan stratégique expose les buts et objectifs que la CCE entend atteindre au cours des cinq prochaines années, et les moyens qu'elle prévoit mettre en œuvre à cette fin. De plus, il clarifie le rôle respectif des organes de la Commission en ce qui concerne ce programme.

4. Une vision d'avenir

En juin 2004, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé la *Déclaration de Puebla*, dans laquelle ils formulaient leur vision de la CCE pour la décennie à venir, à savoir :

[...] celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour

la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

La Déclaration de Puebla met l'accent sur plusieurs fonctions importantes dont la Commission devra s'acquitter au cours de la prochaine décennie :

- *La CCE comme catalyseur* : En sa qualité d'organisme de taille modeste qui est investi d'un vaste mandat, la Commission devra œuvrer dans le cadre de partenariats avec divers échelons de gouvernement et autres intéressés. Son rôle consiste à encourager et à faciliter l'action des Parties et des intéressés au moyen de ses travaux.
- *La CCE comme tribune facilitant l'action régionale* : La Commission se concentrera sur des questions de portée régionale qui constituent des priorités pour chacune des trois Parties. Le Canada, le Mexique et les États-Unis font face à de nombreux problèmes environnementaux communs et, dans certains cas, ils ont pris les mêmes engagements à l'échelle internationale. La Commission peut aider les trois pays à coordonner leurs approches nationales à l'égard de ces problèmes, et à mener ainsi une action plus efficace.
- *La CCE comme producteur de résultats concrets* : La Commission fera, aux moments opportuns, des recommandations pertinentes par rapport aux politiques de manière à obtenir des résultats concrets dans les domaines définis par le Conseil.
- *La CCE comme fournisseur d'une information scientifique rigoureuse* : La Commission favorisera la comparabilité, la compatibilité et l'accessibilité accrues d'une information de grande qualité, à l'échelle nord-américaine, afin de soutenir la prise de décisions appropriées, fondées sur des données scientifiques solides, concernant l'environnement.

5. Priorités pour le programme de coopération

Le programme de coopération de la CCE engage directement les trois pays dans un effort unifié en vue de contribuer à protéger l'environnement nord-américain. Ce programme favorise et facilite la coopération entre les Parties, et fournit les outils et les renseignements nécessaires pour permettre tant aux citoyens et aux gouvernements qu'à l'industrie de mieux protéger notre environnement commun à mesure que notre économie continentale prend de l'expansion. Les Parties ont choisi trois grandes priorités pour le programme de coopération de la CCE au cours des cinq années à venir. Ce sont les suivantes :

1. *L'information nécessaire à la prise de décisions*
2. *Le renforcement des capacités*
3. *Les liens entre l'environnement et le commerce*

Pour la mise en œuvre des trois priorités, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont adopté des buts et objectifs quinquennaux, et formulé des initiatives de coopération à long terme destinées à atteindre ces buts et objectifs. S'appuyant sur les acquis de la CCE, ces initiatives représentent un effort ciblé, intégré et cohérent en vue de produire des résultats visibles et concrets. Bien que les projets individuels faisant partie du programme de coopération de la Commission puissent changer d'une année à l'autre, les objectifs demeureront les mêmes pendant toute la durée d'application du présent Plan stratégique. Notre programme d'action est étayé par un cadre d'assurance de la qualité qui soutient la crédibilité des produits et services d'information de la CCE, de même que l'intégrité de ses processus.

Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.

5.1 Information nécessaire à la prise de décisions

« Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et nous voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées. »

Déclaration de Puebla

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs de tous les échelons, dans les trois pays, doivent disposer de la meilleure information possible pour être à même de fixer des objectifs, d'appliquer des solutions et de surveiller l'efficacité de leurs choix.

Pour contribuer à la gestion des problèmes transfrontaliers, la CCE travaillera à accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional. Elle a déjà commencé à mettre au point et à relier des bases de données et réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Elle poursuivra ces travaux et, de plus, elle élaborera des normes et méthodologies communes pour assurer l'intégration des diverses activités liées à l'information et des divers mécanismes de communication de renseignements qui existent en Amérique du Nord. Elle continuera de faire en sorte que ses données scientifiques et ses produits d'information soient de grande qualité. En

outre, elle viendra compléter les efforts nationaux en centrant son attention sur les questions transfrontalières désignées comme prioritaires par le Conseil.

Le **but** à long terme de la CCE à l'égard de cette priorité sera de soutenir la prise de meilleures décisions, en fournissant de l'information sur les importants défis à relever et les importantes possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Plus précisément, au cours des cinq prochaines années, les **objectifs** de la Commission en matière d'information seront les suivants :

1. Renforcer la capacité des décideurs nord-américains à comprendre les problèmes environnementaux continentaux suscitant des préoccupations communes.
2. Établir un cadre structurel d'information et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
3. Élaborer l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour déceler les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
4. Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale pour faciliter l'action aux échelons local, national et régional.

La CCE poursuivra ces objectifs en menant plusieurs **initiatives** interdépendantes :

- L'élaboration d'une stratégie relative aux systèmes d'information et, notamment, la mise au point et l'application d'un cadre d'assurance de la qualité.
- La mise au point, avec le temps, d'un atlas environnemental en ligne de l'Amérique du Nord, fournissant de l'information à l'échelle continentale sur la protection de l'environnement, la conservation, la biodiversité et d'autres thèmes.
- La poursuite des travaux de synthèse de l'information sur les émissions atmosphériques et sur la surveillance de la qualité de l'air à l'échelle nord-américaine.
- La publication annuelle des rapports de la série *À l'heure des comptes*, la série bien connue de rapports de la CCE sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, en assurant notamment une intégration et une comparaison plus poussées de l'information en provenance du Mexique.
- L'amélioration de l'information sur la surveillance des substances toxiques persistantes dans l'environnement nord-américain.
- La publication périodique de rapports et d'indicateurs concernant l'état de l'environnement, en se fondant largement sur les travaux antérieurs.

Dans un premier temps, la Commission se concentrera sur le thème de la qualité de l'air, de manière à tirer parti du dynamisme créé par les travaux récents et en cours dans ce domaine. Avec le temps, ces initiatives conjuguées permettront aux Parties et aux autres intervenants de prendre

des décisions de plus en plus éclairées à l'égard d'une gamme variée d'autres problèmes environnementaux nord-américains, notamment les espèces envahissantes, les substances toxiques et la conservation des espèces sauvages.

5.2 Renforcement des capacités

« Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de [renforcer] graduellement les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent. »

Déclaration de Puebla

Depuis sa création, la CCE a joué un rôle important en renforçant la capacité des gouvernements, de l'industrie et de la société civile à prendre des décisions judicieuses concernant l'environnement sur l'ensemble du continent nord-américain. Pour ce faire, elle a réalisé des initiatives dont le but premier était de favoriser les progrès dans la résolution de problèmes communs tels que la gestion rationnelle des produits chimiques, la prévention de la pollution, la conservation de la biodiversité et la coordination des registres des rejets et des transferts de polluants.

Néanmoins, le besoin se fait sentir de disposer d'institutions plus fortes et d'échanger des connaissances sur l'environnement avec une gamme plus étendue d'intervenants de la société. Dans cet esprit, les Parties visent à :

- élaborer des approches modèles pouvant être adaptées à d'autres contextes;
- centrer l'attention sur l'amélioration du respect des lois environnementales existantes;
- mettre l'accent sur les institutions plutôt que sur les particuliers;
- résoudre les enjeux liés à la conservation ainsi qu'à la protection de l'environnement;
- travailler en collaboration tant avec le secteur privé et les collectivités locales qu'avec les gouvernements;
- définir des sous-objectifs pratiques à court terme, mais dans le contexte d'une perspective à long terme.

Plus précisément, le **but** de la CCE à cet égard sera de renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. Ses **objectifs** au cours des cinq prochaines années — une attention particulière étant accordée au Mexique — consisteront à assurer une coopération dans les domaines suivants :

1. Renforcer, selon les besoins, la capacité à améliorer le respect des lois sur les espèces sauvages.
2. Améliorer la performance environnementale du secteur privé au moyen d'approches modèles d'observation des lois sur l'environnement.
3. Renforcer la capacité à préserver les espèces et habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en améliorant les capacités de planification, de surveillance et de gestion, avec la participation de tous les intervenants appropriés.
4. Renforcer la capacité des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Dans un premier temps, le Mexique procédera à une évaluation de ses besoins et priorités en matière de gestion de l'environnement et des possibilités de coopération à l'échelle nord-américaine à cet égard.

De son côté, la CCE poursuivra les objectifs établis en menant trois **initiatives** pluriannuelles au Mexique :

- La prestation d'une formation aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages et à d'autres intéressés, selon les besoins.
- La promotion d'une meilleure gestion de l'environnement dans des industries et régions choisies.
- L'élaboration de processus visant à assurer l'intégrité écologique et à promouvoir la gestion des écosystèmes et des espèces.

Même si ces initiatives seront principalement axées sur le Mexique, les trois pays en retireront des avantages. Par exemple, une application plus efficace des lois sur les espèces sauvages au Mexique contribuera à la protection des espèces migratrices communes aux trois pays; les projets de prévention de la pollution au Mexique réduiront les risques que présentent les substances toxiques pour les trois pays. Le Partenariat de prévention de la pollution pour une électronique propre, institué sous l'égide de la CCE, mettra à contribution les trois pays et engendrera des avantages pour chacun d'entre eux.

5.3 Liens entre l'environnement et le commerce

« Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. »

Déclaration de Puebla

La promotion d'une meilleure compréhension des liens entre l'environnement et le commerce est l'une des principales raisons pour lesquelles la CCE a été instituée. Depuis sa création, la Commission a mis au point des méthodologies afin d'analyser ces liens et a acquis une expertise

considérable dans ce domaine. Elle a aussi contribué à établir des liens constructifs entre les buts environnementaux et le commerce. Ainsi, l'aide qu'elle a fournie aux producteurs de café en vue de la création d'un marché nord-américain pour le café *cultivé à l'ombre* — pratique agricole qui préserve des habitats essentiels pour les espèces sauvages — est un exemple d'intervention destinée à canaliser les forces du marché pour favoriser à la fois le commerce et le développement durable.

Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il continue d'être nécessaire de prévoir et résoudre les problèmes environnementaux associés à l'intensification du commerce, par exemple la propagation d'espèces exotiques nuisibles, et de dissocier la croissance économique des effets néfastes sur l'environnement.

Le **but** de la CCE à cet égard sera de promouvoir des politiques et des interventions qui engendreront des avantages réciproques pour l'environnement, le commerce et l'économie. Ses **objectifs** seront les suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord, dans une perspective d'amélioration de la protection de l'environnement, de promotion de l'utilisation durable de la biodiversité, d'élimination des obstacles au commerce et de recours à des approches basées sur les forces du marché.
- Accroître la capacité des trois pays à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de manière à engendrer des avantages réciproques pour le commerce et pour l'environnement, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste compréhension des liens entre l'environnement et le commerce et, ainsi, promouvoir la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination à l'échelle régionale et nationale et, notamment, la coordination entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA au moyen d'une collaboration continue entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Pour atteindre ces objectifs, la CCE entreprendra les **initiatives** suivantes au cours des cinq prochaines années :

- Continuer à documenter les effets environnementaux de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord; améliorer la capacité de la CCE et des Parties à analyser et à comprendre les effets environnementaux de l'ALÉNA; soutenir les échanges informels entre le Canada et les États-Unis et avec le Mexique, le cas échéant, sur les méthodologies applicables aux examens environnementaux des accords commerciaux, en

vue de recourir à ces méthodologies pour mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

- Promouvoir le marché nord-américain des énergies renouvelables.
- Promouvoir des marchés pour les produits et services écologiques en Amérique du Nord.
- Promouvoir et faciliter la formation, l'aide à la conformité et l'application des lois, de manière à accélérer et à faciliter les mouvements licites de biens tout en empêchant les mouvements illicites de biens qui peuvent constituer des menaces pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- Réduire les dommages causés à l'environnement et à l'économie par les espèces exotiques envahissantes (EEE), en élaborant des lignes directrices que les trois pays pourront appliquer lorsqu'ils procéderont à des évaluations des risques concernant les voies de pénétration des EEE et les espèces en péril, et en menant d'autres activités de coopération axées sur la prévention, la détection, et l'éradication des EEE.
- Promouvoir un meilleur usage des approches basées sur les forces du marché à l'appui de la protection de l'environnement, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

5.4 Autres projets

En sus des initiatives décrites plus haut, la CCE poursuivra sa collaboration extrêmement fructueuse dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques, en se concentrant sur la lutte contre certaines substances chimiques toxiques en particulier et sur le renforcement des capacités de surveillance de l'environnement en Amérique du Nord.

La CCE mènera à terme plusieurs projets en cours en 2005, notamment : diverses activités liées à la biodiversité, les travaux relatifs à la divulgation de l'information environnementale et les travaux sur les liens entre la santé des enfants et l'environnement.

Les efforts déployés pour établir des partenariats avec d'autres institutions portent fruit. Par exemple, la CCE collabore avec la Banque mondiale pour aider le Mexique à mettre en œuvre la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). De plus, la Banque mondiale et les Parties fournissent un soutien financier aux activités de la CCE relatives à la surveillance des concentrations de POP et de métaux lourds dans le sang ombilical maternel.

6. Évaluation des progrès

Le cadre de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes de la CCE fournit des renseignements précis et opportuns sur les moyens de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacune des priorités décrites plus haut. Le Conseil de la CCE continuera de se

réunir annuellement pour examiner les progrès et apporter des correctifs au besoin. Les résultats des travaux accomplis seront surveillés au moyen d'indicateurs relatifs aux projets et d'évaluations régulières des projets. La surveillance sera facilitée par le fait que les initiatives de la CCE satisferont aux critères suivants : elles seront précises, mesurables, réalisables, réalistes et assorties de délais précis. Ces critères permettent non seulement de mesurer plus facilement les progrès, mais aussi de soutenir la prise de décisions plus éclairées en ce qui concerne les priorités, la gestion des programmes et les affectations budgétaires.

7. Processus de communications des citoyens

En vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE, le processus des communications sur les questions d'application permet à toute personne ou organisation non gouvernementale en Amérique du Nord de présenter à la CCE une communication alléguant que l'un des pays partenaires omet d'appliquer efficacement sa législation de l'environnement. Une communication peut donner lieu à une enquête du Secrétariat de la CCE, si le Conseil l'autorise, et à la publication d'un dossier factuel. Ce processus contribue de façon importante à accroître la transparence et la reddition de comptes et à améliorer la protection de l'environnement. La Commission continuera de traiter les communications de citoyens de façon objective, rigoureuse et transparente, et constituera des dossiers factuels dans les cas où les communications le justifieront. Comme il le mentionnait dans la Déclaration de Puebla, le Conseil de la CCE s'est engagé à « trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels ».

8. Participation du public

La participation du public est l'une des clés du succès de la CCE. Plus que toute autre organisation internationale liée aux relations commerciales, la CCE encourage le public à participer à ses activités. Au cours des cinq prochaines années, la Commission cherchera à accroître la participation des publics cibles concernés par ses travaux en mobilisant une gamme variée et équilibrée de représentants — notamment — d'autres échelons de gouvernement, des groupes de défense de l'environnement, du monde universitaire, du secteur privé, des collectivités autochtones et locales, ainsi que de la société civile.

Le Comité consultatif public mixte continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la participation active du public et d'une transparence accrue des activités de la Commission.

ANNEXE 1

Objectifs de l'ANACDE

Article 1 : Objectifs

Les objectifs du présent accord sont les suivants :

- a) encourager la protection et l'amélioration de l'environnement sur les territoires des Parties pour assurer le bien-être des générations présentes et futures;
- b) favoriser un développement durable fondé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques cohérentes;
- c) intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages;
- d) appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA;
- e) éviter de fausser le jeu des échanges ou d'opposer de nouveaux obstacles au commerce;
- f) renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales;
- g) favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales;
- h) encourager la transparence et la participation du public quant à l'élaboration des lois, réglementations et politiques environnementales;
- i) favoriser l'adoption de mesures environnementales qui soient à la fois économiques et efficaces; et
- j) promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques pour la prévention de la pollution.